Société Anonyme au capital de 446 685,90 €
Siège social : 11, rue Dieu
75010 PARIS

RCS de Paris : B 418 267 704

PROSPECTUS

Mis à la disposition du public à l'occasion :

- De l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A. des 4 466 859 actions constituant le capital de la société NETBOOSTER,
- Du placement auprès du public d'un nombre de 835 000 titres représentés par des actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, nombre susceptible d'être porté à un maximum de 960 250 actions par placement de 125 250 actions supplémentaires en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension.

Fourchette indicative de prix applicable : entre 5,55 € et 6,45 € par action

La notice légale sera publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 23 juin 2006.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé son visa numéro 06-214 en date du 20 juin 2006 sur le présent prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Groupe EuroLand Finance

Listing Sponsor
Intermédiaire en charge du placement

Banque d'Orsay
Groupe WestLB AG

Banque Introductrice
Établissement en charge de la centralisation du placement

Des exemplaires de ce prospectus sont disponibles sans frais :

- au siège social de la société NETBOOSTER et sur le site Internet de la Société (http://www.netbooster.fr/)
- auprès des sociétés Euroland Finance et Banque d'Orsay,
- sur le site de l'AMF (www.amf-france.org)

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

RESUME DU PROSPECUS 8

PREMIERE PARTIE 20

1. PERSONNES RESPONSABLES 21
   - 1.1. Dénomination des personnes responsables 21
     - *1.1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le prospectus 21*
   - 1.2. Attestation des personnes responsables 21
     - *1.2.1. Attestation du responsable du Prospectus 21*
     - *1.2.2. Attestation de l'Introducteur et du Listing Sponsor – Prestataire de Services d'Investissement 22*
2. CONTROLEURS DES COMPTES 23
   - 2.1. Commissaires aux comptes titulaires 23
   - 2.2. Commissaires aux comptes suppléants 23
   - 2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés 23
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES 24
4. FACTEURS DE RISQUE 25
   - 4.1. Faits exceptionnels et litiges 25
   - 4.2. Propriété intellectuelle 25
   - 4.3. Risques liés à l'activité 27
     - *4.3.1. Risques liés à la sortie de la Société d'un plan de continuation 27*
     - *4.3.2. Risques liés à l'évolution du marché et à l'environnement concurrentiel 27*
     - *4.3.3. Risques clients 28*
     - *4.3.4. Risques fournisseurs 29*
     - *4.3.5. Risques d'internalisation de l'activité par les moteurs de recherche 30*
     - *4.3.6. Risques de déréférencement (« black-listage ») 30*
     - *4.3.7. Risques liés aux évolutions technologiques 30*
   - 4.4. Risques liés à l'organisation de la société 31
     - *4.4.1. Risques humains 31*
     - *4.4.2. Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs 31*
   - 4.5. Risques de marché 31
     - *4.5.1. Risques de liquidité 31*
     - *4.5.2. Risques de taux d'intérêt 32*
     - *4.5.3. Risques de taux de change 32*
     - *4.5.4. Risques sur actions 33*
   - 4.6. Risques liés à la réglementation applicable et à son évolution 33
   - 4.7. Assurances et couverture des risques 33
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR 35
   - 5.1. Histoire et évolution de la société 35
     - *5.1.1. Raison sociale et siège social de l'émetteur 35*
     - *5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur 35*
     - *5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société 35*
     - *5.1.4. Forme juridique et législation régissant ses activités (article 1er des statuts) 35*
     - *5.1.5. Exercice Social (article 6 des statuts) 35*
     - *5.1.6. Historique de la Société 36*
   - 5.2. Investissements 36
     - *5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte : 36*
     - *5.2.2. Principaux investissements en cours 37*
     - *5.2.3. Politique future d'investissements 37*

6. APERCU DES ACTIVITES 38
6.1. Présentation de la Société et de ses activités 38
6.1.1. Présentation générale de NETBOOSTER 38
6.1.2. Une offre complète à forte valeur ajoutée 39
6.1.3. Les avantages concurrentiels de NETBOOSTER 45
6.2. Le marché du Marketing on-line et du Search Marketing 48
6.2.1. Internet : un secteur porteur à fort potentiel 48
6.2.2. Le marché du Search Marketing 51
6.2.3. Environnement concurrentiel 56
6.3. La stratégie future de la Société 57
7. ORGANIGRAMME 58
7.1. Description du Groupe 58
7.2. Principales filiales de l'émetteur 58
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS 59
8.1. Propriétés immobilières louées 59
8.2. Question environnementale 59
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT 60
9.1. Examen de la situation financière et du résultat 60
9.1.1. Chiffre d'affaires 60
9.1.2. Charges d'exploitation 61
9.1.3. Résultat d'exploitation 62
9.1.4. Résultat financier 62
9.1.5. Résultat net 62
9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations de la Société 62
10. TRESORERIE ET CAPITAUX 63
10.1. Capitaux propres de l'émetteur 63
10.2. Sources et montants de flux de trésorerie 64
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement 64
10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux 64
10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements 64
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES 65
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES 66
12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice 66
12.2. Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur 66
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE 67
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE 68
14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs 68
14.1.1. Membres du Conseil d'Administration 68
14.1.2. Profils des dirigeants 71
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale 71
15. REMUNERATION ET AVANTAGES 72
15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux administrateurs et dirigeants de la Société 72
15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers 72
15.3. Participations 73
15.4. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société 73

15.5. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages 73

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 74

16.1. Direction de la Société 74

16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société 74

16.3. Comités spécialisés 74

16.4. Gouvernement d'entreprise 75

16.5. Contrôle interne 76

17. SALARIES 81

17.1. Effectifs 81

17.2. Intéressement des salariés 81

17.2.1. Contrats d'intéressement et de participation 81

17.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux 81

17.2.3. Attribution d'actions gratuites 81

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 82

18.1. Répartition du capital et des droits de vote 82

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires 86

18.3. Contrôle de l'émetteur 86

18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert 86

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES 87

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR 88

20.1. Informations financières historiques 88

20.1.1. Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2003 88

20.1.2. Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2004 104

20.1.3. Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2005 121

20.1.4. Informations complémentaires aux données sociales comptables historiques 138

20.2. Informations financières pro forma 141

20.3. États financiers : comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2005 141

20.3.1. Bilan - Actif 141

20.3.2. Bilan - Passif 142

20.3.3. Compte de résultat consolidé 143

20.3.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2005 144

20.3.5. Annexes aux comptes consolidés relatifs aux exercices clos le 31/12/2005 145

20.3.6. Informations complémentaires aux données comptables consolidées historiques 160

20.4. Vérification des informations financières historiques 163

20.4.1. Comptes annuels sociaux clos au 31 décembre 2003 163

20.4.2. Comptes annuels sociaux clos au 31 décembre 2004 167

20.4.3. Comptes annuels sociaux clos au 31 décembre 2005 170

20.4.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 174

20.5. Date des dernières informations financières 175

20.6. Informations financières intermédiaires 175

20.7. Politique de distribution des dividendes 175

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage 175

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale 175

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 176

21.1. Capital Social 176

21.1.1. Capital Social (article 8 des statuts) et conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 9 des statuts) 176

21.1.2. Capital autorisé non émis 177

21.1.3. Titres non représentatifs du capital 177

21.1.4. Acquisition par la Société de ses propres actions 177

21.1.5. Autres titres donnant accès au capital *177*
21.1.6. Droit d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation de capital *179*
21.1.7. Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option *179*
21.1.8. Évolution du capital social *179*
21.2. Acte constitutif et statuts 181
21.2.1. Objet social (article 2 des statuts) *181*
21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 15 à 21 des statuts) *181*
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante (articles 12 et 13 des statuts) *184*
21.2.4. Assemblées Générales (article 25 des statuts) *185*
21.2.5. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société *186*
21.2.6. Franchissements de seuils (article 12 des statuts) *186*
21.2.7. Garantie de cours (article 14 des statuts) *186*
21.2.8. Nantissements, garanties, sûretés sur les actifs *187*

22. CONTRATS IMPORTANTS 188

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS 189

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 190

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 191

DEUXIEME PARTIE 192

1. PERSONNES RESPONSABLES 193
1.1. Dénomination des personnes responsables 193
1.2. Attestation des personnes responsables 193
1.1.1. Engagements de la Société *193*
1.1.2. Calendrier indicatif de communication financière *193*

2. FACTEURS DE RISQUES DE MARCHE INFLUANT SUR LES VALEURS MOBILIERES 194

3. INFORMATIONS DE BASE 196
3.1. Déclaration sur le fonds de roulement net 196
3.2. Capitaux propres et endettement 196
3.3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre 197
3.4. Raisons de l'offre et utilisation du produit 197

4. INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION 198
4.1. Nature des actions offertes et code ISIN 198
4.2. Droit applicable 198
4.3. Forme des actions (article 11 des statuts) 198
4.4. Monnaie de l'émission 198
4.5. Droits attachés aux valeurs mobilières 198
4.6. Cadre juridique de l'émission 198
4.6.1. Assemblée Générale ayant autorisé l'émission *198*
4.6.2. Conseil d'Administration ayant décidé l'émission *199*
4.7. Date prévue de l'offre 199
4.8. Restrictions à la libre négociation des valeurs mobilières 200
4.9. Règles de retrait ou de rachat obligatoire applicables aux valeurs mobilières 200
4.10. Opérations publiques d'achat récentes 200
4.11. Régime fiscal des valeurs mobilières 200

5. CONDITIONS DE L'OFFRE 206
5.1. Conditions générales de souscription 206
5.1.1. Conditions auxquelles l'offre est soumise *206*
5.1.2. Montant de l'offre *207*
5.1.3. Durée de l'offre *207*

5.1.4. Révocabilité de l'offre *207*
5.1.5. Réduction de l'offre *207*
5.1.6. Montant minimum de souscription *207*
5.1.7. Délai de rétractation *207*
5.1.8. Calendrier de l'offre *208*
5.1.9. Dates et modalités de publication des résultats de l'opération *208*
5.1.10. Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription *208*
5.2. Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières 208
5.2.1. Catégories d'investisseurs et restrictions de vente *208*
5.2.2. Engagements de souscription *208*
5.2.3. Information de pré allocation *208*
5.2.4. Procédure de notification aux souscripteurs *208*
5.2.5. Dispositif de sur allocation et de rallonge *208*
5.3. Fixation du prix d'émission des valeurs mobilières 209
5.3.1. Prix d'émission *209*
5.3.2. Procédure de publication du prix *209*
5.3.3. Éléments d'appréciation de la fourchette de prix *210*
5.3.4. Restrictions relatives au droit préférentiel de souscription *213*
5.3.5. Disparité entre prix du médian dans le cadre du Placement Global et titres souscrits ou pouvant être souscrits par des membres des organes d'administration et de direction *213*
5.4. Placement et prise ferme 214
5.4.1. Établissement en charge du placement *214*
5.4.2. Établissement désigné pour recevoir les souscriptions et services Titres *214*
5.4.3. Garantie *214*
6. ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION 215
6.1. Conditions générales d'admission 215
6.2. Marché de négociation de titres 216
6.3. Autres placements de valeurs mobilières concomitants 216
6.4. Contrat de liquidité 217
6.5. Stabilisation post-opération 217
7. DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE 218
7.1. Actionnaires cédants 218
7.2. Engagements de conservation 218
8. DEPENSES LIEES A L'EMISSION 220
9. DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION 221
9.1. Pourcentage de dilution résultant de l'offre 221
9.2. Évolution d'un actionnaire ne participant pas à la présente opération 221
10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 227
10.1. Conseillers ayant un lien avec l'offre 227
10.2. Rapports des contrôleurs légaux des comptes 227
10.3. Rapports d'experts 227
10.4. Informations provenant de tiers 227

Note Liminaire

Dans le présent prospectus, l'expression « NETBOOSTER » ou la « Société » désigne la société NETBOOSTER et/ou ses filiales.

Le présent prospectus s'articule en deux parties distinctes :

- la première partie correspondant à l'Annexe I du Règlement 809/2004 ;
- la deuxième partie correspondant à l'Annexe III du Règlement 809/2004.

Le présent document contient des indications sur les objectifs de NETBOOSTER, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces éléments prospectifs dépendent des circonstances ou de faits qui pourraient ne pas se produire dans le futur. Ces objectifs et déclarations prospectives ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

RESUME DU PROSPECUS

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1. Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel

NETBOOSTER a demandé l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris de la totalité des actions composant son capital, soit 4 466 859 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, ainsi que des actions nouvelles susceptibles d'être émises dans le cadre de l'offre.

Calendrier indicatif de l'opération

23 mai 2006	Tenue de l'Assemblée Générale
20 juin 2006	Obtention du visa AMF
21 juin 2006	Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'opération
23 juin 2006	Début du Placement Global et de l'Offre Publique
5 juillet 2006	Clôture de l'Offre Publique
6 juillet 2006	Clôture du Placement Global Fixation du prix Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation des actions Communiqué de presse confirmant le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global ainsi que le prix définitif des actions
7 juillet 2006	Avis financier publié dans la Tribune indiquant le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global ainsi que le prix définitif des actions
12 juillet 2006	Règlement-Livraison des actions
13 juillet 2006	Début des négociations des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris

2. Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation

Structure du placement

Il est prévu que la diffusion des actions nouvelles ou existantes dans le public (le « Placement ») se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une « offre à prix ouvert », principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre Publique »),
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées sera au moins égal à 30 % du nombre total d'actions offertes, tel que présenté ci-après :

Répartition de l'Offre	Offre Publique	Placement Global
Avant extension	250 500 actions	584 500 actions
Après extension	288 075 actions	672 175 actions
à 75 % de l'augmentation de capital	187 875 actions	438 375 actions

Les nombres définitifs d'actions affectées à l'Offre Publique d'une part et au Placement Global d'autre part seront arrêtés dans le respect des principes édictés à l'article 321-115 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Augmentation de capital

Nombre d'actions à émettre	835 000 actions nouvelles, représentant environ 15,75 % du capital et des droits de vote de NETBOOSTER après l'opération d'augmentation de capital. Ce nombre est susceptible d'être porté à 960 250 après exercice de la clause d'extension. Ce nombre pourrait être réduit à 626 250 actions en cas de demande insuffisante pour couvrir l'ensemble de l'opération, nombre d'actions représentant 75 % de l'offre initiale sur cette partie augmentation de capital. Le nombre définitif d'actions nouvelles à émettre fera l'objet d'un communiqué de NETBOOSTER qui devrait être publié le 6 juillet 2006.
Fourchette indicative de prix	A titre indicatif, entre 5,55 € et 6,45 €. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 6 juillet 2006. Le prix par action fera l'objet d'un communiqué de NETBOOSTER qui devrait être publié le 6 juillet 2006.
Produit brut de l'émission	A titre indicatif, 5 010 000 euros en cas d'émission du nombre de 835 000 actions à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (5 761 500 euros en cas d'exercice intégral la Clause d'Extension). En cas de réduction à 75 % de l'augmentation de capital, le produit brut de l'émission serait de 3 757 500 euros.
Date de jouissance	1er janvier 2006. Les actions nouvelles seront entièrement assimilées à compter de leur émission aux actions existantes.
Règlement-livraison	Prévu le 12 juillet 2006

Eléments d'appréciation du prix

La fourchette de prix indicative fait ressortir une capitalisation de la Société après augmentation de capital et avant exercice de la clause d'extension de 31,8 millions d'euros sur la base du prix médian retenu dans le cadre du Placement Global (6,00 euros par action).

La fourchette de prix indicative retenue dans le cadre de l'Offre est cohérente avec les méthodes de valorisations usuellement employées conformément aux pratiques de marché.

Les critères retenus par Euroland Finance dans ses travaux d'évaluation sont :

- la méthode des comparables boursiers (application des multiples de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation et de résultat net de sociétés cotées comparables aux données estimées 2006 et 2007 de NETBOOSTER par Euroland Finance), conduisant à une valorisation de 41,1 millions d'euros, soit 7,8 euros par action, avant dilution :

	VE/EBE 06	VE/EBE 07	VE/EBE 08	VE/REX 06	VE/REX 07	VE/REX 08	PER 06	PER 07	PER 08
Hi Media	20,5	11,0	7,4	22,7	11,3	8,8	33,3	16,6	12,9
Business Interactif	13,4	9,1	7,5	16,2	10,2	8,2	23,9	15,1	12,1
Deal Group Media	10,4	10,5	10,9	6,1	4,7	4,0	24,2	9,7	9,1
Fullsix	9,2	7,0	6,0	11,5	8,0	6,9	25,6	17,1	10,5
Maximiles	10,9	8,6	nc	15,7	11,8	9,8	29,6	22,2	18,4
1000mercis	11,3	8,4	6,8	12,0	8,8	7,1	22,1	15,2	12,5
Come & Stay	19,4	13,2	8,8	21,7	14,8	9,5	39,3	24,0	16,0
Moyenne des comparables	**13,6**	**9,7**	**7,9**	**15,1**	**9,9**	**7,7**	**28,3**	**17,1**	**13,1**
VE induite	30 648	36 907	42 668	30 577	35 630	39 736			
Valorisation induite pré-money	30 938	37 197	42 958	30 867	35 920	40 026	38 096	41 475	45 315
Moyenne	38 088								
Valorisation après décote de taille	**36 184**								
Augmentation de capital	5 010								
Valorisation Netbooster post-money	**41 194**								
Valeur de l'action Netbooster en €	**7,8**								
Valeur de l'action Netbooster après dilution en €	**7,5**								

Sources : Sociétés, estimations JCF. Données au 13 juin 2006 :

- la méthode des discounted cash flow (DCF : actualisation des flux futurs de trésorerie générés par la Société), conduisant à une valorisation de 49,3 millions d'euros, soit 9,3 euros par action avant dilution, avec la sensibilité par action présentée ci-dessous, en fonction des hypothèses relatives au coût moyen pondéré du capital et du taux de croissance à l'infini appliquées :

		Taux de croissance à l'infini				
		1,0%	**1,5%**	**2,0%**	**2,5%**	**3,0%**
CMPC	**12,3%**	9,7	9,9	10,1	10,3	10,5
	12,8%	9,4	9,5	9,7	9,8	10,0
	13,3%	9,0	9,2	9,3	9,4	9,6
	13,8%	8,7	8,8	9,0	9,1	9,2
	14,3%	8,4	8,5	8,6	8,8	8,9

Tableau récapitulatif :

Valorisation de la Société	Approche par les DCF	Approche par les comparables boursiers
En millions d'euros après augmentation de capital et avant exercice de la clause d'extension	49,3 M€	41,4 M€
En euros par action	9,29 €	7,80 €

A noter que toutes les données comptables et financières retenues par Euroland Finance sont issues de ses propres estimations, NETBOOSTER n'ayant pas remis de business plan. Euroland Finance a pris en compte pour ses travaux d'évaluation une croissance très significative du chiffre d'affaires pour les exercices 2006, 2007 et 2008, croissance qui lui paraît raisonnable.

Euroland Finance n'a pas retenu les approches de valorisation correspondant à l'actualisation des dividendes et à l'actif net, ces méthodes, basées sur des données historiques, n'ayant pas été jugées représentatives du potentiel du Groupe.

La fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après une processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs et, en particulier, l'analyse financière indépendante réalisée sur la Société et sa perception par les investisseurs ainsi que la connaissance par Euroland Finance du secteur et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui leur ont été fournies à la suite de ce processus.

Disparités de prix entre les opérations sur le capital intervenues en 2005 et le prix par action de l'opération envisagée

Opération	Date	Valorisation de la Société	Prix milieu de fourchette	Décote
Augmentation de capital	11/01/2005	0,10 €	6,00 €	98%
Augmentation de capital	10/02/2005	0,23 €	6,00 €	96%
Attribution d'actions gratuites	20/04/2006	0,00 €	6,00 €	100%
Emission de BSA	08/06/2006	5,40 €	6,00 €	10%

Garantie de bonne fin

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Dilution

Un actionnaire détenant 1 % du capital avant opération à laquelle il ne participerait pas, verrait sa participation dans le capital ramenée à :

- 0,84 % avant exercice de la clause d'extension (à 0,81 % en cas de prise en compte de la dilution relative à aux actions gratuites et BSA) ;
- et à 0,82 % après exercice de la clause d'extension (ou à 0,80 % en cas de prise en compte de la dilution relative aux actions gratuites et BSA).

Montant des dépenses liées à l'opération

La rémunération des intermédiaires financiers est estimée à 250 000 euros et le montant des frais juridiques et administratifs est estimé à 230 000 euros. Les frais juridiques et administratifs et la rémunération des intermédiaires financiers seront pris en charge par la Société.

Sur la même base, et après exercice de la clause d'extension, la rémunération des intermédiaires financiers est estimée à 280 000 euros.

Engagements de conservation

Catégories d'actionnaires	Personnes concernées	Engagements de conservation
Managers opérationnels et actionnaires disposant de plus de 2,50 % du capital social actuel depuis plus de 10 mois à l'exception de M. Eskenazi	- Pascal Chevalier - Xavier Penat - Bertrand Fraboulet - Gilles Bourdin - Financière Proxalan	Conservation de 85 % des titres concernés à compter du jour de règlement-livraison des actions dans le cadre du Placement et de l'Offre à Prix Ouvert, et ce, pendant une période expirant à la fin de l'année civile en cours, soit le 31 décembre 2006. Conservation de 75 % des titres concernés et ce pendant la période comprise entre le 31 décembre 2006 et le jour de la publication par la Société de ses comptes annuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2006.
Actionnaires rentrés au capital depuis moins de 10 mois	- Fonds Rothschild - Fonds Truffle - Emmanuel Brizard - Mathieu Perard	Conservation de l'intégralité des titres concernés et ce pendant une période de 6 mois à compter du jour de règlement-livraison des actions dans le cadre du Placement et de l'Offre à Prix Ouvert Conservation de 85 % des titres concernés et ce pendant une période comprise entre 6 mois et le jour de la publication par la Société de ses comptes annuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2006.
Partenariat stratégique avec la Chose	- La Chose - Valérie Tong Cuong - Stéphane Richard	Conservation de 100% des titres concernés juqu'au 31 décembre 2006.

Cotation

Date des premières négociations	6 juillet 2006
Code ISIN	FR0000079683
Mnémonique	ALNBT

3. Informations de base concernant les données financières sélectionnées

États financiers

Sélection de données financières

En euros	**Comptes Sociaux au 31/12/2003 (12 mois)**	**Comptes Sociaux au 31/12/2004 (12 mois)**	**Comptes Sociaux au 31/12/2005 (12 mois)**	**Comptes consolidés au 31/12/2005 (12 mois)**
Chiffre d'affaires	3 342 267	3 487 550	6 700 361	8 900 851
Résultat d'exploitation	-411 058	-490 888	415 795	449 208
Marge d'exploitation	*-12,30%*	*-14,08%*	*6,21%*	*5,05%*
Résultat financier	98 693	590 350	26 417	-8 682
Résultat net	-361 467	-83 239	122 090	622 812
Capitaux Propres	50 462	-17 679	437 915	457 975
Endettement financier net	95 000	128 577	-854 751	-864 635

Déclaration sur le fonds de roulement

NETBOOSTER atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant (c'est-à-dire que le Groupe a des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes) au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date d'établissement du présent prospectus.

Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations du CESR (CESR 127), la situation de l'endettement et des capitaux propres au 31 mars 2006 est la suivante :

En euros	**Au 31/03/2006**
Capitaux Propres, dont :	**449 979**
Capital Social	*446 686*
Réserves	*95 247*
Ecarts de conversion	*-91 954*
Endettement financier, dont :	**424 253**
Total des dettes à court terme	221 775
- Garanties	-
- Privilégiées	-
- Non garanties / Non privilégiées	*221 775*
Total des dettes à moyen et long terme	202 478
- Garanties	-
- Privilégiées	-
- Non garanties / Non privilégiées	*202 478*
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	**449 281**

Le montant des capitaux propres au 31 mars 2006 n'inclut pas le résultat du premier trimestre 2006.

En euros	**Au 31/03/2006**
A. Trésorerie	336 138
B. Instruments équivalents	113 143
C. Titres de placement	-
D. Liquidités (A+B+C)	**449 281**
E. Créances financières à court terme	79 769
F. Dettes bancaires à court terme	33 486
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	135 469
H. Autres dettes financières à court terme	52 820
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	**221 775**
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	**-307 275**
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L. Obligations émises	-
M. Autres emprunts à plus d'un an	202 478
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	**202 478**
O. Endettement financier net (J+N)	**-104 797**

En date du 7 avril 2006, des avances en compte courant ont été consenties par certains actionnaires de la Société pour un montant total de 247 895 €.
Aucun événement significatif autre que celui relaté ci-dessus n'est venu modifier le montant des capitaux propres et de l'endettement financier net présenté ci dessus depuis le 31 mars 2006.
Par ailleurs, conformément à la note 5.22 des comptes consolidés (ou 4.26 des comptes sociaux) « *engagements hors bilan* » il n'existe pas de dette indirecte ou éventuelle au 31 décembre 2005 et au 31 mars 2006.

Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

L'admission des actions de NETBOOSTER aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris est une étape importante dans le développement de la Société. Cette opération a pour objectif de lui donner davantage de ressources financières afin de poursuivre sa croissance et en particulier pour :

- Financer l'augmentation de besoin en fonds de roulement directement liée à sa croissance interne ;
- Financer l'accroissement de la palette de services offerts aux clients ;
- Financer le développement de l'activité en Europe.

Une réduction de l'enveloppe d'augmentation de capital à 75 % n'aurait pas d'impact significatif sur la stratégie que NETBOOSTER souhaite suivre au cours des prochains exercices.

Résumé des principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

✓ Les risques liés à l'opération d'introduction, décrits au chapitre 2 de la deuxième partie du présent document :
- Le risque lié à l'absence de cotation préalable préalablement à l'introduction sur Alternext.
- La possibilité de limiter l'émission à 75 % pourrait avoir des conséquences sur la future liquidité des titres. En outre si le seuil des 75 % n'étaient pas atteint, les ordres deviendraient caducs et l'opération serait annulée.
- L'absence de garantie de bonne fin.
- L'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes.
- L'admission est subordonnée à une ouverture effective du capital qui prend la forme d'une offre au public donnant lieu à souscription d'un montant d'au moins 2,5 millions d'euros.

✓ Les risques liés à l'activité de NETBOOSTER et à son organisation, décrits au chapitre 4 de la première partie du présent document, c'est-à-dire les risques liés à :
- La récente sortie de la Société d'un plan de continuation (mis en application au mois de janvier 2005) ;
- l'évolution du marché et à l'environnement de la Société ;
- la concentration de la clientèle (en 2005, 49,9 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est réalisé avec 10 clients) ;
- la concentration des achats sur peu de fournisseurs (sur l'exercice 2005, 65,1 % des achats consolidés du Groupe sont réalisés avec Google) ;

- la possibilité d'internalisation de l'activité par les moteurs de recherche ;
- au déréférencement ;
- aux évolutions technologiques ;
- aux variations de change ;
- à la réglementation applicable ;
- aux litiges pouvant éventuellement survenir ;
- aux droits de propriété intellectuelle ;
- la non mise en œuvre de l'ensemble des recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF en matière de gouvernement d'entreprises.

Ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par NETBOOSTER, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société, ou le cours de ses actions.

4. Informations concernant NETBOOSTER

NETBOOSTER est l'un des leaders européens spécialisé dans le Search Marketing, discipline qui regroupe notamment les techniques marketing de référencement, d'optimisation de sites Internet, et de génération de trafic. Pour la plupart des entreprises, le web est devenu un outil indispensable aussi bien sur un plan marketing que sur un plan commercial avec comme principaux objectifs de vendre, d'informer et de communiquer ; et ces objectifs ne peuvent être atteints sans visiteurs. L'idée de base de NETBOOSTER est donc de proposer une solution efficace aux entreprises afin qu'elles exploitent de manière optimale le potentiel d'Internet.

La Société propose les services suivants :

- le **Search Engine Optimization** (référencement naturel dans les résultats des moteurs de recherche),
- le **Search Engine Marketing** : gestion centralisée de campagne de liens sponsorisés et génération de trafic au pay per clic (PPC),
- le **Conseil** stratégique en marketing on line.

Les solutions offertes par la Société ont pour principaux objectifs :

- D'apporter une visibilité sur les mots clés les plus utilisées par les internautes dans le domaine d'intervention du client,
- D'augmenter le nombre de visites tout en générant un trafic qualifié et ciblé,
- De mettre en place une stratégie de visibilité sur Internet dans la durée.

5. Examen du résultat et de la situation financière

Sur la période d'étude, le chiffre d'affaires de la Société a fortement évolué. Cette évolution est notamment le fait du fort développement de l'activité au cours de l'exercice clos au 31/12/2005. En effet alors que le chiffre d'affaires est resté relativement stable sur les exercices comparés 2003 et 2004, avec une croissance de seulement 4,3 %, le chiffre d'affaires (comptes sociaux) a augmenté de plus de 92,1 % entre les exercices 2004 et 2005, progression imputable au lancement, en 2005, des activités à fort contenu technologique.

Compte tenu des difficultés de trésorerie affichées par NETBOOSTER au cours de l'exercice 2004, la Société a mis en œuvre un plan de restructuration dès 2005 (réorganisation opérationnelle de la Société, réduction de la masse salariale, réduction de l'ensemble des frais généraux, l'optimisation économique et financière des locaux).

Les mesures évoquées ci-dessus ont largement porté leurs fruits, le résultat d'exploitation atteint en effet plus de 6 % au titre des comptes sociaux 2005 (plus de 5 % au titre des comptes consolidés 2005).

Les capitaux propres ont été renforcés durant l'exercice 2005 suite à une augmentation de capital réalisée en numéraire et grâce au résultat dégagé lors de cet exercice.

6. Administrateurs, membres de la direction et salariés

Composition du conseil d'administration

Nom	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Emmanuel BRIZARD	Président du Conseil d'Administration	06/01/2006	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011
Pascal CHEVALIER	Directeur Général et Administrateur	11/01/2005	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2010
Stéphane DARRACQ	Administrateur	06/01/2006	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011
Jean-Pierre ESZENAZI	Administrateur	06/01/2006	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011
TRUFFLE VENTURE SAS Représenté par Monsieur B.L. ROQUES	Administrateur	06/01/2006	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011
Eric TONG CUONG	Administrateur	13/04/2006	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011

Salariés (nombre moyen sur l'exercice)

Entités juridiques	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005
Netbooster SA	32	27	35
Netbooster Ltd	6	6	4
Netbooster GmbH	6	6	6
Netbooster Espana	0	0	2
Total	**44**	**39**	**47**

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :	Jean Yves HANS	Deloitte & Associés
Commissaires aux comptes suppléants :	Yves TUBIANA	BEAS

7. Actionnariat et évolution du capital social de la Société

Répartition du capital et des droits de vote

Noms des actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote
Jean Pierre ESKENAZI	252 710	5,66%
Total Fondateur	**252 710**	**5,66%**
Pascal CHEVALIER	475 713	10,65%
Emmanuel BRIZARD	415 957	9,31%
Gilles BOURDIN	302 246	6,77%
Xavier PENAT	114 070	2,55%
Bertrand FRABOULET	22 084	0,49%
Mathieu PERARD	3 000	0,07%
Total Managers	**1 333 070**	**29,84%**
Financière PROXALAN S.A.	230 513	5,16%
Truffle Venture	1 685 754	37,74%
Edmond de Rothschild Investment	164 871	3,69%
Total Investisseurs financiers	**2 081 138**	**46,59%**
Eric PLANTIER	102 968	2,31%
Rebecca PLANTIER	95 369	2,14%
Benoist GROSSMANN	53 572	1,20%
Dan MANOR	34 133	0,76%
Isabelle BORDRY	22 334	0,50%
Jean-Marc DUMESNIL	111 671	2,50%
Jean-Paul KAHN	44 669	1,00%
Agnès TROTTIER	22 334	0,50%
Total Business Angels	**487 050**	**10,90%**
Valérie TONG CUONG	44 699	1,00%
Stéphane RICHARD	44 699	1,00%
Société LA CHOSE S.A.S.	223 493	5,00%
Total Investisseurs stratégiques	**312 891**	**7,00%**
TOTAL	**4 466 859**	**100%**

Opérations sur le capital ou donnant accès au capital de la Société depuis sa création

Date et descriptif opération	Montant opération	Nombres de titres composant le capital	Valeur nominale du titre	Montant capital social	Montant prime d'émission
08/04/1998 Constitution de la Société (SARL)	- Apport en numéraire : 15.256,20 FRF - Apport en nature évalué à 34.743,80 FRF	500 parts sociales	100 F	50 000 F	Néant
AGE 20/10/1999 (incorporation des réserves, compensation de créances, incorporation de prime d'émission)	200 000 F	2.500 parts sociales	100 F	250 000 F	Néant
AGE 10/03/2000 Augmentation de capital - Diminution valeur nominale des actions	18 818 F	268 818 actions	1 F	268 818 F	6 981 182 F
AGE 14/04/2000 Augmentation de capital et incorporation partie prime émission Conversion du capital en euros	1 494 512,40 F	268 818 actions	1 €	268 818 €	Néant
Même AGE Augmentation de capital et incorporation partie prime émission	672 045 €	940 863 actions	1 €	940 863 €	Néant
AGE 26/04/2000 Augmentation de capital	81 557 €	10 022 242 actions	0,1 €	1 002 224,20 €	1 900 278,1 €
Même AGE Augmentation de capital Incorporation partie prime d'émission	2 044 840 €	30 672 600 actions	0,1 €	3 067 260 €	Néant
AGE 03/10/2000 Augmentation de capital	340 807 €	34 080 670 actions	0,1 €	3 408 067 €	2 709 415,65 €
AGE 11/01/2005 Réduction de capital	-3 208 067,40 €	1 999 996 actions	0,1 €	199 999,60 €	Néant
AGE 11/01/2005 Augmentation de capital	150 000 €	3 499 996 actions	0,1 €	349 999,60 €	Néant
AGE 10/02/2005 Augmentation de capital	96 686,30 €	4 466 859 actions	0,1 €	446 685,90 €	127 073,70 €
CA du 20/04/06 Emission d'actions gratuites	123 193,00 €	création et émission de 123 193 actions nouvelles	0,1 €	-	-
CA du 08/06/07 Attribution de bons de souscription d'actions	6 253,60 €	Création et émission de 62 536 actions nouvelles	0,1 €	-	-

La dilution globale maximale entraînée par l'attribution d'actions gratuites et l'attribution de bons de souscription d'actions est de 4,0 %.

8. Informations complémentaires

Capital social au 15 mai 2006

446 685,90 € divisé en 4 466 859 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

Statuts

Les derniers statuts à jour ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris.

Intermédiaires financiers

Euroland Finance	Listing Sponsor Intermédiaire en charge du Placement
Banque d'Orsay	Banque Introductrice Établissement en charge de la centralisation du Placement

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de NETBOOSTER, auprès des intermédiaires financiers mentionnés ci-dessus, ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (http://www.amf-france.org).

PREMIERE PARTIE

1. PERSONNES RESPONSABLES

Dans le présent prospectus, l'expression « NETBOOSTER » ou la « Société » ou le « Groupe » désigne la Société NETBOOSTER et ses filiales.

1.1. Dénomination des personnes responsables

1.1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le prospectus

Monsieur Emmanuel BRIZARD
Président du Conseil d'Administration

11 rue Dieu
75010 Paris
Téléphone : +33 1 40 40 27 00
Fax : +33 1 40 40 27 19

1.2. Attestation des personnes responsables

1.2.1. Attestation du responsable du Prospectus

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le présent prospectus ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, rapports figurant aux paragraphes 20.4.1, 20.4.2, 20.4.3 et 20.4.4 dudit document. Le rapport réalisé au titre de l'exercice 2003 contient une observation sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation de la Société. »

Fait à Paris, le 20 juin 2006

Monsieur Emmanuel BRIZARD
Président du Conseil d'Administration
NETBOOSTER

1.2.2. *Attestation de l'Introducteur et du Listing Sponsor – Prestataire de Services d'Investissement*

Banque d'Orsay, Introducteur, et EuroLand Finance, Entreprise d'investissement, Listing Sponsor de la Société, confirment avoir effectué, en vue de l'opération d'Introduction sur le marché Alternext d'Euronext Paris des actions de la Société NETBOOSTER, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par NETBOOSTER ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la Société, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la FBF et l'AFEI (« code professionnel FBF – AFEI ») et au schéma type d'Alternext.

Banque d'Orsay et EuroLand Finance attestent, conformément à l'article 212-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux règles d'Alternext, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du prospectus aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par NETBOOSTER à Banque d'Orsay et à EuroLand Finance, ces derniers les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de Banque d'Orsay ou d'EuroLand Finance de souscrire aux titres de NETBOOSTER, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par NETBOOSTER et/ou son Commissaire aux Comptes.

Banque d'Orsay et Euroland Finance attestent que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris, le 20 juin 2006

Banque d'Orsay
Monsieur Jean Paul MALPUECH
Directeur Général

EuroLand Finance
Monsieur Marc FIORENTINO
Président

2. CONTROLEURS DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Monsieur Jean-Yves HANS
6 place du Général LECLERC
92300 Levallois

Date de 1ère nomination : Assemblée Générale Mixte du 20 octobre 1999

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010

DELOITTE & Associés
81 Boulevard de Stalingrad
69608 Villeurbanne

Date de 1ère nomination : Assemblée Générale du 13 avril 2006

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Yves TUBIANA
163 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Date de 1ère nomination : Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mars 2000

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010

BEAS
7-9, villa Houssay
92200 Neuilly sur Seine

Date de 1ère nomination : Assemblée Générale du 13 avril 2006

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

En date du 10 mars 2000, et suite à la démission de ses fonctions de Monsieur Jean-Luc BUVAT, commissaire aux comptes suppléant, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer :

- Monsieur Yves TUBIANA, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

En date du 27 juin 2005, la société KPMG et Monsieur Gérard RIVIERE, respectivement co-commissaire aux comptes titulaire et co-commissaire aux comptes suppléant ont décidé de démissionner de leurs fonctions.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont issues :

- des comptes sociaux de NETBOOSTER clos au 31/12/2003 ;
- des comptes sociaux de NETBOOSTER clos au 31/12/2004 ;
- des comptes sociaux de NETBOOSTER clos au 31/12/2005 ;
- des comptes consolidés de NETBOOSTER clos au 31/12/2005.

Ce tableau doit être lu en parallèle avec les données historiques du Groupe et leurs annexes respectives pour les mêmes périodes fournies au paragraphe 20 de la première partie du présent document.

En euros	**Comptes Sociaux au 31/12/2003 (12 mois)**	**Comptes Sociaux au 31/12/2004 (12 mois)**	**Comptes Sociaux au 31/12/2005 (12 mois)**	**Comptes consolidés au 31/12/2005 (12 mois)**
Chiffre d'affaires	3 342 267	3 487 550	6 700 361	8 900 851
Résultat d'exploitation	-411 058	-490 888	415 795	449 208
Marge d'exploitation	*-12,30%*	*-14,08%*	*6,21%*	*5,05%*
Résultat financier	98 693	590 350	26 417	-8 682
Résultat net	-361 467	-83 239	122 090	622 812
Capitaux Propres	50 462	-17 679	437 915	457 975
Endettement financier net	95 000	128 577	-854 751	-864 635

4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent prospectus, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. Faits exceptionnels et litiges

Compte tenu des difficultés rencontrées par NETBOOSTER au cours des exercices 2003 et 2004, la Société a mis en œuvre un important plan de restructuration au début de l'année 2005, avec pour principaux objectifs :

- la réduction de la masse salariale par compression des effectifs et par restructurations des modes de rémunération ;
- la réduction de l'ensemble des frais généraux supportés par la Société (renégociations de conventions formées avec les principaux fournisseurs, réduction des budgets attribués aux différents services) ;
- l'optimisation économique et financière des locaux.

Parallèlement à ces mesures opérationnelles, la Société a décidé de se recentrer sur son métier de base en abandonnant notamment certains projets de développement jugés trop éloignés de son cœur de métier.
En outre, soutenue par un mandataire ad'hoc désigné par le Tribunal de Commerce de Paris au mois de décembre 2004, NETBBOSTER a obtenu de la Commission des Services Financiers un plan provisoire sur un an consistant en un apurement de son passif fiscal et social s'élevant à plus de 929 K€. Mis en application dès le début du mois de janvier 2005, ce plan a été effectivement accordé en date du 19 mai 2005 avec inscription de nantissements au profit des deux principaux créanciers privilégiés.
En date du 23 février 2006, et compte tenu de l'amélioration de la situation opérationnelle et financière de la Société, celle-ci a procédé au remboursement anticipé du solde de son passif fiscal et social, en principal et pénalités d'assiette.
NETBOOSTER a parallèlement formulé une demande auprès de ses deux créanciers de la Société afin de lever l'inscription du nantissement sur le fonds de commerce de la Société.

Depuis la fin de l'exercice 2005 et le début de l'exercice 2006, un litige commercial s'est par ailleurs développé entre la société NetBooster et l'un de ses clients. Ce litige s'est accompagné d'incidents de paiement qui n'ont pas permis à la société de recouvrer ses créances à ce jour soit la somme de 110 161 €. Ce litige est décrit dans les annexes aux comptes consolidés réalisés au titre de l'exercice 2005 au paragraphe 20.3.5 de la première partie du présent document.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres litige, arbitrage, fait exceptionnel ou risque juridique susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

4.2. Propriété intellectuelle

Le Groupe est titulaire de ses droits de propriété intellectuelle, et notamment ses marques et noms de domaine.

La Société exploite ou est susceptible d'exploiter les marques suivantes, ces marques ayant été déposées auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle :

Marques - Dénomination	Type	Pays	Dépôt initial	N° du dépôt
NETBOOSTER	Communautaire	Union Européenne	01/02/1999	001073089
	Dépôt national	France	23/09/1996	966642655
WEBEDITION	Communautaire	Union Européenne	18/06/1999	001212406
GALAXIE DE NOMS DE DOMAINES	Communautaire	Union Européenne	21/10/1999	001355932
	Dépôt national	France	18/06/1999	99798232

Marques - Dénomination	Type	Pays	Dépôt initial	N° du dépôt
POSITION PACK	Communautaire Dépôt national	Union Européenne France	04/01/2000 04/08/1999	001448919 99806494
REFERENCEMENT	Communautaire	Union Européenne	19/11/1999	001401967
GRAND PRIX DU NET MARKETING	Dépôt national	France	29/03/2000	003017898
NETMARKETING	Dépôt national	France	14/04/2000	003021930
WAPBOOSTER	Dépôt national	France	05/07/2000	003038876
OPTIMAGE	Dépôt national	France	17/082000	003047105
COMMUNITY LINK	Dépôt national	France	17/082000	003047104
SHOPBOOSTER	Communautaire	Union Européenne	14/03/2002	002617504
DEGRIFLIC	Dépôt national	France	26/11/2004	043326238

L'ensemble des marques du Groupe est géré par un Cabinet Spécialisé de Conseil en Propriété Intellectuelle.

Il est toutefois précisé que certains dépôts de marques ont été réalisés sous la dénomination sociale de Référencement, ancienne dénomination sociale de NETBOOSTER.
Il a ainsi été procédé à une nouvelle inscription des marques françaises *NetBooster* et *Référencement*, et ce au nom de NETBOOSTER.

La Société est également propriétaire de nombreux noms de domaine dont l'ensemble de ceux utilisés dans le cadre de ses activités commerciales.

En matière de protection de logiciels, NETBOOSTER a déposé les programmes sources de trois de ses applicatifs (logiciel ROI, logiciel PPC et logiciel NVP) auprès de l'Association de Protection des Programmes (APP).

Au terme d'un accord conclu en juillet 2004, NETBOOSTER a réalisé la cession à la société GOOSTER d'un logiciel de moteur de recherche qu'elle avait développé. Une licence personnelle d'utilisation, licence incessible, exclusive, non transférable et strictement limitée à ses besoins a été consentie par GOOSTER à NETBOOSTER. Cette concession de licence pourrait être résiliée de plein droit par GOOSTER en cas de manquement grave de la part de NETBOOSTER à l'une de ses obligations contractuelles.

En dehors de cet élément, aucun actif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le Groupe NETBOOSTER.

4.3. Risques liés à l'activité

4.3.1. Risques liés à la sortie de la Société d'un plan de continuation

Les difficultés financières rencontrées par le passé par la Société et l'incertitude pesant sur la continuité de l'exploitation exprimée dès l'exercice 2003 pourraient constituer un risque pour la Société.

Il est toutefois précisé que, dès le début de l'année 2005, la Société a mis en place des mesures de restructuration (sur un plan stratégique, managérial, social notamment) (voir aux paragraphes 4.1 et 21.2.8 de la première partie du présent document, ainsi que les annexes aux comptes sociaux et consolidés de la Société au paragraphe 20 de la première partie du prospectus). Ces mesures ont porté leurs fruits puisqu'à la fin de l'exercice 2005, la Société enregistrait une hausse de 92,1 % de son chiffre d'affaires à 6,7 millions d'euros pour un résultat net de plus de 122 K€.

La Société ne peut toutefois exclure que d'éventuelles difficultés financières puissent à nouveau toucher NETBOOSTER en cas de retournement de son activité et donc de chute de sa rentabilité, remettant en cause ses projets de développement à moyen terme.

4.3.2. Risques liés à l'évolution du marché et à l'environnement concurrentiel

Les marchés sur lesquels évolue NETBOOSTER sont des marchés fortement corrélés à la conjoncture économique. Une baisse significative du marché de la publicité et du marketing on-line pourrait par exemple avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Par ailleurs, les marchés du marketing on-line et plus particulièrement celui du référencement sont des marchés récents et extrêmement concurrentiels sur lesquels de nombreux acteurs sont présents.

Cette forte intensité concurrentielle pourrait représenter un risque pour la Société en ce qui concerne sa position sur le marché. NETBOOSTER ne peut exclure que de nouveaux acteurs pénètrent le marché, ou qu'un acteur déjà présent ne décide de fédérer le marché, ce qui aurait pour effet de diminuer les parts de marché de la Société. Toutefois NETBOOSTER détient une position de leader sur le marché du search marketing avec une expérience du plus de 8 ans.

4.3.3. Risques clients

NETBBOSTER possède une offre B to B, tournée notamment vers les entreprises souhaitant développer leur notoriété et / ou leurs ventes sur Internet.

✓ ***Concentration clientèle et dépendance***

La clientèle de NETBOOSTER présente des profils extrêmement variés, aussi bien en termes de taille qu'en termes de secteurs d'appartenance. La Société détient ainsi une base clientèle développée et hétérogène avec plus de 550 comptes clients actifs. Ajouté à cela, la Société bénéficie d'une diversité géographique de sa clientèle compte tenu de sa présence globale au niveau européen.
A noter, qu'au cours de l'exercice 2005, NETBOOSTER a effectué des prestations aux États-Unis (facturation en dollar) pour son premier client, filiale américaine d'un groupe international. Antérieurement, la Société travaillait pour les filiales européennes du Groupe.
En 2005, ce client a sollicité NETBOOSTER pour un contrat d'un an sur des prestations de SEM (liens sponsorisés et PPC), sachant dès la conclusion de ce contrat que le budget 2006 ne serait pas reconduit. La Société n'a toutefois pas été pénalisée par la non-reconduction de ce contrat du fait de l'acquisition d'un budget avec la filiale anglaise de ce même groupe, qui représentera durant cet exercice environ 50 % du budget 2005 ce client aux Etats Unis.

L'analyse des facturations hors taxes du Groupe au 31 décembre 2005, laisse apparaître une forte concentration des facturations émises au cours de l'exercice sur peu de clients.
Le tableau suivant détaille le poids des dix premiers clients, en terme de facturations HT, dans le chiffre d'affaires consolidé de NETBOOSTER au cours de l'exercice 2005 :

Client	Facturations HT (en €)	% du CA Consolidé au 31/12/05	% cumulé du CA Consolidé au 31/12/05
Client N° 1	2 035 816	22,9%	22,9%
Client N° 2	446 329	5,0%	27,9%
Client N° 3	432 674	4,9%	32,7%
Client N° 4	420 119	4,7%	37,5%
Client N° 5	279 950	3,1%	40,6%
Client N° 6	258 066	2,9%	43,5%
Client N° 7	160 228	1,8%	45,3%
Client N° 8	142 758	1,6%	46,9%
Client N° 9	136 162	1,5%	48,4%
Client N° 10	126 304	1,4%	49,9%
TOTAL	**4 438 405 €**	**49,9%**	**49,9%**

La perte de l'un des premiers clients pourrait ainsi être préjudiciable à la Société. Toutefois, NETBOOSTER estime que la base clients dont elle dispose est de plus en plus **fidèle** compte tenu :
- de la récurrence et de la reconduction des contrats observées d'une année sur l'autre,
- ainsi que de la tendance pour les divers annonceurs à accroître leurs budgets de marketing on-line.

- *Une hausse des budgets des clients de la Société*

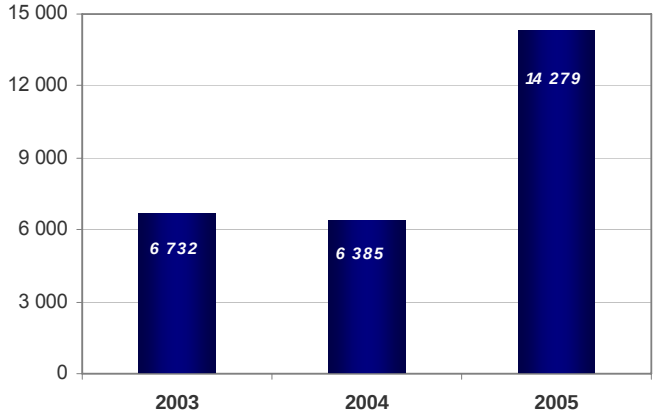

Le schéma ci-contre présente l'évolution du budget moyen par client confié à NETBOOSTER entre les années 2003 et 2005 (sur la base des données sociales, en euros).

- *Une récurrence des contrats, une confiance renouvelée*

Évolution (en valeur) et à périmètre constant (Base 2003), des 100 premiers clients communs en 2003, 2004 et 2005 (Source : Société)

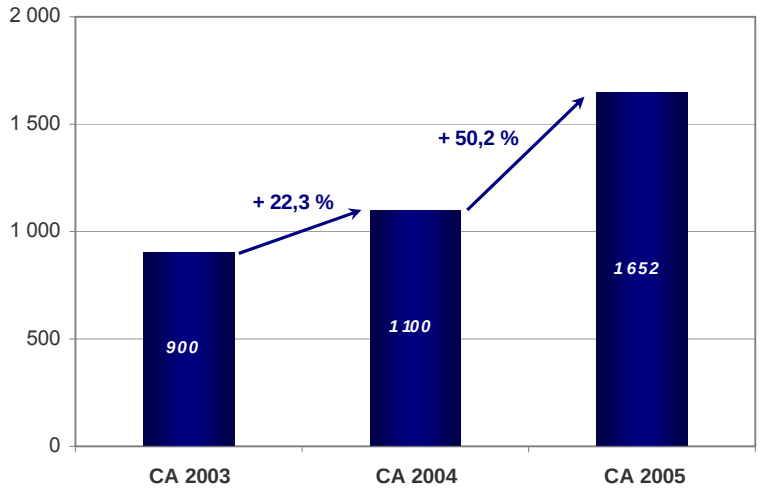

Le graphique ci-contre montre ainsi l'évolution, à périmètre constant, (Base 2003) des facturations des 100 premiers clients récurrents sur les années 2003, 2004 et 2005.

On remarque en outre que les facturations sur les 100 premiers clients communs aux exercices 2003, 2004 et 2005 ont augmenté de plus de 50 % entre les années 2004 et 2005, signe fort de la confiance portée à NETBOOSTER et de la hausse des budgets confiés à la Société.

✓ ***Risque lié à la solvabilité des clients de la Société***

En 2005, NETBOOSTER dispose d'une base de plus de 550 clients, et s'adresse aussi bien à des grands comptes qu'à des PME.

Afin de limiter le risque d'impayé, la Société a mis en place, en 2005, une procédure d'administration des ventes incluant la vérification du statut financier de ses clients, ainsi qu'un dispositif de relances clients, avec une personne dédiée. La Société estime par conséquent que le risque de défaillance de ses clients demeure limité. Ainsi, en contraste avec les exercices antérieurs où les provisions pour créances douteuses étaient élevées pour des raisons historiques et propres au marché (économie Internet non rentable et multiplication des défaillances de pure players Internet), la Société a pu observer une réelle réduction des provisions passées pour créances douteuses au cours de l'exercice 2005, qui ont représenté 2,1 % du chiffre d'affaires.

4.3.4. Risques fournisseurs

Les principaux fournisseurs de la Société sont notamment les différents moteurs de recherche, moteurs de shopping et annuaires.

Le plus important fournisseur de NETBOOSTER est incontestablement Google Adwords qui représentait, au 31 décembre 2005, plus de 65 % des achats totaux réalisés auprès des divers fournisseurs de trafic. Bien qu'élevé ce pourcentage s'explique largement par la place dominante occupée par Google qui, selon l'étude de Médiamétrie – eStat du mois de mai 2005, totalisait plus de 8 recherches sur 10.

Sur le total des dépenses réalisées auprès des outils de recherche, la part des 5 premiers fournisseurs de NETBOOSTER se présente ainsi (sur la base des comptes sociaux) :

Rang	Fournisseurs	Dépenses brutes (en €)	% des Achats Totaux 2005
1	Google Adwords	2 131 125	65,1%
2	Yahoo Search Marketing / Overture	520 045	15,9%
3	Wanadoo Voila	166 019	5,1%
4	Pangora / Pangora Boutique	152 511	4,7%
5	Kelkoo	131 482	4,0%

Compte tenu du fort développement des activités de SEM (trafic au Pay Per Clic et liens sponsorisés), et pour limiter sa dépendance vis-à-vis de peu de moteurs et outils de recherche et notamment vis-à-vis de Google, la Société a affiché, dès le début de l'exercice 2004, une volonté de diversifier ses sources de production de clics. Le nombre de ces prestataires est ainsi passé de quatre au début de l'année 2004 à plus d'une dizaine à la fin de l'année 2005.
Aujourd'hui, la Société travaille notamment avec Google Adwords, Yahoo Search Marketing, Wanadoo Voilà, Pangora, Kelkoo, Le Guide, Miva Espotting, Position Technologies, Shopping.com, etc.

4.3.5. Risques d'internalisation de l'activité par les moteurs de recherche

L'arrivée d'intervenants du type de Google sur le marché a incontestablement contribué à développer les besoins et les services liés à la visibilité et au trafic sur Internet. Il n'est pas inenvisageable qu'un moteur de recherche ou annuaire prenne en charge, vis à vis des clients, tout ou partie des prestations que NETBOOSTER dispense actuellement.

Les développements sur Internet étant extrêmement véloces, ce risque n'est pas à exclure. La Société estime toutefois que ce risque est faible considérant l'ampleur des ressources humaines à mettre en œuvre pour prendre en charge le métier de NETBOOSTER.

Par ailleurs, l'une des raisons d'être majeures de sociétés telles que NETBOOSTER est d'optimiser les actions par rapport aux moteurs de recherche et annuaires. Un annonceur ne peut pas faire son propre plan media en traitant directement avec chacun des moteurs ou annuaires, sachant qu'il n'a pas le savoir-faire pour identifier les plus pertinents par rapport à sa problématique.

4.3.6. Risques de déréférencement (« black-listage »)

Par le passé, Google a fait disparaître des sites web de son moteur de recherche en les « black listant ». Ces pratiques sont brutales et sans avertissement préalable. Google agit de la sorte lorsqu'il considère que les techniques utilisées pour optimiser la position d'un site ne sont pas dans le respect des bonnes pratiques. Ce genre d'incident peut toucher des clients de tout prestataire dans le domaine du référencement. Par le passé, NETBOOSTER en fut l'objet.

Aujourd'hui, les techniques mises en œuvre par NETBOOSTER relèvent de ces bonnes pratiques. Toutefois, ce domaine est très évolutif et l'interprétation des « bonnes pratiques » relève du bon vouloir de Google. L'occurrence de tels incidents n'est pas à exclure.

4.3.7. Risques liés aux évolutions technologiques

✓ ***Risque d'obsolescence technologique***

NETBOOSTER maîtrise l'ensemble des technologies liées à l'informatique et au monde d'Internet.

Les plates-formes mises en place par la Société utilisent par ailleurs les technologies les plus récentes. En outre, l'équipe de R&D de NETBOOSTER est chargée de veiller à la mise à jour des systèmes compte tenu des évolutions des technologies web et liées aux moteurs de recherches, limitant ainsi le risque d'obsolescence de ses applications.

✓ ***Risque lié à l'architecture technique***

L'ensemble des applications et des serveurs utilisés est standard et l'architecture technique de ses applications a été optimisée de manière à en favoriser les développements et la performance. La Société ne peut toutefois exclure qu'un dysfonctionnement ou une défaillance de ces nouvelles fonctions applicatives puisse survenir et perturber l'exploitation normale de la Société.

✓ ***Risques liés à Internet***

Bien que la Société mette en oeuvre les moyens adéquats pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques, elle n'est pas en mesure de garantir une protection absolue contre les virus, et autres techniques d'intrusion des systèmes. Une telle action pourrait entraver le bon fonctionnement des systèmes informatiques, des plateformes et du serveur de la Société affectant ainsi la qualité de l'offre de la Société. Toutefois ces risques ne sont pas inhérents à NETBOOSTER et à son activité, mais à toutes les sociétés évoluant dans le secteur Internet et exploitant un réseau Internet.

La Société pourrait toutefois être amenée à l'avenir à procéder à des investissements importants ou à consacrer des ressources encore plus importantes pour faire face à l'accroissement de ces risques tenant plus particulièrement à la sécurité informatique sur Internet.

4.4. Risques liés à l'organisation de la société

4.4.1. Risques humains

Le capital humain de la Société est un élément essentiel de sa pérennité et de son développement. La fidélisation des collaborateurs est un enjeu primordial pour la Société.

Afin de contribuer à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, la Société a mis en place une politique d'actionnariat salarié par l'attribution d'actions gratuites pour l'ensemble des salariés du Groupe.

Pour assurer et conforter sa croissance, NETBOOSTER devra être capable d'attirer, de former, d'intégrer et de conserver de nouveaux collaborateurs qualifiés.

4.4.2. Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs

Le succès de NETBOOSTER repose en grande partie sur la qualité et l'implication de ses dirigeants et administrateurs, de leurs collaborateurs et de l'équipe qu'ils ont constituée. La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés ou d'un dirigeant pourrait avoir un impact négatif significatif et obérer la croissance de la Société.

Toutefois, NETBOOSTER est doté d'un management de type collégial, limitant ainsi le risque de dépendance à l'égard des dirigeants.
En effet, la Direction de NETBOOSTER est assurée conjointement par ses dirigeants opérationnels, Messieurs Pascal CHEVALIER, Emmanuel BRIZARD et Stéphane DARRACQ, et son Board qui apporte sa vision à l'ensemble des départements et des filiales du Groupe.

Par ailleurs, les principaux dirigeants de NETBOOSTER sont actionnaires de la Société.

4.5. Risques de marché

4.5.1. Risques de liquidité

- **Endettement**

Au 31 décembre 2005, sur la base des comptes consolidés de NETBOOSTER, les dettes financières du Groupe sont constituées de :

- des soldes créditeurs de banque (en cours de cartes bleues différées) pour 89,7 K€ ;
- des avances en comptes courants d'associés pour 45,4 K€ ;
- des avances conditionnées COFACE pour 87,9 K€.
  L'assurance prospection COFACE a été contractée au mois d'avril 2002 pour une période de garantie de trois ans. Au 31/12/2005, ces avances correspondent aux dépenses de prospection engagées par la Société et susceptibles d'amortissements en fonction des recettes enregistrées dans les zones couvertes par ladite garantie (Autriche, Hongrie, République Tchèque, Slovénie et Suisse).

Compte tenu de son faible niveau d'endettement (231 K€) la Société considère que les risques auxquels elle est confrontée en la matière sont négligeables.
En outres les données consolidées au 31 décembre 2005 laissent apparaître un endettement financier net négatif à hauteur de 864,6 K€.

Par ailleurs, la Société a bénéficié début 2005 d'un soutien important de la part de ses actionnaires actuels. En effet, les actionnaires ont à cette période, parallèlement à la mise en application du plan de restructuration, participé de manière active à la recapitalisation de la Société.

Enfin, le 15 mars 2006, la Société a signé un accord de financement en compte courant avec l'un de ses actionnaires, Truffle Venture, pour un montant global pouvant atteindre 400 K€. Cet apport vise à offrir une certaine souplesse à la Société après le remboursement anticipé réalisé auprès du Trésor Public et l'URSSAF pour un montant de 441 K€, suite au moratoire mis en place en 2005. Il est précisé que ce remboursement a été réalisé sur la base des disponibilités de la Société, cette dernière souhaitant néanmoins se prémunir contre tout décalage éventuel de trésorerie au cours des mois suivants. A la date du présent document, la Société a bénéficié d'un apport effectif pour un montant de 250 K€, les conditions de cet apport en compte courant faisant état d'une rémunération annuelle effective de 6 %.

- **Capacité d'accès au crédit**

La Société bénéficie de ligne de crédit court terme à hauteur d'environ 160 K€ grâce au paiement différé de ces dépenses en cartes bleues.

La Société NETBOOSTER a recours à un factor (FACTOBAIL). Ce contrat d'affacturage n'est pas soumis à un plafond d'en-cours, et le fonds de garantie s'élève à 10 % de l'encours TTC des créances transférées. Le taux de la commission d'affacturage a été fixé à 1,10 % HT du montant TTC des créances transférées.

Au 31 décembre 2005, l'en-cours d'affacturage s'élevait à 837 €.

La Société n'est soumise à aucun covenant financier.

4.5.2. Risques de taux d'intérêt

NETBOOSTER est très faiblement endettée.

Au 31 décembre 2005, au niveau consolidé, les emprunts, dettes financières et lignes de crédit diverses portant intérêt sont uniquement constitués des en-cours d'affacturage et des comptes courants d'associés.

Le taux appliqué pour les en-cours d'affacturage est un taux fixe de 1,10 %.

La Société estime par conséquent que ce risque est négligeable.

Par ailleurs, la trésorerie de la Société est investie en SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) monétaires. De ce point de vue, la Société n'est en conséquence pas exposée de manière significative au risque de taux d'intérêt.

4.5.3. Risques de taux de change

En terme d'exploitation, les transactions de la Société avec ses clients et partenaires sont facturées en euros pour les sociétés françaises, allemandes et espagnoles et en livre sterling pour la filiale anglaise.

A noter toutefois que la Société a étendu, au cours de l'exercice 2005, ses relations commerciales avec un client américain, pour lequel elle réalisait, pour le compte de sa filiale européenne, des prestations de search marketing en Europe au cours de l'exercice 2004. La filiale américaine de ce client a ainsi souhaité faire appel à NETBOOSTER pour la mise en place de campagnes de search marketing sur le continent Nord-Américain.
Au cours de l'exercice 2005, NETBOOSTER a donc procédé, pour le compte de la filiale américaine de ce client, à des achats et facturations de trafic libellés en dollars américains (USD).

Au 31 décembre 2005, la répartition du chiffre d'affaires en fonction de la monnaie de facturation se présente comme suit :

Chiffre d'affaires réalisé dans la zone euro	5 647 K€	soit 63,4 % du CA consolidé ;
Chiffre d'affaires réalisé en Grande Bretagne (GBP)	1 204 K€	soit 13,5 % du CA consolidé ;
Chiffre d'affaires réalisé aux États-Unis (USD)	2 050 K€	soit 23,0 % du CA consolidé.

Risques de change liés à l'existence de relations commerciales avec un client américain :
Dans la mesure où les achats de trafic auprès des divers moteurs et la facturation aux clients sont libellés dans la même devise, il n'existe pas de risques de change autres que ceux liés à l'évolution du taux de change entre le début et la fin de l'année fiscale lors de l'arrêté des comptes en euros. Ces fluctuations de change génèrent des écarts de change qui sont affectés à la clôture de l'exercice en résultat financier.

Risques de change liés à l'activité en Grande Bretagne
De même, les comptes de la filiales anglaises étant exprimés en livres sterling, les fluctuations générées par les écarts de change GBP/EUR sont affectés, à la clôture, en résultat financier.

La Société est donc exposée au risque de change en raison de son activité en Grande Bretagne, et, dans une moindre mesure, de ses relations commerciales aux États-Unis.
Une évolution défavorable de la parité EUR / GBP, ou de la parité EUR / USD pourrait avoir un impact négatif sur le niveau d'activité et les états consolidés du Groupe exprimés en euros au cours des prochains exercices.

En K€	GBP	USD
Actifs	5	296
Passifs	15	755
Position nette avant gestion	**-10**	**-460**
Positions hors bilan	0	0
Position nette après gestion	**-10**	**-460**
Evolution de 1 centime d'euros / DEVISE	*-0,07*	*-5,42*

Si la Société était amenée à développer de manière significative son activité vers des clients dont la monnaie de paiement ne serait pas l'euro, elle prendrait toutes les dispositions nécessaires en terme de couverture à terme.

4.5.4. Risques sur actions

Compte tenu de la nature de ses placements (voir au paragraphe 4.5.2 de la première partie du présent document), la Société estime ne pas être confrontée de manière significative à un risque sur actions.

4.6. Risques liés à la réglementation applicable et à son évolution

L'activité de NETBOOSTER n'est soumise à aucune réglementation particulière, ni à aucune autorisation administrative spécifique dans les pays où elle opère.

Toutefois, l'activité de la Société, en ce qui concerne ses prestations de liens sponsorisés, pourrait être soumise aux exigences réglementaires relatives à la loi anti-corruption n°93/122 du 29 janvier 1993, dite loi Sapin.

Selon cette loi, les tarifs des espaces publicitaires doivent être connus de tous et les pratiques discriminatoires, ainsi que les commissions occultes, sont formellement interdites. Le législateur n'empêche pas les opérateurs de négocier leurs tarifs mais ils doivent cependant le faire dans un esprit de transparence.

Le Société estime, au vu de l'ensemble des critères légaux et jurisprudentiels à sa disposition, ne pas être soumise à la loi Sapin. Toutefois elle n'exclut pas que, dans un avenir plus ou moins lointain, ces dispositions s'appliquent à l'activité de liens sponsorisés. Dans cette éventualité, la Société serait dans l'obligation de présenter une marge brute (et non plus un chiffre d'affaires) en ce qui concerne ses facturations à des clients français. Ces dispositions comptables n'auraient toutefois aucun effet, ni aucun impact sur la rentabilité effective du Groupe.

4.7. Assurances et couverture des risques

La politique de NETBOOSTER en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée, et susceptibles d'être assurés. Elle continuera à appliquer cette même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

Les polices d'assurances souscrites contiennent les exclusions et plafonds de garantie ainsi que les franchises habituellement imposées par les compagnies d'assurance sur le marché.

Les assurances en cours couvrent les biens, les locaux et la responsabilité civile de la Société selon des conditions habituellement appliquées dans la profession.

Polices en vigueur au 31/03/2006

Nature de la police d'assurance	Assureur Courtier	Franchise	Plafonds couverts
Multirisque Professionnelle	**AXA**		
Incendie		-	Locaux : illimité Contenu : 450 000 €
Catastrophes naturelles		-	Locaux : illimité Contenu : 450 000 €
Dommages electriques		-	10 248 €
Dégats de eaux		-	Locaux : illimité Contenu : 225 000 €
Bris de galce / Enseignes		-	2 562 € sauf enseignes : 1 281 €
Vol		-	50 000 € sauf espèces : 5 124€ et déterioration des locaux : 10 248 €
Manifestations / Emeutes		-	Locaux : illimité Contenu : 450 000 €
Assurances des biens		-	2 562 €
Pertes de revenus		-	Garantie, période d'indemnisation = 12 mois
Multirisque Informatique	**AXA**	230 €	150 000 €
Responsabilité Civile	**AXA**		
Dommages envers les clients et les autres tiers		3 050 €	7 600 000 € par sinistre et par année d'assurance
Autres dommages :			
Faute inexcusable		-	305 000 € par victime avec un maximum de 762 000 € par année d'assurance
Atteintes à l'environnement		1 524 €	762 000 € par sinistre et par année d'assurance
Corporels		762 €	7 620 000 € par sinistre
Matériels et immatériels			762 000 € par sinistre
Défense et Recours		-	15 250 € par litige

Les filiales de la Société sont également titulaires de contrats d'assurance conformément aux pratiques applicables respectivement en Grande Bretagne, Allemagne et Espagne.

Vie des polices

Ces polices sont annuelles et sont des contrats prévoyant des tacites reconductions année par année.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

Au titre de l'exercice 2005, le montant des primes d'assurance versée par la Société s'élevait à 21,3 K€.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et siège social de l'émetteur

5.1.1.1. Dénomination sociale (article 3 des statuts)

La dénomination de la Société est NETBOOSTER.

5.1.1.2. Siège Social (article 4 des statuts)

Le siège social est fixé au :
11 rue Dieu
75010 Paris

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 418 267 704.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société

5.1.3.1. Date de constitution

La Société a été constituée le 8 avril 1998.

5.1.3.2. Durée de vie (article 5 des statuts)

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts.

5.1.4. Forme juridique et législation régissant ses activités (article 1er des statuts)

« La société a été constituée sous forme de Société à responsabilité limitée par acte sous seing privé à VERSAILLES, le 8 avril 1998. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 1999, elle a été transformée en Société anonyme. »

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce, le décret n° 67.326 du 23 mars 1967 sur Sociétés Commerciales et leurs textes modificatifs, ainsi que par ses statuts.

Elle est régie par le droit français.

5.1.5. Exercice Social (article 6 des statuts)

Depuis le 11 décembre 2001, sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de l'année suivante.

Antérieurement à cette date, la date de clôture de l'exercice social de NETBOOSTER était fixée au 30 juin.

5.1.6. *Historique de la Société*

1998

Création de la SARL Référencement par Jean-Pierre ESKENAZI, l'un des pionners européens dans le domaine du référencement sur Internet.
L'idée de base de la Société était alors de générer du trafic ciblé sur les sites de ses clients afin d'augmenter leur visibilité auprès des internautes. L'activité de la Société était alors focalisée sur le référencement et les techniques et savoir-faire permettant à ses clients de ressortir dans les premières pages de résultat des moteurs de recherche.

1998 – 2004

La Société se développe en même temps que les techniques utilisées pour accroître la visibilité des sites clients sur le web.
Spécialiste sur son marché, la Société enrichit peu à peu son offre pour proposer une prestation complète et personnalisée à ses clients.
En 1999, la SARL est transformée en société anonyme à Conseil d'Administration.
En mars 2000, la Société change de dénomination sociale et décide d'adopter, comme nouvelle dénomination, NETBOOSTER.
Pour répondre à ses besoins d'expansion, la Société décide, au cours du premier trimestre 2000, de faire entrer des investisseurs institutionnels dans son capital. Dès l'été 2000, la Société décide ainsi de débuter son développement à l'international en ouvrant deux filiales en Europe, la première à Londres, la seconde à Francfort.

En 2003, le chiffre d'affaires de la Société atteint 3,3 millions d'euros.
Toutefois, pendant cette période, la Société doit faire face à un marché du marketing on-line déprimé.

2004 – 2005

Compte tenu des conditions de marché tendues et de ses difficultés financières, la Société décide de mettre en place des nécessaires mesures de restructuration : recapitalisation de la Société, rééchelonnement de la dette, programme de réduction des coûts.

Le début de l'année 2005 est par ailleurs marqué par l'arrivée d'investisseurs privés au capital de la Société, ainsi que de nouveaux managers : Monsieur Pascal CHEVALIER en tant que CEO et Monsieur Stéphane DARRACQ en tant que CFO.

La nouvelle équipe dirigeante en place consolide et enrichit le business model de NETBOOSTER par le lancement de nouveaux services dans le domaine du Consulting et le développement de l'offre Trafic. Les partenariats stratégiques du Groupe avec Google, Yahoo ont notamment été renforcés, permettant à la Société d'être accréditée auprès des divers moteurs de recherche.

En septembre 2005, NETBOOSTER ouvre sa filiale en Espagne à Madrid.

Signe de son redressement, le chiffre d'affaires du Groupe atteint, au 31 décembre 2005, 8,9 millions d'euros pour un résultat net de plus de 622,8 K€.

2006

Monsieur Emmanuel BRIZARD rejoint la nouvelle équipe de management en place en tant que Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre ESKENAZI.

5.2. Investissements

5.2.1. *Principaux investissements réalisés durant la période couverte :*

L'enveloppe annuelle en matière d'investissement est variable, et est essentiellement liée à l'existence de projets de développement de nouvelles technologies, applications et logiciels du Groupe.

Les principaux investissements du Groupe concernent ainsi les investissements de recherche et développement, l'achat de matériel informatiques et logiciels ainsi que les travaux d'agencements.

Le tableau ci-dessous indique les investissements réalisés par NETBOOSTER sur la période d'étude :

En Euros - Données issues des comptes sociaux	**31/12/2003**	**31/12/2004**	**31/12/2005**
Frais de recherche et développement	**306 565**	**193 131**	**41 714**
Investissements incorporels	**18 544**	**6 267**	**3 578**
Investissements corporels	**43 167**	**24 408**	**8 524**
Investissement financiers	**1 876**	**3 852**	**58 045**
TOTAL	**370 152**	**227 658**	**111 861**

Sur la période d'étude, on observe une réduction progressive des dépenses d'investissement engagées par la Société, expliquée par :

- La volonté de l'entreprise de se concentrer sur son cœur de métier, ce qui l'a conduite, conséquemment à la mise en place de son plan de restructuration dès le début de l'année 2005, à abandonner certains projets de développement jugés trop éloignés de ses activités ;
- Et l'aboutissement, en 2005, de l'ensemble de ses projets de développements

5.2.2. Principaux investissements en cours

A ce jour, la Société n'envisage aucun investissement, hormis les investissements de croissance et de renouvellement nécessaires au développement de son activité, et les investissements de maintien de ses logiciels propriétaires.

5.2.3. Politique future d'investissements

NETBOOSTER ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Présentation de la Société et de ses activités

6.1.1. Présentation générale de NETBOOSTER

NETBOOSTER est l'un des leaders européens spécialisé dans le Search Marketing, discipline qui regroupe notamment les techniques marketing de référencement, d'optimisation de sites Internet, et de génération de trafic.

Pour la plupart des entreprises, le web est devenu un outil indispensable aussi bien sur un plan marketing que sur un plan commercial avec comme principaux objectifs de communiquer, d'informer et de vendre ; et ces objectifs ne peuvent être atteints sans visiteurs.
L'idée de base de NETBOOSTER est donc de proposer une solution efficace aux entreprises afin qu'elles exploitent de manière optimale le potentiel d'Internet.

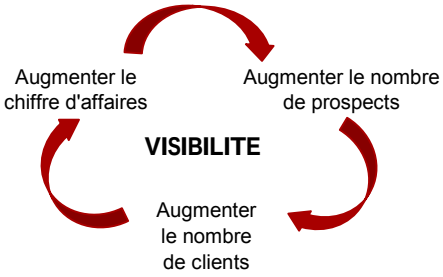

En vue d'améliorer le positionnement du site et donc son trafic, aussi bien quantitativement que qualitativement, NETBOOSTER propose les services suivants :

- le **Search Engine Optimization** (référencement naturel dans les résultats des moteurs de recherche),
- le **Search Engine Marketing** : gestion centralisée de campagne de liens sponsorisés et génération de trafic au pay per clic (PPC),
- le **conseil** stratégique en marketing on line.

Sur la base des données consolidées au 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires se décompose comme indiqué ci-contre selon le type de prestation proposée.

Répartition du CA consolidé au 31/12/2005

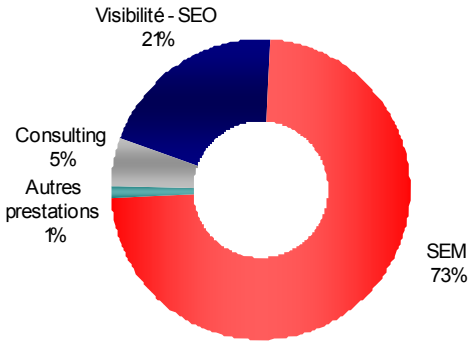

Les solutions offertes par la Société ont pour principaux objectifs :

- D'apporter une visibilité sur les mots clés les plus utilisés par les internautes dans le domaine d'intervention du client,
- D'augmenter le nombre de visites tout en générant un trafic qualifié et ciblé,
- De mettre en place une stratégie de visibilité dans la durée.

Pour cela, NETBOOSTER s'appuie sur les divers moteurs de recherche et autres outils de recherche, dont l'utilisation de cesse de développer : selon Nielsen / Netratings, plus de 5 milliards de requêtes auraient été saisies sur le web en octobre 2005, pour 4,4 milliards au mois de juin de la même année.

Loin d'être anodine, l'utilisation croissante des moteurs de recherche valide encore davantage le modèle de NETBOOSTER puisque les internautes utilisant ce type d'outils se trouvent en réelle situation de recherche et en attente de réponses pertinentes. C'est ce **rôle d'intermédiaire** entre des internautes en situation de demande et d'annonceurs à la recherche de trafic ciblé et qualifié que NETBOOSTER se propose de jouer. Répondant ainsi à la fois aux attentes des internautes et des annonceurs, l'offre de la Société se trouve hautement valorisée et justifiée.

La Société a par ailleurs développé, en propre, des **outils de pilotage** permettant à ses clients de suivre la progression et la performance de ses campagnes de search marketing.

En 2000, la Société a décidé d'internationaliser son offre par l'ouverture de filiales en Grande Bretagne (Londres) et en Allemagne (Francfort). En outre, afin de consolider son positionnement européen, NETBOOSTER a ouvert, depuis le mois de septembre 2005, une nouvelle société en Espagne (Madrid).

La répartition du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2005 se présente comme suit :

En € - Données Consolidées	**Chiffre d'affaires au 31/12/2005**	**%**
France	6 403 580 €	71,9%
Royaume-Uni	1 793 572 €	20,2%
Allemagne	554 704 €	6,2%
Espagne	148 994 €	1,7%
TOTAL GROUPE	**8 900 850 €**	**100%**

Bien que la plus grande partie de l'activité de la Société soit encore réalisée en France, NETBOOSTER prévoit, dans les prochaines années, d'étendre encore davantage son activité à l'international.

Grâce à une expérience accumulée depuis plus de huit ans, NETBOOSTER dispose désormais d'une base clientèle large, diversifiée et de renom dans de nombreux secteurs :

Informatique :	Siemens, Alcatel, Dell, Apple
Pharmaceutique	Merck, Pfizer, Schering-Plough, Glaxo Smith Kline
Télécommunications	Deutsche Telekom, France Télécom, Orange
Voyages et Loisirs	Expedia.it, Barcelo, M6
Industrie automobile	PSA, Alfa Roméo
Grande Consommation	Danone, Johnson & Johnson, P&G, Henkel
Finance Assurance	BNP Paribas, MAAF
Haute Technologie / Electronique	Infineon, Olympus
Énergie	Total
Services	Price Waterhouse Coopers, Accenture, La Poste, Vivendi

L'offre de NETBOOSTER s'adresse effectivement à une cible clientèle extrêmement large : grands et petits annonceurs issus du off line, grands et petits pure players d'Internet, etc.
NETBOOSTER travaille ainsi aussi bien avec des grands comptes du monde off line souhaitant asseoir leur notoriété par le biais d'Internet et de la publicité en ligne, qu'avec des PME, qui réalisant, la plus grande part de leur chiffre d'affaires sur Internet, souhaitent développer leur visibilité sur ce média de manière durable et tangible.

La diversité du marché adressé par la Société tient à la nature même du métier de NETBOOSTER. Le search marketing présente effectivement la caractéristique d'être accessible à un grand nombre de structures quels que soient leur taille et leur budget.
En outre, l'une des caractéristiques de cette discipline et du marketing on-line de manière générale est qu'ils ne présentent pas les phénomènes de seuils connus dans le off line (ticket minimum d'entrée sur un marché pour assurer une présence publicitaire, lourdeur des budgets à investir dans les circuits de distribution, difficultés de mise en œuvre des forces de vente, effet de seuil sur les opérations de marketing direct, etc.).

6.1.2. Une offre complète à forte valeur ajoutée

6.1.2.1. Les différents services offerts par NETBOOSTER

L'utilisation croissante des moteurs de recherche, annuaires et autres sites de recherche a provoqué un véritable essor du marché global du référencement et de la visibilité sur Internet. Face à la croissance du trafic en provenance de tels outils, le marché s'est peu à peu organisé afin d'offrir aux sites web une visibilité sur Internet.

C'est dans ce contexte que la société NETBOOSTER a développé une offre complète de services à destination de ces annonceurs à la recherche de visibilité, et / ou de trafic ciblé.

L'offre de NETBOOSTER et de ses filiales peut ainsi se segmenter de la manière suivante :

- le **Search Engine Optimization** (SEO) ou référencement ;
- le **Search Engine Marketing** (SEM) avec une offre de campagnes de liens sponsorisés et de trafic au pay per clic ;
- le **Conseil Stratégique** en marketing on-line.

En outre, la Société a enrichi ses diverses offres par le développement de technologies permettant à ses clients de suivre la performance et l'efficacité des campagnes mises en oeuvre.

La page écran présentée ci-dessous permet de mieux comprendre les différences entre les prestations de **SEM** (référencement au clic dans les moteurs de recherche) et de **SEO** (prestations techniques et conseils en marketing permettant à un site de mieux apparaître dans les résultats naturels des moteurs de recherche).
Cette image indique les résultats pour la recherche « hotel paris » effectuée sur le moteur Google.

Résultats obtenus par le SEO (suite au processus de « crawl » effectué par Google)

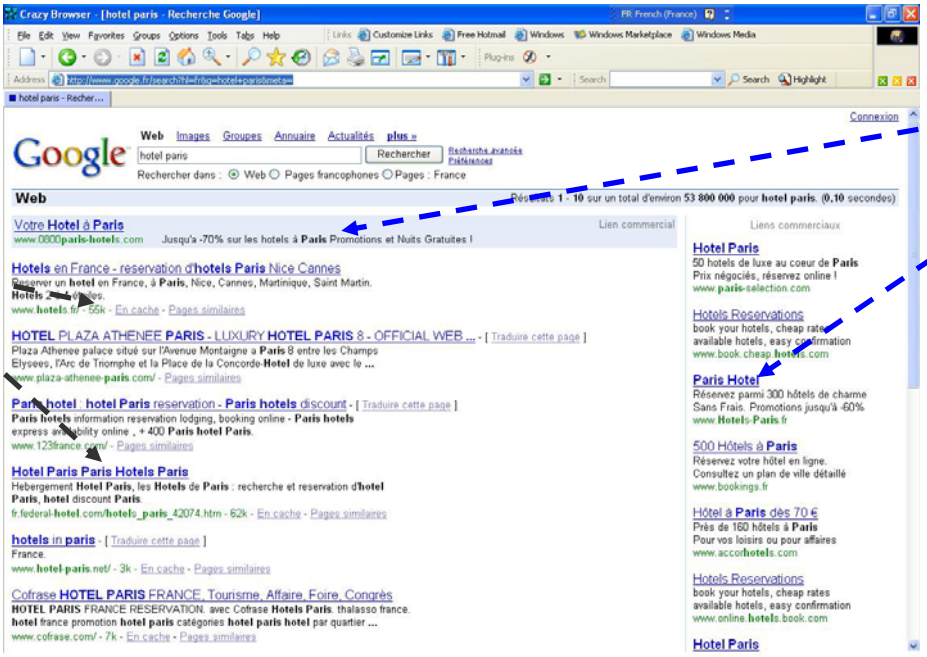

Résultats du SEM (dans cet exemple, les résultats sont fournis par des campagnes de liens sponsorisés)

✓ ***Le Search Engine Optimization ou SEO***

Les solutions de SEO, que l'on appelle également le « référencement naturel », offertes par NETBOOSTER reposent sur l'optimisation des paramètres techniques et du contenu des sites web de ses clients.

Pour cela, la Société met en oeuvre la méthodologie suivante :

- Audit et compréhension des axes de communication du client,
- Réalisation d'un état des lieux de la concurrence (analyse sémantique et analyse technique),
- Optimisation des pages et des paramètres techniques du site web client,
- Utilisation des dernières techniques de référencement, ces techniques étant continuellement modifiées par les différents moteurs de recherche et annuaires,
- Analyse des résultats obtenus et formulation de recommandations,
- Inscriptions dans les bases de données,
- Mise à disposition d'un outil de suivi des positions et du trafic généré par la campagne,
- Suivi du positionnement et du trafic généré.

Il s'agit d'une offre sur mesure destinée à favoriser la visibilité du site web du client dans les résultats naturels des principaux moteurs de recherche. Pour cela, NETBOOSTER entreprend diverses interventions, notamment en ce qui concerne les codes de programmation du site, le contenu et la répartition des pages web, le nombre de liens vers le site web du client, pour que les différents moteurs de recherche, sites de recherche et annuaires classent le site web en question en haut de leurs résultats « naturels ».

✓ ***Le Search Engine Marketing ou SEM***

L'offre de NETBOOSTER en SEM comprend des prestations de référencement au clic dans les moteurs de recherche :
- soit dans l'espace publicitaire : « Liens Sponsorisées » ;
- soit dans les résultats naturels via l'utilisation de flux XML : offre de trafic au PPC.

- *Les campagnes de liens sponsorisés*

Une campagne de liens sponsorisés permet à l'annonceur d'acheter sa position dans les résultats publicitaires des moteurs de recherche.
Les liens sponsorisés classiques représentent une forme de référencement payant qui garantit une position favorable sur des outils de recherche sur un ou plusieurs mots clés. Ces liens à caractère commercial apparaissent à côté des résultats « classiques » d'un moteur de recherche (cf schéma ci-dessus).
L'annonceur paye selon l'efficacité de sa campagne, c'est-à-dire selon le nombre de clics sur le lien de son annonce.
Il s'agit alors de choisir des mots clés ou des combinaisons de mots clés, ceux-ci étant vendus aux enchères. Ainsi, plus un annonceur propose une enchère élevée, plus il aura de chances de voir son site apparaître dans les premiers résultats de la liste des liens payants. L'annonceur ne paye alors qu'au nombre de clics effectués sur son lien.

L'offre de NETBOOSTER en matière de liens sponsorisés est une offre personnalisée afin d'optimiser et de maximiser le Retour sur Investissement (ROI) de la campagne mise en place.

Pour cela, le Société utilise une méthodologie rigoureuse :
- Analyse du site client et de son contenu (analyse technologique et structurelle, analyse du trafic, analyse de popularité,…). Cet audit est généralement mené sur le site en lui-même et en externe, c'est-à-dire sur les sites concurrents.
- Conseil et choix des réseaux.
- Conseil et définition des mots-clés en fonction de ceux qui seront effectivement utilisés par les clients potentiels du site web.
- Conseil, choix et mise en place de landing pages. Les landing pages sont des pages spécifiques (temporaires ou non) du site web du client destinées à recevoir les clics des campagnes e-marketing. Compte tenu des nouveaux modes de consommation du web, ces landing pages ont pour objectif d'éviter à l'internaute de passer par la page d'accueil et d'arriver directement sur la page en rapport avec sa requête.
- Définition des accroches et descriptifs des annonces mises en place par le client.
- Analyse et recommandations pour l'optimisation du ROI.
- Outils de Bid Management pour la gestion des campagnes.
- Outils de mesure de performance par réseaux, par moteurs et par mots clés.

Compte tenu des modifications continuelles des algorithmes des moteurs et de la structure de leur base de données, ces actions de suivi du positionnement du site web sont extrêmement importantes.

Les partenaires de NETBOOSTER pour son offre de liens sponsorisés sont notamment Google Adwords, Yahoo Search Marketing, MSN et Wanadoo.

- *L'offre de Trafic au pay per clic (PPC)*

Ce type de services permet aux propriétaires de sites web de faire reprendre, contre paiement et de manière largement plus rapide, leur base de données produits et services dans un moteur de recherche, un annuaire, un index ou un autre type de site listant les entreprises.
Dans le cadre de cette offre, les pages du site du client sont affichées au même endroit que les résultats du référencement naturel. Par ailleurs un lien PPC est soumis au même règles que n'importe quel autre lien « référencement naturel » (pour qu'il soit affiché dans les premières positions il faut que le contenu de la page et du site respecte certaines règles).

De manière plus précise, ces services permettent aux sites web de cibler un plus grand nombre de mots clés pouvant renvoyer aux diverses pages de son site Internet. L'offre de trafic de NETBOOSTER est basée sur le concept du paiement au clic ou « pay per clic », ce qui signifie que l'annonceur ne paye que pour les clics générés effectivement, le coût de ses clics étant, dans la grande majorité des cas, fixés par un système d'enchères en ligne. Ainsi, cette solution permet aux annonceurs de ne payer que pour le trafic généré, et constitue par conséquent un programme de paiement à la performance.

Cette solution est particulièrement adaptée aux sites marchands qui, dans une démarche de recrutement client, cherchent à rendre visible chacun des éléments de leur catalogue produit, considérant notamment que la visibilité de la simple marque n'est pas suffisante.

Pour cela, NETBOOSTER utilise diverses techniques :

- les solutions de Trusted Feed

Ces solutions, qui utilisent souvent des flux XML, sont proposées aux sites web ayant un volume important de pages et/ou à fort contenu multimédia, utilisant principalement des langages dynamiques (cfm, asp, php, jsp, etc) qui sont, de manière générale, mal indexés par les moteurs de recherche. Ils sont également proposés à des sites qui modifient souvent leur contenu (nouveaux produits, nouvelles promotions mises en place, etc.). Pour palier ces difficultés, les moteurs de recherche (à l'exception de Google), proposent aux agences des relations de « trusted feed ».

Dans ce cadre, les moteurs de recherche certifient un partenaire sur la qualité de son travail. Une fois cette certification obtenue, le partenaire peut envoyer des listes d'URL (pages de ses clients) aux moteurs de recherche pour indexation.
Une liste d'URL doit contenir toutes les informations nécessaires à l'indexation (titre, description, mots clés, contenu). Une page envoyée par « trusted feed » ne sera toutefois pas favorisée par rapport à un résultat issu du crawl « traditionnel », le principal avantage tenant au délai d'indexation extrêmement rapide (entre 24 et 72 heures).

L'un des principaux avantages de cette solution réside effectivement dans l'efficacité de ses résultats dans des délais généralement courts. Cette solution de « Trusted Feeds » est donc particulièrement bien adaptée aux sites de vente en ligne ayant un besoin régulier de mettre à jour leurs offres commerciales.

Dans ce cadre, NETBOOSTER travaille avec les principaux moteurs proposant un programme XML Feeds et notamment Yahoo, Wanadoo, Voila.fr, Lycos et Altavista.

- Inscriptions dans les moteurs de shopping

Ces moteurs de shopping sont comparables à une base de données de liens classés de façon hiérarchique, chaque lien vers un site web étant décrit par un nom et un commentaire de quelques mots rédigés par un documentaliste de l'outil de recherche. Ces annuaires sont souvent utilisés pour trouver un site spécifique traitant d'un thème donné.
Le processus d'inscription dans ces outils est le même que celui utilisés pour les trusted feeds.
Dans ce cadre NETBOOSTER travaille en particulier avec Kelkoo, LeGuide.com, Shopping.com, Pangora ou encore Shopzilla.

- Les Display bannières

Il s'agit d'insertion de bannières classiques.
Cette prestation est généralement fournie dans le cadre d'une prestation plus globale de visibilité et de référencement.

✓ ***Conseil stratégique***

Parallèlement à ses prestations de référencement web, NETBOOSTER a choisi de diversifier ses activités et d'entrer dans la sphère du conseil.

Depuis le début de l'année 2005, NETBOOSTER propose ainsi à l'ensemble de sa clientèle (grands comptes et PME) une offre de conseil en stratégie marketing on-line.
En effet, face à la complexité des sites dynamiques, à l'élargissement de l'offre, à l'évolution permanente des moteurs de recherche, les propriétaires de sites Internet ont des demandes croissantes en matière de stratégie marketing on-line.

Il s'agit pour la Société d'accompagner ses clients au cœur de la réflexion et de la mise en place de leur stratégie de marketing on-line en leur proposant des solutions personnalisées qui regroupent des domaines aussi diversifiés que :

- L'e-business (recrutement de nouveaux clients et développement du chiffre d'affaires) ;
- L'e-marketing (mise en place d'une stratégie de marketing on line) ;
- L'e-merchandising (audit ergonomique, design et comportemental) ;
- Le monitoring (mesure de la performance marketing) ;
- Le Web Compliance Management (pérenniser le chiffre d'affaires en ligne du site client).

Depuis le lancement de son offre, les clients de NETBOOSTER ont démontré un intérêt grandissant à cette nouvelle prestation.

6.1.2.2. *Une technologie propriétaire performante*

L'ensemble des applications technologiques de NETBOOSTER ont été développées en interne et ont représentées environ 20 années hommes de développement. Ces technologies sont la propriété intégrale de la Société, lui conférant ainsi une position unique sur le marché des agences Internet. Cette stratégie technique permet à la Société d'être la plus réactive et adaptable possible quant aux évolutions du marché et des demandes du client.

La technologie NETBOOSTER doit répondre aux besoins suscités par les prestations assurées par la Société. Dans ce cadre NETBOOSTER dispose d'une gamme propriétaire d'outils de suivi et de pilotage permettant en particulier à ses clients de suivre, d'analyser et d'optimiser leur campagne de search marketing et de positionnement.

Afin de mesurer l'efficacité et la performance des campagnes publicitaires mises en place pour ses différents clients, NETBOOSTER a développé deux types d'application à destination de ses clients : la NetBooster Visibility Platform et la ROI Platform, à disposition des annonceurs via un accès extranet continu.

- **La NETBOOSTER VISIBILITY PLATFORM (NVP)**

Cette plateforme agrège les informations relatives aux positions obtenues par les sites clients sur les différents outils de recherche (grâce à l'application Position Checker), ainsi que sur le trafic généré sur le site du client en provenance de moteurs de recherche (grâce aux outils de comptage de clics).

Les principales fonctionnalités de cette plateforme sont les suivantes :

- *Indice de visibilité*

Cet indice accorde, pour chaque position trouvée, une note. La première position reçoit une note plus importante que la deuxième position, qui reçoit à son tour une note plus importante que la troisième position. Cette note est pondérée par l'importance du moteur (part de marché relative du moteur où est acquise la position). Par exemple, une première position trouvée pour un site sur www.google.fr apporte plus de points qu'une première position trouvée sur www.sharelook.fr
Cet indicateur évolue d'une semaine à l'autre apportant ainsi une indication pertinente sur la présence et le positionnement d'un site sur les moteurs de recherche.

- *Évolution du trafic*

Pour un site web donné, cet indicateur délivre, au jour le jour, les informations relatives à l'évolution du trafic, avec notamment des détails par :

- nombre de pages vues
- nombre de visites
- nombre de visiteurs
- nombre de visites en provenance des moteurs de recherche.

- **La ROI PLATFORM**

Le ROI Platform permet à ses clients de suivre et d'analyser, en temps réel par extranet, la progression et les performances de l'ensemble de ses campagnes de search marketing. Cet outil permet par ailleurs de mesurer l'évolution d'indicateurs clés de performance tels que le trafic, le taux de conversion, le coût par clic, ou encore le retour sur investissement (ROI).

Cet outil permet plus particulièrement :

- d'obtenir une synthèse des indicateurs de suivi et des coûts,
- de suivre l'évolution du trafic et des ventes,
- d'analyse le trafic et son origine,
- de mesurer le Retour sur Investissement (ROI) des campagnes initiées,
- de déterminer le taux de transformation et le ROI par réseau et par mot clé,
- de calculer le coût d'acquisition d'un nouveau client,
- de mesurer les conversions directes et les post conversions,
- d'obtenir des statistiques par moteurs de recherche (sur le trafic engendré, le taux de transformation)
- de détecter et supprimer les doubles clics, etc.

Parallèlement à ces deux outils, la Société, dans le cadre de ses propres prestations a développé d'autres applications utilisées par ses équipes pour leurs propres besoins :

- **Position Checker**

Il s'agit d'un outil de contrôle des positions obtenues par un site Internet donné dans les différents moteurs de recherche. Cet outil fonctionne pour les principaux types de caractères (européens, arabes, asiatiques), et intègre en outre 357 moteurs de recherche dans plus de 50 pays.

- **Un outil de Bid Management**

Cet outil permet la gestion des mots clefs achetés aux enchères par consolidation des données issues des principales plateformes de liens sponsorisés.
De manière plus précise, cette application permet aux équipes de consulting de NETBOOSTER de gérer, de manière automatique, les campagnes de liens sponsorisés lancées sur les divers moteurs de recherche, moteurs de shopping et annuaires, et d'en agréger les résultats, optimisant ainsi le calcul des indicateurs de retour sur investissement (positionnement, trafic, coût au clic, taux de transformation, etc.), la personnalisation et la qualité des conseils délivrés.

- **Le Crawler**

NETBOOSTER est l'une des premières agences Internet à avoir développer une telle technologie adaptée aux besoins spécifiques du référencement (Il est rappelé que ce logiciel a été cédé à la société Gooster, un accord commercial permettant à NETBOOSTER d'en avoir l'usage).

6.1.2.3. Une politique commerciale et tarifaire cohérente

NETBOOSTER a mis en place des équipes commerciales dynamiques et décentralisées, disposant d'une approche et d'une culture européenne.
A ce jour, la force de vente est constituée de 9 commerciaux en France, en Grande Bretagne, en Allemagne et en Espagne, coordonnée par Monsieur Xavier PENAT, directeur commercial.
Sous l'impulsion de la direction commerciale, la politique commerciale de la Société est axée :

- sur la fidélisation et le développement des clients existants,
- mais également sur la prospection et l'acquisition de nouveaux clients.

Les commerciaux sont ainsi en charge de la « chasse » ; et dès lors qu'un prospect devient un client, il est pris en charge par un consultant. Le consultant est alors en charge de la délivrance des prestations vendues. Il est également en charge de « l'élevage » du client, en cherchant à assurer le renouvellement et la croissance des budgets des contrats.
La mise à disposition d'un consultant dédié aux clients permet ainsi à la Société d'assurer à ses clients un service répondant de manière optimale à ses attentes et de les fidéliser.

Pour l'ensemble de ses services, NETBOOSTER a mis en place différents modes de facturation.
A l'heure actuelle, trois modes de facturation co-existent :

- *l'abonnement annuel, pour les prestations de référencement naturel (SEO) et la mise à disposition de l'outil technologique (ROI Platform)*

Ces abonnements annuels sont facturés soit en une annuité, soit par quadrimeste. Ce mode de facturation permet à NETBOOSTER d'obtenir une excellente visibilité sur la part de ses revenus issus de cette activité. Par ailleurs ces contrats sont, pour la plupart d'entre eux, renouvelés d'année en année. Le taux de renouvellement par les clients actuels du Groupe pour ce type de prestation est actuellement supérieur à 68 %.

- *les honoraires, pour les prestations de conseil stratégique, Conseil SEO, Conseil et optimisation de campagnes SEM*

Ces prestations sont facturées au temps passé par les consultants de NETBOOSTER sur la mission.

- *Management fees pour les prestations liées aux techniques de Search Engine Marketing (SEM)*

Pour l'ensemble de ses prestations liées aux liens sponsorisés, NETBOOSTER forme des contrats annuels facturés sur la base d'un pourcentage du budget alloué à la campagne marketing mise en place.

De manière générale, et pour l'ensemble des services proposés, NETBOOSTER a pu observer une croissance des dépenses de ses clients d'une année sur l'autre (voir paragraphe 4.3.2 de la première partie du présent document), ces derniers prenant conscience de l'importance du marketing on-line dans leur stratégie de croissance globale, conscience étayée par les taux de ROI observés suite aux actions mises en œuvre.

6.1.3. Les avantages concurrentiels de NETBOOSTER

6.1.3.1. Une marque reconnue par son savoir-faire, son expertise et ses technologies

De par son ancienneté, NETBOOSTER a su capitaliser sur ses compétences et son savoir-faire tout en s'adaptant aux exigences d'un marché en forte croissance et en perpétuelle évolution.

Initialement positionnée dans le référencement en offrant de la visibilité aux sites web sur les outils de recherche, NETBOOSTER a, au cours des années, fait évoluer son offre pour proposer des prestations en adéquation avec les contraintes et les évolutions du marché : offre de trafic, liens sponsorisés, conseil.

Depuis 1998, le marché du référencement s'est effectivement structuré, et NETBOOSTER a toujours suivi les évolutions du secteur, en conservant toutefois la volonté de rester focalisé sur les problématiques d'apport de visibilité et de trafic sur le web.

Cette spécialisation a permis à la Société de demeurer extrêmement réactive et de se positionner en expert du search marketing.

Aujourd'hui, dans un environnement où le marketing tient une place de plus en plus stratégique, le savoir-faire et l'expertise de NETBOOSTER lui permettent d'intégrer toutes les évolutions et toutes les techniques liées à l'acquisition d'un trafic qualifié.

L'expertise et l'efficacité de NETBOOSTER sont désormais largement reconnues sur le marché européen. La force de NETBOOSTER repose sur une combinaison entre la richesse de son offre, la performance de ses outils techniques de suivi et de pilotage, et la connaissance métier de ses équipes. Ces atouts ont permis à la Société d'acquérir une forte notoriété et une base de clients prestigieuse, validant ainsi son modèle économique.

6.1.3.2. Des partenariats stratégiques de qualité

Fort de son expertise et du savoir-faire développé depuis plus de sept années dans ce domaine, NETBOOSTER dispose de plusieurs partenariats stratégiques assurant à ses clients des référencements et une visibilité optimale sur le web.
Ces partenariats incluent des noms tels que Google, Yahoo! Search Marketing (anciennement appelé Overture), Lycos, Miva, Wanadoo, Kelkoo, LeGuide.com ou encore Pangora.

De surcroît, le métier du positionnement et de la visibilité sur Internet offre la possibilité, pour les prestataires de ces services, d'obtenir des accréditations, labellisations et certifications, ces dernières représentant un réel gage de qualité. Yahoo! Search Marketing, Miva, MSN ou encore Google peuvent par exemple offrir ce type de distinction.

NETBOOSTER est affilié au programme Google Adwords. Ce programme offre la possibilité de créer des annonces et de choisir les mots clés qui les aideront à cibler leur clientèle. NETBOOSTER a été l'un des premiers acteurs européens à avoir reçu cette accréditation pour les trois plus importants marchés européens : la France, l'Allemagne et la Grande Bretagne.

NETBOOSTER est par ailleurs accrédité par la Société Overture (nouvellement appelée Yahoo! Search Marketing). Ce programme d'accréditation distingue les meilleures agences françaises en positionnement payant ayant contribué au développement du marché de la recherche commerciale sur Internet et à l'utilisation croissante du modèle par un nombre croissant d'annonceurs.

Ces accréditations constituent un réel gage de qualité de service et de performance qui garantit aux clients de NETBOOSTER un niveau de qualité élevé dans l'activité de conseil en positionnement payant. Ces distinctions permettent à la Société de se positionner en professionnel réellement qualifié tout en attirant de nouveaux clients et prospects.

6.1.3.3. Une organisation à la mesure des ambitions de NETBOOSTER

Depuis 2005, NETBOOSTER s'est réorganisée afin de proposer à l'ensemble de ses clients des services étendus et de qualité.

En 2005, une nouvelle équipe a effectivement repris le management de la Société : Monsieur Pascal CHEVALIER a pris la fonction de Directeur Général, et Monsieur Stéphane DARRACQ, celle de Directeur Administratif et Financier.

Monsieur Gilles BOURDIN, responsable de l'international depuis 2000 et Monsieur Xavier PENAT, directeur commercial pour la France depuis 2002, ont conservé leurs responsabilités. Début le début de l'année 2006, Monsieur Emmanuel BRIZARD a remplacé Jean-Pierre ESKENAZI dans la fonction de Président.

La Société dispose ainsi :
- d'une équipe dirigeante expérimentée ;
- d'une organisation fonctionnelle adéquate ;
- d'une présence globale.

✓ ***Une équipe dirigeante expérimentée et complémentaire***

L'équipe dirigeante de NETBOOSTER dispose d'une expérience reconnue dans le secteur, et de profils complémentaires.

Le retour à la rentabilité et le succès de la Société procède de l'expérience des métiers Internet, de l'organisation et de la forte complémentarité de son équipe de direction.

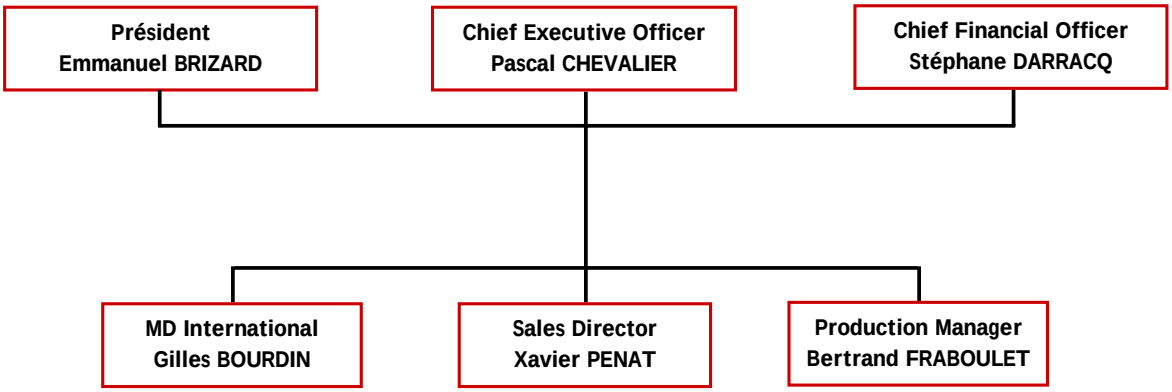

Emmanuel BRIZARD, Président

Diplômé de l'ESCP (1971), titulaire d'une licence de sciences économiques, Emmanuel BRIZARD dispose d'une solide expérience d'entrepreneur : Fondateur et Président Directeur Général entre 1973 et 1991 de la société MV2 Conseil, société qui deviendra en 1991 la 3ème société d'études de marché en France, Fondateur et Président de SMS, société de conseil en stratégie client entre 1995 et 1998, Fondateur et Président Directeur Général de Netvalue, opérateur mondial dans le domaine de la mesure de l'audience et du suivi des comportements sur Internet, société introduite en bourse en janvier 2000.
Monsieur BRIZARD est aujourd'hui Président de NETBOOSTER, Administrateur de Maximiles, société récemment introduite sur le marché Alternext, et Président Directeur Général d'Airways Partenaire Productions.

Pascal CHEVALIER, Directeur Général

Diplômé de l'EPITA, titulaire d'un MBA (IAE 94), Pascal CHEVALIER affiche une grande expérience opérationnelle et managériale dans le domaine des technologies. Tout d'abord consultant technique, puis directeur Europe d'un éditeur de logiciels (Texcel), il fonde en 1996 la société OSD, société de services informatiques cédée par la suite à des financiers.
Après avoir fondé et dirigé CPI Ventures, fonds de capital risque, Pascal CHEVALIER occupe successivement des postes de direction pour les sociétés On Net Services (market-place BtoB), Prosodie (service de téléphonie), ou encore Brightrivers (optimisation de process).
En 2005, il rejoint la Société NETBOOSTER au poste de Directeur Général.

Stéphane DARRACQ, Directeur Administratif et Financier

Diplômé de l'INA (L'Institut National Agronomique Paris-Grignon), option Economie et Finance d'Entreprise, Stéphane DARRACQ débute sa carrière au sein du département fusions et acquisitions d'Hill Samuel & Co, à Londres, en 1989. De 1992 à 1998, il devient Senior Banker au sein de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement et gère un portefeuille d'investissements et de prêts sur l'Europe Centrale et la Russie.
En 1998, il rejoint les équipes d'Invesco en qualité de gestionnaire d'un fond d'investissement Private Equity intervenant en Europe Centrale.
De 2001 à 2003, Stéphane DARRACQ est Directeur Administratif et Financier d'Opta Limited, société de conseil et investissement dans les technologies, puis devient vice président en charge des opérations de croissance externe de SAIC, société de technologies basée à San Diego.
Stéphane DARRACQ rejoint NETBOOSTER en 2005 au poste de Directeur Administratif et Financier.

Gilles BOURDIN, Marketing Director International

Diplômé de l'ESC Reims (CESEM), Gilles BOURDIN s'est construit une expertise dans le domaine du marketing et du développement business sur les métiers de l'Internet. Après plusieurs expériences dans le domaine de la communication (Escom – assistant directeur de la communication, Scala – directeur du marketing et de la communication, Nat Systems – directeur de la communication corporate), Gilles BOURDIN devient, en 1998, directeur du développement international de Jobpilot, et participe au démarrage et au développement des activités des filiales de la société en France et en Angleterre.
Gilles BOURDIN rejoint NETBOOSTER en 2000, participe à l'ouverture des filiales du Groupe et est aujourd'hui directeur du développement international.

Xavier PENAT, Sales Director

Diplômé de l'ESC Toulouse, Xavier PENAT affiche une expérience dans le domaine commercial au travers d'années passées au sein des groupes Carrefour, Lafayette, ou encore Pinault Printemps Redoute.
En mai 2001, il rejoint NETBOOSTER en tant qu'ingénieur commercial afin d'assumer des fonctions de négociation commerciale avec les directions marketing et technique, les grands comptes ou les entreprises moyennes. Il devient directeur commercial en septembre 2002, participant à l'élaboration et au lancement de l'offre « pay per click ».

Bertrand FRABOULET, Production Manager

Diplômé de l'EDHEC, Bertrand FRABOULET débute sa carrière au sein de Rhone Poulenc Rorer aux Etats-Unis au sein du département des études marketing, avant de rejoindre, en 2000, le Groupe Pernod Ricard en tant que chef de produit.
Bertrand FRABOULET intègre rapidement NETBOOSTER fin 2000, où il occupe successivement les postes de responsable marketing (création de nouveaux produits, pricing et argumentaires, gestion des campagnes de communication on line), puis responsable consulting (responsable d'une équipe de 10 consultants) et enfin directeur de la production, son poste actuel.
Il supervise aujourd'hui une équipe de 14 consultants et de 4 développeurs chargés de la réalisation des prestations de conseil en référencement et en marketing on line.

✓ ***Une organisation permettant autonomie et efficacité***

La Société est organisée en quatre pôles (marketing, technique, commercial et direction générale / finances), chacun dirigé par un directeur expérimenté qui rend compte de l'activité du pôle qu'il dirige à la direction générale. Afin de disposer d'une autonomie maximale, NETBOOSTER a par ailleurs mis en place une organisation décentralisée par pays, avec, pour chaque département une coordination globale, comme présenté dans le schéma ci-après :

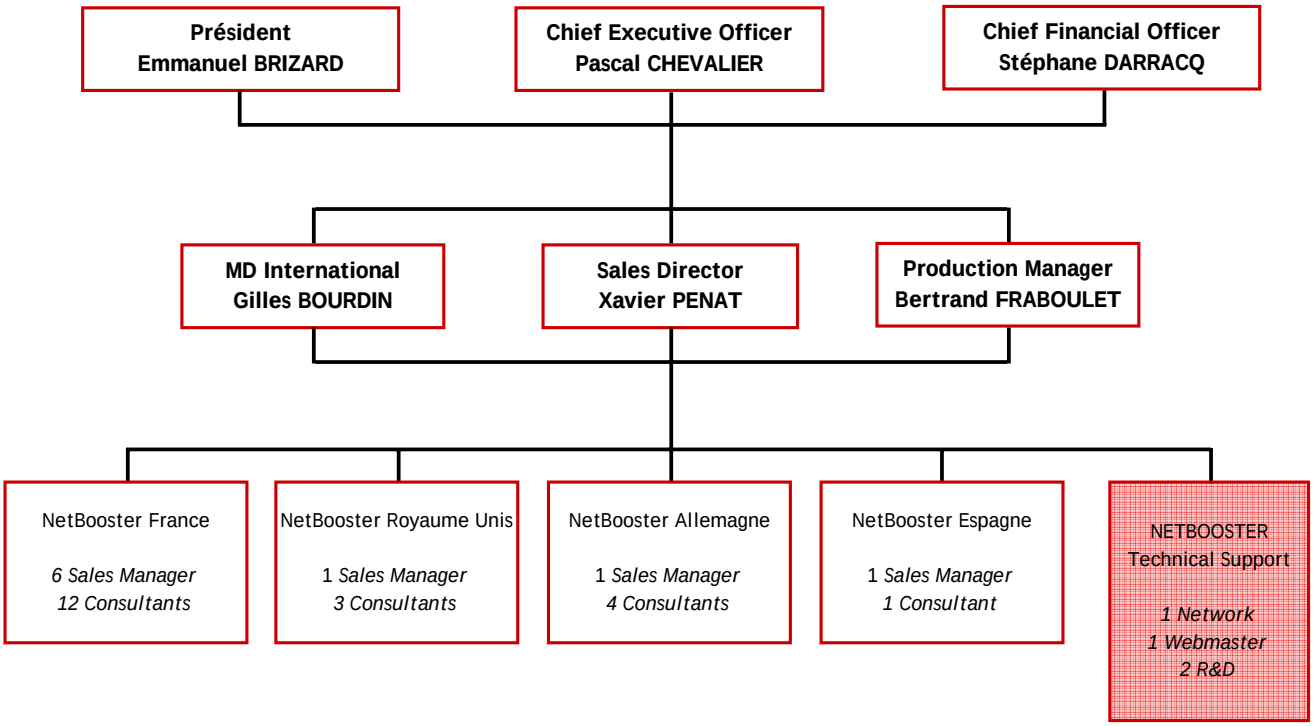

En outre, afin de pouvoir faire face à l'ensemble des demandes de ses clients et prospects, la Société dispose d'une équipe multilingue.

La diversité des profils évoluant au sein du Groupe permet ainsi à NETBOOSTER de pouvoir aborder chaque marché selon ses spécificités et sa culture.

- ✓ ***Une présence globale***

NETBOOSTER a toujours attaché une attention particulière à sa présence au niveau européen.

L'ouverture de ses filiales à Londres, Francfort, et Madrid lui a permis d'acquérir un positionnement concurrentiel sur un marché européen en forte croissance, positionnement renforcé par son aptitude à travailler dans d'autres pays via un réseau de partenariats. Cette présence a en outre permis à la Société de connaître les habitudes spécifiques de recherche des internautes dans chaque pays, ainsi que les caractéristiques culturelles et linguistiques de chacun de ses marchés.
Par ailleurs, sa présence en Grande-Bretagne, marché singulièrement dynamique sur lequel les grandes tendances se créent avant de se développer dans le reste de l'Europe, permet à NETBOOSTER de les anticiper sur les autres marchés européens, et ainsi de conforter sa position concurrentielle.

Grâce à sa présence paneuropéenne, NETBOOSTER dispose de la première plate-forme internationale de référencement permettant aux entreprises d'engager une politique de visibilité globale sur le Web. Cela a permis à la Société de renforcer sa position pour développer des contrats multinationaux auprès des grands comptes.

6.1.3.4. Des prises de participations ciblées en fonction des tendances du marché

Jusqu'à présent spécialisé dans la recherche de visibilité sur le web, NETBOOSTER a récemment élargit son domaine de compétences en prenant des participations dans l'agence de marketing viral Buzz-Lemon (détenue à 50 %), ainsi que dans l'agence de communication sur Internet Reverso (détenue à 20 %).

6.1.3.5. Des offres synergiques et complémentaires : un modèle performant

L'offre de NETBOOSTER, depuis le référencement naturel, l'offre de trafic au pay per clic, les liens sponsorisés, le conseil en optimisation de sites, le conseil en optimisation de campagnes de search engine marketing, jusqu'au conseil stratégique répond de manière globale à l'ensemble des problématiques que pourrait rencontrer un annonceur dans sa recherche de visibilité et de génération de trafic sur Internet.

Ce modèle de développement a permis à la Société de se positionner comme l'un des leaders du search marketing en Europe.

La Société souhaite encore accroître son influence en complétant davantage son offre, tout en s'appuyant sur les belles perspectives de croissance du secteur du marketing interactif.

6.2. Le marché du Marketing on-line et du Search Marketing

Depuis sa création, NETBOOSER a inscrit son développement dans celui d'Internet et des nouveaux métiers qui y sont liés. L'expansion future de la Société sera donc portée par la croissance du secteur des médias interactifs et plus particulièrement par celui du search marketing.

6.2.1. Internet : un secteur porteur à fort potentiel

Depuis sa création, le phénomène Internet n'a cessé de se développer : la population des internautes a augmenté de façon exponentielle dans toutes les régions du monde contribuant à faire d'Internet un média de plus en plus puissant.

Une population d'internautes toujours en croissance

Portée par la généralisation des connexions haut débit, l'utilisation du Net s'est généralisée au cours de l'année 2005, avec 2,4 millions d'internautes supplémentaires en un an en France.

Passant de 23,7 millions à 26,1 millions entre les quatrièmes trimestres de 2004 et de 2005, la population internaute passe le cap des 50 % de la population de plus de 11 ans (50,5 %).

Évolution du nombre d'internautes en France (en millions)

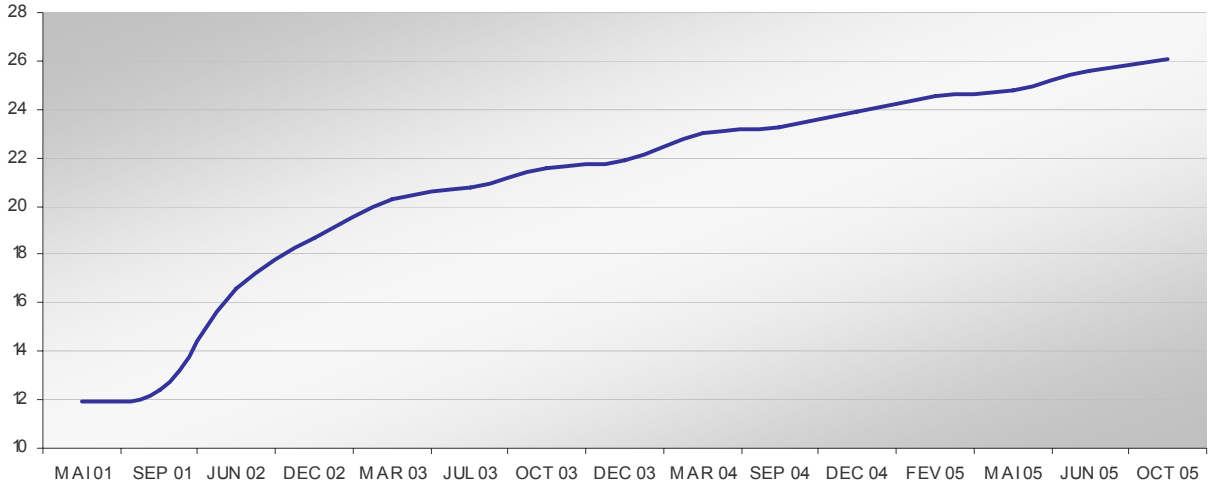

Source : Médiamétrie

Cette forte tendance à la croissance du nombre d'internautes est également identique dans les autres pays d'Europe comme l'atteste l'étude de Nielsen / NetRatings de février 2006. En effet, alors qu'entre 2003 et 2004, la croissance moyenne du nombre d'internautes actifs à domicile en Europe était de 11,2 %, les données comparées entre 2004 et 2005 affichent un taux de croissance quasiment identique avec une croissance moyenne de 10,6 %.

Évolution du nombre d'internautes actifs à domicile en Europe (en millions)

	2003	2004	2004 vs 2003	2005	2005 vs 2004
France	13 587 112	15 535 186	14,3%	17 034 848	9,7%
Allemagne	25 862 552	29 520 339	14,1%	32 071 064	8,6%
Espagne	8 159 440	8 215 010	0,7%	11 437 670	39,2%
Suède	4 671 461	4 644 964	-0,6%	4 739 069	2,0%
Suisse	3 067 129	3 313 643	8,0%	3 577 870	8,0%
Royaume-Uni	19 970 648	22 556 622	12,9%	23 812 843	5,6%

Source : Nielsen / NetRatings

Cette progression des usages du Web coïncide par ailleurs avec un taux d'équipement des foyers en forte croissance. En France par exemple, selon Médiamétrie, de 38,8 % au quatrième trimestre 2002, le taux d'équipement est passé à 49,1 % au quatrième trimestre 2005, avec un total de 12,4 millions de foyers possédant un micro-ordinateurs.

Enfin, ce meilleur équipement en termes de matériel s'accompagne d'une connexion plus rapide à Internet, étant donné que 8 foyers sur 10 connectés à Internet sont en haut débit : 7,4 millions de foyers étaient connectés en haut débit au dernier trimestre de 2005, soit une croissance de 81 % sur un an.

Parallèlement à cet accroissement du nombre de consommateurs connectés, les études démontrent que leur temps de connexion est de plus en plus important.

Les internautes ont ainsi augmenté de près de 23 % leur temps passé sur Internet entre 2004 et 2005 pour arriver à près de 20 heures par mois. (Source : Médiamétrie / NetRatings).

Cette grande tendance de fond constitue, pour les annonceurs, une incitation supplémentaire à utiliser Internet comme média de communication. Ils se voient ainsi de plus en plus dans l'obligation d'arbitrer leur allocation de budget publicitaire en faveur d'Internet.

Temps mensuel moyen passé sur Internet par visiteur unique (en nombre d'heures)

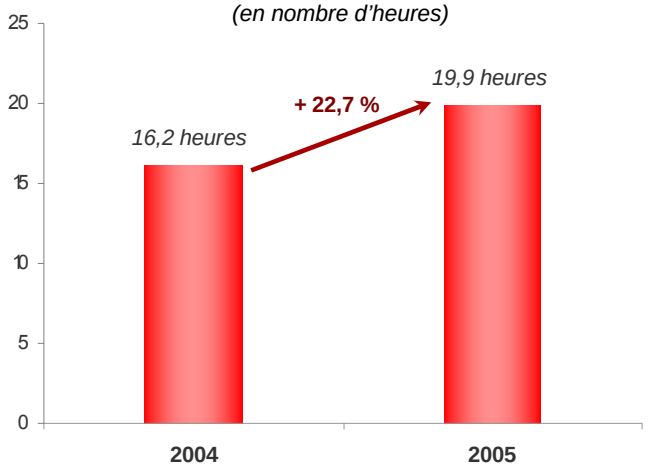

Source : Médiamétrie / NetRatings

La forte hausse du taux de pénétration de ce média, en a fait, depuis quelques années un média incontournable pour les annonceurs. La croissance de l'usage est le principal axe de croissance long terme du marché de la publicité interactive.
En effet, à mesure qu'Internet prend de l'importance dans le vie des consommateurs, les investissements publicitaires on line progressent dans les plans média.

Une forte hausse des investissements publicitaires sur Internet

Le média Internet s'installe effectivement de manière durable dans les stratégies médias des annonceurs.
En France, pour la première fois le média franchit le seuil du milliard d'euros bruts de recettes pour atteindre 1,13 milliard à la fin de l'année 2005. Cette performance s'explique par une croissance de +73,9 % en 2005 qui fait suite à un bond de +78 % à fin 2004.

Les investissements publicitaires par média en France (en millions d'euros)

Média	Part de marché 2004	Part de marché 2005	Evolution 2005 vs 2004	Dépenses 2004	Dépenses 2005	Evolution 2005 vs 2004
Presse	34,5%	33,5%	*-1,0 points*	6 241	6 414	*2,8%*
Télévision	31,6%	30,3%	*-1,4 points*	5 718	5 789	*1,2%*
Radio	16,3%	16,4%	*0,2 points*	2 938	3 140	*6,9%*
Publicité extérieure	13,2%	13,0%	*-0,3 points*	2 393	2 479	*3,6%*
Internet	3,6%	5,9%	*2,3 points*	**652**	**1 134**	***73,9%***
Cinéma	0,7%	0,9%	*0,2 points*	133	179	*34,6%*
Médias tactiques	0,1%	0,1%	*stable*	10	15	*50,0%*
TOTAL	**100,0%**	**100,0%**	**-**	**18 075**	**19 135**	***5,9%***

Source : TNS Media Intelligence

Cette dynamique trouve son fondement bien évidemment dans la part de marché grandissante du média dans les plans de certains annonceurs mais également par l'attrait manifeste de nouveaux entrants :

- +30 % d'annonceurs en 2005 par rapport à 2004 (pour atteindre 1 399 annonceurs actifs)
- mais également +57 % par rapport aux données de l'année 2003.

La hausse du nombre d'annonceurs on-line s'explique en partie par leur prise de conscience de l'impact grandissant d'Internet auprès de l'ensemble de la population. Plus particulièrement, la forte adhésion de la tranche 15-24 ans à ce média (selon l'EIAA – European Interactive Advertising Association – Les 15-24 ans passent environ le quart de leur temps de loisir sur Internet) a encore davantage poussé les annonceurs ciblant cette tranche d'age à accroître leurs dépenses publicitaires on-line.

Autre évolution fondamentale, plus nombreux, les annonceurs ont en outre tendance à consacrer des budgets de plus en plus importants à Internet pour leurs campagnes marketing et communication. Cette tendance à la hausse des budgets de marketing on-line des annonceurs s'explique notamment par :

- une confiance accrue dans un Internet plus structuré et plus mature tant au niveau technologique qu'économique ;
- des retours sur investissements quantifiables et tangibles.

Considérant le marché américain et son avance considérable en matière de dépenses publicitaires et marketing on-line, les professionnels s'accordent à penser que la place d'Internet dans les budgets des annonceurs devrait encore s'accroître pour doubler dans les deux prochaines années.

A fin 2005, Internet représentait 5,9 % du marché global de la publicité. La publicité sur Internet se renforce donc et démontre de manière significative son dynamisme.

Pour 2006, les spécialistes du secteur sont confiants et anticipent une poursuite de l'essor de la publicité en ligne, notamment sous l'impulsion des annonceurs qui prennent conscience du poids croissant du web (augmentation des internautes, des temps de connexion, du taux d'équipements, du nombre de connexions haut débit, etc.) et modifient en conséquence l'allocation de leur budget en investissant davantage dans le marketing on-line.

6.2.2. Le marché du Search Marketing

Le déploiement d'Internet et des possibilités qu'il implique pour les annonceurs ont généré la création de nombreux sites sur le web, et conséquemment une forte intensité concurrentielle. A la fin de l'année 2005, on dénombrait ainsi 85,6 millions de noms de domaines dans le monde, en hausse de 29 % par rapport à l'année 2004.

Devant le volume gigantesque d'informations accessibles en ligne et de sites – récemment augmenté de sites plus informels comme les blogs – des outils de recherche et de classement de l'information étaient nécessaires. La recherche est effectivement devenue un des points de passage obligé du web et les internautes se sont vus contraints de passer par les moteurs de recherche pour trouver ou comparer une information même s'ils connaissent un site où la trouver.

Depuis le début de l'année 2004, l'utilisation du moteur de recherche est devenue prépondérante et le référencement s'est imposé comme première source de trafic des sites. En trois ans seulement, de 2002 à 2005, le référencement comme source de trafic des sites a doublé en passant de 20 % à 40 %, au détriment des liens directs ou des liens externes.

Ce nouvel enjeu n'a pas échappé aux mastodontes de la recherche tels que Google, Yahoo ou MSN, qui n'ont cessé de développé leurs offres et leurs techniques d'indexation.
Avec le développement de ces acteurs, le marché a également vu se développer des agences spécialisées capables de proposer aux annonceurs des solutions de visibilité et de génération de trafic qualifié. En répondant aux exigences de visibilité rendues nécessaires par le développement d'Internet, les techniques de Search Marketing n'ont donc cessé de se développer.

Les éléments qui ont contribué à l'essor de cette nouvelle discipline, et qui constituent encore aujourd'hui des leviers de développement sont :

- le nombre croissant d'internautes acheteurs,
- l'augmentation des budgets on-line des annonceurs,
- l'intérêt des modèles de paiement à la performance, notamment chez les PME qui intègrent de plus en plus le search marketing dans leur mix.

Développement du Search Marketing

Un marché en plein essor

Dans une étude publiée par Forrester Research, le marché européen du Search Engine Marketing (qui comprend liens sponsorisés, liens contextuels et référencement notamment) est estimé à 1,4 milliard d'euros en 2005, soit une croissance de 65 % comparé à 2004. En France, il est estimé à 267,5 millions d'euros pour 2005.

Le marché du search marketing n'en serait toutefois qu'à ses débuts puisque Forrester estime que le marché européen pourrait atteindre 3 milliards d'euros d'ici 2010.

Évolution du marché européen du search marketing
(en millions d'euros)

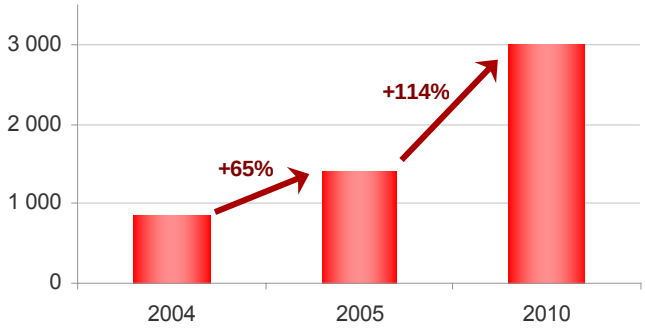

Source : Forrester Research – mars 2005

Précurseur dans ce domaine, le marché nord-américain du search marketing est également en forte croissance. Selon le sondage annuel réalisé par la Search Engine Marketing Professional Organization (Sempo) auprès de 553 annonceurs et agences spécialisées aux Etats-Unis et au Canada, il apparaîtrait que les dépenses en search marketing ont atteint 5,75 milliards de dollars en 2005, soit une hausse de près de 44 % par rapport aux données enregistrées au cours de l'année 2004 (4 milliards de dollars).

En forte croissance en Europe également, le search marketing représente le segment à la croissance la plus rapide de toutes les formes de marketing interactif. Jupiter Research a estimé que le fossé entre les chiffres d'affaires relatifs au « display advertising » en ligne (bannières) et au SEM ne cessera de s'amoindrir

Enfin, les acquisitions d'agences de Search Marketing réalisées depuis plus de deux ans témoignent de l'intérêt grandissant pour ce métier (aux États-Unis, rachat de Go Toast par aQuantive, de Performics par DoubleClick, de Decide par 24/7, de iProspect par Aegis, en France, Isobar, le pôle interactif d'Aegis Media, a racheté en juillet 2005 Takezo, une société spécialisée dans le référencement naturel et l'achat de liens sponsorisés).

Un trafic de plus en plus important drainé par les moteurs de recherche

Une étude précise de la provenance du trafic sur Internet, réalisée par Médiamétrie-eStat et @position, révèle que, au 30 juin 2005 :

- plus de 42 % du trafic serait généré par les moteurs de recherche,
- 31,7 % par les liens externes (c'est-à-dire les visites générées sur un site à partir de liens sur d'autres sites),
- et 26,4 % par les accès direct (c'est-à-dire les visites générées par la saisie directe de l'url, la sélection de celle-ci dans les favoris ou à partir d'un lien sur un e-mail).

Depuis le mois de janvier 2004, l'origine du trafic en fonction de ses différents accès a légèrement évolué notamment en faveur des moteurs de recherche, comme indiqué dans le graphique suivant.

Évolution des parts de visites par type d'accès depuis janvier 2004

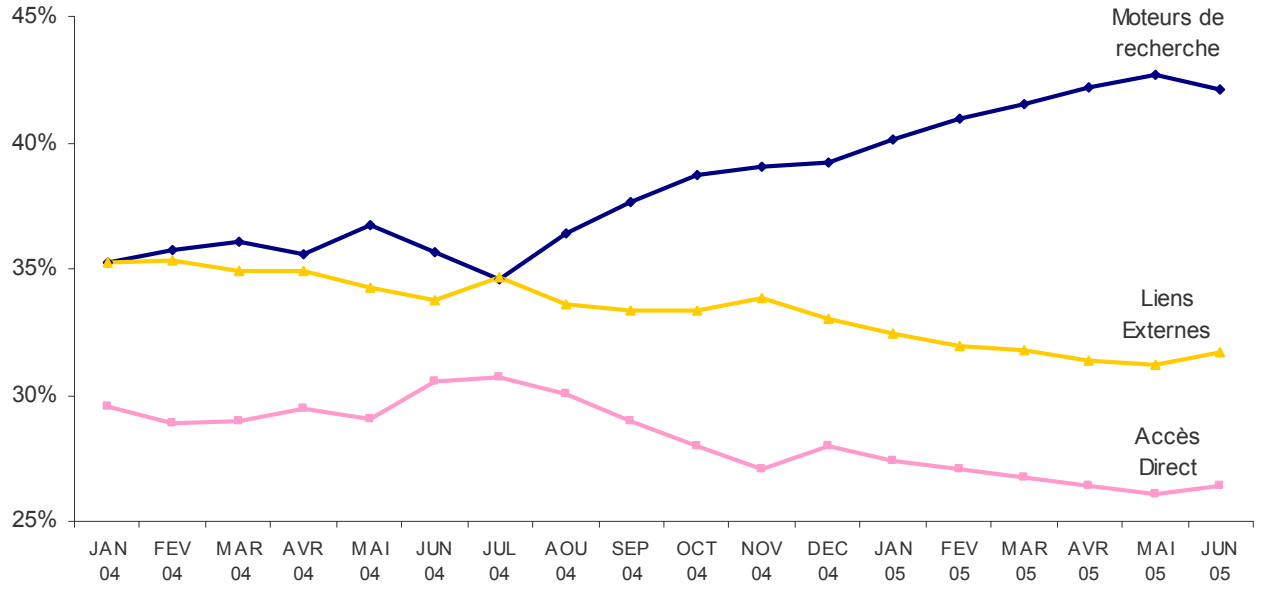

Source : Médiamétrie-eStat / @position

Par ailleurs, selon Nielsen / Netratings, les chiffres de la recherche d'information sur le web auraient par ailleurs augmenté de 55 % entre les mois de décembre 2004 et 2005, passant de 3,3 milliards de recherches mensuelles à 5,1 milliards.
Cette place de plus en plus importante accordée aux moteurs de recherche parmi les mode d'accès a provoqué et précipité l'essor du marché global du référencement, incitant de plus en plus les sociétés à faire appel à des prestataires afin d'optimiser leur positionnement sur le web, ces activités ne pouvant pas être internalisées compte tenu de leur complexité technique.
L'EIAA (European Interactive Advertising Association), dans une étude réalisée auprès de cinquante des plus importants annonceurs des secteurs des produits de grande consommation, de l'automobile et des loisirs prévoit effectivement qu'en Europe une part croissante des budgets sera consacrée à la publicité liés aux moteurs de recherche d'ici 2007.

De manière plus précise, en ce qui concerne la répartition des accès au sein du trafic généré par les moteurs de recherche, il apparaît qu'un peu plus de 60 % du trafic global généré par les moteurs proviendrait des résultats naturels obtenus lors d'une recherche, contre 40 % issus des liens sponsorisés payants.

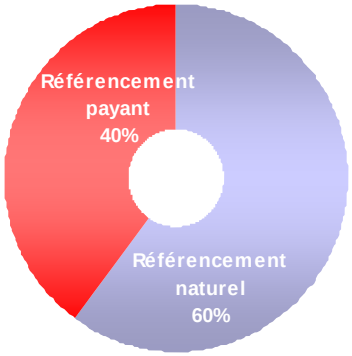

Selon le secteur d'activité, ces chiffres connaissent toutefois des fluctuations notoires.
Le type de visite générée par ces deux modes d'accès est également différent. Ainsi, un visiteur ayant cliqué sur un lien organique, issu du positionnement naturel du site dans les résultats de recherche, aura une visite sensiblement plus longue, pour un nombre de pages consultées par visite plus important.

Le search marketing, un outil puissant et en pleine croissance

- La place des outils de search marketing

La publicité sur Internet est plutôt multiforme : bannières, e-mailing, liens sponsorisés, rich media (média enrichi par de l'animation, de la vidéo et du son), etc.

Les bannières ou la publicité par e-mail, qui représentaient la plus grande partie des investissements publicitaires en ligne en 2002, sont aujourd'hui en perte de vitesse avec des taux de croissance de l'ordre de 5 à 7 % pour les bannières et de 3 % pour l'e-mailing (source : Les Echos – décembre 2005). VOIR SONIA

Les nouvelles formes de publicité propres à Internet sont, en revanche, promises à un bel avenir. Les liens sponsorisés, quasiment inexistants il y a trois ans, progressent en moyenne de 43 % par an et devraient atteindre 48 % du total des investissements publicitaires en ligne d'ici à 2010. En effet, aujourd'hui, parmi l'ensemble des formats publicitaires sur Internet, ceux relatifs au search marketing dominent : il s'agit d'une part du format de publicité en ligne qui connaît, depuis sa création, la plus forte croissance, et c'est désormais l'un des plus employés.

La place de choix accordée à ce type de format tient au fait qu'aujourd'hui, comme expliqué plus haut, la plupart des internautes utilisent des moteurs de recherche (Google, Yahoo ou MSN par exemple) pour leurs démarches sur Internet. En outre, même s'il est identifié comme un lien publicitaire, la force des liens sponsorisés tient non seulement à la pertinence de sa réponse par rapport à une recherche de l'internaute, mais c'est également la garantie, pour l'annonceur, de la qualification de l'internaute qui y clique. Selon une étude réalisée en Europe par Florence Consultant, les liens sponsorisés sont effectivement identifiés comme étant le meilleur canal de recrutement de nouveaux clients.

Meilleurs moyens de recruter de nouveaux clients

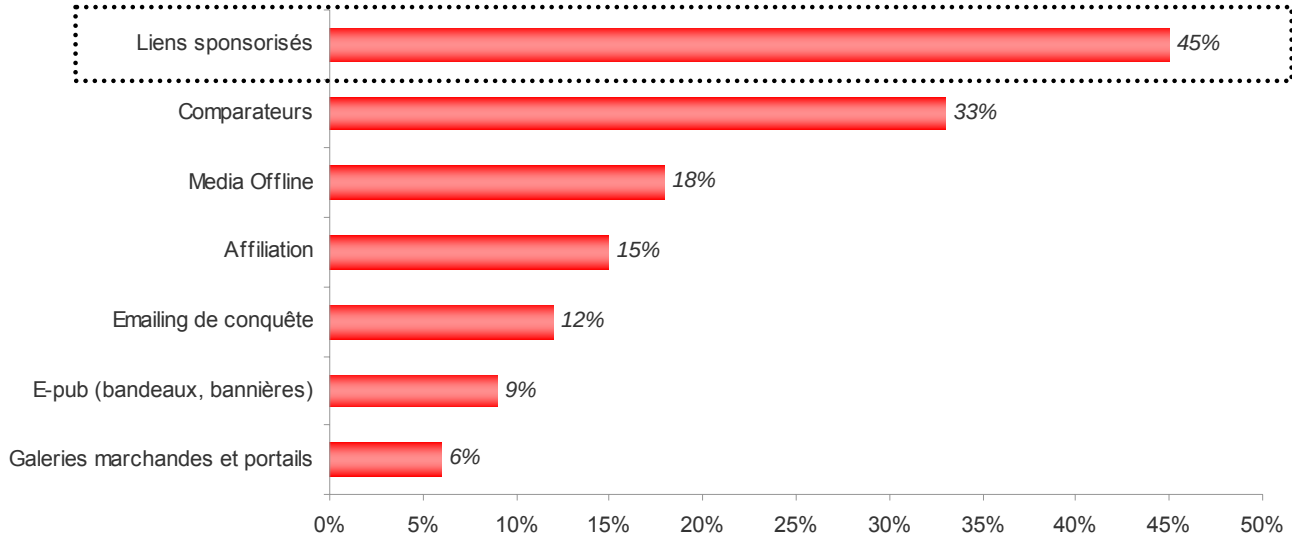

Source : Etude sur l'emailing en Europe par Florence Consultant, Benchmark group

- Une multiplication des campagnes de search marketing, doublée d'une hausse des budgets y étant consacrés

Les campagnes de search marketing et plus particulièrement de liens sponsorisés se multiplient et prennent une part de plus en plus importante dans les plans médias on-line des annonceurs. Le référencement naturel tient toujours une place non négligeable parmi les actions nécessaires à la promotion d'un site Internet.

Signe du développement exponentiel de ce marché, les liens sponsorisés enregistrent, depuis leur création, la plus forte croissance en termes d'investissements publicitaires et représentaient, en France, environ 33 % des investissements publicitaires on-line. Ces chiffres illustrent la confiance des annonceurs pour ce nouveau mode de communication.

Aux États-Unis, les dépenses liées aux liens sponsorisés devraient représenter, d'ici à 2007, 7 millions de dollars d'investissements (Source : US Bancorp Piper Jaffray). Les tendances observées sur des marchés plus mûrs tels que les États Unis laissent ainsi entrevoir un rattrapage rapide et une croissance très soutenue dès 2006.

- Une solution marketing rentable

D'autres éléments plaident en faveur du développement des campagnes de search marketing :

- Tout d'abord leur flexibilité, puisque de telles campagnes peuvent rapidement être réadaptées si elles s'avèrent peu efficaces,
- mais également leur rentabilité.

Les solutions de référencement présentent effectivement un coût d'acquisition globalement inférieur aux autres outils marketing en ligne traditionnel (e-mailing, bannières, etc.), allié à une efficacité supérieure.
Google, à travers son programme de publicité, estime par exemple le taux de clics jusqu'à cinq fois supérieur à celui réalisé en moyenne par les bannières de publicité classiques.

Une étude de Nielsen Research réalisée aux États-Unis en 2003 détaillait par ailleurs l'impact des différents supports de publicité en ligne sur l'acte d'achat des internautes américains. Les résultats de l'étude se présentent comme suit :

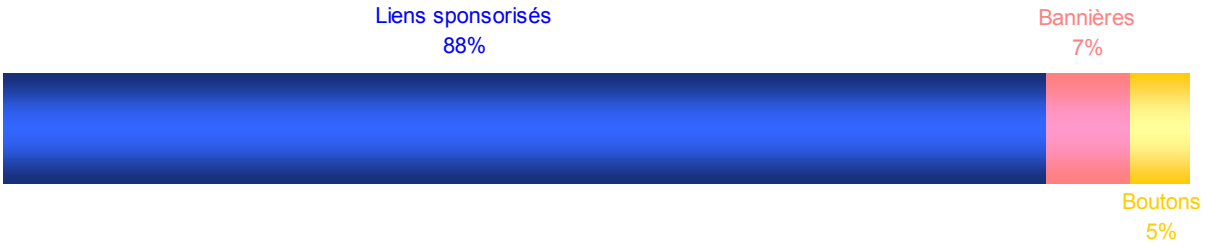

Bien que non récente, cette étude met en relief l'efficacité des liens sponsorisés par rapport aux autres formes de publicité en ligne que ce soit en terme de retour sur investissement ou en terme d'impact.

Perspectives de développement

Les investissements publicitaires des annonceurs vont continuer à progresser et devraient s'élever à 2,6 milliards d'euros à horizon 2010 en Europe.
Compte tenu du retard en matière de search marketing observé en France, notamment par rapport aux pays anglophones, le marché français devrait être le marché le plus dynamique dans les années à venir, pour représenter 31 % des dépenses en 2010 (19 % en 2005).

Selon Forrester Reasearch, le marché européen du search marketing devrait évoluer de la manière suivante selon les pays considérés :

- En Grande-Bretagne, le plus important marché publicitaire on-line en Europe, les dépenses en search marketing devraient représenter plus de 1 milliard d'euros en 2010, en hausse de 400 millions d'euros par rapport aux chiffres de 2005 ;
- Le marché français devrait représenter 31 % des dépenses européennes en search marketing en 2010, pour atteindre plus de 800 millions d'euros. La croissance des investissements français en search marketing devrait notamment s'accélérer dès 2006 puisque ce marché devrait augmenter de plus de 64 % par rapport aux données enregistrées en 2005 ;
- L'Allemagne, le deuxième marché le plus important dans le domaine du search marketing en 2004, avec des dépenses de l'ordre de 165 millions d'euros, devrait voir ses dépenses augmenter moins rapidement que ce qui sera observé dans les autres pays d'Europe. Ses dépenses en search marketing devraient atteindre 399 millions d'euros d'ici à 2010, soit un taux moyen de croissance annuelle de 11 % dans les cinq prochaines années ;
- La contribution des autres pays demeure négligeable comparée à celle des trois poids lourds européens (France, Grande-Bretagne, Allemagne) et cette contribution ne devrait pas évoluer de manière significative dans les cinq prochaines années.

Évolution du marché du Search Engine Marketing (source : Forrester Research)

en millions d'euros	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	***CAGR***
France	54,2	119,5	267,5	440,2	598,6	723,4	767,7	822,5	*47,5%*
Allemagne	107,9	165,1	237,3	299,6	349,4	376,9	388,3	399,2	*20,5%*
Pays-Bas	28,0	34,2	59,2	79,4	98,7	109,4	114,0	117,5	*22,7%*
Grande Bretagne	327,4	485,5	762,9	949,0	1 063,5	1 120,1	1 137,3	1 162,2	*19,8%*
Other	32,1	51,6	83,0	105,1	120,4	131,5	135,9	140,2	*23,4%*
TOTAL	**549,6**	**855,9**	**1 409,9**	**1 873,3**	**2 230,6**	**2 461,3**	**2 543,2**	**2 641,6**	***25,1%***

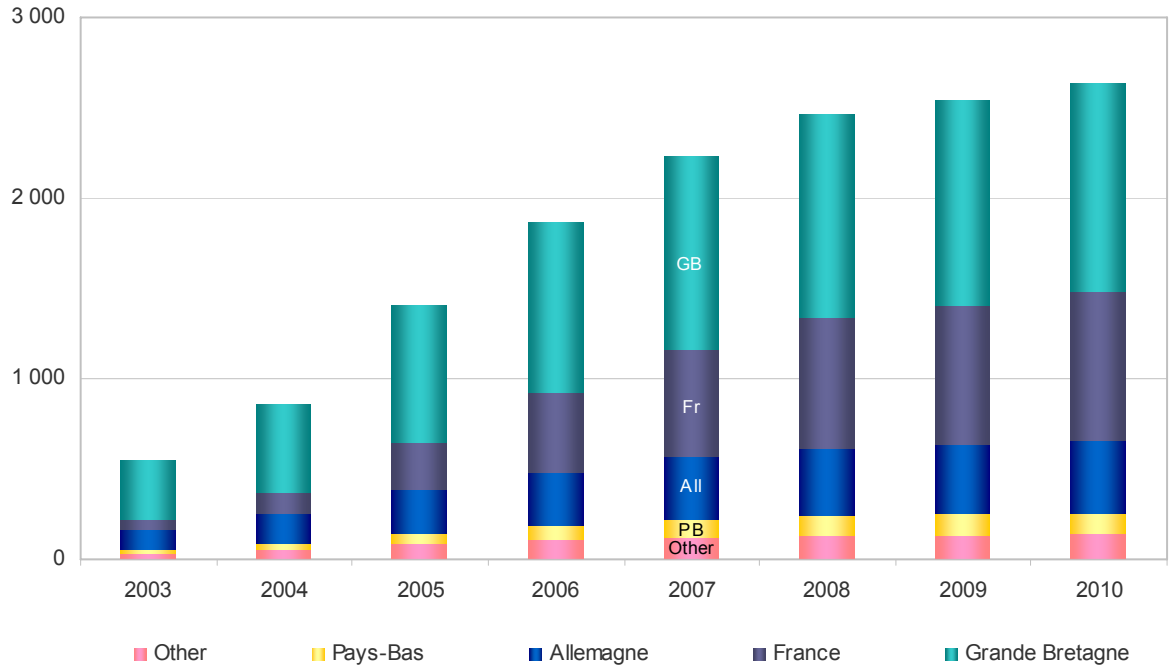

6.2.3. Environnement concurrentiel

Compte tenu de la faible maturité du marché, NETBOOSTER évolue sur un marché encore atomisé sur lequel de nombreux acteurs sont présents et souhaitent se développer.

NETBOOSTER pourrait ainsi faire face à deux types de concurrence :
- une concurrence directe ;
- une concurrence indirecte.

Les **concurrents directs** de la Société sont :

✓ des petites structures spécialisées dans l'un des domaines d'intervention de la Société.

✓ Un ensemble de moyennes structures proposant des services similaires à ceux de NETBOOSTER :
- Deal Group Media
- Global Media
- Zanox
- Webformance (récemment racheté par Business Interactif)

✓ des grands groupes ayant un business model quasiment identique à celui de NETBOOSTER tels que :
- Isoabar (Aegis)
- Performics (Doubleclic)
- @quantive
- Zed Digital (Publicis)
- Value Click

NETBOOSTER pourrait également se trouver confronter à la **concurrence indirecte** d'autres acteurs tels que :
- Hi Media, Fullsix, 24/7 Real Media, ou Business Interactif

Ces intervenants sont chacun spécialisés dans un domaine du marketing on-line et sont effectivement susceptibles de se tourner plus précisément vers les problématiques de search marketing.
- Des grands groupes de communication du monde off line ou des cabinets d'analyse souhaitant compléter leurs offres et intégrer les techniques et connaissances liées au monde on-line.

NETBOOSTER n'exclut pas de tels développements mais considère toutefois détenir un positionnement de qualité alliant expertise et technologie, lui conférant une position de choix sur le marché européen.

6.3. La stratégie future de la Société

Au service des annonceurs d'Internet, NETBOOSTER a développé, depuis sa création, des techniques et un savoir-faire axé sur les moyens d'acquisition de prospects et de clients en se basant sur la discipline du search marketing.

Initialement spécialisée dans les techniques de référencement naturel, la Société a su, grâce à son expérience accumulée dans le domaine d'Internet et du search marketing, s'adapter à son marché en profitant des opportunités s'offrant à elle. A l'écoute de ses clients, elle a ainsi développé son savoir-faire technique et méthodologique dans le référencement payant et dans le conseil stratégique en campagnes marketing on-line.

Aujourd'hui, la Société souhaite devenir un acteur global en proposant à ses clients une palette complète de prestations : marketing viral, conseil et création de sites, bannières, e-mailing, etc.

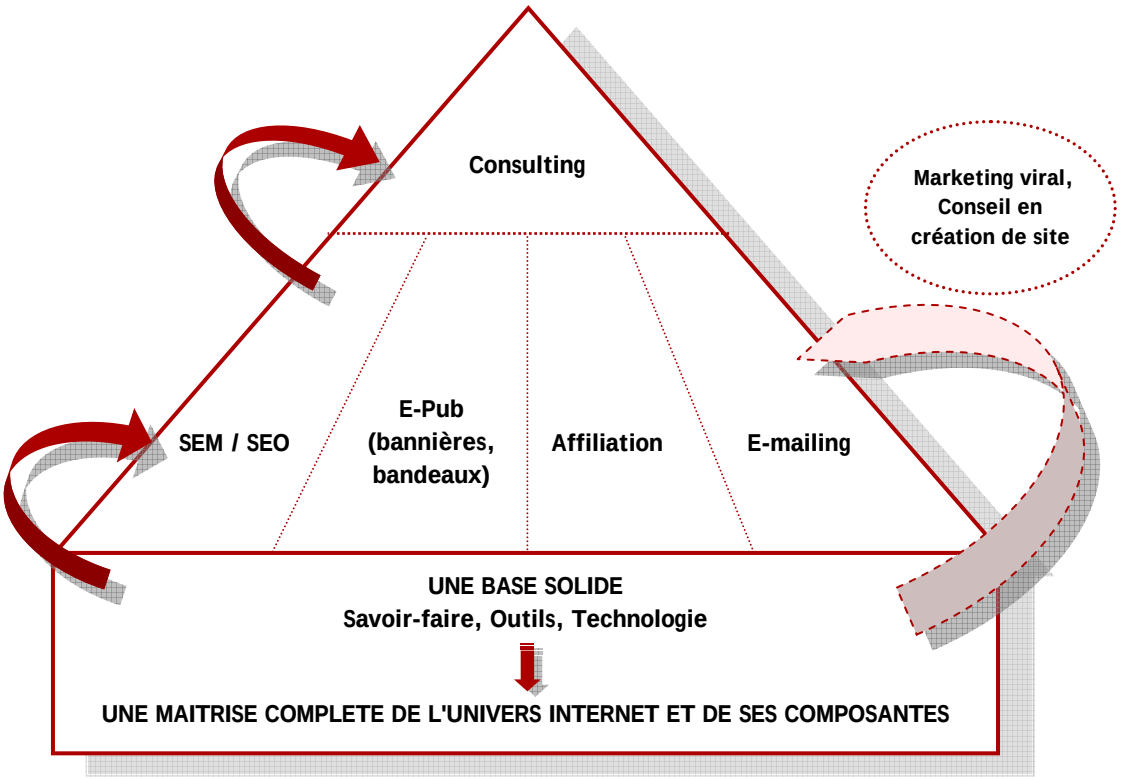

NETBOOSTER envisage de se développer selon deux axes stratégiques majeurs :

- **le développement par croissance organique qui passe notamment par :**
  - ✓ le développement des relations commerciales avec les clients existants ;
  - ✓ par le renforcement des équipes commerciales en France et à l'étranger ;

- **le développement par croissance externe en intégrant les métiers de l'e-marketing complémentaires au search marketing**

Compte tenu de ses prises de participations récentes et de l'expérience de son management en la matière, la Société NETBOOSTER est à même de profiter de toutes les opportunités de croissance externe qui pourraient s'offrir à elle.

De cette manière, NETBOOSTER souhaite mettre à profit son expertise du secteur en proposant des prestations complémentaires à celles de search marketing. La constitution d'une offre globale et à forte valeur ajoutée dans le marketing interactif représente un axe de développement et de croissance majeur pour la Société.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe

L'organigramme juridique du Groupe NETBOOSTER au 31 mars 2006 se présente comme suit :

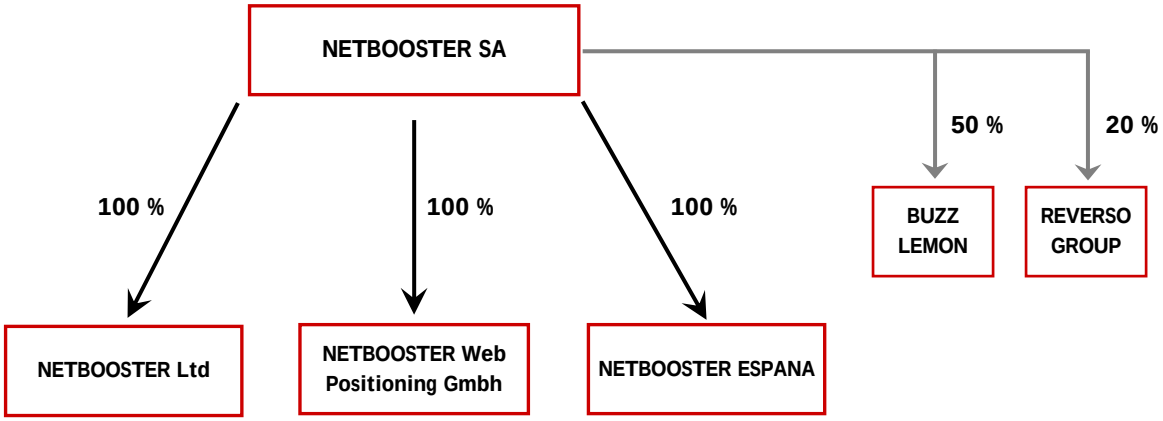

7.2. Principales filiales de l'émetteur

La Société détient trois filiales :
- NetBooster Ltd à Londres ;
- NetBooster Web Positioning GmbH en Allemagne ;
- Et NetBooster Spain.

La maison mère NETBOOSTER SA, dispose de 100 % de contrôle et a 100 % d'intérêt dans chacune des sociétés créées.

Par ailleurs la Société a récemment pris des participations dans deux autres sociétés :
- la SARL Buzz Lemon, dans laquelle la Société détient 50 % des parts ;
- la SARL Reverso Group, dans laquelle la Société détient 20 % des parts ;

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

NETBOOSTER ne détient aucun actif immobilier, tant en France qu'à l'étranger.

Le Groupe est locataire de ses bureaux tant en France qu'à l'étranger (Londres, Francfort et Madrid), ces locaux sont loués auprès de tiers (qui n'ont aucun lien capitalistique direct ou indirect avec la Société, ni avec ses dirigeants).

Le siège social de la Société est situé à Paris (75010) au 11, rue Dieu. Ces locaux représentent une superficie d'environ 960 m², et ont été loués au titre d'un bail commercial qui court depuis le 15 avril 2000 pour une durée de neuf années entières et consécutives.

En Grande Bretagne, les locaux de la Société sont situés au 88 Kingsway, LONDON - WC2B 6AA.

En Allemagne, les locaux de la Société sont situés à Wittebacher Allee 34, 60316 Frankfurt.

En Espagne, les locaux de la Société sont situés à C/ Donoso Cortes n° 8, 28015 MADRID.

Les loyers annuels payés au titre de ses locations s'élèvent à environ 275 000 euros annuellement.

La Société considère que la taille de ses locaux est suffisante pour exercer son activité et faire face à sa croissance à court terme.

Il est indiqué que la Société sous-loue une partie de ses locaux aux sociétés suivantes : Color Academy (120 m²), Websters France (120 m²) et Kult (100 m²), au travers de 3 contrats de bail dérogatoires pour des durées de 23 mois pour les deux premières sociétés (Color Academy et Websters France) et de 12 mois pour la société Kult.

Les activités de NETBOOSTER nécessitent peu d'investissements hormis des équipements informatiques en matériels et logiciels, ainsi que du matériel de bureau (cf paragraphe 5.2).

8.2. Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de NETBOOSTER.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers suivants :

- des comptes sociaux de NETBOOSTER clos au 31/12/2003, au 31/12/2004 et au 31/12/2005 ;
- et des comptes consolidés de NETBOOSTER clos au 31/12/2005

9.1. Examen de la situation financière et du résultat

En milliers d'euros	**Comptes Sociaux au 31/12/2003** (12 mois)	**Comptes Sociaux au 31/12/2004** (12 mois)	*2004 vs 2003*	**Comptes Sociaux au 31/12/2005** (12 mois)	*2005 vs 2004*	**Comptes consolidés au 31/12/2005** (12 mois)
Chiffre d'affaires	3 342 267	3 487 550	*4,3%*	6 700 361	*92,1%*	8 900 851
Production immobilisée & Autres produits d'exploitation	407 523	345 036	*-15,3%*	363 336	*5,3%*	385 438
Total Charges d'exploitation	4 160 848	4 323 474	*3,9%*	6 647 902	*53,8%*	8 837 081
Résultat d'exploitation	-411 058	-490 888	*ns*	415 795	*ns*	449 208
Résultat financier	98 693	590 350	*ns*	26 417	*ns*	-8 682
Résultat courant avant impôt	-312 365	99 462	*ns*	442 212	*ns*	440 526
Résultat net	-361 467	-83 239	*ns*	122 090	*ns*	622 812
Marge d'exploitation	*-12,3%*	*-14,1%*	-	*6,2%*	-	*5,0%*
Marge nette	*-10,8%*	*-2,4%*	-	*1,8%*	-	*7,0%*

9.1.1. Chiffre d'affaires

Sur la période d'étude, le chiffre d'affaires de la Société a fortement évolué. Cette évolution est notamment le fait du fort développement de l'activité au cours de l'exercice clos au 31/12/2005. En effet alors que le chiffre d'affaires est resté relativement stable sur les exercices comparés 2003 et 2004, avec une croissance de seulement 4,3 %, le chiffre d'affaires a augmenté de plus de 92,1 % entre les exercices 2004 et 2005. Cette forte progression de l'activité est imputable au lancement, en 2005, des activités à fort contenu technologique (trafic au Pay Per Clic et Liens Sponsorisés).

Au niveau analytique, la répartition du chiffre d'affaires de la Société (sur la base des données sociales) a évolué de manière significative entre les années 2003 et 2005.

31/12/2005

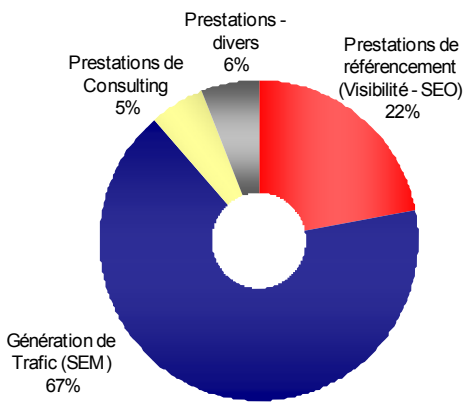

31/12/2004

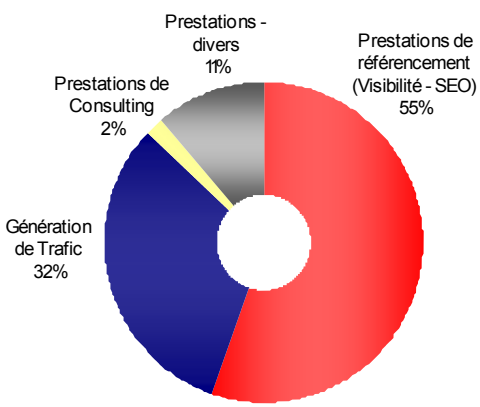

31/12/2003

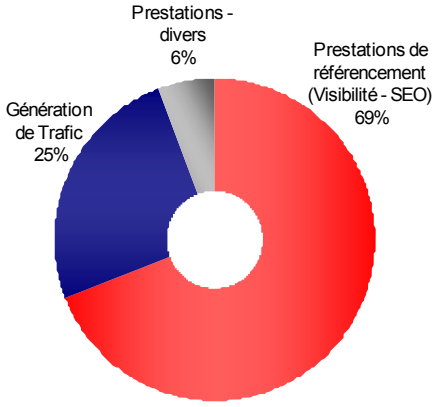

La Société a notamment vu évoluer de manière favorable son activité de génération de trafic qui représente près de 67 % de l'activité en 2005 alors que ce type de prestation ne représentait que 25 % en 2003 et 32 % 2004, mais également son activité de consulting. Bénéficiant d'une offre en consulting de plus en plus structurée, ce type de contrat, inexistants en 2003 n'a cessé de se développer pour représenter plus de 5 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2005. Ces évolutions ont impliqué une diminution mécanique de la contribution des activités de référencement (SEO), qui ont diminué de 36,7 % en valeur entre 2003 et 2005.

A l'écoute des attentes de ses clients et en adéquation avec les tendances et les développements du marché du search marketing, NETBOOSTER a su s'adapter à son environnement en proposant des prestations sur mesure et à forte valeur ajoutée.

Au niveau du Groupe, l'analyse des données consolidées montre que NETBOOSTER a bénéficié de la croissance des activités de ses filiales anglaise et allemande, ainsi que de la contribution de sa nouvelle filiale espagnole.
La répartition du chiffre d'affaires par entité se présente de la manière suivante :

En €	**Données consolidées au 31/12/2005**	**Contribution**
France	6 403 580 €	71,9%
Royaume-Uni	1 793 572 €	20,2%
Allemagne	554 704 €	6,2%
Espagne	148 994 €	1,7%
TOTAL GROUPE	**8 900 850 €**	**100%**

9.1.2. Charges d'exploitation

Charges d'exploitation (en K€)	**Comptes Sociaux au 31/12/2003 (12 mois)**	**Comptes Sociaux au 31/12/2004 (12 mois)**	*2004 vs 2003*	**Comptes Sociaux au 31/12/2005 (12 mois)**	*2005 vs 2004*	**Comptes consolidés au 31/12/2005 (12 mois)**
Achats consommés de marchandises	2 500	5 860	*134,4%*	3 200	*-45,4%*	400
Achats et charges externes	1 278 936	1 387 733	*8,5%*	4 199 634	*202,6%*	5 802 059
Charges de personnel	2 410 667	2 302 486	*-4,5%*	1 860 159	*-19,2%*	2 395 040
Impôts, taxes	52 114	57 365	*10,1%*	58 105	*1,3%*	58 126
Dotation aux amortissements et provisions	399 618	529 461	*32,5%*	361 166	*-31,8%*	369 392
Autres charges	17 013	40 569	*138,5%*	165 638	*308,3%*	212 064
TOTAL Charges d'Exploitation	**4 160 848**	**4 323 474**	***3,9%***	**6 647 902**	***53,8%***	**8 837 081**
% Autres achats et charges externes / CA	*38,3%*	*39,8%*		*62,7%*		*65,2%*
% Charges de personnel / CA	*72,1%*	*66,0%*		*27,8%*		*26,9%*

Sur la période d'observation, les charges d'exploitation ont augmenté moins rapidement que le chiffre d'affaires :

- sur les exercices comparés au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 les charges ont augmenté de 3,9 % alors que la hausse du chiffre d'affaires était de 4,3 % ;
- sur les exercices comparés au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005, les charges ont augmenté quasiment deux fois moins rapidement que le chiffre d'affaires (53,8 % versus 92,1 %).

L'exercice 2005 a été marqué par la mise en œuvre d'un important plan de restructuration nécessité par les difficultés financières affichées par NETBOOSTER au cours des exercices précédents.

Les principales mesures de ce plan consistaient en :

- la réduction de la masse salariale par compression des effectifs et abaissement de certaines rémunérations ;
- la réduction de l'ensemble des frais généraux (renégociation de conventions avec certains fournisseurs et réduction des budgets attribués aux différents services de la Société) ;
- l'optimisation économique et financière des locaux.

L'ensemble de ses mesures a notamment permis à la Société de contenir ses charges de personnel qui ont baissé de plus de 19 % entre les exercices 2004 et 2005, mais également de ses frais généraux. Au niveau de ses charges, le Groupe a ainsi bénéficié, au cours de l'exercice 2005, d'une réduction globale de ses charges fixes.
En revanche, l'analyse de ses charges fait apparaître une forte hausse du poste 'achats et charges externes'. Cette hausse est en grande partie imputable à l'importante augmentation des achats de trafic, directement corrélée à la hausse de cette activité au sein du Groupe.

Les dotations aux amortissements et provisions observées sur la période sont, pour une large part, relatives aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles affectées à la recherche et au développement des applications développées en interne par NETBOOSTER.

9.1.3. Résultat d'exploitation

Alors que la Société présentait des résultat d'exploitation négatifs au cours des exercices 2003 et 2004, le résultat d'exploitation affiché au 31 décembre 2005, d'un montant de 415,8 K€ (données sociales), témoigne de la réussite du plan de restructuration mis en place par NETBOOSTER.
La réduction drastique des charges de la Société alliée à la forte croissance des ventes (en particulier les solutions de génération de trafic pour les sites de e-commerce), ont permis à NETBOOSTER de retrouver l'équilibre d'exploitation.
Au 31 décembre 2005, la marge opérationnelle de la Société s'établit à 6,2 %, les données consolidées du Groupe laissent par ailleurs apparaître une marge d'exploitation de 5 %.

9.1.4. Résultat financier

Sur les années d'observation le résultat financier est positif. Compte tenu de son niveau d'endettement les charges financières de la Société demeurent effectivement relativement faibles.
Le fort résultat financier affiché par la Société au cours de l'exercice 2004 résulte d'une reprise de provisions pour dépréciation de créances financières détenues par NETBOOSTER sur ses filiales motivée par l'amélioration significative de la situation économique et financière de sa filiale anglaise.

9.1.5. Résultat net

Après intégration du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'inscrit en progression au cours de la période d'analyse. De -361 K€ au 31 décembre 2003, il passe à -83 K€ à la fin de l'exercice 2004 pour être porté à +122 K€ au 31 décembre 2005.

9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations de la Société

Aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de NETBOOSTER.
A noter toutefois que le marché sur lequel évolue la Société est essentiellement lié aux flux Internet, c'est-à-dire à la croissance du nombre d'internautes, ainsi qu'aux budgets alloués par les annonceurs à leurs campagnes de marketing on line.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux propres de l'émetteur

En K€	Comptes Sociaux au 31/12/2003 (12 mois)	Comptes Sociaux au 31/12/2004 (12 mois)	*2004 vs 2003*	Comptes Sociaux au 31/12/2005 (12 mois)	*2005 vs 2004*	Comptes consolidés au 31/12/2005 (12 mois)
Capitaux Propres	50 462	-17 679	*-135,0%*	437 915	*2577,0%*	457 975
Endettement financier	155 887	152 356	*-2,3%*	89 696	*-41,1%*	231 456
Endettement financier net	95 000	128 577	*35,3%*	-854 751	*-764,8%*	-864 635
Endettement net / Capitaux Propres	*188,3%*	*n.s.*		*-195,2%*		*-188,8%*

Sur la période d'observation, les capitaux propres de l'émetteur ont été pénalisés par les pertes dégagées par l'activité de la Société.

Au 31 décembre 2003, les capitaux propres de la Société étaient inférieurs à la moitié de son capital social.

Au 31 décembre 2004, les capitaux propres de NETBOOSTER étaient négatifs remettant alors en cause les perspectives de continuité d'exploitation de la Société.

La mise en place du plan de restructuration dès la fin de l'année 2004 (plan de remboursement de son passif fiscal et social, mise en place d'échéanciers avec ses principaux créanciers d'exploitation) a permis à la Société de reconstituer ses capitaux propres qui s'élevaient à +438 K€ au 31 décembre 2005.

Au cours de cette période la situation de trésorerie de la Société a par ailleurs bénéficié de la réalisation de deux augmentations de capital souscrites par de nouveaux actionnaires et les principaux managers de la Société. Ces apports en fonds propres ont représenté 373,7 K€.

Le tableau de variation des capitaux propres, sur une base sociale, entre les exercices 2003-2004 et 2004-2005 se présente comme suit :

En euros	Capital	Primes	Ecarts de réévaluation libre	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31/12/2003	**3 408 067**	**2 729 246**	**-**	**762**	**-5 726 146**	**-361 467**	**50 462**
Affectation du résultat					-361 467	361 467	
Ecarts de réévaluation libre			15 097				15 097
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice						-83 239	-83 239
Capitaux propres au 31/12/2004	**3 408 067**	**2 729 246**	**15 097**	**762**	**-6 087 613**	**-83 239**	**-17 680**
Affectation du résultat					-83 239	83 239	
Augmentation de capital	246 686						246 686
Réduction du capital	-3 208 067						-3 208 067
Augmentation de primes		127 074					127 074
Diminution de primes		-5 726					-5 726
Imputation des charges à répartir					-34 530		-34 530
Report à nouveau (diminution)					3 208 067		3 208 067
Résultat de l'exercice						122 090	122 090
Capitaux propres au 31/12/2005	**446 686**	**2 850 594**	**15 097**	**762**	**-2 997 315**	**122 090**	**437 915**

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

En euros sur la base des données consolidées	**31/12/2005**
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	566 890
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	38 197
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	293 207
Augmentation (diminution) de la trésorerie	**898 294**
Trésorerie nette à l'ouverture	105 122
Trésorerie nette à la clôture	1 006 395
Incidence des variations des cours de devises	-2 979

Au cours de l'exercice 2005, sur la base des données consolidées du Groupe, le tableau de flux de trésorerie profite, au niveau des flux liés à l'exploitation, des résultats dégagés par la Société au cours de cet exercice avec un résultat d'exploitation de plus de 449 K€.

Les flux d'investissement pour l'exercice consolidé clos au 31/12/2005 sont positifs et s'élèvent à 38 K€. Ils ont été marqués par la cession d'immobilisations corporelles (parkings).

En ce qui concerne les flux de financements, ceux-ci se sont portés, au 31/12/2005, à 293 K€ suite, principalement, à la réalisation d'augmentation de capital en numéraire ayant pour principal objectif la recapitalisation de la Société.

Globalement, le niveau de trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2005 ressort à plus de 1 000 K€, confirmant la très nette amélioration opérationnelle et financière du Groupe.

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Les besoins de liquidités du Groupe incluent principalement :

- le financement du développement de ses activités (besoin en fonds de roulement et investissements en recherche et développement).

Les principales ressources financières du Groupe sont constituées :

- des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles ;
- de facilités de caisse liées au règlement différé des cartes bleues;
- d'un contrat d'affacturage

NETBOOSTER bénéficie par ailleurs d'un accord de financement en compte courant accordé par Truffle Venture à hauteur d'un montant maximum de 400 000 euros. A la date du présent document, la Société a bénéficié d'un apport pour un montant de 250 K€, les conditions de cet apport en compte courant faisant état d'une rémunération annuelle effective de 6 %.
+DATE de la convention

La recapitalisation de la Société, associée à son faible niveau d'endettement permet à NETBOOSTER d'estimer que les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, et sa trésorerie actuelle ainsi que les différents instruments financiers à sa disposition seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations financières telles qu'elles sont anticipées et de répondre à ses besoins en fonds de roulement.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

A la date du présent prospectus, l'exploitation génère un flux net de trésorerie positive. La Société n'a pas eu besoin de contracter des emprunts bancaires auprès d'établissements financiers, et dispose d'une trésorerie suffisante au 31 décembre 2005 pour honorer ses engagements financiers.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Depuis sa création, le Groupe NETBOOSTER s'est construit en développant ses propres technologies à travers des politiques de recherche et développement en adéquation avec le marché du search marketing et ses évolutions.

Les frais de recherche et développement engagés par la Société correspondent à l'ensemble des frais relatifs aux développements des logiciels et des applicatifs détenus par la Société, soit :

- les salaires, appointements et autres coûts annexes du personnel affecté à la recherche ;
- les éventuels frais d'étude et de recherches sous-traitées à des entreprises extérieures ;
- ainsi que les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles affectées de manière exclusive à la recherche.

A noter que l'ensemble des projets de recherche et développement développés en interne par la Société ont aboutis au 1er janvier 2005, et que conséquemment, ces frais ont été transférés au poste « logiciels développés en interne ».

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

Néant.

12.2. Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

La Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2006.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont la composition et le fonctionnement sont décrits dans les statuts.

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

14.1.1. Membres du Conseil d'Administration

Les tableaux suivants présentent les informations concernant la composition des organes de direction et de contrôle de la Société :

Nom	**Emmanuel BRIZARD**
Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration
Adresse Professionnelle	11 rue Dieu, 75010 Paris
Date de première nomination	14/02/2006
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2011
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société / le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Gérant d'Airways Partenaire Productions Administrateur de Maximiles
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Nom	**Pascal CHEVALIER**
Mandat actuel	Administrateur
Adresse Professionnelle	11 rue Dieu, 75010 Paris
Date de première nomination	11/01/2005
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société / le Groupe	Directeur Général
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Administrateur de Trinova Création, de Trinova SA et d'Archipel
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	CEO BRIGHTRIVERS General Manager filiale UK de PROSODIE

Nom	**Stéphane DARRACQ**
Mandat actuel	Administrateur
Adresse Professionnelle	11 rue Dieu, 75010 Paris
Date de première nomination	14/02/2006
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2011
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société / le Groupe	Chief Financial Officer de NETBOOSTER SA
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Gérant d'Adelandre Conseil & Investissement SARL
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur d'Opta Limited Administrateur Digital & Voice Solutions LTD Administrateur de StackInvest Limited Administrateur de Siren Film Production Limited Administrateur de Financière Proxalan SA Administrateur d'OBI Central Europe Limited

Nom	**Jean-Pierre ESKENAZI**
Mandat actuel	Administrateur
Adresse Professionnelle	11 rue Dieu, 75010 Paris
Date de première nomination	14/02/2006
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2011
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société / le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Gérant de la SARL EF & Cie Gérant de la SARL NAILLY Président de la SAS Xinek
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Directeur Général de NETBOOSTER Président du Conseil d'Administration de NETBOOSTER

Nom	**TRUFFLE VENTURE SAS** **Représenté par Monsieur Bernard-Louis ROQUES**
Mandat actuel	Administrateur
Adresse Professionnelle	11 rue Dieu, 75010 Paris
Date de première nomination	14/02/2006
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2011
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société / le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Directeur Général et Administrateur de Truffle Venture SAS Administrateur de ESI Group SA Administrateur de Equitime SA Administrateur de Deny-All SA Administrateur de ISIS Innovation SA
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur d'Emailvision (2001)
Autres mandats d'INVEST IN EUROPE SAS, Représenté par Monsieur Bernard-Louis ROQUES	Administrateur d'AS Groupe Président de GESK (holding de Phone Systems & Network (Euronext)

Nom	**Eric TONG CUONG**
Mandat actuel	Administrateur
Adresse Professionnelle	11 rue Dieu, 75010 Paris
Date de première nomination	13/04/2006
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2011
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société / le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Administrateur de Novapress
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de Naïve Président mandataire social de EMI Music France Président mandataire social de Young & Rubicam France

- L'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercées.

- En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :
  - d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
  - d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
  - d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

- Enfin, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.2. Profils des dirigeants

Se reporter au paragraphe 6.1.3.3 de la première partie du présent document.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux administrateurs et dirigeants de la Société

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice de leurs fonctions sociales était la suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Rémunération globale	Rémunération fixe brute	Rémunération varibale brute	Avantage en nature	Jetons de présence
Emmanuel BRIZARD	Président		Nommé en 2006			
Pascal CHEVALIER	Administrateur Directeur Général	54 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	-	-
Stéphane DARRACQ	Administrateur Directeur Administratif et Financier	22 000,00 €	22 000,00 €	0,00 €	-	-
Jean Pierre ESKENAZI	Administrateur	74 850,00 €	74 850,00 €	0,00 €	-	-

La rémunération mensuelle de Monsieur Brizard, actuel Président du Conseil d'Administration de la Société est de 4 000 euros brut. Aucune rémunération variable n'a par ailleurs été prévue.

Pour mémoire, la rémunération de Monsieur Eskenazi au titre de l'exercice 2004 était la suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Rémunération globale	Rémunération fixe brute	Rémunération varibale brute	Avantage en nature	Jetons de présence
Jean Pierre ESKENAZI	Président du Conseil d'Administration	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	-	-

Aucune rémunération variable n'a été allouée aux dirigeants de NETBOOSTER. En outre, les dirigeants de la Société n'ont pas bénéficié d'avantages en nature.

L'Assemblée Générale n'a pas alloué aux administrateurs de rémunération sous forme de jetons de présence.

Il n'existe aucune prime d'arrivée, ni aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs. En outre, il n'existe aucun régime de retraite complémentaire, autres que ceux accordés à l'ensemble des salariés, au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers

A la date du présent document, aucun administrateur ou mandataire social n'a bénéficié d'actions gratuites.

En date du 23 mai 2006, l'Assemblée Générale a autorisé l'émission de 312 680 bons de souscription d'actions.
Le Conseil d'Administration a décidé, en date du 8 juin 2006, d'attribuer 62 536 bons de souscription d'action au profit de Messieurs Emmanuel Brizard, Stéphane Darracq, Pascal Chevalier et Xavier Penat.
Le détail concernant l'émission de ces bons et leurs caractéristiques est donné au paragraphe 21.1.5.

15.3. Participations

Participations des dirigeants et mandataires sociaux au capital de NETBOOSTER :

Noms des dirigeants et mandataires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote
Jean Pierre ESKENAZI	252 710	5,66%
Pascal CHEVALIER	475 713	10,65%
Emmanuel BRIZARD	415 957	9,31%
TRUFFLE VENTURE	1 685 754	37,74%
Total dirigeants et mandataires	2 830 134	63%

15.4. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant

15.5. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Le groupe n'a pas constaté de provisions au titre d'indemnités de départ en retraite, ni dans les comptes sociaux des différentes entités, ni dans les comptes consolidés. En effet, les droits acquis en matière de retraite ne sont pas significatifs du fait de l'âge moyen et de l'ancienneté moyenne des salariés du groupe.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Direction de la Société

✓ *Exercice de la Direction de la Société*

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Emmanuel BRIZARD, Président du Conseil d'Administration, ainsi que par Monsieur Pascal CHEVALIER, Directeur Général.

✓ *Mandat des administrateurs*

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'Administration de la Société à la date du présent prospectus ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Nom	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Emmanuel BRIZARD	Président du Conseil d'Administration	06/01/2006	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011
Pascal CHEVALIER	Directeur Général et Administrateur	11/01/2005	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2010
Stéphane DARRACQ	Administrateur	06/01/2006	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011
Jean-Pierre ESZENAZI	Administrateur	06/01/2006	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011
TRUFFLE VENTURE SAS Représenté par Monsieur B.L. ROQUES	Administrateur	06/01/2006	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011
Eric TONG CUONG	Administrateur	13/04/2006	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011

16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société

Aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance du Groupe n'a conclu de contrat de service avec la Société ou le Groupe, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

16.3. Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration du 23 mars 2006 a souhaité la mise en place d'un comité spécifique relatif aux rémunérations pratiquées dans la Société. Ainsi, Messieurs Eric PLANTIER et Alexandre FOULON de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, nouvellement entré au capital de la Société, composent ce comité.
Ce Comité a notamment été sollicité pour se prononcer sur des opérations d'émission de bons de souscription d'actions ou de bons de souscriptions de part de créateurs d'entreprise, opérations envisagées par le Conseil d'Administration, mais non encore mises en œuvre pour le moment.

Aucun comité d'audit n'a été mis en place par le Conseil d'Administration.

16.4. Gouvernement d'entreprise

A ce jour, la Société ne dispose pas d'administrateur indépendant.

Compte tenu de sa taille, la Société n'a pas engagé de réelle réflexion relative aux mesures de gouvernement d'entreprise. Considérant son introduction en bourse sur le marché Alternext, la Société entend toutefois adapter à sa structure les recommandations émises par l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) et le MEDEF dans un rapport en date d'octobre 2003 en matière de gouvernement d'entreprise.

16.5. Contrôle interne

Il est ainsi présenté ci-après le rapport du Président sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2005 et le rapport correspondant du commissaire aux comptes.

✓ ***Rapport du Président sur les travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne présentés à l'Assemblée au titre de l'exercice clôs au 31 décembre 2005***

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 Alinéa 6 du Code de commerce telles qu'elles ont été modifiées par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005, la préparation d'un rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne n'est désormais obligatoire que pour les sociétés faisant publiquement appel à l'épargne, ce qui n'est pas à ce jour le cas de la Société.

Cependant, dans le cadre du projet d'introduction de la Société à la cote du marché Alternext d'Euronext SA, et à la suite de discussions en ce sens avec l'autorité de marché compétente, le Président de votre conseil d'administration a rédigé son rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Les informations données dans ce rapport sont celles en cours à la date de clôture du dernier exercice social, soit le 31 décembre 2005.

Ledit rapport sera soumis à titre volontaire au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui est appelée à se réunir le 23 mai 2006.

I. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Répartition du capital social

Le capital de la Société est détenu à 64,36% % par des personnes physiques et à 35,64 % par divers actionnaires personnes morales.

Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est composé de quatre membres. La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet et d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

A. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président :

* arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise,
* organise et dirige les travaux du Conseil d'administration,
* s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

B. Conditions d'organisation des travaux du Conseil

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un Règlement Intérieur.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

1. Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président huit jours à l'avance par lettre simple ou convocation verbale.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni treize fois.

Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil.

2. Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le président du Conseil d'administration, assisté par l'avocat de la société sur compte rendu du Président. Puis le procès verbal est arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation des administrateurs. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

3. L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil : les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil : les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

C. Restrictions apportées aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués :

Le Président du Conseil d'Administration cumule les fonctions de Directeur Général de la Société.

Un administrateur exerce également les fonctions de Directeur Général Délégué.

Les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général délégué ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

«L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés». [1]

Le contrôle interne mis en place au sein de la Société s'appuie sur les outils suivants:

- l'établissement mensuel, trimestriel ou semestriel de tableaux de bord des principales données commerciales, financières et comptables ;
- une revue régulière de points définis dans des cadres formalisés en interne.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Président Directeur Général, le Directeur Général délé4gué assistés du Directeur Administratif et Financier, du service d'administration des ventes et de l'expert-comptable de l'entreprise.

Le contrôle interne repose sur la mise en place de :

1. Procédures internes de contrôle et d'autorisation

1.1. Procédures internes en vigueur au sein de la société mère

1.1.1. Programmes de contrôle au niveau de la Direction générale

[1] *recommandations AFEP/MEDEF intitulées « L'application des dispositions de la loi sécurité financière concernant le rapport du président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société » - décembre 2003*

Les données comptables et budgétaires d'activité sont examinées et analysées mensuellement en comité de Direction réunissant les administrateurs et le Directeur Financier, le Directeur Commercial et de Directeur de l'International.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont périodiquement organisées avec les responsables des différents départements (ou services de l'entreprise) au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces responsables.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptibles de générer des risques significatifs.

1.1.2. La mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la direction générale, et précisées en détail pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités et articulées sous forme de procédures de production applicable à tous les clients.

1.2. Procédures internes mises en œuvre au sein des filiales

Le contrôle interne en place au sein de chaque filiale du Groupe repose sur les fondements principaux suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du Groupe et la mise en place d'un pilotage sur la base d'un budget annuel pour chacune des filiales du Groupe,
- un système de reporting financier régulier des performances réalisées sur une base mensuelle et comparaison avec le budget mensuel,
- une revue régulière et une revue ponctuelle de points définis dans des cadres formalisés tel que les réunions de Comité de Direction mensuels ou ponctuels,

tout en privilégiant les critères suivants :

- un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de chaque société dans la gestion de ses affaires,
- un critère de souplesse pour que les dirigeants des Sociétés du Groupe exercent pleinement leurs responsabilités,
- un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille des entreprises composant le Groupe.

1.2.1 La mise en place de programmes de contrôle au niveau de la Direction Générale des filiales

1.2.1.1 Chaque filiale met en œuvre des reporting mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés

1.2.1.2 Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées entre la Direction Générale et les responsables des entités concernées

1.2.1.3 Chaque filiale organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle

1.2.1.4 Chaque filiale assure, dans le cadre de sa direction juridique

- le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société (et le cas échéant, le traitement de ceux des filiales en liaison avec celles-ci) susceptibles de générer des risques significatifs,

- l'assistance juridique de la Société et de ses filiales.

1.2.2 La mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

Dans les filiales, le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par les responsables des sociétés concernées, et détaillées au niveau de chaque entité, afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes des sociétés. Il appartient aux sociétés de veiller à la mise en place de contrôles appropriés sur les entreprises relevant de leur secteur, qui soient adaptés à leurs activités, fonctionnement ou environnement. Les filiales suivent des procédures d'autorisations, en particulier d'investissements et d'engagement de dépenses.

2. Procédures externes de contrôle

2.1. Les Commissaires aux Comptes : ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations donnés dans le rapport de gestion du

Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société. La société est dotée de deux Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs les filiales étrangères nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.

La Société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux Comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

2.2. Les prestataires extérieurs spécialisés : La Société ou ses filiales se réservent par ailleurs le recours ponctuels à des prestataires extérieurs spécialisés.

Fait à Paris le 10 Mai 2006
Emmanuel Brizard
Président du Conseil d'Administration

✓ ***Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du denier alinéa de l'artcile L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société NETBOOSTER, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboation et au traitement de l'information comptable et financière – Exercice clos au 31 décembre 2005***

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société NetBooster et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de commerce, je vous présente mon rapport sur le rapport établi par le Président de la société NetBooster conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du code du commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il m'appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de ma part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations contenues dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;

- Examiner l'appréciation portée sur l'adéquation et l'efficacité de ces procédures et notamment considérer la pertinence du processus d'évaluation mis en place et des tests réalisés

Sur la base de ces travaux, je n'ai pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Fait à Levallois-Perret,
le 16 mai 2006

Jean-Yves Hans
Le commissaire aux comptes

17. SALARIES

17.1. Effectifs

L'effectif de NETBOOSTER se portait, au 31 décembre 2005 à 47 personnes. Il était de 41 personnes au 31 décembre 2004.

L'évolution du nombre de salariés suivant la croissance et le développement général du Groupe, NETBOOSTER prévoit de procéder à 13 nouveaux recrutements d'ici 2007.

La répartition des effectifs du Groupe par fonction se présente ainsi :

Fonctions	Exercice 2005
Commerciale	11
Technique / Développement	26
Autres	10
Total	**47**

17.2. Intéressement des salariés

17.2.1. Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

17.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux

Néant.

17.2.3. Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie en date du 13 avril 2006, a autorisé, dans ses 11ème et 12ème résolutions, l'émission et l'attribution d'actions gratuites, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2, dans les conditions suivantes et dans un délai de 24 mois à compter de la date de la tenue de cette Assemblée :

- le nombre total d'actions distribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 3,5 % du capital de la Société au jour de la tenue de ladite assemblée (soit 156 340 actions d'une valeur nominale de € 0,1),
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à 2 ans.

Le Conseil d'Administration du 20 avril 2006 a décidé de procéder à cette attribution d'actions gratuites au profit de 34 salariés non mandataires sociaux du Groupe.

Le détail concernant les caractéristiques de ces actions gratuites est donné au paragraphe 21.1.5 de la première partie du présent document.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

Au 15 avril 2006, l'actionnariat de NETBOOSTER se présentait ainsi :

Noms des actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote
Jean Pierre ESKENAZI	252 710	5,66%
Total Fondateur	**252 710**	**5,66%**
Pascal CHEVALIER	475 713	10,65%
Emmanuel BRIZARD	415 957	9,31%
Gilles BOURDIN	302 246	6,77%
Xavier PENAT	114 070	2,55%
Bertrand FRABOULET	22 084	0,49%
Mathieu PERARD	3 000	0,07%
Total Managers	**1 333 070**	**29,84%**
Financière PROXALAN S.A.	230 513	5,16%
Truffle Venture	1 685 754	37,74%
Edmond de Rothschild Investment	164 871	3,69%
Total Investisseurs financiers	**2 081 138**	**46,59%**
Eric PLANTIER	102 968	2,31%
Rebecca PLANTIER	95 369	2,14%
Benoist GROSSMANN	53 572	1,20%
Dan MANOR	34 133	0,76%
Isabelle BORDRY	22 334	0,50%
Jean-Marc DUMESNIL	111 671	2,50%
Jean-Paul KAHN	44 669	1,00%
Agnès TROTTIER	22 334	0,50%
Total Business Angels	**487 050**	**10,90%**
Valérie TONG CUONG	44 699	1,00%
Stéphane RICHARD	44 699	1,00%
Société LA CHOSE S.A.S.	223 493	5,00%
Total Investisseurs stratégiques	**312 891**	**7,00%**
TOTAL	**4 466 859**	**100%**

Aucune modification du capital n'est intervenue depuis le 14 avril 2006.

Description des principaux actionnaires

TRUFFLE VENTURE
Truffle Venture est un fonds d'investissement orienté vers les sociétés innovantes, dirigé par des spécialistes reconnus de l'innovation.
Truffle Venture investit à travers toute l'Europe dans les entreprises innovantes dont le cœur d'activité concerne les biotechs, les systèmes d'informations ou les technologies de l'énergie.
Truffle Venture gère aujourd'hui 7 fonds différents dont 5 FCPI.

EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS
Edmond de Rothschild Investment Partners est la filiale de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild dédiée aux investissements minoritaires non cotés en capital développement et capital risque.
Edmond de Rothschild Investment Partners gère aujourd'hui plus de 500 M€, au travers de FCPR et de FCPI (Fonds Commun de Placement pour l'Innovation) investissant dans trois secteurs d'activités :

- Le capital-développement ciblant des PME françaises de 15 à 150 M€ de chiffre d'affaires ;
- Le capital-risque appliqué aux Sciences de la vie ;
- Les investissements Innovants ayant reçu le label ANVAR.

LA CHOSE
LACHOSE est une agence de communication créée récemment par des professionnels de ce métier, anciens de grandes agences telles que Euro RSCG ou Proximity BBDO. LACHOSE est une structure indépendante, légère, très senior, qui réunit les meilleures compétences en matière de publicité, de gestion de la relation clients et des métiers de la communication on line. Sur la base des savoir-faire de ses fondateurs, l'entreprise compte se développer rapidement, en particulier sur les nouveaux supports de communication que sont le téléphone mobile et l'Internet.

FINANCIERE PROXALAN
La Financière Proxalan est une société de participation financière regroupant des investisseurs et entrepreneurs privés spécialisés dans le secteur des nouvelles technologies. Sa vocation est de prendre des participations minoritaires dans des sociétés Européennes en retournement ou à fort potentiel de développement afin de les accompagner dans leur développement. Stéphane Darracq, ancien gestionnaire de fonds "private equity" chez INVESCO Asset Management et banquier d'affaires à Londres, est administrateur de la Financière Proxalan.

Information relative à la dilution potentielle du capital de NETBOOSTER (voir également au paragraphe 20.1.2)

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice	Décote / Surcote	Identité des détenteurs de ces instruments	Période d'exerçabilité		Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ses instruments
					Par détenteur	*Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments*	
Bons de Souscription d'actions	8 juin 2006	0,05 €	-99,2%	Emmanuel Brizard	- 20% à partir de la date du Conseil d'Administration - puis par tranche de 20% à l'expiration de chaque période de six mois à compter de la première attribution de BSA, sur une période de deux ans.	15 634	0,3%
				Stéphane Darracq		15 634	0,3%
				Pascal Chevalier		15 634	0,3%
				Xavier Penat		15 634	0,3%
Actions gratuites	20 avril 2006	0,00 €	-100,0%	Salariés du Groupe	Durée minimale d'acquisition : 2 ans Durée minimale de l'obligation de conservation : 2 ans	123 193	2,7%

Évolution de la répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans

Il n'y a pas eu de changement dans la répartition du capital entre le 01/01/2003 et le 11/01/2005.

Noms des actionnaires	Au 14/04/2006		Au 06/01/2006		Au 05/01/2006		Au 10/02/2005		Au 09/02/2005		Au 13/01/2005		Au 10/01/2005	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Jean Pierre ESKENAZI	252 710	5,7%	252 710	5,7%	699 396	15,7%	908 256	20,3%	908 256	26,0%	907 640	25,9%	907 640	45,4%
Pascal CHEVALIER	475 713	10,6%	475 713	10,6%	679 590	15,2%	700 000	15,7%	700 000	20,0%	700 000	20,0%	0	0,0%
Eric PLANTIER	102 968	2,3%	102 968	2,3%	257 419	5,8%	521 605	11,7%	500 000	14,3%	500 000	14,3%	0	0,0%
Rebecca PLANTIER	95 369	2,1%	95 369	2,1%	238 422	5,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Financière PROXALAN S.A.	230 513	5,2%	576 283	12,9%	576 283	12,9%	603 036	13,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Xavier PENAT	114 070	2,6%	114 070	2,6%	285 174	6,4%	300 000	6,7%	300 000	8,6%	300 000	8,6%	0	0,0%
Gilles BOURDIN	302 246	6,8%	302 246	6,8%	302 246	6,8%	303 765	6,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Benoist GROSSMANN	53 572	1,2%	53 572	1,2%	76 575	1,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Dan MANOR	34 133	0,8%	34 133	0,8%	85 332	1,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Isabelle BORDRY	22 334	0,5%	22 334	0,5%	22 334	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Bertrand FRABOULET	22 084	0,5%	22 084	0,5%	22 084	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Jean-Marc DUMESNIL	111 671	2,5%	111 671	2,5%	111 671	2,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Jean-Paul KAHN	44 669	1,0%	44 669	1,0%	44 669	1,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Agnès TROTTIER	22 334	0,5%	22 334	0,5%	22 334	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Emmanuel BRIZARD	415 957	9,3%	101 389	2,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TRUFFLE VENTURE	645 999	14,5%	646 000	14,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Europe Innovation 2003 - TRUFFLE	175 546	3,9%	175 546	3,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Europe Innovation 2004 - TRUFFLE	239 424	5,4%	239 424	5,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
UFF Innovation 5 - TRUFFLE	404 587	9,1%	58 817	1,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Europe Innovation 2002 - TRUFFLE	206 000	4,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Europe Innovation 2006 - TRUFFLE	14 197	0,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Invest in Europe - TRUFFLE	1	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Valérie TONG CUONG	44 699	1,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Stéphane RICHARD	44 699	1,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Société LA CHOSE S.A.S.	223 493	5,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Mathieu PERARD	3 000	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Soge Innovation Evolution 2	44 515	1,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Soge Innovation Evolution 4	21 433	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Innovation 3	98 923	2,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
SELZ SA	0	0,0%	1 015 527	22,7%	1 015 527	22,7%	1 113 561	24,9%	1 075 104	30,7%	459 536	13,1%	0	0,0%
Michèle SERRA	0	0,0%	0	0,0%	15 404	0,3%	15 404	0,3%	15 404	0,4%	15 404	0,4%	15 404	0,8%
Robert MITRANI	0	0,0%	0	0,0%	616	0,0%	616	0,0%	616	0,0%	616	0,0%	616	0,0%
Daniel GUITARD	0	0,0%	0	0,0%	616	0,0%	616	0,0%	616	0,0%	616	0,0%	616	0,0%
Gérard NIEMETSKY	0	0,0%	0	0,0%	11 167	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Michel FANTIN	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	154 046	4,4%	154 046	7,7%
Véronique Guillermard	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	616	0,0%	616	0,0%
Ademius Invest	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	461 522	13,2%	461 522	23,1%
Société Kabys	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	229 768	11,5%
Alven Capital Participations	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	229 768	11,5%
Total	4 466 859	100%	4 466 859	100%	4 466 859	100%	4 466 859	100%	3 499 996	100%	3 499 996	100%	1 999 996	100%

SELZ SA représente les intérêts de personnes physiques, investisseurs financiers luxembourgeois, intervenant sur des opérations de financement de type Capital Risque. Cette société est entrée au capital de NETBOOSTER au moment de sa recapitalisation début 2005 (11/01/2005, 14/01/2005), accompagnant ainsi les dirigeants repreneurs à cette période (Pascal Chevalier et Stéphane Darracq, notamment). SELZ SA est ainsi venue se substituer à différents actionnaires que le nouveau management ne souhaitait plus avoir au capital de la Société, SELZ SA ayant été choisi pour sa capacité de reprendre les différentes participations d'Alven Capital Participations, Kabys, Ademius Invest et Michel Fantin et pour sa réactivité dans un contexte difficile.

En février 2005, Financière Proxalan rentre au capital de la Société à la suite d'une augmentation de capital.

SELZ SA n'a cependant pas été jugé stratégique pour la Société dans le cadre de son développement à moyen terme, NETBOOSTER privilégiant en effet des investisseurs financiers pouvant apporter plus de valeur ajoutée dans le cadre de son développement. Ainsi, sont venus progressivement se substituer à SELZ SA, Jean Marc DUMESNIL - juillet 2005 - et surtout les fonds Truffle Venture et Edmond de Rothschild Investment - début 2006.

Informations relatives au opérations intervenues sur le capital de la Société dans les trois ans précédent son introduction

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% du capital détenu avant opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions acquises	Prix unitaire des actions acquises	Décote / Surcote	% du capital acquis	% du capital détenu après opération
Stéphane Richard		0,0%	17/03/2006	Acquisition	44 699	5,60 €	6,7%	1,0%	1,0%
La Chose SAS	Administrateur	0,0%	17/03/2006	Acquisition	223 493	5,60 €	6,7%	5,0%	5,0%
Mathieu Perard		0,0%	17/03/2006	Acquisition	3 000	5,60 €	6,7%	0,1%	0,1%
Innovation 3 FCPI		0,0%	17/03/2006	Acquisition	98 923	5,60 €	6,7%	2,2%	2,2%
SOGE Innovation Evolution 4 FCPI		0,0%	17/03/2006	Acquisition	21 433	5,60 €	6,7%	0,5%	0,5%
SOGE Innovation 2002 FCPI		0,0%	17/03/2006	Acquisition	44 515	5,60 €	6,7%	1,0%	1,0%
Valerie Tong Cuong		0,0%	17/03/2006	Acquisition	44 699	5,60 €	6,7%	1,0%	1,0%
UFF Innovation 5 FCPI		1,3%	20/02/2006	Acquisition	345 770	3,18 €	47,0%	7,7%	9,1%
Europe Innovation 2006		0,0%	23/01/2006	Acquisition	14 197	3,18 €	47,0%	0,3%	0,3%
Emmanuel Brizard	Président du CA	2,3%	23/01/2006	Acquisition	314 568	3,18 €	47,0%	7,0%	9,3%
Europe Innovation 2002 FCPI		0,0%	23/01/2006	Acquisition	206 000	3,18 €	47,0%	4,6%	4,6%
Europe Innovation 2003 FCPI		0,0%	06/01/2006	Acquisition	175 546	3,18 €	47,0%	3,9%	3,9%
Europe Innovation 2004 FCPI		0,0%	06/01/2006	Acquisition	239 424	3,18 €	47,0%	5,4%	5,4%
Emmanuel Brizard	Administrateur	0,0%	06/01/2006	Acquisition	101 389	3,18 €	47,0%	2,3%	2,3%
Truffle Venture FCPR	Administrateur	0,0%	06/01/2006	Acquisition	646 000	3,18 €	47,0%	14,5%	14,5%
UFF Innovation 5 FCPI		0,0%	06/01/2006	Acquisition	58 817	3,18 €	47,0%	1,3%	1,3%
Jean Paul Kahn		0,0%	21/07/2005	Acquisition	44 669	2,24 €	62,7%	1,0%	1,0%
Agnès Trottier		0,0%	21/07/2005	Acquisition	22 334	2,24 €	62,7%	0,5%	0,5%
Jean Marc Dumesnil		0,0%	21/07/2005	Acquisition	111 671	2,24 €	62,7%	2,5%	2,5%
Dan Manor		0,0%	01/06/2005	Acquisition	89 337	0,78 €	86,9%	2,0%	2,0%
Bertrand Fraboulet		0,0%	31/05/2005	Acquisition	22 084	0,78 €	86,9%	0,5%	0,5%
Benoist Grossmann		0,0%	30/05/2005	Acquisition	76 575	0,78 €	86,9%	1,7%	1,7%
Pascal Chevalier (PEA)	Directeur Général	0,0%	30/05/2005	Acquisition	250 000	0,10 €	98,3%	5,6%	5,6%
Eric Plantier (PEA)		0,0%	30/05/2005	Acquisition	250 000	0,10 €	98,3%	5,6%	5,6%
Rebeca Plantier		0,0%	27/05/2005	Acquisition	250 000	0,10 €	98,3%	5,6%	5,6%
Isabelle Bordry		0,0%	09/05/2005	Acquisition	22 334	0,45 €	92,5%	0,5%	0,5%
Gérard Niemetsky		0,0%	04/04/2005	Acquisition	11 167	0,45 €	92,5%	0,2%	0,2%
Financière Proxalan		0,0%	10/02/2005	Souscription	603 036	0,23 €	96,2%	13,5%	13,5%
Gilles Bourdin		0,0%	10/02/2005	Souscription	303 765	0,23 €	96,2%	6,8%	6,8%
Selz SA		24,1%	10/02/2005	Souscription	38 457	0,23 €	96,2%	0,9%	24,9%
Eric Plantier		11,2%	10/02/2005	Souscription	21 605	0,23 €	96,2%	0,5%	11,7%
Jean-Pierre Eskenazi	Administrateur	20,3%	28/01/2005	Acquisition	616	0,06 €	99,0%	0,0%	20,3%
Selz SA		10,3%	14/01/2005	Acquisition	615 568	0,06 €	99,0%	13,8%	24,1%
Eric Plantier		0,0%	11/01/2005	Souscription	500 000	0,10 €	98,3%	11,2%	11,2%
Pascal Chevalier	Directeur Général	0,0%	11/01/2005	Souscription	700 000	0,10 €	98,3%	15,7%	15,7%
Xavier Penat		0,0%	11/01/2005	Souscription	300 000	0,10 €	98,3%	6,7%	6,7%
Selz SA		0,0%	11/01/2005	Acquisition	459 536 *	0,06 €	99,0%	10,3%	10,3%

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

A la date du présent prospectus, l'ensemble des actionnaires de la Société NETBOOSTER bénéficient de droits de vote simple.

18.3. Contrôle de l'émetteur

A la date d'enregistrement du présent document et avant l'admission de la Société sur le marché Alternext, NETBOOSTER est principalement détenue par :

- Truffle Venture et les différents fonds liés à cette structure, qui détiennent conjointement 37,7 % du capital ;
- Des personnes physiques, Messieurs Pascal CHEVALIER, Emmanuel BRIZARD, Gilles BOURDIN, et Jean Pierre ESKENAZI, qui, pour la plupart sont impliqués dans le management et la gestion opérationnelle de la Société, et qui détiennent respectivement 10,6 %, 9,3 %, 6,8 % et 5,7 % du capital et des droits de vote de la Société.

Il est précisé qu'aucune mesure spécifique n'est aujourd'hui mise en œuvre par la Société afin de garantir que son contrôle n'est exercé de manière abusive.
La Société a toutefois décidé de nommer un censeur, chargé d'assister aux réunions du Conseil d' Administration et de veiller à la bonne exécution des statuts, et a mis en place un comité des rémunérations (voir paragraphe 16.3)

18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert

A la date d'établissement du présent prospectus, il existe un pacte d'actionnaires formé en date du 6 janvier 2006. Toutefois le pacte est réputé prendre fin de plein droit à la date à laquelle les titres de la Société seront admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

A la date d'enregistrement du présent document, la Société a conclu les conventions réglementées suivantes, entrant dans le cadre des dispositions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce :

- **Convention de trésorerie**

Cette convention a été formée en date du 15 mars 2005 entre les sociétés NETBOOSTER SA, NETBOOSTER Limited et NETBOOSTER Web Positioning Gmbh, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie au sein du Groupe.

Un avenant signé en date du 1er janvier 2006 intègre à cette convention de gestion centralisée de la trésorerie du Groupe la filiale espagnole, NETBOOSTER Spain. Cette convention est venue régularisée une avance de trésorerie de 15 000 € octroyée par NETBOOSTER SA à sa filiale courant 2005, avance qui a été remboursée en 2006.

Il est précisé que NETBOOSTER SA a conclu par le passé un contrat de prêt avec sa filiale NETBOOSTER Web Positioning GmbH (avril 2001), contrat de prêt conclu sans limitation de durée. Sur la base des dernières informations comptables relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2005, aucune somme n'est due par NETBOOSTER Web Positioning GmbH à sa maison mère au titre de ce contrat de prêt.

De la même manière, un contrat de prêt a été conclu par NETBOOSTER SA et sa filiale anglaise, NETBOOSTER Ltd en avril 2001. A la clôture des comptes au 31 décembre 2005, le montant de l'apport en compte courant au titre de ce prêt entre NETBOOSTER SA et sa filiale atteint 567 837,56 €.

- **Management fees – Service Technique**

Début 2006, un contrat de prestations de services a été conclu entre NETBOOSTER SA et ses filiales.

Ce contrat prévoit d'une part une facturation des prestations de management réalisées par les salariés de NETBOOSTER SA au profit de ses filiales. Les modalités de facturation sont les suivantes :

- 2 500 € / Mois en ce qui concerne les filiales allemande et anglaise,
- 1 500 € / Mois en ce qui concerne la filiale espagnole.

D'autre part, ce contrat prévoit des facturations couvrant l'utilisation de la plateforme technique de NETBOOSTER SA selon les conditions suivantes :

- 2 500 € / Mois en ce qui concerne les filiales allemande et anglaise,
- 1 500 € / Mois en ce qui concerne la filiale espagnole.

Ces différentes prestations de services sont facturées intégration faite d'une marge de 5 % sur les coûts effectifs assumés par NETBOOSTER SA.

- **Convention de prestations de service Reverso**

Début février 2006, NETBOOSTER SA a conclu avec la société Reverso, société dont elle détient 20 % du capital, un partenariat stratégique comprenant de la part de NETBOOSTER la mise à disposition de locaux et d'infrastructures techniques. Ces prestations sont facturées à Reverso pour un montant mensuel de 3 687 € HT.

L'accord peut être résilié par chacune des parties dans le respect d'un préavis de 3 mois.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

20.1.1. Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2003

20.1.1.1. Bilan – Actif

ACTIF	31-déc-03 BRUT	AMORT & PROV	NET	NET 31-déc-02
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	337 035	284 546	52 489	63 876
Recherche et développement	596 983	158 337	438 646	273 533
Immobilisations corporelles	961 373	387 257	574 116	669 659
Immobilisations financières	254 004	-	254 004	190 433
Titres mis en équivalence	-		-	-
TOTAL	**2 149 395**	**830 140**	**1 319 255**	**1 197 501**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	3 890	-	3 890	6 390
Clients & comptes rattachés	1 864 691	673 599	1 191 092	1 023 913
Autres créances	1 221 258	595 602	625 656	549 826
Valeurs mobilières de placement	-		-	-
Disponibilités	60 887		60 887	299
TOTAL	**3 150 726**	**1 269 201**	**1 881 525**	**1 580 428**
Comptes de régularisation et assimilés				
Charges constatées d'avance	79 815		79 815	79 148
Charges à répartir	90 993		90 993	141 195
Ecarts de conversion - Actif	97 255		97 255	43 129
TOTAL DE L'ACTIF	**5 568 184**	**2 099 341**	**3 468 843**	**3 041 401**

20.1.1.2. Bilan - Passif

PASSIF	EXERCICE 31-déc-03	EXERCICE 31-déc-02
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 408 067	3 408 067
Primes	2 729 246	2 729 246
Réserves et report à nouveau	- 5 725 384	- 5 732 196
Ecarts de réévaluation	-	-
Ecarts de conversion	-	-
Résultat de l'exercice	**- 361 467**	**6 812**
TOTAL	**50 462**	**411 929**
PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	**209 855**	**125 585**
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	155 887	203 003
Fournisseurs & comptes rattachés	904 967	704 971
Autres dettes	1 666 167	1 059 869
TOTAL	**2 727 021**	**1 967 843**
Comptes de régularisation et assimilés		
Produits constatés d'avance	481 505	536 045
Ecarts de conversion - Passif	-	-
TOTAL DU PASSIF	**3 468 843**	**3 041 402**

20.1.1.3. Compte de résultat

	EXERCICE 2003 *12 mois* €	EXERCICE 2002 *12 mois* €
Chiffre d'affaires	3 342 267	3 198 897
Production immobilisée et transfert de charges à étaler	318 035	448 337
Autres produits d'exploitation	89 488	202 801
Total produits d'exploitation	**3 749 790**	**3 850 035**
Achats consommés de marchandises	(2 500)	(2 500)
Achats et charges externes	(1 278 936)	(1 343 842)
Charges de personnel	(2 410 667)	(2 282 162)
Impôts et taxes	(52 114)	(42 025)
Dotations aux amortissements	(365 302)	(241 181)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(34 316)	(71 903)
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges	(17 013)	(26 615)
Total charges d'exploitation	**(4 160 848)**	**(4 010 228)**
Résultat d'exploitation	**(411 058)**	**(160 193)**
Produits financiers	221 589	149 644
Charges financières	(122 896)	(68 022)
Résultat financier	**98 693**	**81 622**
Résultat courant	**(312 365)**	**(78 571)**
Produits exceptionnels	154 269	208 516
Charges exceptionnelles	(199 560)	(286 211)
Résultat exceptionnel	**(45 291)**	**(77 695)**
Impôts sur les bénéfices	(3 811)	163 078
Résultat net comptable de l'exercice	**(361 467)**	**6 812**

20.1.1.4. Annexes aux comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003

La clôture des comptes annuels au 31 décembre 2003 est caractérisée par les données suivantes :

Total bilan :	3 468 843,02 Euros
Total des charges :	4 487 115,03 Euros
Résultat de l'exercice (Perte) :	-361 467,05 Euros

La période recouvre une durée de 12 mois allant du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Les notes ou tableaux qui suivent font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 31 décembre 2003 par le Conseil d'administration.

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Le Groupe NetBooster est spécialisé dans le Référencement sur mesure de sites Internet sur les moteurs de recherche et les annuaires du Net ainsi que la génération de trafic qualifié.

NOTE 2.1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- La société NetBooster (ex Référencement SA) a été créée le 5 mars 1998 avec un capital social de 50 000 francs (7 622,45 €). Son activité a débuté en mars 1998.
- Les effectifs de NetBooster, inscrits en fin de période, sont passés de 33 personnes au 31 décembre 2002 à 31 personnes au 31 décembre 2003.
- Un nouveau volet du plan de développement international avait été initié au cours de l'exercice 2002 : la société avait mis en place une stratégie d'investissement commercial visant à accentuer sa présence sous forme de partenariats en Italie, Pologne, Finlande, Suède, et à développer en trois ans ses activités sur les marchés suisse, autrichien, hongrois et slovène. Depuis février 2002, ces efforts sont partiellement couverts par la souscription auprès de la Coface d'une police d'Assurance - Prospection portant sur un budget global de 600 000 Euros de dépenses à engager sur trois ans. Les dépenses du groupe affectées à ce budget en 2002 et 2003 bénéficient d'une couverture Coface d'environ 90 000 Euros.
- La société a poursuivi le redéploiement de ses services de production afin de répondre à l'évolution technologique, qualitative et stratégique de son métier et d'améliorer sa capacité à générer des économies d'échelles sur la réalisation de la prestation. La poursuite des efforts de recherche au cours de l'exercice 2003 a permis l'amélioration du contenu technologique des prestations et le développement de nouvelles technologies d'implémentation sur internet. Ces différentes évolutions ont fait l'objet d'intégrations progressives au sein des solutions proposées par la société tout au long de l'année 2003. NetBooster poursuit par ailleurs de manière très active ses efforts de développement.

NOTE 2.2 : SITUATION DE TRESORERIE

- Les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2003 à 50 462 € et restent inférieurs à la moitié du capital social.

  La situation de trésorerie a fait l'objet d'une attention toute particulière, avec pour objectif, dans un contexte de marché tendu, de maîtriser les flux et d'optimiser en permanence les encaissements tout en planifiant de façon très stricte et rigoureuse les décaissements. Au 31 décembre 2003, les disponibilités s'élèvent à 60 887 euros.

  Depuis la clôture de l'exercice, la société est parvenue à obtenir des échéanciers de ses principaux créanciers ; à ce jour, ces échéanciers sont respectés et le niveau de trésorerie demeure stable malgré un contexte économique général toujours difficile mais en amélioration.

Ainsi, la continuité d'exploitation reste subordonnée à la réalisation des éléments suivants :

- Le respect des échéanciers obtenus des principaux créanciers ;
- L'amélioration du contenu technologique des prestations au cours de l'année 2003 permet d'anticiper pour 2004 un maintien des niveaux mensuels d'activité atteints au cours du dernier trimestre 2003. La signature de nouveaux contrats de partenariat dans le domaine des activités de génération de trafic et l'amélioration commerciale ressentie en terme d'activité visibilité au cours du premier trimestre 2004 devraient notamment permettre l'atteinte de cet objectif malgré une dégradation ponctuelle enregistrée dans le domaine des activités de génération de trafic en avril et mai 2004.
- L'incidence de ces évolutions sur les résultats futurs et la situation financière de la société demeure soumise à :
  (1) pour l'activité visibilité, un maintien du nombre mensuel de nouveaux contrats, du prix moyen de ces contrats ainsi que du taux de renouvellement des anciens contrats à des niveaux proches de ceux constatés au cours du premier trimestre 2004 ;
  (2) pour les activités de génération de trafic, à un retour progressif - par ailleurs entamé dès le mois de juin - aux niveaux de livraisons de clics observés au cours du premier trimestre 2004.

NOTE 3 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables adoptées par les sociétés du Groupe NetBooster sont les suivantes :

Note 3.1 <u>Immobilisations incorporelles</u>

- Engagés par la société mère, les frais d'établissement sont principalement composés des frais d'augmentation de capital, des frais de relation presse et des honoraires juridiques supportés par la société dans le cadre du démarrage de son activité. Ils sont amortis sur une période de 5 ans.

- Les dépenses de recherche–développement engagées par la société NetBooster SA sont inscrites à l'actif immobilisé des Comptes Annuels dès lors que les conditions suivantes sont simultanément remplies :
  - les projets en cause sont nettement individualisés ;
  - les projets ont, à la date de l'établissement des comptes, **de sérieuses chances de rentabilité commerciale.**

Les frais de recherche-développement comprennent :
- les salaires, appointements et autres coûts annexes du personnel affecté à la recherche ;
- les éventuels frais d'études et de recherche sous-traitées à des entreprises extérieures ;
- les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ou incorporelles affectées de manière exclusive à la recherche.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 ans débutant dès l'exercice d'inscription à compter de la mise en service des outils développés. L'échec des projets de recherche se traduit dès sa constatation par l'amortissement exceptionnel définitif des frais de recherche correspondants.

- Les dépôts des marques NetBooster, Pages Alias et Référencement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis.

- Les logiciels acquis par la société sont amortis en linéaire sur une période de 1 an.

Note 3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) sur la base de leur durée de vie économique. Les durées d'utilisation appliquées sont les suivantes :

- Agencements et installations :	10 ans (L)
- Matériel de bureau :	de 3 à 5 ans (D) ou (L)
- Mobilier de bureau :	de 5 à 10 ans (L)

Note 3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participation et des dépôts de garantie enregistrés au bilan pour le montant versé.
Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ; lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est inférieure à son coût d'acquisition ou à sa valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
La valeur d'inventaire des titres de participation a notamment été déterminée en fonction de l'estimation des cash-flows futurs.

Note 3.4 Stocks

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Si la valeur des stocks (prix de marché ou valeur nette de réalisation) à la date de clôture est inférieure à leur coût, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Note 3.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une provision pour dépréciation spécifique est constituée pour des créances identifiées comme présentant un risque d'irrécouvrabilité totale ou partielle.
Les créances présentant une incertitude ou absence d'information positive d'assurance de recouvrement font également l'objet d'une provision pour dépréciation. Les créances ainsi identifiées, antérieures de plus de 12 mois à la date de clôture font l'objet d'une provision intégrale. Les créances d'antériorité inférieure à 1 an par rapport à la date de clôture font l'objet d'une provision pour dépréciation de 50% ou 100% selon la nature et le niveau du risque identifié (litige déclaré ou absence d'information).
Au 31 décembre 2002, les créances d'antériorité supérieure à 9 mois étaient provisionnées à 100% et celles dont l'antériorité était comprise entre 6 et 9 mois à 50%. Compte tenu de l'amélioration du délai moyen d'encaissement et de la réduction significative du taux de litiges sur l'exercice 2003, l'estimation des taux de dépréciation a été modifiée (voir supra). L'impact positif sur le résultat de l'exercice 2003 de ce changement d'estimation s'élève à 5 174 euros.

Note 3.6 Créances et dettes en devises

Les créances et dettes en devises sont converties en cours d'exercice, au cours de change du jour de la transaction et au cours de clôture à la date d'arrêté des comptes. Dans le cas où une perte de change latente est constatée, une provision pour perte de change est constituée à due concurrence. Les gains latents de change ne sont pas reconnus en profit de la période.

Note 3.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de SICAV sont évaluées à leur coût d'achat. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Note 3.8 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les ressources de la société proviennent principalement de contrats de prestations de Référencement conclus pour une durée d'un an, renouvelables par tacite reconduction.
Il existe deux types de contrats de prestations : l'un concerne les prestations dites de Visibilité, l'autre les prestations de génération de trafic dites de P.P.C.

Les contrats de Visibilité se décomposent en trois phases :

- une phase préalable d'audit nécessaire à la mise en évidence des spécificités des besoins de Référencement du client ;
- une phase d'inscription pendant laquelle est mise en œuvre la prestation ;
- une phase de maintenance pendant laquelle l'entreprise vérifie et valide le maintien de la pertinence du Référencement initial.

Ce chiffre d'affaires est constaté en comptabilité de la manière suivante :

- la phase d'audit, facturée dès la signature du contrat, donne lieu à un étalement sur trois mois (durée théorique de réalisation technique de la prestation) ;
- la maintenance, facturée trimestriellement d'avance, donne également lieu à un étalement sur trois mois en application des règles propres aux prestations continues successives.

Le mois de départ de l'étalement est déterminé comme suit :

- initiation de la prestation en première quinzaine du mois : l'étalement débute le mois même ;
- initiation de la prestation en seconde quinzaine du mois : l'étalement débute le mois suivant la facturation.

Les contrats de P.P.C. se décomposent en deux phases :

- une phase de préparation de la base de données du client en vue de sa publication ;
- une phase de suivi pendant laquelle l'entreprise s'assure que la génération de trafic se déroule correctement.

Ce chiffre d'affaires est constaté en comptabilité de la manière suivante :

La facturation intervient mensuellement pour les volumes délivrés au cours du mois précédent. Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en comptabilité selon la période de livraison des clics facturés.

Note 3.9 <u>Provision pour risques et charges</u>

<u>Provision pour charges</u>

- **Provision pour impôts**

Une provision pour impôt est constituée afin de prendre en compte le risque de perte définitive des impositions forfaitaires annuelles acquittées par la société.

<u>Provision pour risques</u>

- **Provision pour risque de change**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change.
Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes fait apparaître une perte latente de change, la société constitue une provision pour perte de change intégrée dans le résultat financier de l'exercice.

- **Provision pour litiges**

Une provision pour risque est constituée en cas de litige avec les tiers sur la base d'une analyse au cas par cas.

- **Provision pour pénalités de retard**

Une provision pour pénalités est constituée pour couvrir les pénalités de retard dues par la société dans le cadre des échéanciers obtenus auprès des organismes sociaux et fiscaux.

Note 3.10 <u>Indemnités de fin de carrière</u>

Compte tenu de son montant non significatif du fait de l'ancienneté moyenne et de l'âge moyen des employés, il n'a pas été comptabilisé de provision pour indemnités de fin de carrière.

Note 3.11 Instruments financiers

La société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou couverture de taux).

NOTE 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Note 4.1 Immobilisations incorporelles

Au cours de l'exercice écoulé, la société a poursuivi de manière intensive ses efforts en matière d'investissements technologiques.

A ce titre, de nouvelles fonctionnalités et évolutions significatives ont été intégrées aux outils de référencement dynamique au cours de l'exercice 2003. Ces développements ont été assurés par les services internes de recherche de la société NetBooster SA. Ces outils ont permis à la société, d'une part d'améliorer le contenu et la productivité de ses prestations, d'autre part d'accéder à des technologies innovantes dans le domaine de la gestion de trafic.

Les frais de recherche et développement portés à l'actif des comptes annuels au cours de l'exercice 2003 se décomposent de la manière suivante :

- Projet Data feed/Crawler : 80 620 €
- Evolutions 2003 de Génération de trafic : 108 876 €
- Projet outils statistiques : 117 069 €

Total (Valeurs brutes) : 306 565 €

Le total des frais de recherche développement inscrits à l'actif des comptes annuels 2003 s'élève à 596 983 €.
Compte tenu des dates de mise en service des outils développés, les amortissements pratiqués à la clôture des comptes annuels 2003 sur l'ensemble de ces actifs incorporels s'élèvent à 158 337 €.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit:

	01/01/2003	Augmentation	Diminution	31/12/2003
Frais d'établissement	68 800	-	-	68 800
Frais de recherche développement	290 418	306 565	-	596 983
Marques	42 794	1 000	1 000	42 794
Logiciels	85 987	15 501	63 695	37 793
Logiciels de recherche	172 918	2 043	-	174 961
Travaux sur sites	21 453	-	8 766	12 687
TOTAL	***682 370***	***325 109***	***73 461***	***934 018***

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

	01/01/2003	Augmentation	Diminution	31/12/2003
Frais d'établissement	48 706	12 445	-	61 151
Frais de recherche développement	16 885	141 452	-	158 337
Marques	-	-	-	-
Logiciels	85 000	16 067	63 695	37 372
Logiciels de recherche	172 918	418	-	173 336
Travaux sur sites	21 453	-	8 766	12 687
TOTAL	***344 962***	***170 382***	***72 461***	***442 883***

Note 4.2 Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2003	Augmentation	Diminution	31/12/2003
Parkings	129 582	-	-	129 582
Aménagements et installations	454 600	12 066	-	466 666
Matériels et mobiliers de bureau	367 913	31 103	33 890	365 126
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL	***952 095***	***43 169***	***33 890***	***961 374***

Les variations des amortissements s'analysent comme suit:

	01/01/2003	Augmentation	Diminution	31/12/2003
Parkings	-	-	-	-
Aménagements et installations	99 438	59 905	12 233	147 110
Matériels et mobiliers de bureau	182 997	91 040	33 890	240 147
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL	***282 435***	***150 945***	***46 123***	***387 257***

Note 4.3 Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2003	Augmentation	Diminution	31/12/2003
Participations	175 328	-	20 672	154 656
Autres titres immobilisés	17 407	-	17 407	-
Autres immobilisations financières	98 025	1 876	553	99 348
TOTAL	***290 760***	***1 876***	***38 632***	***254 004***

La réduction du poste « Participations » de 20 672 € correspond à une partie du retour à meilleure fortune de la société NetBooster Gmbh dont a bénéficié NetBooster SA en 2003. Au 31 décembre 2001, une fraction de cet abandon de créances à caractère financier avait été portée au poste Titres de participation en raison de son caractère fiscalement non déductible. Compte tenu des imputations intervenues en 2002 puis en 2003, l'intégralité de la part d'abandon de créances non déductible inscrite en Titres de participation a été remboursée.

Note 4.4 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 :

Créances clients et comptes rattachés	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Clients (1)	1 650 332	1 662 132
Factures à établir (1)	214 359	44 321
Prov pour créances douteuses (2)	(410 051)	(421 468)
Prov pour incertitudes sur créances clients (3)	(263 548)	(261 072)
TOTAL	***1 191 092***	***1 023 913***

(1) dont créances détenues sur les filiales : 170 877 Euros.
(2) dont provisions constituées sur créances groupe : 114 000 Euros.
(3) Voir Note 3.5

Note 4.5 Autres créances

Les autres créances ont de manière générale une échéance inférieure à un an (à l'exception des créances de crédit d'impôt recherche – voir ci-dessous) et s'analysent comme suit au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 :

Autres créances	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Fournisseurs	7 800	4 350
Personnel	14 840	9 023
Organismes sociaux	1 484	2 519
Etat impôts sur les bénéfices (1)	351 684	351 745
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	36 283	41 294
Comptes courants / filiales	660 374	669 195
Fonds de garantie, réserves et compte courant Factobail	92 331	90 164
Autres créances	56 461	25 654
Prov pour dépréciation des comptes courants / filiales	(593 495)	(644 119)
Prov pour dépréciation des autres créances	(2 106)	-
TOTAL	***625 656***	***549 825***

(1) Le poste Etat impôts sur les bénéfices comporte les créances de crédit d'impôt recherche enregistrées par la société NetBooster SA au titre de ses dépenses de recherche-développement engagées au cours des années 2001 et 2002 soit respectivement 179 505 Euros et 164 679 Euros.

Les investissements en recherche ont notamment porté sur le développement de nouveaux outils devant permettre:

- d'améliorer l'efficacité du processus actuel de référencement avec pour objectif d'accroître la productivité des services de production ;
- de créer, développer et enrichir la gamme de l'offre de prestations connexes au référencement, créatrices de valeur ajoutée additionnelle ;
- d'accéder à de nouvelles technologies débouchant sur une proposition de prestations innovantes sur le marché du référencement français.

Les créances de crédit d'impôt recherche sont remboursables dans l'hypothèse où la société ne pourrait les imputer sur l'impôt sur les bénéfices supporté au titre des trois années suivant celle de leur constatation.

Note 4.6 Trésorerie

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Valeurs mobilières de placement		
Valeur brute	-	-
Provision pour dépréciation	-	-
Valeur nette	**-**	**-**
Disponibilités	60 887	299
TOTAL	***60 887***	***299***

Note 4.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 79 815 Euros au 31 décembre 2003 et correspondent à des ajustements classiques de charges d'exploitation.

Note 4.8 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Frais de négociation de bail
Ce poste de charges à étaler correspond aux honoraires supportés pour la prise à bail au 11, Rue dieu 75010 PARIS pour un montant total de 50 308 euros. Ces frais sont amortis sur 3 ans à compter de la date de signature du bail en avril 2000, soit un montant restant à amortir nul au 31 décembre 2003 après amortissement direct de l'exercice (soit 5 209 Euros).

Les frais ayant été fiscalement déduits lors de l'exercice de leur engagement, les dotations aux amortissements constatées sur ce poste font l'objet d'une réintégration fiscale.

Frais de prospection internationale (90 993 €)
Ce poste de charges à étaler correspond aux dépenses engagées en 2002 (essentiellement frais de mise en place et de lancement du programme) et 2003 par la société dans le cadre de son programme de développement international sur trois ans.

Ces charges se décomposent comme suit :

- charges de personnel de prospection	: 104 638 €
- frais de déplacement du personnel de prospection	: 39 099 €
- autres frais de prospection (publicité, salons professionnels...)	: 25 652 €
TOTAL FRAIS DE PROSPECTION INTERNATIONALE	**: 169 389 €**

Les inscriptions de dépenses effectuées au titre de l'exercice 2003 se sont limitées à certaines dépenses indirectes de marketing, à l'exclusion de toutes dépenses directes de prospection.
Les frais engagés en 2002 sont amortis sur 3 ans selon le mode linéaire à compter de la date de signature du premier contrat international par la société soit le 1er août 2002, soit un montant restant à amortir au 31 décembre 2003 et après amortissement direct de l'exercice (soit 52 640 euros) de 83 346 Euros.
Les frais engagés en 2003 sont amortis sur 3 ans selon le mode linéaire sans prorata temporis soit un montant restant à amortir au 31 décembre 2003 et après amortissement direct de l'exercice (soit 3 823 Euros) de 7 647 Euros.
Les frais étant fiscalement déduits lors de l'exercice de leur engagement, les dotations aux amortissements constatées sur ce poste font l'objet d'une réintégration fiscale.

Note 4.9 Détail des produits à recevoir (270 198 Euros)

	31 décembre 2003
Clients - factures à établir	214 359
Organismes sociaux – divers à recevoir	1 484
Fournisseurs – avoirs à recevoir	53 023
Etat- divers à recevoir	1 332
TOTAL	***270 198***

Note 4.10 Capitaux propres

Le capital social de la société s'élève à 3 408 067 euros au 31 décembre 2003 et est constitué de 34 080 670 actions de valeur nominale 0,10 euro, détenues à hauteur de 45,38 % par le fondateur Jean-Pierre ESKENAZI, 7,7 % par Michel FANTIN et 23,07 % par ADEMIUS Invest SARL, société elle-même détenue majoritairement par Michel FANTIN.

	31 décembre 2002	Mouvements	31 décembre 2003
Capital social	3 408 067	-	3 408 067
Primes	2 729 246	-	2 729 246
Réserves	762	-	762
Report à nouveau	(5 732 958)	6 812	(5 726 146)
Résultat de l'exercice précédent	6 812	(6 812)	-
Résultat de l'exercice 2003	-	(361 467)	(361 467)
Situation nette	***411 929***	***(361 467)***	***50 462***

Note 4.11 Information financière réduite à une seule action

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Nombre d'actions	34 080 670	34 080 670
Situation nette	0,001481 €	0,01209 €
Résultat net de l'exercice	(0,0106 €)	0,0002 €

Note 4.12 Provisions pour risques et charges

	31/12/2002	Augmentation	Diminution	31/12/2003
Provisions pour risques				
Litiges prud'homaux	74 894	2 000	31 894	45 000
Perte de change	43 129	97 255	43 129	97 255
Pénalités de retard	-	60 100	-	60 100
Provisions pour charges				
Provision pour impôts	7 561	3 750	3 811	7 500
TOTAL	***125 584***	***163 105***	***78 834***	***209 855***

Détail des reprises de provision de l'exercice

Reprises utilisées : 35 705 €

Reprises non utilisées : 43 129 €

Total des reprises de l'exercice : 78 834 €

A la connaissance de NetBooster, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige, susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et les résultats de la société.

Note 4.13 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Ce poste correspond principalement à un emprunt contracté auprès de la Société Générale, pour l'acquisition de parkings (128 077 € au 31 décembre 2003) :

	31 décembre 2003	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	128 638	11 248	50 083	67 307
Soldes créditeurs de banques et agios à payer	27 250	27 250		
Total	**155 888**	**38 498**	**50 083**	**67 307**

Note 4.14 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés représentent des dettes à moins d'un an et s'analysent comme suit au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 :

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Comptes fournisseurs (1)	851 515	571 451
Factures non parvenues (1)	53 452	133 520
TOTAL	***904 967***	***704 971***

(1) dont créances détenues par les filiales au 31 décembre 2003 : 126 630 Euros.

Note 4.15 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont toutes une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003:

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Dettes sociales	**688 632**	**301 060**
Personnel et comptes rattachés	127 297	122 596
Organismes sociaux	561 335	178 464
Dettes fiscales	**617 401**	**381 563**
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	559 630	344 136
Autres impôts et taxes	57 771	37 427
TOTAL	***1 306 033***	***682 623***

Note 4.16 Autres dettes diverses

Le poste « Autres dettes diverses » se rapporte principalement aux avances reçues de la société d'affacturage (201 397 Euros). Il comprend également les provisions pour avoirs à établir (30 695 Euros).

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Dettes diverses	**68 380**	**36 773**
Dépôts reçus	8 467	31 240
Avances conditionnées COFACE	43 342	-
Personnel – notes de frais	16 571	5 533
Autres dettes	**291 754**	**340 473**
Avances Factor	201 397	214 916
Avances Clients et Clients créditeurs	59 662	54 585
Clients – avoirs à établir	30 695	70 972
TOTAL	***360 134***	***377 246***

Note 4.17 Produits constatés d'avance (481 505 €)

Les produits constatés d'avance correspondent à l'étalement du chiffre d'affaires relatif aux phases d'audit, inscription et maintenance (407 621 Euros), aux avances sur consommations de trafic (72 392 Euros) et à des participations sur titres restaurant (1 492 Euros).

Note 4.18 Détail des charges à payer (348 176 Euros)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**Montant**
Intérêts courus sur emprunts	559
Intérêts courus à payer	592
Cartes bleues différées	26 658
TOTAL	***27 809***
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**Montant**
Fourn.-fact.à recevoir	53 542
TOTAL	***53 452***
Dettes fiscales et sociales	**Montant**
Prov./congés payés	108 444
Primes à payer	12 319
Ch.soc.sur cp à payer	43 378
Autres ch.soc à payer	14 308
Etat-divers à payer	57 771
TOTAL	***236 220***
Autres dettes	**Montant**
Clients-avoirs à établir	30 695
TOTAL	***30 695***

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 4.19 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'année 2003 s'élève à 3 342 267 Euros. Il se répartit comme suit :

Période (12 mois)	2003	2002	Var %
Ventes d'ouvrages	4 757	4 901	- 2,93 %
Prestations de référencement	2 021 895	2 473 471	- 18,26 %
Prestations de génération de trafic	832 758	50 660	NS
Prestations connexes	292 190	491 796	- 40,59 %
Prestations groupe	105 778	90 880	+ 16,39 %
Autres produits	84 889	87 190	- 2,64 %
TOTAL	***3 342 267***	***3 198 898***	***+ 4,48 %***

Note 4.20 Résultat financier

Période (12 mois)	2003
Produits financiers	**221 588**
Revenus des créances immobilisées auprès des filiales	14 804
Autres produits financiers	3 204
Reprise de prov pour risque de change	43 129
Reprise de prov pour dépréciation des titres de participation (1)	100 328
Reprise de prov pour dépréciation des créances financières (1)	60 123
Charges financières	**122 896**
Intérêts sur emprunts financiers à moyen long terme	8 304
Autres charges financières	7 837
Dotation au provision des créances financières (1)	9 500
Dotation prov pour risque de change	97 255
Résultat financier	***98 692***

(1) Provision pour dépréciation des titres de participation et des créances financières détenues sur les filiales.
Compte tenu de la situation comptable des filiales et malgré leur potentiel de développement rentable, il a été décidé de conserver des provisions pour dépréciation sur les créances financières et commerciales détenues par NetBooster SA (593 495 € et 114 000 €) de manière à couvrir toute insuffisance d'actif éventuellement présentée au 31 décembre 2003.

Les ajustements de l'exercice sur les provisions sur créances financières sont repris dans le tableau ci-dessus. Les ajustements sur les provisions sur créances commerciales se sont traduits par une reprise de provision de 38 700 € inscrite en résultat d'exploitation.

En outre, compte tenu du retour des filiales à une rentabilité significative au cours de l'exercice 2003, les provisions pour dépréciation antérieurement constituées sur la valeur des titres de participation ont été intégralement reprises en résultat de l'exercice pour un montant total de 100 328 €.

Note 4.21 Résultat exceptionnel

Période (12 mois)	2003
Produits exceptionnels	**154 269**
Régularisations diverses sur actifs et passifs	36 075
Indemnités de dédits obtenues	25 200
Produits des cessions d'actifs	8 159
Retour à meilleure fortune des filiales	49 130
Reprise de provision pour impôts	3 811
Reprise de provision pour litiges	31 894
Charges exceptionnelles	**199 561**
Régularisations diverses sur actifs et passifs	34 604
Dommages et intérêts sur litiges	35 563
Amendes et pénalités	4 304
Perte de revenus constatés sur exercices antérieurs	50 668
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	1 000
Dotations aux provisions pour impôts	3 750
Dotation complémentaire aux provisions pour litiges	2 000
Dotation aux provisions pour risques / pénalités de retard	60 100
Dotations aux prov. et amort. à caractère exceptionnel	7 572
Résultat exceptionnel	***(45 291)***

Note 4.22 Déficits reportables et amortissements réputés différés

Au 31/12/2003, les déficits reportables sur les exercices suivants se montent à 5 511 446 euros dont 364 435 euros pour l'exercice courant. Au 31/12/2003, les amortissements réputés différés se montent à 626 635 euros.

Note 4.23 Tableau des filiales

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote-part détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus	Chiffre d'affaires (1)	Résultat net 2003 (1)	Prêts et avances consentis par la société	Avals et cautions consentis
NETBOOSTER LTD Bloomsbury square WC1A 2 RP London ENGLAND	50 000 GBP	(554 477) GBP	100 %	Brute : 50 000 GBP Nette : 79 656 €	341 879 GBP	4 650 GBP	593 495 €	-
NETBOOSTER GMBH 34 Wittelsbacherallee 60316 FRANCFORT Allemagne	75 000 €	N E A N T	100 %	Brute : 75 000 € Nette : 75 000 €	807 184 €	69 802 € (2)	66 878 €	N E A N T

(1) Les données indiquées dans ce tableau s'entendent retraitées en fonction des principes comptables en vigueur au sein du groupe (hors activations d'impôts différés notamment) et avant retraitement éventuel des opérations réciproques.

(2) Résultat avant retour à meilleure fortune de l'exercice au profit de NetBooster SA soit 69 802 € au titre de 2003.

Aucun dividende n'a été versé par les filiales sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2003.

Note 4.24 Créances, dettes, produits financiers avec les filiales

	NetBooster LTD	NetBooster GMBH
Créances clients (1)	160 877	-
Créances financières (1)	593 495	66 878
Dettes fournisseurs	-	(126 630)
Produits financiers	14 804	-

(1) Les créances détenues sur la filiale anglaise sont provisionnées comme suit au 31 décembre 2003 : 114 000 Euros au titre des créances clients et 593 495 Euros au titre des créances financières.

Note 4.25 Sûretés réelles consenties et engagements hors bilan

Sûretés réelles consenties et engagements donnés

La société a hypothéqué des parkings pour une valeur de 129 582 Euros en garantie du contrat d'emprunt correspondant.

Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune concernant les filiales : 565 347 euros

En date du 27/12/2001, NetBooster SA a consenti à sa filiale NetBooster GMBH un abandon de créances à hauteur de 678 710 Euros.

En cas de retour à meilleure fortune, il était toutefois prévu que le remboursement ne porterait que sur une somme globale de 650 725 euros. Le critère du retour à meilleure fortune s'entend du profit avant impôts et avant prise en compte du remboursement, sous réserve qu'après prise en compte du remboursement éventuel et après impôts, les capitaux propres de la filiale soient au moins égaux au capital social.

Au titre de l'exercice 2003, le retour à meilleure fortune bénéficiant à NetBooster SA s'est élevé à 69 802 € dont 20 672 € enregistrés en réduction des titres de participation à hauteur du solde de la partie de l'abandon initial fiscalement assimilée à un complément d'apport et 49 130 € inscrits en résultat exceptionnel de l'exercice.

NOTE 5 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

20.1.2. Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2004

20.1.2.1. Bilan - Actif

ACTIF	31-déc-04 BRUT	AMORT & PROV	NET	NET 31-déc-03
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	343 302	293 531	49 771	52 489
Recherche et développement	790 114	393 020	397 094	438 646
Immobilisations corporelles	1 000 879	519 873	481 006	574 116
Immobilisations financières	257 856	-	257 856	254 004
Titres mis en équivalence	-		-	-
TOTAL	**2 392 151**	**1 206 424**	**1 185 727**	**1 319 255**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	3 200	-	3 200	3 890
Clients & comptes rattachés	1 965 501	656 313	1 309 188	1 191 092
Autres créances	1 169 724		1 169 724	625 656
Valeurs mobilières de placement	-		-	-
Disponibilités	23 779		23 779	60 887
TOTAL	**3 162 204**	**656 313**	**2 505 891**	**1 881 525**
Comptes de régularisation et assimilés				
Charges constatées d'avance	76 587		76 587	79 815
Charges à répartir	34 530		34 530	90 993
Ecarts de conversion - Actif	97 748		97 748	97 255
TOTAL DE L'ACTIF	**5 763 220**	**1 862 737**	**3 900 483**	**3 468 843**

20.1.2.2. Bilan - Passif

PASSIF	EXERCICE 31-déc-04	EXERCICE 31-déc-03
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 408 067	3 408 067
Primes	2 729 246	2 729 246
Réserves et report à nouveau	- 6 086 850	- 5 725 384
Ecarts de réévaluation	15 097	
Ecarts de conversion		
Résultat de l'exercice	**- 83 239**	**- 361 467**
TOTAL	**-17 679**	**50 462**
PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	**222 569**	**209 855**
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	152 356	155 887
Fournisseurs & comptes rattachés	1 236 791	904 967
Dettes sociales et sociales	1 490 903	1 306 033
Autres dettes	349 265	360 134
TOTAL	**3 229 315**	**2 727 021**
Comptes de régularisation et assimilés		
Produits constatés d'avance	466 278	481 505
Ecarts de conversion - Passif	0	0
TOTAL DU PASSIF	**3 900 483**	**3 468 843**

20.1.2.3. Compte de résultat

	EXERCICE 2004 *12 mois* €	EXERCICE 2003 *12 mois* €
Chiffre d'affaires	3 487 550	3 342 267
Production immobilisée et transfert de charges à étaler	193 131	318 035
Autres produits d'exploitation	151 905	89 488
Total produits d'exploitation	**3 832 586**	**3 749 790**
Achats consommés de marchandises	(5 860)	(2 500)
Achats et charges externes	(1 387 733)	(1 278 936)
Charges de personnel	(2 302 486)	(2 410 667)
Impôts et taxes	(57 365)	(52 114)
Dotations aux amortissements	(432 746)	(365 302)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(96 715)	(34 316)
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges	(40 569)	(17 013)
Total charges d'exploitation	**(4 323 474)**	**(4 160 848)**
Résultat d'exploitation	**(490 888)**	**(411 058)**
Produits financiers	607 379	221 589
Charges financières	(17 029)	(122 896)
Résultat financier	**590 350**	**98 693**
Résultat courant	**99 462**	**(312 365)**
Produits exceptionnels	160 842	154 269
Charges exceptionnelles	(344 173)	(199 560)
Résultat exceptionnel	**(183 331)**	**(45 291)**
Impôts sur les bénéfices	630	(3 811)
Résultat net comptable de l'exercice	**(83 239)**	**(361 467)**

20.1.2.4. Annexes aux comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2004

La clôture des comptes annuels au 31 décembre 2004 est caractérisée par les données suivantes :

Total bilan	:	3 900 483,85 €
Total des charges	:	4 684 044,51 €
Résultat de l'exercice (Perte)	:	- 83 238,68 €

La période recouvre une durée de 12 mois allant du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004.
Les notes ou tableaux qui suivent font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 31 décembre 2004 par le Conseil d'administration.

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Le Groupe NetBooster est spécialisé dans le Référencement sur mesure de sites Internet sur les moteurs de recherche et les annuaires du Net, le conseil stratégique et opérationnel en matière de marketing on line, l'optimisation à fin de marketing on line ainsi que la génération de trafic qualifié.

NOTE 2.1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Les effectifs de NetBooster, inscrits en fin de période, sont passés de 31 personnes au 31 décembre 2003 à 27 personnes au 31 décembre 2004.

- La société a connu au cours de l'exercice 2004 un retard significatif dans le plan de développement de ses activités de croissance à fort contenu technologique, « Pay Per Click » et « Paid Listing ». Ce retard est essentiellement imputable à la recherche par la société d'une diversification de la structure de ses sources de production de clics en vue de réduire sa dépendance vis-à-vis de ce type de prestataires. Le nombre de ces prestataires est ainsi passé de quatre au début de l'année 2004 à plus d'une quinzaine à la fin de l'année 2004.

- La société a mis en œuvre au début de l'exercice 2005 un important plan de restructuration dont les principales mesures sont les suivantes :

  - réduction de la masse salariale par compression des effectifs (licenciements de 3 personnes) et par abaissement de certaines rémunérations se traduisant sur le plan stratégique par l'abandon de projets de développement trop éloignés du cœur de métier de la société et sur le plan managérial par un profond remaniement de l'équipe de direction ;

  - réduction de l'ensemble des frais généraux supportés par la société tant par renégociation des conventions passées avec ses principaux fournisseurs que par réduction significative des budgets attribués aux différents services de la société ;

  - optimisation économique et financière des locaux passant par l'amélioration des conditions de leur sous-location.

NOTE 2.2 : SITUATION DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2004, les capitaux propres de la société sont négatifs à hauteur de -17 680 €

La situation de trésorerie a fait l'objet d'une attention toute particulière, avec pour objectif, dans un contexte de marché tendu, de maîtriser les flux et d'optimiser en permanence les encaissements tout en planifiant de façon très stricte et rigoureuse les décaissements. Au 31 décembre 2004, les disponibilités s'élèvent à 23 779 €.

Depuis la clôture de l'exercice, la société est parvenue à obtenir des échéanciers de ses principaux créanciers d'exploitation. Soutenue par un mandataire ad'hoc désigné fin décembre 2004 par le Tribunal de Commerce de Paris, elle a en outre présenté au début du mois de février 2005 auprès de la Commission des Services Financiers de la région Ile-de-France un dossier de demande d'étalement sur trois années de son passif social (URSSAF) et fiscal (TVA) s'élevant à 929 030 € au début du mois de janvier 2005 (pénalités de retard incluses). En exécution de ce plan de remboursement, la société a notamment réglé la somme de 91 183 € au début du mois de janvier 2005 et s'est par ailleurs engagée à rembourser mensuellement la somme de 20 086 € à compter du mois de janvier 2005 tout en acquittant à bonne échéance les sommes dues au titre des cotisations sociales et des déclarations de TVA courantes.

En date du 19 mai 2005, sous réserve de l'inscription au profit des deux principaux créanciers d'un nantissement sur le fonds de commerce de la société, la Commission des Services Financiers a accordé à NetBooster SA un plan provisoire d'un an sur la base mensuelle de 20 100 €, à compter du 20 juin 2005, date de la première échéance.

Afin de financer le plan de compression des effectifs évoqué ci-dessus ainsi que les premières échéances du plan de remboursement, la société a bénéficié en trésorerie des mesures suivantes :

- augmentations de capital souscrites par de nouveaux actionnaires et les principaux cadres de la société se traduisant par des apports de fonds de 450 K€ sur le premier quadrimestre 2005 ;

- cession en janvier 2005 des actifs immobiliers (parkings) pour un gain net en trésorerie de l'ordre de 15 K€.

A ce jour, les différents échéanciers sont respectés et le niveau de trésorerie demeure stable. Le contexte financier reste tendu mais s'inscrit en amélioration.

La continuité d'exploitation reste subordonnée à la réalisation des éléments suivants :

- Le respect des échéanciers obtenus des principaux créanciers ;

- L'obtention de l'accord définitif ou au moins provisoire de la Commission des Services Financiers sur le plan de remboursement qui lui a été proposé ;

- pour l'activité visibilité, une contribution croissante des activités de consulting accompagnée d'un maintien du nombre mensuel de nouveaux contrats, du prix moyen de ces contrats ainsi que du taux de renouvellement des anciens contrats à des niveaux proches de ceux constatés au cours du premier trimestre 2005 ;

- pour les activités de génération de trafic, un accroissement des niveaux de livraisons de clics accompagné d'un maintien des taux de marge observés au cours du premier trimestre 2005.

NOTE 3 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables adoptées par les sociétés du Groupe NetBooster sont les suivantes :

Note 3.1 Immobilisations incorporelles

- Engagés par la société mère, les frais d'établissement sont principalement composés des frais d'augmentation de capital, des frais de relation presse et des honoraires juridiques supportés par la société dans le cadre du démarrage de son activité. Ils sont amortis sur une période de 5 ans.

- Les dépenses de recherche – développement engagées par la société NetBooster SA sont inscrites à l'actif immobilisé des Comptes Annuels dès lors que les conditions suivantes sont simultanément remplies :
  - les projets en cause sont nettement individualisés ;
  - les projets ont, à la date de l'établissement des comptes, **de sérieuses chances de rentabilité commerciale.**

  Les frais de recherche-développement comprennent :
  - les salaires, appointements et autres coûts annexes du personnel affecté à la recherche ;
  - les éventuels frais d'études et de recherche sous-traitées à des entreprises extérieures ;
  - les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ou incorporelles affectées de manière exclusive à la recherche.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 ans débutant dès l'exercice d'inscription à compter de la mise en service des outils développés. L'échec des projets de recherche se traduit dès sa constatation par l'amortissement exceptionnel définitif des frais de recherche correspondants.

- Les dépôts des marques NetBooster, Pages Alias et Référencement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis.

- Les logiciels acquis par la société sont amortis en linéaire sur une période de 1 an.

Note 3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) sur la base de leur durée de vie économique. Les durées d'utilisation appliquées sont les suivantes :

- Agencements et installations	:	10 ans (L)
- Matériel de bureau	:	de 3 à 5 ans (D) ou (L)
- Mobilier de bureau	:	de 5 à 10 ans (L)

Note 3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participation et des dépôts de garantie enregistrés au bilan pour le montant versé.

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ; lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est inférieure à son coût d'acquisition ou à sa valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation a notamment été déterminée en fonction de l'estimation des cash-flows futurs.

Note 3.4 Stocks

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Si la valeur des stocks (prix de marché ou valeur nette de réalisation) à la date de clôture est inférieure à leur coût, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Note 3.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une provision pour dépréciation spécifique est constituée pour des créances identifiées comme présentant un risque d'irrécouvrabilité totale ou partielle.

Les créances présentant une incertitude ou absence d'information positive d'assurance de recouvrement font également l'objet d'une provision pour dépréciation. Les créances ainsi identifiées, antérieures de plus de 12 mois à la date de clôture font l'objet d'une provision intégrale. Les créances d'antériorité inférieure à 1 an par rapport à la date de clôture font l'objet d'une provision pour dépréciation de 50% ou 100% selon la nature et le niveau du risque identifié (litige déclaré ou absence d'information).

Note 3.6 Créances et dettes en devises

Les créances et dettes en devises sont converties en cours d'exercice, au cours de change du jour de la transaction et au cours de clôture à la date d'arrêté des comptes. Dans le cas où une perte de change latente est constatée, une provision pour perte de change est constituée à due concurrence. Les gains latents de change ne sont pas reconnus en profit de la période.

Note 3.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de SICAV sont évaluées à leur coût d'achat. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Note 3.8 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les ressources de la société proviennent principalement de contrats de prestations conclus pour une durée d'un an, renouvelables par tacite reconduction.

Il existe deux types principaux de contrats de prestations : l'un concerne les prestations dites de Visibilité, l'autre les prestations de génération de trafic dites de P.P.C. (Pay Per Click) et P.L. (Paid Listing).

Les contrats de Visibilité se décomposent en trois phases :

- une phase préalable d'audit nécessaire à la mise en évidence des spécificités des besoins de Référencement du client ;
- une phase d'inscription pendant laquelle est mise en œuvre la prestation ;
- une phase de maintenance pendant laquelle l'entreprise vérifie et valide le maintien de la pertinence du Référencement initial.

Ce chiffre d'affaires est constaté en comptabilité de la manière suivante :

- la phase d'audit et d'inscription, facturée dès la signature du contrat, donne lieu à un étalement sur trois mois (durée théorique de réalisation technique de la prestation) ;
- la maintenance, facturée trimestriellement d'avance, donne également lieu à un étalement sur trois mois en application des règles propres aux prestations continues successives.

Le mois de départ de l'étalement est déterminé comme suit :

- initiation de la prestation en première quinzaine du mois : l'étalement débute le mois même ;
- initiation de la prestation en seconde quinzaine du mois : l'étalement débute le mois suivant la facturation.

Les contrats de P.P.C. et P.L. se décomposent en deux phases :

- une phase de préparation de la base de données du client en vue de sa publication ;
- une phase de suivi pendant laquelle l'entreprise s'assure que la génération de trafic se déroule correctement.

Ce chiffre d'affaires est constaté en comptabilité de la manière suivante :

La facturation intervient mensuellement pour les volumes délivrés au cours du mois précédent. Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en comptabilité selon la période de livraison des clics facturés.

Note 3.9 Provision pour risques et charges

Provision pour charges

- **Provision pour impôts**

Une provision pour impôts était antérieurement constituée afin de prendre en compte le risque de perte définitive des impositions forfaitaires annuelles acquittées par la société.

Compte tenu de l'impossibilité matérielle de pouvoir imputer les impôts forfaitaires annuels acquittés au titre des années 2002 à 2004, ces sommes ont été passées en charge d'impôts de l'exercice 2004 pour un montant global de 11 250 € ; les provisions constituées à la clôture des comptes 2003 ont été intégralement reprises en résultat pour 7 500 €, limitant l'impact en résultat à la somme de 3 750 € soit le montant de l'impôt forfaitaire annuel acquitté au titre de l'année 2004.

Provision pour risques

- **Provision pour risque de change**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change.
Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes fait apparaître une perte latente de change, la société constitue une provision pour perte de change intégrée dans le résultat financier de l'exercice.

- **Provision pour litiges**

Une provision pour risque est constituée en cas de litige avec les tiers sur la base d'une analyse au cas par cas.

- **Provision pour pénalités de retard**

Une provision pour pénalités est constituée pour couvrir les pénalités de retard dues par la société dans le cadre des échéanciers obtenus auprès des organismes sociaux et fiscaux.

Note 3.10 Indemnités de fin de carrière

Compte tenu de son montant non significatif du fait de l'ancienneté moyenne et de l'âge moyen des employés, il n'a pas été comptabilisé de provision pour indemnités de fin de carrière.

Note 3.11 Instruments financiers

La société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou couverture de taux).

NOTE 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Note 4.1 Immobilisations incorporelles

Au cours de l'exercice écoulé, la société a poursuivi ses efforts en matière d'investissements technologiques.

A ce titre, de nouvelles fonctionnalités et évolutions significatives ont été intégrées aux outils de référencement dynamique au cours de l'exercice 2004. Ces développements ont été assurés par les services internes de recherche de la société NetBooster SA. Ces outils ont permis à la société, d'une part d'améliorer le contenu et la productivité de ses prestations, d'autre part d'accéder à des technologies innovantes dans le domaine de la gestion de trafic.

Les frais de recherche et développement portés à l'actif des comptes annuels au cours de l'exercice 2004 se décomposent de la manière suivante :

- Evolutions 2004 Data feed/Crawler	:	5 283 €
- Evolutions 2004 de Génération de trafic	:	103 122 €
- Projets 2004 outils statistiques	:	84 726 €
Total (Valeurs brutes)	**:**	**193 131 €**

Le total des frais de recherche développement inscrits à l'actif des comptes annuels 2004 s'élève à 790 114 €.

Compte tenu des dates de mise en service des outils développés, les amortissements pratiqués à la clôture des comptes annuels 2004 sur l'ensemble de ces actifs incorporels s'élèvent à 393 020 €.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit:

	01/01/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2004
Frais d'établissement	68 800	-	-	68 800
Frais de recherche développement	596 983	193 131	-	790 114
Marques/Frais de dépôts	42 794	4 263	-	47 057
Logiciels	37 793	-	-	37 793
Logiciels de recherche	174 961	2 004	-	176 965
Travaux sur sites	12 687	-	-	12 687
TOTAL	***934 018***	***199 398***	***-***	***1 133 416***

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

	01/01/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2004
Frais d'établissement	61 151	6 670	-	67 821
Frais de recherche développement	158 337	234 683	-	393 020
Marques/Frais de dépôts	-	404	-	404
Logiciels	37 372	100	-	37 472
Logiciels de recherche	173 336	1 811	-	175 147
Travaux sur sites	12 687	-	-	12 687
TOTAL	***442 883***	***243 668***	***-***	***686 551***

Note 4.2 <u>Immobilisations corporelles</u>

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2004
Parkings (1)	129 582	15 097	-	144 679
Aménagements et installations	466 666	1 250	-	467 916
Matériels et mobiliers de bureau	365 126	23 158	-	388 284
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL	***961 374***	***39 505***	***-***	***1 000 879***

(1) Compte tenu de leur cession au début du mois de janvier 2005, ces biens ont fait l'objet d'une réévaluation libre au 31 décembre 2004 ; le supplément de valeur nette de frais de cession soit 15 097 € a été directement inscrit dans les capitaux propres au poste « Ecart de réévaluation libre ».

Les variations des amortissements s'analysent comme suit:

	01/01/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2004
Parkings	-	-	-	-
Aménagements et installations	147 110	47 907	-	195 017
Matériels et mobiliers de bureau	240 147	84 709	-	324 856
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL	***387 257***	***132 616***	***-***	***519 873***

Note 4.3 Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2004
Participations	154 656	-	-	154 656
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	99 348	3 852	-	103 200
TOTAL	***254 004***	***3 852***	**-**	***257 856***

Note 4.4 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 :

Créances clients et comptes rattachés	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Clients (1)	1 797 293	1 650 332
Factures à établir (1)	168 208	214 359
Prov pour créances douteuses (2)	(390 604)	(410 051)
Prov pour incertitudes sur créances clients (3)	(265 709)	(263 548)
TOTAL	***1 309 188***	***1 191 092***

(1) dont créances détenues sur les filiales : 326 314 €.
(2) dont provisions constituées sur créances groupe : N E A N T.
(3) Voir Note 3.5

Note 4.5 Autres créances

Les autres créances ont de manière générale une échéance inférieure à un an (à l'exception des créances de crédit d'impôt recherche – voir ci-dessous) et s'analysent comme suit au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 :

Autres créances	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Fournisseurs	7 458	7 800
Personnel	9 023	14 840
Organismes sociaux	2 222	1 484
Etat impôts sur les bénéfices (1)	356 064	351 684
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	47 196	36 283
Comptes courants / filiales	635 982	660 374
Fonds de garantie, réserves et compte courant Factobail	59 398	92 331
Autres créances	52 382	56 461
Prov pour dépréciation des comptes courants / filiales (2)	-	(593 495)
Prov pour dépréciation des autres créances /	-	(2 106)
TOTAL	***1 169 725***	***625 656***

(1) Le poste Etat impôts sur les bénéfices comporte essentiellement les créances de crédit d'impôt recherche enregistrées par la société NetBooster SA au titre de ses dépenses de recherche-développement engagées au cours des années 2001, 2002 et 2004 soit respectivement 179 505 €, 164 679 € et 11 552 €.
Les investissements en recherche ont notamment porté sur le développement de nouveaux outils devant permettre:

- d'améliorer l'efficacité du processus actuel de référencement avec pour objectif d'accroître la productivité des services de production ;
- de créer, développer et enrichir la gamme de l'offre de prestations connexes au référencement, créatrices de valeur ajoutée additionnelle
- d'accéder à de nouvelles technologies débouchant sur une proposition de prestations innovantes sur le marché du référencement français.

Les créances de crédit d'impôt recherche sont remboursables dans l'hypothèse où la société ne pourrait les imputer sur l'impôt sur les bénéfices supporté au titre des trois années suivant celle de leur constatation.

(2) Compte tenu de l'amélioration significative de la situation financière de la filiale britannique et des perspectives à la clôture des comptes au 31 décembre 2004 de remboursement des créances financières détenues sur cette filiale, les provisions pour dépréciation constituées lors des exercices précédents ont été intégralement rapportées au résultat financier de l'exercice (voir note 4.20).

Note 4.6 Trésorerie

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Disponibilités	23 779	60 887
TOTAL	***23 779***	***60 887***

Note 4.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 76 587 € au 31 décembre 2004 et correspondent à des ajustements classiques de charges d'exploitation.

Note 4.8 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Frais de prospection internationale (34 530 €)

Ce poste de charges à étaler correspond aux dépenses engagées en 2002 (essentiellement frais de mise en place et de lancement du programme) et 2003 par la société dans le cadre de son programme de développement international sur trois ans.

Ces charges se décomposent comme suit :

- charges de personnel de prospection : 104 638 €
- frais de déplacement du personnel de prospection : 39 099 €
- autres frais de prospection (publicité, salons professionnels...) : 25 652 €

TOTAL FRAIS DE PROSPECTION INTERNATIONALE : 169 389 €

Aucune inscription nouvelle n'a été effectuée au titre de l'exercice 2004.

Les frais engagés en 2002 sont amortis sur 3 ans selon le mode linéaire à compter de la date de signature du premier contrat international par la société soit le 1er août 2002, soit un montant restant à amortir au 31 décembre 2004 et après amortissement direct de l'exercice (soit 52 640 €) de 30 706 €.

Les frais engagés en 2003 sont amortis sur 3 ans selon le mode linéaire sans prorata temporis soit un montant restant à amortir au 31 décembre 2003 et après amortissement direct de l'exercice (soit 3 823 €) de 3 824 €.

Les frais étant fiscalement déduits lors de l'exercice de leur engagement, les dotations aux amortissements constatées sur ce poste font l'objet d'une réintégration fiscale.

Note 4.9 Détail des produits à recevoir (219 603 €)

	31 décembre 2004
Clients - factures à établir	168 208
Fournisseurs – avoirs à recevoir	50 645
Etat- divers à recevoir	750
TOTAL	***219 603***

Note 4.10 Capitaux propres

Le capital social de la société s'élève à 3 408 067 € au 31 décembre 2004 et est constitué de 34 080 670 actions de valeur nominale 0,10 euro, détenues à hauteur de 45,38 % par le fondateur Jean-Pierre ESKENAZI, 7,7 % par Michel FANTIN et 23,07 % par ADEMIUS Invest SARL, société elle-même détenue majoritairement par Michel FANTIN.

	31 décembre 2003	Mouvements	31 décembre 2004
Capital social	3 408 067	-	3 408 067
Primes	2 729 246	-	2 729 246
Ecarts de réévaluation libre (1)	-	15 097	15 097
Réserves	762	-	762
Report à nouveau	(5 726 146)	(361 467)	(6 087 613)
Résultat de l'exercice précédent	(361 467)	361 467	-
Résultat de l'exercice 2004	-	(83 239)	(83 239)
Situation nette	***50 462***	***(68 142)***	***(17 680)***

(1) Voir note 4.2

Note 4.11 Information financière réduite à une seule action

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Nombre d'actions	34 080 670	34 080 670
Situation nette	(0,000519 €)	0,001481 €
Résultat net de l'exercice	(0,002442 €)	(0,0106 €)

Note 4.12 Provisions pour risques et charges

	31/12/2003	Augmentation	Diminution	31/12/2004
Provisions pour risques				
Litiges prud'homaux	45 000	-	45 000	-
Perte de change	97 255	493	-	97 748
Pénalités de retard	60 100	66 821	2 100	124 821
Provisions pour charges				
Provision pour impôts	7 500	-	7 500	-
TOTAL	***209 855***	***67 314***	***54 600***	***222 569***

Détail des reprises de provision de l'exercice

Reprises utilisées : 54 600 €
Reprises non utilisées : N E A N T
Total des reprises de l'exercice : 54 600 €

A la connaissance de NetBooster, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige, susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et les résultats de la société.

Note 4.13 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Ce poste correspond principalement à un emprunt contracté auprès de la Société Générale, pour l'acquisition de parkings (117 902 € au 31 décembre 2004) :

	31 décembre 2004	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	117 902	11 891	53 303	52 708
Soldes créditeurs de banques et agios à payer	34 454	34 454		
Total	**152 356**	**46 345**	**53 303**	**52 708**

L'emprunt contracté auprès de la Société Générale a été intégralement remboursé en janvier 2005 lors de la cession des parkings.

Note 4.14 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 :

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Comptes fournisseurs (1)	1 116 508	851 515
Factures non parvenues (1)	120 283	53 452
TOTAL	***1 236 791***	***904 967***

(1) dont créances détenues par les filiales au 31 décembre 2004 : 63 074 €.

Au cours du mois de janvier 2005, la société a obtenu auprès de son principal créancier fournisseur un échéancier de règlement sur 36 mois de sa dette arrêtée au 31 décembre 2004 à 406 408 €.

Note 4.15 Dettes fiscales et sociales

Sous réserve des échéanciers obtenus ou à obtenir sur 2005 (voir note 2), les dettes fiscales et sociales ont toutes une échéance inférieure à un an au 31 décembre 2004 et s'analysent comme suit au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 :

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Dettes sociales	**791 355**	**688 632**
Personnel et comptes rattachés	125 646	127 297
Organismes sociaux	665 709	561 335
Dettes fiscales	**699 548**	**617 401**
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	643 020	559 630
Autres impôts et taxes	56 528	57 771
TOTAL	***1 490 903***	***1 306 033***

Note 4.16 Autres dettes diverses

Le poste « Autres dettes diverses » se rapporte principalement aux avances reçues de la société d'affacturage (119 599 €) ainsi qu'aux avances conditionnées reçues de la coface dans le cadre du contrat assurance-prospection souscrit par la société au cours de l'exercice 2002 (90 797 €). Il comprend également les provisions constituées en vue de couvrir les avoirs à établir (62 758 €).

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Dettes diverses	**113 213**	**68 380**
Dépôts reçus	8 400	8 467
Avances conditionnées COFACE	90 797	43 342
Personnel – notes de frais	14 016	16 571
Autres dettes	**236 053**	**291 754**
Avances Factor	119 599	201 397
Avances Clients et Clients créditeurs	53 696	59 662
Clients – avoirs à établir	62 758	30 695
TOTAL	***349 266***	***360 134***

Note 4.17 Produits constatés d'avance (466 278 €)

Les produits constatés d'avance correspondent à l'étalement du chiffre d'affaires relatif aux phases d'audit, inscription et maintenance (313 607 €), aux avances sur consommations de trafic (132 211 €) et à des produits de sous-location (20 460 €).

Note 4.18 Détail des charges à payer (442 228 €)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Montant
Intérêts courus sur emprunts	513
Intérêts courus à payer	692
Cartes bleues différées	33 762
TOTAL	***34 967***
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**Montant**
Fourn.-fact.à recevoir	120 283
TOTAL	***120 283***
Dettes fiscales et sociales	**Montant**
Prov./congés payés	102 790
Primes à payer	18 966
Ch.soc.sur cp à payer	41 116
Autres ch.soc à payer	4 820
Etat-divers à payer	56 528
TOTAL	***224 220***
Autres dettes	**Montant**
Clients-avoirs à établir	62 758
TOTAL	***62 758***

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 4.19 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'année 2004 s'élève à 3 487 550 €. Il se répartit comme suit :

Période (12 mois)	2004	2003	Var %
Ventes d'ouvrages	3 226	4 757	- 32,18 %
Prestations de référencement	1 652 840	2 021 895	- 18,25 %
Prestations de génération de trafic	1 100 951	832 758	+ 32,21 %
Prestations connexes	346 537	292 190	+ 18,60 %
Prestations groupe	251 999	105 778	+ 138,23 %
Autres produits	131 997	84 889	+ 55,49 %
TOTAL	***3 487 550***	***3 342 267***	***+ 4,35 %***

Note 4.20 Résultat financier

Période (12 mois)	2004	2003
Produits financiers	**607 379**	**221 588**
Revenus des créances immobilisées auprès des filiales	13 393	14 804
Autres produits financiers	491	3 204
Reprise de prov pour risque de change	-	43 129
Reprise de prov pour dépréciation des titres de participation	-	100 328
Reprise de prov pour dépréciation des créances financières (1)	593 495	60 123
Charges financières		
Intérêts sur emprunts financiers à moyen long terme	**17 029**	**122 896**
Autres charges financières	7 656	8 304
Dotation aux provisions des créances financières (1)	8 881	7 837
Dotation prov pour risque de change	-	9 500
	492	97 255
Résultat financier	***590 350***	***98 692***

(1) Variation des provisions pour dépréciation des créances financières détenues sur les filiales

Compte tenu de l'amélioration significative de la situation économique et financière de la filiale britannique, NetBooster SA envisage de recouvrer dans un premier temps l'essentiel de ses créances d'exploitation au cours de l'année 2005 et dans un second temps ses créances financières à partir de l'année 2006 selon un plan de remboursement sur cinq ans défini en Conseil d'Administration. Ces perspectives de recouvrement à court et moyen terme ont été établies à partir du plan pluriannuel de financement de la filiale et notamment de ses prévisions d'exploitation.

En conséquence, les provisions pour dépréciation antérieurement constituées sur les créances financières et commerciales détenues par NetBooster SA (593 495 € et 114 000 € au 31 décembre 2003) sont apparues sans objet au 31 décembre 2004 et ont été intégralement rapportées pour 593 495 € au résultat financier et pour 114 000 € au résultat d'exploitation de l'exercice 2004.

Note 4.21 Résultat exceptionnel

Période (12 mois)	2004	2003
Produits exceptionnels	**160 842**	**154 269**
Régularisations diverses sur actifs et passifs	66 247	36 075
Indemnités diverses obtenues	746	25 200
Produits des cessions d'actifs	-	8 159
Retour à meilleure fortune des filiales	39 249	49 130
Reprise de provision pour impôts	7 500	3 811
Reprise de provision pour litiges	45 000	31 894
Reprise de provision pour pénalités	2 100	-
Charges exceptionnelles	**344 173**	**199 561**
Régularisations diverses sur actifs et passifs	15 335	34 604
Dommages et intérêts sur litiges/Condamnations prudhomales	146 452	35 563
Amendes et pénalités de retard	14 370	4 304
Perte de revenus constatés sur exercices antérieurs	101 195	50 668
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	-	1 000
Dotations aux provisions pour impôts	-	3 750
Dotation complémentaire aux provisions pour litiges	-	2 000
Dotation aux provisions pour risques / pénalités de retard	66 821	60 100
Dotations aux prov. et amort. à caractère exceptionnel	-	7 572
Résultat exceptionnel	***(183 331)***	***(45 291)***

Note 4.22 Déficits reportables et amortissements réputés différés

Au 31/12/2004, les déficits reportables sans limitation de durée sur les exercices suivants se montent à 5 482 335 €. Au 31/12/2004, les amortissements réputés différés se montent à 626 635 €.

AUTRES INFORMATIONS

Note 4.23 Tableau des filiales

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote-part détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus	Chiffre d'affaires (1)	Résultat net 2004 (1)	Prêts et avances consentis par la société	Avals et cautions consentis
NETBOOSTER LTD Bloomsbury square WC1A 2 RP London ENGLAND	50 000 GBP	(400 670) GBP	100 %	Brute : 50 000 GBP Nette : 79 656 €	794 471 GBP	153 807 GBP	596 733 €	-
NETBOOSTER GMBH 34 Wittelsbacherallee 60316 FRANCFORT Allemagne	75 000 €	N E A N T	100 %	Brute : 75 000 € Nette : 75 000 €	1 089 524 €	39 249 € (2)	39 249 €	N E A N T

(1) Les données indiquées dans ce tableau s'entendent retraitées en fonction des principes comptables en vigueur au sein du groupe en matière de présentation des comptes individuels (hors activations d'impôts différés notamment) et avant retraitement éventuel des opérations réciproques.

(2) Résultat avant retour à meilleure fortune de l'exercice au profit de NetBooster SA soit 39 249 € au titre de 2004.

Aucun dividende n'a été versé par les filiales sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2004.

Note 4.24 Créances, dettes, produits financiers avec les filiales

	NetBooster LTD	NetBooster GMBH
Créances clients (1)	286 411	39 903
Créances financières (1)	596 733	39 249
Dettes fournisseurs	-	(63 074)
Produits financiers	13 393	-

Note 4.25 Sûretés réelles consenties et engagements hors bilan

Sûretés réelles consenties et engagements donnés

La société a hypothéqué des parkings pour une valeur de 129 582 € en garantie du contrat d'emprunt correspondant. Cette hypothèque a fait l'objet d'une main levée à l'occasion de la cession des parkings et du remboursement de la dette correspondante au cours du mois de janvier 2005.

Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune concernant les filiales : 526 098 €

En date du 27/12/2001, NetBooster SA a consenti à sa filiale NetBooster GMBH un abandon de créances à hauteur de 678 710 €.

En cas de retour à meilleure fortune, il était toutefois prévu que le remboursement ne porterait que sur une somme globale de 650 725 €. Le critère du retour à meilleure fortune s'entend du profit avant impôts et avant prise en compte du remboursement, sous réserve qu'après prise en compte du remboursement éventuel et après impôts, les capitaux propres de la filiale soient au moins égaux au capital social.

Au titre de l'exercice 2004, le retour à meilleure fortune bénéficiant à NetBooster SA s'est élevé à 39 249 € ; il est inscrit en résultat exceptionnel de l'exercice.

NOTE 5 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les principaux évènements postérieurs à la clôture de l'exercice sont décrits dans les notes 2.1 et 2.2 relatives aux faits majeurs de l'exercice et à la situation de trésorerie.

La présente note a pour objet de compléter l'information correspondante sur le plan financier.

Le plan de licenciement décidé et mis en œuvre au début du mois de janvier 2005 occasionne des surcoûts liés au versement aux salariés licenciés d'une part de leurs indemnités de départ (environ 145 K€) et d'autre part de leurs indemnités de préavis (environ 45 K€ charges sociales comprises).

Le Conseil d'administration a pris la décision de faire supporter par l'exercice 2005 l'impact négatif en résultat de ce plan afin de conserver le lien chronologique entre le remaniement de l'équipe dirigeante et la mise en œuvre immédiate des premières mesures de restructuration.
Par ailleurs, la société a perçu au cours du premier quadrimestre 2005 sous forme d'augmentation de capital social les fonds nécessaires au financement de ce plan ; il en résulte que son impact négatif en résultat sur l'année 2005 n'engendre pas de dégradation des capitaux propres par rapport à ceux présentés au 31 décembre 2004.

20.1.3. Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2005

20.1.3.1. Bilan - Actif

ACTIF	31-déc-05 BRUT	AMORT & PROV	NET	NET 31-déc-04
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	917 082	679 966	237 116	49 771
Recherche et développement	-	-	-	397 094
Immobilisations corporelles	790 418	527 973	262 445	481 006
Immobilisations financières	315 779	-	315 779	257 856
Titres mis en équivalence	-		-	-
TOTAL	**2 023 279**	**1 207 939**	**815 340**	**1 185 727**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	4 540	-	4 540	3 200
Clients & comptes rattachés	1 853 010	434 095	1 418 915	1 309 188
Autres créances	1 079 171		1 079 171	1 169 724
Valeurs mobilières de placement	615 559		615 559	-
Disponibilités	328 888		328 888	23 779
TOTAL	**3 881 167**	**434 095**	**3 447 072**	**2 505 891**
Comptes de régularisation et assimilés				
Charges constatées d'avance	72 449		72 449	76 587
Charges à répartir	-		-	34 530
Ecarts de conversion - Actif	68 407		68 407	97 748
TOTAL DE L'ACTIF	**6 045 303**	**1 642 034**	**4 403 269**	**3 900 483**

20.1.3.2. Bilan - Passif

PASSIF	EXERCICE 31-déc-05	EXERCICE 31-déc-04
CAPITAUX PROPRES		
Capital	446 686	3 408 067
Primes	2 850 594	2 729 246
Réserves et report à nouveau	- 2 996 553	- 6 086 850
Ecarts de réévaluation	15 097	15 097
Ecarts de conversion	-	-
Résultat de l'exercice	**122 090**	**- 83 239**
TOTAL	**437 915**	**-17 679**
PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	**203 352**	**222 569**
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	89 696	152 356
Fournisseurs & comptes rattachés	1 330 749	1 236 791
Dettes sociales et sociales	711 851	1 490 903
Autres dettes	969 446	349 265
TOTAL	**3 101 742**	**3 229 315**
Comptes de régularisation et assimilés		
Produits constatés d'avance	660 261	466 278
Ecarts de conversion - Passif	-	-
TOTAL DU PASSIF	**4 403 269**	**3 900 483**

20.1.3.3. Compte de résultat

	EXERCICE 2005 *12 mois* €	EXERCICE 2004 *12 mois* €
Chiffre d'affaires	6 700 361	3 487 550
Production immobilisée et transfert de charges à étaler	41 714	193 131
Autres produits d'exploitation	321 622	151 905
Total produits d'exploitation	**7 063 697**	**3 832 586**
Achats consommés de marchandises	(3 200)	(690)
Achats et charges externes	(4 199 634)	(1 392 903)
Charges de personnel	(1 860 159)	(2 302 486)
Impôts et taxes	(58 105)	(57 365)
Dotations aux amortissements	(336 448)	(432 746)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(24 718)	(96 715)
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges	(165 638)	(40 569)
Total charges d'exploitation	**(6 647 902)**	**(4 323 474)**
Résultat d'exploitation	**415 795**	**(490 888)**
Produits financiers	150 039	607 379
Charges financières	(123 622)	(17 029)
Résultat financier	**26 417**	**590 350**
Résultat courant	**442 212**	**99 462**
Produits exceptionnels	226 349	160 842
Charges exceptionnelles	(547 822)	(344 173)
Résultat exceptionnel	**(321 474)**	**(183 331)**
Impôts sur les bénéfices	1 352	630
Résultat net comptable de l'exercice	**122 090**	**(83 239)**

20.1.3.4. Annexes aux comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005

La clôture des comptes annuels au 31 décembre 2005 est caractérisée par les données suivantes :

Total bilan	:	4 403 269,22 €
Total des produits	:	7 440 084,08 €
Résultat de l'exercice (Bénéfice)	:	122 090,45 €

La période recouvre une durée de 12 mois allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les notes ou tableaux qui suivent font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'administration.

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Le Groupe NetBooster est une agence de Search Marketing spécialisée dans le conseil stratégique et opérationnel en matière de marketing on line, le référencement sur mesure de sites Internet sur les moteurs de recherche et, la génération et l'optimisation de trafic qualifié à fin de marketing on line.

NOTE 2.1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Les effectifs de NetBooster, inscrits en fin de période, sont passés de 27 personnes au 31 décembre 2004 à 36 personnes au 31 décembre 2005.
- La société a mis en œuvre au début de l'exercice 2005 un important plan de restructuration dont les principales mesures ont été les suivantes :
  - sur le plan stratégique, l'abandon de projets de développement trop éloignés du cœur de métier de la société ;
  - sur le plan managérial, un profond remaniement de l'équipe de direction ;
  - la réduction de la masse salariale par compression des effectifs (licenciements de 3 personnes en France) et restructuration de certaines rémunérations ;
  - la réduction de l'ensemble des frais généraux supportés par la société tant par renégociation des conventions passées avec ses principaux fournisseurs que par réduction significative des budgets attribués aux différents services de la société ;
  - l'optimisation économique et financière des locaux passant par l'amélioration des conditions de leur sous-location.
- Au delà de ces restructurations, la nouvelle équipe de direction a lancé un plan de développement des activités commerciales et de production en France et dans les filiales Allemande et de Grande Bretagne.
- Le groupe s'est enrichi à la mi 2005 d'une filiale implantée en Espagne : NetBooster Spain.

NOTE 2.2 : SITUATION DE TRESORERIE

Tout au long de l'exercice, la situation de trésorerie a fait l'objet d'une attention toute particulière, avec pour objectif de maîtriser les flux et d'optimiser en permanence les encaissements tout en planifiant de façon très stricte et rigoureuse les décaissements.

Au début de l'exercice 2005 la société est parvenue à obtenir des échéanciers de ses principaux créanciers d'exploitation. Soutenue par un mandataire ad'hoc désigné fin décembre 2004 par le Tribunal de Commerce de Paris, la société a obtenu de la Commission des Services Financiers un plan provisoire sur un an consistant en un apurement de son passif fiscal (TVA) et social (URSSAF) s'élevant à 929 030 € (pénalités de retard incluses) à raison de 20 100 € par mois.

Ce plan a été mis en application dès le mois de janvier 2005 et définitivement accordé en date du 19 mai 2005 avec inscription de nantissements au profit des deux principaux créanciers privilégiés de la société.

Afin de financer le plan de compression des effectifs du début d'année ainsi que les premières échéances du plan de remboursement, la société a bénéficié en trésorerie des mesures suivantes :

- augmentations de capital souscrites par de nouveaux actionnaires et les principaux cadres de la société se traduisant par des apports de fonds de 373 760 € sur le premier quadrimestre 2005 ;
- cession en janvier 2005 d'actifs immobiliers (parkings) pour un gain net en trésorerie de l'ordre de 15 K€.

Au 31 décembre 2005, les capitaux propres de la société sont redevenus positifs à hauteur de 437 915 € et les disponibilités nettes s'élèvent à 854 751 €.

L'amélioration de la situation opérationnelle et financière du groupe a permis à la société de procéder, en date du 22 février 2006, au remboursement par anticipation du solde de son passif fiscal et social en principal - soit 441 449 € incluant 35 259 € de pénalités d'assiette. A la date d'arrêté des comptes, les organismes en question devaient encore se prononcer sur les demandes de remises gracieuses de majorations et pénalités de retard formulées par la société NetBooster au moment du remboursement anticipé (100 540 €).

NOTE 3 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, *****
- indépendance des exercices.

* à l'exception toutefois du changement de méthode concernant le traitement des charges à répartir sur plusieurs exercices en application au 1er janvier 2005 du règlement CRC 04-06 sur les actifs (voir note 4.8).

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables adoptées par les sociétés du Groupe NetBooster sont les suivantes :

Note 3.1 Immobilisations incorporelles

- Les frais d'établissement sont exclusivement composés de frais d'augmentation de capital. Ils sont amortis sur une période de 5 ans.
- Les dépenses de développement engagées par la société NetBooster SA sont inscrites à l'actif immobilisé des Comptes Annuels dès lors que les conditions suivantes sont simultanément remplies :
  - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est démontrée ;
  - l'entreprise a l'intention d'achever l'immobilisation corporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
  - l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
  - l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs (existence d'un marché ou d'une utilité en interne) ;
  - l'entreprise dispose des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation ;
  - l'entreprise a la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement comprennent :

- les salaires, appointements et autres coûts annexes du personnel affecté au développement ;
- les éventuelles dépenses d'études et de développement sous-traitées à des entreprises extérieures ;
- les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ou incorporelles affectées de manière exclusive au développement.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 ans débutant dès l'exercice d'inscription à compter de la mise en service des outils développés. L'échec des projets de développement se traduit dès sa constatation par l'amortissement exceptionnel définitif des frais de développement correspondants.

- Les dépôts des marques NetBooster, Pages Alias et Référencement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis.

- Les logiciels acquis par la société sont amortis en linéaire sur une période de 1 an.

Note 3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) sur la base de leur durée de vie économique. Les durées d'utilisation appliquées sont les suivantes :

-	Agencements et installations		10 ans (L)
-	Matériel de bureau	:	de 3 à 5 ans (D) ou (L)
-	Mobilier de bureau	:	de 5 à 10 ans (L)

Note 3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participation et des dépôts de garantie enregistrés au bilan pour le montant versé.

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ; lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est inférieure à son coût d'acquisition ou à sa valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation a notamment été déterminée en fonction de l'estimation des cash-flows futurs.

Note 3.4 Stocks

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Si la valeur des stocks (prix de marché ou valeur nette de réalisation) à la date de clôture est inférieure à leur coût, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Note 3.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une provision pour dépréciation spécifique est constituée pour des créances identifiées comme présentant un risque d'irrécouvrabilité totale ou partielle.

Les créances présentant une incertitude ou absence d'information positive d'assurance de recouvrement font également l'objet d'une provision pour dépréciation. Les créances ainsi identifiées, antérieures de plus de 12 mois à la date de clôture font l'objet d'une provision intégrale. Les créances d'antériorité inférieure à 1 an par rapport à la date de clôture font l'objet d'une provision pour dépréciation de 50% ou 100% selon la nature et le niveau du risque identifié (litige déclaré ou absence d'information).

Note 3.6 Opérations, créances et dettes en devises

Les créances et dettes en devises sont converties en cours d'exercice, au cours de change du jour de la transaction (ou en cas d'opérations multiples dans une même devise sur une période donnée au cours de change mensuel moyen) et au cours de clôture à la date d'arrêté des comptes. Dans le cas où une perte de change latente est constatée, une provision pour perte de change est constituée à due concurrence. Les gains latents de change ne sont pas reconnus en profit de la période.

Note 3.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de SICAV sont évaluées à leur coût d'achat. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Note 3.8 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les ressources de la société proviennent de contrats de prestations :

- majoritairement récurrents, conclus pour une durée initiale d' un an, renouvelables par tacite reconduction ;
- parfois à caractère plus ponctuel basés sur la mise à disposition de moyens humains - sous forme de journées hommes - nécessaires à la réalisation de certaines missions d'expertise (activité de Consulting).

Il existe deux types principaux de contrats de prestations récurrentes : l'un concerne les prestations dites de Visibilité, l'autre les prestations de génération de trafic dites de P.P.C. (Pay Per Click) et P.L. (Paid Listing).

Les contrats de Visibilité se décomposent en trois phases :

- une phase préalable d'audit nécessaire à la mise en évidence des spécificités des besoins de Référencement du client ;
- une phase d'inscription pendant laquelle est mise en œuvre la prestation ;
- une phase de maintenance pendant laquelle l'entreprise vérifie et valide le maintien de la pertinence du Référencement initial.

Ce chiffre d'affaires est constaté en comptabilité de la manière suivante :

- la phase d'audit et d'inscription, facturée dès la signature du contrat, donne lieu à un étalement sur trois mois (durée théorique de réalisation technique de la prestation) ;
- la maintenance, facturée trimestriellement d'avance, donne également lieu à un étalement sur trois mois en application des règles propres aux prestations continues successives.

Le mois de départ de l'étalement est déterminé comme suit :

- initiation de la prestation en première quinzaine du mois : l'étalement débute le mois même ;
- initiation de la prestation en seconde quinzaine du mois : l'étalement débute le mois suivant la facturation.

Les contrats de P.P.C. et P.L. se décomposent en deux phases :

- une phase de préparation de la base de données du client en vue de sa publication ;
- une phase de suivi pendant laquelle l'entreprise s'assure que la génération de trafic se déroule correctement.

Ce chiffre d'affaires est constaté en comptabilité de la manière suivante :

La facturation intervient mensuellement pour les volumes délivrés au cours du mois. Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en comptabilité selon la période de livraison des clics facturés.

Note 3.9 Provision pour risques et charges

Provision pour risques

- **Provision pour risques de change**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change.
Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes fait apparaître une perte latente de change, la société constitue une provision pour perte de change intégrée dans le résultat financier de l'exercice.

- **Provision pour litiges**

Une provision pour risque est constituée en cas de litige avec les tiers sur la base d'une analyse au cas par cas.

- **Provision pour pénalités de retard**

Une provision pour pénalités est constituée pour couvrir les pénalités de retard dues par la société dans le cadre des échéanciers obtenus auprès des organismes sociaux et fiscaux.

Note 3.10 Reconnaissance d'opérations en résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend, le cas échéant, des éléments extraordinaires qui sont définis de manière restrictive, correspondent à des opérations d'une importance significative par leur montant et résultent d'événements dont la société n'a pas la maîtrise.

Note 3.11 Indemnités de fin de carrière

Compte tenu de son montant non significatif du fait de l'ancienneté moyenne et de l'âge moyen des employés, il n'a pas été comptabilisé de provision pour indemnités de fin de carrière.

Note 3.12 Instruments financiers

La société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou couverture de taux).

NOTE 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Note 4.1Immobilisations incorporelles

Au cours de l'exercice écoulé, la société a engagé le développement d'un outil logiciel de bid management destiné à améliorer la gestion et le suivi de ses contrats Pay Per Click et Paid Listing.
Ces développements ont été assurés par les services internes de recherche de la société NetBooster SA.

Les frais de développement portés à l'actif des comptes annuels au cours de l'exercice 2005 se sont élevés à 41 714 €.

Les frais de recherche développement précédemment inscrits à l'actif des comptes annuels 2004 ont été intégralement transférés au poste "Logiciels développés en interne", l'ensemble de ces projets étant aboutis au 1er janvier 2005.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit:

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Frais d'établissement	68 800	-	47 778	21 023
Frais de recherche développement (1)	790 114	-	790 114	-
Marques/Frais de dépôts	47 057	1 528	-	48 585
Logiciels	37 793	-	28 243	9 550
Logiciels développés en interne	-	831 828	-	831 828
Logiciels de recherche	176 965	-	172 918	4 046
Travaux sur sites	12 687	-	12 687	-
Autres droits	-	2 050	-	2 050
TOTAL	***1 133 416***	***835 406***	***1 051 740***	***917 082***

(1) dont viré au poste Logiciels développés en interne : 790 114 €

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Frais d'établissement	67 821	979	47 778	21 022
Frais de recherche développement (1)	393 020	-	393 020	-
Marques/Frais de dépôts	404	1 826	-	2 230
Logiciels	37 472	100	28 242	9 330
Logiciels développés en interne	-	643 601	-	643 601
Logiciels de recherche	175 147	1 555	172 918	3 784
Travaux sur sites	12 687	-	12 687	-
Autres droits	-	-	-	-
TOTAL	***686 551***	***648 061***	***654 645***	***679 967***

(1) dont viré au poste Logiciels développés en interne : 393 020 €

Note 4.2 Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Parkings (1)	144 679	-	144 679	-
Aménagements et installations	467 916	-	-	467 916
Matériels et mobiliers de bureau	388 284	8 524	74 305	322 503
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL	***1 000 879***	***8 524***	***218 984***	***790 419***

(1) Ces biens avaient fait l'objet d'une réévaluation libre au 31 décembre 2004 ; le supplément de valeur nette de frais de cession soit 15 097 € demeure inscrit dans les capitaux propres au poste « Ecart de réévaluation libre ».

Les variations des amortissements s'analysent comme suit:

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Parkings	-	-	-	-
Aménagements et installations	195 017	48 623	-	243 640
Matériels et mobiliers de bureau	324 856	32 784	73 307	284 333
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL	***519 873***	***81 407***	***73 307***	***527 973***

Note 4.3 Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Participations	154 656	6 821	-	161 477
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	103 200	51 224	122	154 302
TOTAL	***257 856***	***58 045***	***122***	***315 779***

Note 4.4 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

Créances clients et comptes rattachés	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Clients (1)	1 640 984	1 431 238
Clients – Créances douteuses	171 095	366 055
Factures à établir (1)	40 931	168 208
Prov pour créances douteuses	(143 668)	(390 604)
Prov pour incertitudes sur créances clients (2)	(290 427)	(265 709)
TOTAL	***1 418 915***	***1 309 188***

(1) dont créances détenues sur les filiales : 144 130 €.
(2) Voir Note 3.5

Note 4.5 Autres créances

Les autres créances ont de manière générale une échéance inférieure à un an (à l'exception des créances de crédit d'impôt recherche – voir ci-dessous) et s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

Autres créances	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Fournisseurs	19 326	7 458
Personnel	14 673	9 023
Organismes sociaux	1 688	2 222
Etat impôts sur les bénéfices (1)	359 746	356 064
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	34 381	47 196
Comptes courants / filiales	582 652	635 982
Fonds de garantie, réserves et compte courant Factobail	20 275	59 398
Autres créances	46 429	52 382
TOTAL	***1 079 170***	***1 169 725***

(1) Le poste Etat impôts sur les bénéfices comporte essentiellement les créances de crédit d'impôt recherche enregistrées par la société NetBooster SA au titre de ses dépenses de recherche-développement engagées au cours des années 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005 soit respectivement 154 901 €, 177 218 €, 10 645 €, 11 552 € et 3 187 €.

Les investissements en recherche ont notamment porté sur le développement de nouveaux outils devant permettre:

- d'améliorer l'efficacité du processus de référencement avec pour objectif d'accroître la productivité des services de production ;
- de créer, développer et enrichir la gamme de l'offre de prestations connexes au référencement, créatrices de valeur ajoutée additionnelle ;
- d'accéder à de nouvelles technologies débouchant sur une proposition de prestations innovantes sur le marché du référencement français.

Les créances de crédit d'impôt recherche sont remboursables dans l'hypothèse où la société ne pourrait les imputer sur l'impôt sur les bénéfices supporté au titre des trois années suivant celle de leur constatation.

La société a obtenu le remboursement de la créance originaire de 2001 au début du mois de janvier 2006. La créance originaire de 2002 (177 218 €) doit faire l'objet d'un remboursement au cours de l'année 2006.

Note 4.6 Trésorerie

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Valeurs mobilières de placement	615 559	-
Disponibilités	328 888	23 779
TOTAL	***944 447***	***23 779***

Note 4.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 72 449 € au 31 décembre 2005 et correspondent à des ajustements classiques de charges d'exploitation.

Note 4.8 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Conformément au règlement CRC 04-06 sur les actifs, le poste de charges à étaler correspondant à des dépenses engagées en 2002 (essentiellement frais de mise en place et de lancement du programme) et 2003 par la société dans le cadre de son programme de développement international sur trois ans n'a pu être maintenu à l'actif au 1er janvier 2005.
Ce nouveau règlement s'analysant en un changement de méthode, le solde de ce poste apparaissant au 1er janvier 2005 soit 34 530 € a fait l'objet d'une imputation directe sur les capitaux propres d'ouverture (poste report à nouveau débiteur).

Note 4.9 Détail des produits à recevoir (84 848 €)

	31 décembre 2005
Clients - Factures à établir	40 931
Fournisseurs – avoirs à recevoir	43 917
TOTAL	***84 848***

Note 4.10 Capitaux propres

Opérations de l'exercice sur le capital social

Le capital social de la société s'élevait à 3 408 067 € au 31 décembre 2004 et était constitué de 34 080 670 actions de valeur nominale 0,10 euro.

En date du 11 janvier 2005, il a été décidé d'une réduction de capital social par imputation de pertes antérieures à hauteur de 3 208 067 € : cette opération s'est traduite par la suppression de 32 080 674 actions. Lors de cette même assemblée, les actionnaires ont approuvé une augmentation de capital social à la valeur nominale pour un montant de 150 000 € à libérer par apport de numéraire.
En date du 10 février 2005, les actionnaires ont décidé d'une nouvelle augmentation de capital par création de 966 863 actions de 0,10 euro de valeur nominale à libérer pour des apports en numéraire de 223 760 € (soit 127 074 € de primes d'émission). Les frais de réalisation de cette augmentation de capital ont fait l'objet d'une imputation sur le poste Primes d'émission à hauteur de 5 726 €.

Le capital social de la société s'élève à 446 685,90 € au 31 décembre 2005 et est constitué de 4 466 859 actions de valeur nominale 0,10 euro.

Les mouvements de l'exercice sur les postes de capitaux propres s'analysent comme suit :

	31 décembre 2004	Augmentation	Diminution	31 décembre 2005
Capital social	3 408 067	246 686	3 208 067	446 686
Primes	2 729 246	127 074	5 726	2 850 594
Ecarts de réévaluation libre (1)	15 097	-	-	15 097
Réserves	762	-	-	762
Report à nouveau (2)	(6 087 613)	(117 769)	(3 208 067)	(2 997 315)
Résultat de l'exercice précédent	(83 239)	-	(83 239)	-
Résultat de l'exercice 2005	-	122 090	-	122 090
Situation nette	***(17 679)***	***378 081***	***(77 513)***	***437 915***

(1) Voir note 4.2
(2) Dont imputation directe du solde du poste « Charges à répartir » : 34530€ (voir note 4.8)

Note 4.11 Information financière réduite à une seule action

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Nombre d'actions	4 466 859	34 080 670
Situation nette	0,098036	(0,000519 €)
Résultat net de l'exercice	0,027332	(0,002442 €)

Note 4.12 Provisions pour risques et charges

	31/12/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Provisions pour risques				
Perte de change (1)	97 748	68 407	97 748	68 407
Pénalités d'assiette et de retard (2)	124 821	20 386	10 262	134 945
TOTAL	***222 569***	***88 793***	***108 010***	***203 352***

Cette provision couvre le risque de change supporté sur les créances détenues en Livre Sterling sur la filiale anglaise (écarts de conversion – actif constatés à l'actif des comptes sociaux au 31 décembre 2005 pour 68 407 €).
(2) Ces pénalités sont liées au passif social et fiscal pour lequel la société a obtenu un moratoire auprès de la Commission des Services Financiers. Elles se décomposent en pénalités d'assiette pour 35 259 € et majorations de retard pour le solde.

Détail des reprises de provisions de l'exercice

Reprises utilisées	:	89 687 €
Reprises non utilisées	:	18 323 €
Total des reprises de l'exercice	:	108 010 €

A l'exception des événements ou faits relatés en note 5, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige, susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et les résultats de la société.

Note 4.13 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Ce poste correspondait principalement à un emprunt contracté auprès de la Société Générale, pour l'acquisition de parkings (117 902 € au 31 décembre 2004). Cet emprunt a été intégralement remboursé en janvier 2005 lors de la cession des parkings.

	31 décembre 2005	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Soldes créditeurs de banques et agios à payer	89 696	89 696	-	-
Total	**89 696**	**89 696**	**-**	**-**

Note 4.14 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit au 31 décembre 2005 :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Comptes fournisseurs (1)	1 204 961	1 116 508
Factures non parvenues (1)	125 788	120 283
TOTAL	***1 330 749***	***1 236 791***

(1) dont créances détenues par les filiales au 31 décembre 2005 : 259 979 €.

Au cours du mois de janvier 2005, la société a obtenu auprès de son principal créancier fournisseur un échéancier de règlement sur 36 mois de sa dette arrêtée au 31 décembre 2004 à 406 408 €. Ce poste a été transféré au poste "Autres dettes".

Note 4.15 Dettes fiscales et sociales

Sous réserve des échéanciers en cours inscrits au poste "Autres dettes", les dettes fiscales et sociales ont toutes une échéance inférieure à un an au 31 décembre 2005 et s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Dettes sociales	**314 858**	**791 355**
Personnel et comptes rattachés	135 513	125 646
Organismes sociaux	179 345	665 709
Dettes fiscales	**396 994**	**699 548**
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	355 434	643 020
Autres impôts et taxes	41 560	56 528
TOTAL	***711 852***	***1 490 903***

Note 4.16 Autres dettes diverses

Le poste « Autres dettes diverses » se rapporte principalement aux échéanciers obtenus de la Commission des Services Financiers (voir note 2) et du principal fournisseur (voir note 4.14).

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Dettes diverses	**146 135**	**113 213**
Dépôts reçus	8 400	8 400
Avances conditionnées COFACE	87 920	90 797
Personnel – notes de frais	4 375	14 016
Associés – comptes courants	45 440	-
Autres dettes	**823 310**	**236 053**
Avances Factor	837	119 599
Avances Clients et Clients créditeurs	62 978	53 696
Clients – avoirs à établir	52 137	62 758
Echéancier Commission des Services Fin.	424 484	-
Echéancier fournisseur	282 874	-
TOTAL	*969 446*	*349 266*

Les postes "Dépôts reçus" et "Avances conditionnées Coface" sont pour l'essentiel d'échéances supérieures à un an. Les échéances à plus d'un an s'élèvent, sur l'échéancier fournisseur, à 147 405 €.

Note 4.17 Produits constatés d'avance (660 261 €)

Les produits constatés d'avance correspondent à l'étalement du chiffre d'affaires relatif aux phases d'audit, inscription et maintenance (265 953 €), aux avances sur consommations de trafic (348 309 €), à des prestations de Consulting facturées restant à servir (23 036 €) et à des produits de sous-location (22 963 €).

Note 4.18 Détail des charges à payer (495 670 €)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**Montant**
Cartes bleues différées	89 696
TOTAL	***89 696***
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**Montant**
Fourn.-fact.à recevoir	125 788
TOTAL	***125 788***
Dettes fiscales et sociales	**Montant**
Prov./congés payés	117 118
Primes et frais à payer	17 231
Ch.soc.sur cp à payer	46 847
Autres ch.soc à payer	5 293
Etat-divers à payer	41 560
TOTAL	***228 049***
Autres dettes	**Montant**
Clients-avoirs à établir	52 137
TOTAL	***52 137***

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 4.19 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'année 2005 s'élève à 6 700 361 €. Il se répartit comme suit :

Période (12 mois)	2005	2004	2003
Ventes d'ouvrages	1 841	3 226	4 757
Prestations de référencement	1 294 169	1 652 840	2 021 895
Prestations de génération de trafic	4 474 775	1 100 951	832 758
Prestations de Consulting	365 006	67 600	-
Prestations connexes	170 756	278 937	292 190
Prestations groupe	296 780	251 999	105 778
Autres produits	97 033	131 997	84 889
TOTAL	***6 700 361***	***3 487 550***	***3 342 267***

Note 4.20 Autres produits d'exploitation

Périodes (12 mois)	2005	2004
Reprise de provision pour dépréciation de créances	246 937	116 106
Transfert de charges d'exploitation vers résultat exceptionnel (plan de départs)	68 413	-
Autres transferts de charges d'exploitation et divers	6 272	35 799
TOTAL	***321 622***	***151 905***

Note 4.21 Résultat financier

Période (12 mois)	2005	2004
Produits financiers	**150 039**	**607 379**
Revenus des créances immobilisées auprès des filiales	13 722	13 393
Autres produits financiers	3 297	491
Gains de change	35 272	-
Reprise de prov pour risque de change	97 748	-
Reprise de prov pour dépréciation des créances financières	-	593 495
Charges financières	**123 622**	**17 029**
Intérêts sur emprunts financiers à moyen long terme	624	7 656
Autres charges financières	2 647	8 881
Pertes de change	51 944	-
Dotation prov pour risque de change	68 407	492
Résultat financier	***26 417***	***590 350***

Note 4.22 Résultat exceptionnel

Période (12 mois)	2005	2004
Produits exceptionnels	**226 349**	**160 842**
Régularisations diverses sur actifs et passifs	56 802	66 247
Indemnités diverses obtenues	-	746
Produits des cessions d'actifs	151 538	-
Abandon de créances financières	7 747	-
Retour à meilleure fortune des filiales	-	39 249
Reprise de provision pour impôts	-	7 500
Reprise de provision pour litiges	-	45 000
Reprise de provision pour pénalités	10 262	2 100
Charges exceptionnelles	**547 822**	**344 173**
Régularisations diverses sur actifs et passifs	53 545	15 335
Frais exceptionnels de réimpression d'ouvrages	6 835	-
Dommages et intérêts sur litiges	157 474	146 452
Charges de restructuration (plan de licenciement)	68 413	-
Charges de restructuration financière (Moratoires)	25 751	-
Amendes et pénalités de retard	12 385	14 370
Perte de revenus constatés sur exercices antérieurs	15 856	101 195
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	144 679	-
Abandon de créance à caractère commercial (1)	41 500	-
Dotation aux provisions pour risques / pénalités de retard	20 386	66 821
Dotations aux prov. et amort. à caractère exceptionnel	999	-
Résultat exceptionnel	***(321 474)***	***(183 331)***

(1) Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (voir note 4.27)

Note 4.23 Déficits reportables et amortissements réputés différés

Au 31/12/2005, les déficits reportables sans limitation de durée sur les exercices suivants se montent à 5 315 295 €. Au 31/12/2005, les amortissements réputés différés se montent à 626 635 €

AUTRES INFORMATIONS

Note 4.24 Membres des organes d'administration et de direction

Rémunérations allouées à raison de leurs fonctions : 128 850 €

Engagement en matière de pension et indemnités assimilées : néant

Avances et crédits accordés : néant

Note 4.25 Tableau des filiales

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote-part détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus	Chiffre d'affaires (1)	Résultat net 2005 (1)	Prêts et avances consentis par la société	Avals et cautions consentis
NETBOOSTER LTD Bloomsbury square WC1A 2 RP London ENGLAND	50 000 GBP	(328 764) GBP	100 %	Brute : 50 000 GBP Nette : 79 656 €	1 226 198 GBP	72 212 GBP	567 838 €	-
NETBOOSTER GMBH 34 Wittelsbacherallee 60316 FRANCFORT Allemagne	75 000 €	(88 771 €)	100 %	Brute : 75 000 € Nette : 75 000 €	2 362 486 €	(88 771 €)	-	-
NETBOOSTER SPAIN c/Lopez de Hoyos, 35 28002 MADRID Espagne	3 010 €	N E A N T	100 %	Brute : 3 010 € Nette : 3 010 €	148 994 €	(11 311 €)	14 814 €	-
BUZZ LEMON SARL (3) 11 Rue Dieu 75010 PARIS	7 622 €	(6 769 €)	50 %	Brute : 3 811 € Nette : 3 811 €	56 074 €	(5 978 €)	-	-

(1) Les données indiquées dans ce tableau s'entendent retraitées en fonction des principes comptables en vigueur au sein du groupe en matière de présentation des comptes individuels (hors activations d'impôts différés notamment) et avant retraitement éventuel des opérations réciproques.

(2) Aucun dividende n'a été versé par les filiales sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005.

(3) Compte tenu de l'absence d'influence notable sur la gestion de cette société, l'entité BUZZ LEMON n'est pas consolidée par NetBooster SA.

Note 4.26 Créances, dettes, produits financiers avec les filiales consolidées

	NetBooster LTD	NetBooster GMBH	NetBooster SPAIN
Créances clients	85 269	42 634	16 227
Créances financières	567 838	-	14 814
Dettes fournisseurs	-	(259 979)	-
Produits financiers	13 722	-	-

Note 4.27 Sûretés réelles consenties et engagements hors bilan

Sûretés réelles consenties et engagements donnés

La société a nanti son fonds commercial en garantie du plan de remboursement accordé en mai 2005 par la Commission des Services Financiers.

Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune concernant les filiales : 526 098 €

En date du 27/12/2001, NetBooster SA a consenti à sa filiale NetBooster GMBH un abandon de créances à hauteur de 678 710 €.

En cas de retour à meilleure fortune, il était toutefois prévu que le remboursement ne porterait que sur une somme globale de 650 725 €. Le critère du retour à meilleure fortune s'entend du profit avant impôts et avant prise en compte du remboursement, sous réserve qu'après prise en compte du remboursement éventuel et après impôts, les capitaux propres de la filiale soient au moins égaux au capital social.

Au titre de l'exercice 2005, la société NetBooster SA n'a bénéficié d'aucun retour à meilleure fortune de sa filiale allemande.

Autre clause de retour à meilleure fortune : 41 500 €

En date du 11/08/2005, NetBooster SA a consenti à l'un de ses clients un abandon de créances à caractère commercial de 41 500 € Hors taxe assorti d'une clause de remboursement en cas de retour à meilleure fortune.

Le critère du retour à meilleure fortune s'entend de l'atteinte par ce client d'un objectif de chiffre d'affaires annuel au plus tard le 31 décembre 2015.

Au titre de l'exercice 2005, la société NetBooster SA n'a bénéficié d'aucun retour à meilleure fortune à ce titre.

NOTE 5 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Situation litigieuse opposant la société à l'un de ses clients

Depuis la fin de l'exercice 2005 et le début de l'exercice 2006, un litige commercial s'est développé entre la société et l'un de ses clients. Ce litige s'est accompagné d'incidents de paiement qui n'ont pas permis à la société de recouvrer ses créances à ce jour soit la somme de 110 161 €.

Les avancées actuelles des négociations laissent entrevoir la possibilité de poursuivre des relations commerciales significatives tout en concédant un avoir de 14 432 € et un échelonnement assorti de garanties à définir sur une durée maximale de 24 mois portant sur une partie significative des créances contestées et restées impayées (95 729 €).

La société a provisionné un avoir à établir de 14 432 € au passif de ses comptes au 31 décembre 2005. En l'état des négociations et devant le caractère encore éventuel du risque pesant sur le solde de créances de 95 729 €, il a été décidé de ne pas constituer de provision complémentaire.

Remboursement anticipé du passif fiscal et social sous moratoire

L'amélioration de la situation opérationnelle et financière du groupe a permis à la société de procéder en date du 22 février 2006 au remboursement par anticipation du solde de son passif fiscal et social en principal - soit 441 449 € incluant 35 259 € de pénalités d'assiette.

A la date d'arrêté des comptes, les organismes en question ne se sont pas encore prononcés sur le niveau des remises gracieuses qu'ils accorderont à la société sur les majorations et pénalités de retard résiduelles (100 540 €) ; les différents interlocuteurs contactés ont toutefois laissé entendre que ces remises seraient significatives.

Devant l'impossibilité de chiffrer avec certitude les montants de remises en question, la société a décidé de maintenir en l'état les provisions inscrites au passif de ses comptes pour 134 945 € (voir note 5.11).

20.1.4. Informations complémentaires aux données sociales comptables historiques

En vue de l'opération d'introduction en bourse de la Société NETBOOSTER, certaines informations complémentaires sont présentées ci-dessous.
Ces éléments complètent les comptes historiques présentés précédemment, et sont rédigés à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers, spécifiquement dans le cadre du prospectus, et à la date d'émission du prospectus.

20.1.4.1. Tableaux de flux relatifs aux exercices sociaux clos au 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005

Périodes	2005	2004	2003
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net	**122 090**	**- 83 239**	**- 361 467**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Amortissements et provisions (1)	318 230	- 148 036	304 087
- Plus-values de cession	- 6 859	-	- 7 159
Marge brute d'autofinancement	**433 461**	**- 231 275**	**- 64 539**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
- Variation des stocks	1 340	- 690	- 2 500
- Variation des créances d'exploitation	39 025	65 934	247 179
- Variation des dettes d'exploitation	85 993	443 098	708 367
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation (1)	**479 089**	**146 579**	**399 149**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	5 000
Cessions d'immobilisations corporelles	151 538	-	3 159
Cessions / réductions d'immobilisations financières	122	-	38 633
Développements internes de l'exercice	- 41 714	- 193 131	- 306 565
Frais de prospection internationale (charges à étaler)	-	-	- 11 470
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 3 578	- 6 267	- 18 544
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 8 524	- 24 408	- 43 167
Acquisitions d'immobilisations financières	- 58 045	- 3 852	- 1 876
Avances financières nettes aux filiales	53 331	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements (2)	**93 130**	**- 227 658**	**- 334 830**
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations de capital en numéraire	368 034	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-
Augmentation des dettes financières	45 440	47 455	43 341
Remboursement des dettes financières	120 267	10 688	10 042
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	**293 207**	**36 767**	**33 299**
VARIATION DE TRESORERIE (1)+(2)+(3)	**865 426**	**- 44 312**	**97 618**
Trésorerie à l'ouverture (4)	- 10 675	33 637	- 63 981
TRESORERIE A LA CLOTURE (1)+(2)+(3)+(4)	**854 751**	**- 10 675**	**33 637**

Valeurs mobilières de placement	615 559	-	-
Disponibilités et soldes créditeurs de banques	239 192	- 9 983	34 229
Agios à payer	-	- 692	- 592
TRESORERIE A LA CLOTURE	**854 751**	**- 10 675**	**33 637**

(1) à l'exclusion des provisions sur actif circulant

20.1.4.2. Informations complémentaires relatives à l'exercice social clos au 31 décembre 2004

Note 4.21 Résultat exceptionnel

Période (12 mois)	2004	2003
Produits exceptionnels	**160 842**	**154 269**
Régularisations diverses sur actifs et passifs	66 247	36 075
Indemnités diverses obtenues	746	25 200
Produits des cessions d'actifs	-	8 159
Retour à meilleure fortune des filiales	39 249	49 130
Reprise de provision pour impôts	7 500	3 811
Reprise de provision pour litiges (1)	45 000	31 894
Reprise de provision pour pénalités (3)	2 100	-
Charges exceptionnelles	**344 173**	**199 561**
Régularisations diverses sur actifs et passifs	15 335	34 604
Dommages et intérêts sur litiges/Condamnations prudhomales (1)	146 452	35 563
Amendes et pénalités de retard	14 370	4 304
Perte de revenus constatés sur exercices antérieurs(2)	101 195	50 668
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	-	1 000
Dotations aux provisions pour impôts	-	3 750
Dotation complémentaire aux provisions pour litiges	-	2 000
Dotation aux provisions pour risques / pénalités de retard (3)	66 821	60 100
Dotations aux prov. et amort. à caractère exceptionnel	-	7 572
Résultat exceptionnel	***(183 331)***	***(45 291)***

(1) Ce poste se compose essentiellement d'indemnités transactionnelles versées à l'occasion de départs de salariés intervenus au cours de l'année 2004 (90 368 €) et d'indemnités versées suite à des condamnations prudhomales devenues définitives au cours de l'exercice 2004 (55 606 €). Ces condamnations concluent des procédures initiées par plusieurs salariés contestant le motif de licenciements intervenu au cours de l'année 2001. Les dénouements financiers en résultant se sont également traduits par la reprise des provisions pour litiges antérieurement constituées à ce titre (45 000 €).

(2) Ce poste comprend les avoirs émis ou à émettre au cours de l'exercice sur des facturations reconnues en chiffres d'affaires lors d'exercices précédents.

(3) Les provisions pour risques / pénalités de retard couvrent les majorations et pénalités dues aux administrations par la société en complément de ses passifs fiscaux et sociaux (voir note 2.1 Faits significatifs de l'exercice et note 4.12 relative aux provisions pour risques et charges).Ces majorations et pénalités de retard pourront faire l'objet d'une demande de remise au moins partielle à l'issue de l'apurement complet de son passif en principal par la société.

20.1.4.3. Informations complémentaires relatives à l'exercice social clos au 31 décembre 2005

Note 4.22 Résultat exceptionnel

Période (12 mois)	2005	2004
Produits exceptionnels	**226 349**	**160 842**
Régularisations diverses sur actifs et passifs (1)	56 802	66 247
Indemnités diverses obtenues	-	746
Produits des cessions d'actifs (2)	151 538	-
Abandon de créances financières	7 747	-
Retour à meilleure fortune des filiales	-	39 249
Reprise de provision pour impôts	-	7 500
Reprise de provision pour litiges	-	45 000
Reprise de provision pour pénalités	10 262	2 100
Charges exceptionnelles	**547 822**	**344 173**
Régularisations diverses sur actifs et passifs (1)	53 545	15 335
Frais exceptionnels de réimpression d'ouvrages	6 835	-
Dommages et intérêts sur litiges (3)	157 474	146 452
Charges de restructuration (plan de licenciement) (3)	68 413	-
Charges de restructuration financière (Moratoires) (3)	25 751	-
Amendes et pénalités de retard	12 385	14 370
Perte de revenus constatés sur exercices antérieurs	15 856	101 195
Valeurs nettes comptables des actifs cédés (2)	144 679	-
Abandon de créance à caractère commercial (4)	41 500	-
Dotation aux provisions pour risques / pénalités de retard	20 386	66 821
Dotations aux prov. et amort. à caractère exceptionnel	999	-
Résultat exceptionnel	***(321 474)***	***(183 331)***

(1) Ces postes comportent notamment les ajustements sur les créances de crédit d'impôt recherche 2001 à 2003 : soit une charge de 24 604 € au titre de 2001 et un produit de 23 184 € au titre des années 2002 à 2003. Ces ajustements font suite à l'examen par l'administration fiscale de la créance de l'année 2001 dont le remboursement a été demandé par la société au cours de l'année 2005 pour 179 505 € et finalement réduit à 154 901 €.

(2) Le produit de cession et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés correspondent à la cession en janvier 2005 des parkings précédemment détenus la société

(3) Les dommages et intérêts sur litiges correspondent à des indemnités transactionnelles versées par la société à l'occasion du départ de certains salariés en 2005 (157 474 €). Les charges de restructuration (68 413 €) correspondent à des indemnités compensatrices de préavis et indemnités de licenciement supportées par la société au début de l'exercice 2005 à l'occasion du plan de licenciement inclus dans le plan général de restructuration. Les charges de restructuration financière correspondent pour l'essentiel à des honoraires supportés par la société à l'occasion des négociations relatives à l'apurement de son passif et/ou de la recherche de partenaires financiers.

(4) Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (voir note 4.27).

20.2. Informations financières pro forma

Néant

20.3. États financiers : comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2005

20.3.1. Bilan - Actif

	31-déc-05			
ACTIF	**BRUT**	**AMORT & PROV**	**NET**	**31-déc-04** (non audité)
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	906 975	668 825	238 150	446 079
Ecarts d'acquisition	-		-	-
Immobilisations corporelles	873 704	594 769	278 936	501 519
Immobilisations financières	160 513		160 513	108 476
Titres mis en équivalence	-		-	-
TOTAL	**1 941 193**	**1 263 594**	**677 599**	**1 056 074**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	4 540		4 540	3 200
Clients & comptes rattachés	2 396 028	438 817	1 957 211	1 557 877
Autres créances	1 113 755		1 113 755	663 303
Valeurs mobilières de placement	615 559		615 559	-
Disponibilités	480 532		480 532	139 576
TOTAL	**4 610 414**	**438 817**	**4 171 598**	**2 363 956**
Comptes de régularisation et assimilés				
Charges constatées d'avance	83 515		83 515	83 884
Charges à répartir	-		-	-
Ecarts de conversion - Actif	-		-	-
TOTAL DE L'ACTIF	**6 635 122**	**1 702 410**	**4 932 712**	**3 503 914**

(1) Dont impôts différés actif groupe : **614 505 €**

20.3.2. Bilan - Passif

PASSIF	31-déc-05	31-déc-04 (non audité)
CAPITAUX PROPRES		
Capital	446 686	3 408 067
Primes	2 850 594	2 729 246
Réserves et report à nouveau	(3 393 256)	(6 038 022)
Ecarts de réévaluation	15 097	15 097
Ecarts de conversion	(83 957)	(108 477)
Résultat de l'exercice	**622 812**	**(540 296)**
TOTAL	**457 975**	**-534 385**
INTERETS MINORITAIRES	-	-
PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	**134 945**	**124 821**
DETTES		
Emprunts et dettes financières	231 456	251 553
Fournisseurs & comptes rattachés	1 742 742	1 325 283
Autres dettes	1 622 513	1 829 013
TOTAL	**3 596 711**	**3 405 848**
Comptes de régularisation et assimilés		
Produits constatés d'avance	743 081	507 630
Ecarts de conversion - Passif	-	-
TOTAL DU PASSIF	**4 932 712**	**3 503 914**

20.3.3. Compte de résultat consolidé

	EXERCICE *2005* €	EXERCICE *2004* € (non audité)	%
Chiffre d'affaires	8 900 851	5 231 779	70%
Autres produits d'exploitation	385 438	231 887	66%
Total produits d'exploitation	**9 286 289**	**5 463 666**	**70%**
Achats consommés de marchandises	(400)	(990)	-60%
Achats et charges externes	(5 802 059)	(2 282 565)	154%
Charges de personnel	(2 395 040)	(2 855 877)	-16%
Impôts et taxes	(58 126)	(57 656)	1%
Dotations aux amortissements	(344 674)	(378 373)	-9%
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	(24 718)	(123 126)	-80%
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	NS
Autres charges	(212 064)	(41 557)	410%
Total charges d'exploitation	**(8 837 081)**	**(5 740 143)**	**54%**
Résultat d'exploitation	**449 208**	**(276 477)**	**NS**
Produits financiers	62 575	14 339	NS
Charges financières	(62 296)	(19 101)	NS
Ecarts de conversion sur éliminations groupe	(8 962)	1 598	NS
Résultat financier	**(8 682)**	**(3 164)**	**-174%**
Résultat courant des entreprises intégrées	**440 525**	**(279 640)**	**NS**
Produits exceptionnels	226 349	126 960	
Charges exceptionnelles	(547 261)	(344 173)	
Résultat exceptionnel	**(320 913)**	**(217 212)**	**NS**
Impôts sur les bénéfices	503 200	(43 443)	
Résultat net des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition	**622 812**	**(540 296)**	
Amortissement des écarts d'acquisition	0	0	
Résultat net des sociétés intégrées	**622 812**	**(540 296)**	
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0	
Résultat net - part du groupe	**622 812**	**(540 296)**	
Résultat par action (part du groupe)	**0,144 €**	**(0,270 €)**	

20.3.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2005

PERIODE	Année 2005
OPERATIONS D'EXPLOITATION	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**761 562**
Autres produits et charges d'exploitation	- 211 995
Variation des provisions sur actif circulant	244 314
Résultat financier	- 8 682
Résultat exceptionnel	- 316 649
Variation des impôts différés	501 848
Impôt sur les bénéfices (exigible)	1 351
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**971 750**
DECALAGES DE TRESORERIE SUR EXPLOITATION	
Variation des stocks	1 340
Variation des créances d'exploitation	849 417
Variation des dettes d'exploitation	445 897
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	**566 890**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Cessions d'immobilisations incorporelles	-
Cessions d'immobilisations corporelles	151 538
Cessions / réductions d'immobilisations financières	5 397
Développements internes de l'exercice	- 41 714
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 5 050
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 14 540
Acquisitions d'immobilisations financières	- 57 434
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	**38 197**
OPERATIONS DE FINANCEMENT	
Augmentations de capital en numéraire	368 034
Distributions de dividendes (société mère)	-
Augmentation des dettes financières	45 440
Remboursement des dettes financières	120 267
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	**293 207**
VARIATION DE TRESORERIE	**898 294**

Trésorerie d'ouverture	**105 122**
Trésorerie de clôture	**1 006 395**
Incidence des variations de cours de devises	**- 2 979**

20.3.5. Annexes aux comptes consolidés relatifs aux exercices clos le 31/12/2005

La clôture des comptes consolidés du Groupe NetBooster au 31 décembre 2005 est caractérisée par les données suivantes :

Total bilan	:	4 932 712 €
Total des produits	:	9 575 213 €
Résultat de l'exercice (Bénéfice)	:	622 812 €

La période recouvre une durée de 12 mois allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les notes ou tableaux qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Le Groupe NetBooster est une agence de Search Marketing spécialisée dans le conseil stratégique et opérationnel en matière de marketing on line, le référencement sur mesure de sites Internet sur les moteurs de recherche et, la génération et l'optimisation de trafic qualifié à fin de marketing on line.

NOTE 2.1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Les effectifs du groupe NetBooster, inscrits en fin de période, sont passés de 41 personnes au 31 décembre 2004 à 47 personnes au 31 décembre 2005.

- La société consolidante (NetBooster SA) a mis en œuvre au début de l'exercice 2005 un important plan de restructuration dont les principales mesures ont été les suivantes :

  - sur le plan stratégique, l'abandon de projets de développement trop éloignés du cœur de métier de la société ;

  - sur le plan managérial, un profond remaniement de l'équipe de direction ;

  - la réduction de la masse salariale par compression des effectifs (licenciements de 3 personnes en France) et restructuration de certaines rémunérations ;

  - la réduction de l'ensemble des frais généraux supportés par la société tant par renégociation des conventions passées avec ses principaux fournisseurs que par réduction significative des budgets attribués aux différents services de la société ;

  - l'optimisation économique et financière des locaux passant par l'amélioration des conditions de leur sous-location.

● Au delà de ces restructurations, la nouvelle équipe de direction a lancé un plan de développement des activités commerciales et de production en France et dans les filiales Allemande et de Grande Bretagne.

● Le groupe s'est enrichi à la mi 2005 d'une filiale implantée en Espagne : NetBooster Spain.

NOTE 2.2 : SITUATION DE TRESORERIE

Tout au long de l'exercice, la situation de trésorerie a fait l'objet d'une attention toute particulière, avec pour objectif de maîtriser les flux et d'optimiser en permanence les encaissements tout en planifiant de façon très stricte et rigoureuse les décaissements.

Au début de l'exercice 2005 la société NetBooster SA est parvenue à obtenir des échéanciers de ses principaux créanciers d'exploitation. Soutenue par un mandataire ad'hoc désigné fin décembre 2004 par le Tribunal de Commerce de Paris, la société a obtenu de la Commission des Services Financiers un plan provisoire sur un an consistant en un apurement de son passif fiscal (TVA) et social (URSSAF) s'élevant à 929 030 € (pénalités de retard incluses) à raison de 20 100 € par mois.

Ce plan a été mis en application dès le mois de janvier 2005 et définitivement accordé en date du 19 mai 2005 avec inscription de nantissements au profit des deux principaux créanciers privilégiés de la société.

Afin de financer le plan de compression des effectifs du début d'année ainsi que les premières échéances du plan de remboursement, la société a bénéficié en trésorerie des mesures suivantes :

- augmentations de capital souscrites par de nouveaux actionnaires et les principaux cadres de la société se traduisant par des apports de fonds de 373 760 € sur le premier quadrimestre 2005 ;

- cession en janvier 2005 d'actifs immobiliers (parkings) pour un gain net en trésorerie de l'ordre de 15 K€.

Au 31 décembre 2005, les capitaux propres consolidés du groupe sont redevenus positifs à hauteur de **457 975 €** et les disponibilités nettes s'élèvent à **1 006 395 €**.

L'amélioration de la situation opérationnelle et financière du groupe a permis à la société consolidante de procéder, en date du 22 février 2006, au remboursement par anticipation du solde de son passif social et fiscal en principal - soit 441 449 € incluant 35 259 € de pénalités d'assiette. A la date d'arrêté des comptes, les organismes en question devaient encore se prononcer sur les demandes de remises gracieuses des majorations de retard résiduelles formulées par la société NetBooster au moment du remboursement anticipé (100 540 €).

NOTE 3 : PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe NetBooster sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et au règlement CRC n°99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles NetBooster détient, de manière durable, directement ou indirectement, une participation supérieure à 40% du capital et pour lesquelles le Groupe détient le contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des associés minoritaires dans les filiales consolidées.

Les sociétés dans lesquelles NetBooster exerce une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Sauf cas particuliers, l'influence notable est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de l'entité.

Les sociétés pour lesquelles les actions ou parts ne sont détenues qu'en vue de leur cession ultérieure ne sont pas consolidées.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2005.

Les sociétés acquises au cours de l'exercice sont consolidées à compter de leur prise de contrôle.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables adoptées par les sociétés du Groupe NetBooster sont les suivantes :

Note 3.1 <u>Immobilisations incorporelles</u>

- Les dépenses de développement engagées par le groupe NetBooster sont inscrites à l'actif immobilisé des Comptes Annuels dès lors que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

  - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est démontrée ;
  - l'entreprise a l'intention d'achever l'immobilisation corporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
  - l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;

- l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs (existence d'un marché ou d'une utilité en interne) ;
- l'entreprise dispose des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation ;
- l'entreprise a la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement comprennent :

- les salaires, appointements et autres coûts annexes du personnel affecté au développement ;
- les éventuelles dépenses d'études et de développement sous-traitées à des entreprises extérieures ;
- les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ou incorporelles affectées de manière exclusive au développement.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 ans débutant dès l'exercice d'inscription à compter de la mise en service des outils développés. L'échec des projets de développement se traduit dès sa constatation par l'amortissement exceptionnel définitif des frais de développement correspondants.

- Les dépôts des marques NetBooster, Pages Alias et Référencement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis.

- Les logiciels acquis par la société sont amortis en linéaire sur une période de 1 an à 3 ans. Les logiciels développés en interne sont amortis en linéaire sur une période correspondant à leur durée d'utilisation réelle comprise entre 1 et 5 ans.

Note 3.2 <u>Immobilisations corporelles</u>

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) sur la base de leur durée de vie économique. Les durées d'utilisation appliquées sont les suivantes :

- Agencements et installations	:	10 ans (L)
- Matériel de bureau	:	de 3 à 5 ans (D) ou (L)
- Mobilier de bureau	:	de 5 à 10 ans (L)

Note 3.3 <u>Immobilisations financières</u>

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participation d'entités non consolidées et à des dépôts de garantie enregistrés au bilan pour le montant versé.

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ; lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est inférieure à son coût d'acquisition ou à sa valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Note 3.4 <u>Ecarts d'acquisition</u>

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres
- et la quote-part de la société mère dans l'évaluation des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition.

Inscrite à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition », cette valeur est amortie sur une durée inférieure à 10 ans.

Note 3.5 Stocks

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Si la valeur des stocks (prix de marché ou valeur nette de réalisation) à la date de clôture est inférieure à leur coût, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Note 3.6 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une provision pour dépréciation spécifique est constituée pour des créances identifiées comme présentant un risque d'irrécouvrabilité totale ou partielle.
Les créances présentant une incertitude ou absence d'information positive d'assurance de recouvrement font également l'objet d'une provision pour dépréciation. Les créances ainsi identifiées, antérieures de plus de 12 mois à la date de clôture font l'objet d'une provision intégrale. Les créances d'antériorité inférieure à 1 an par rapport à la date de clôture font l'objet d'une provision pour dépréciation de 50% ou 100% selon la nature et le niveau du risque identifié (litige déclaré ou absence d'information).

Note 3.7 Opérations, créances et dettes en devises

Les créances et dettes en devises sont converties en cours d'exercice, au cours de change du jour de la transaction (ou en cas d'opérations multiples dans une même devise sur une période donnée au cours de change mensuel moyen) et au cours de clôture à la date d'arrêté des comptes. Dans le cas où des pertes ou des gains de change latents sont constatés à la clôture de l'exercice, les écarts de conversion inscrits dans les comptes individuels sont inscrits en résultat consolidé.

Note 3.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de SICAV sont évaluées à leur coût d'achat. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Note 3.9 Impositions différées

Certains décalages d'imposition dans le temps peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable et le résultat consolidé avant impôt.
Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire au dernier taux connu à la date de clôture.

Pour les sociétés françaises, ce taux s'élève à 33,33% quelle que soit l'échéance des différences temporaires.
Pour les sociétés étrangères, les taux utilisés s'élèvent respectivement à :

Royaume Uni :	19,00 %
Allemagne :	45,70 %
Espagne :	35,00 %

Des impôts différés sont activés sur la base des pertes fiscales des sociétés opérationnelles dans la mesure où ces sociétés n'ont pas connu deux exercices consécutifs déficitaires sur le plan fiscal au cours des trois derniers exercices clos.

Les activations correspondantes sont évaluées sur la base des perspectives d'évolution des résultats fiscaux de chaque entité dans la limite des imputations anticipées sur les deux ou trois exercices suivant celui de l'arrêté.

Note 3.10 Reconnaissance du chiffre d'affaires
Les ressources du Groupe proviennent de contrats de prestations :

- majoritairement récurrents, conclus pour une durée initiale d'un an, renouvelables par tacite reconduction ;
- parfois à caractère plus ponctuel basés sur la mise à disposition de moyens humains - sous forme de journées hommes - nécessaires à la réalisation de certaines missions d'expertise (activité de Consulting).

Il existe deux types principaux de contrats de prestations récurrentes : l'un concerne les prestations dites de Visibilité, l'autre les prestations de génération de trafic dites de P.P.C. (Pay Per Click) et P.L. (Paid Listing).

Les contrats de Visibilité se décomposent en trois phases :

- une phase préalable d'audit nécessaire à la mise en évidence des spécificités des besoins de Référencement du client ;
- une phase d'inscription pendant laquelle est mise en œuvre la prestation ;
- une phase de maintenance pendant laquelle l'entreprise vérifie et valide le maintien de la pertinence du Référencement initial.

Ce chiffre d'affaires est constaté en comptabilité de la manière suivante :

- la phase d'audit et d'inscription, facturée dès la signature du contrat, donne lieu à un étalement sur trois mois (durée théorique de réalisation technique de la prestation) ;
- la maintenance, facturée trimestriellement d'avance, donne également lieu à un étalement sur trois mois en application des règles propres aux prestations continues successives.

Le mois de départ de l'étalement est déterminé comme suit :

  - initiation de la prestation en première quinzaine du mois : l'étalement débute le mois même ;
  - initiation de la prestation en seconde quinzaine du mois : l'étalement débute le mois suivant la facturation.

Les contrats de P.P.C. et P.L. se décomposent en deux phases :

- une phase de préparation de la base de données du client en vue de sa publication ;
- une phase de suivi pendant laquelle l'entreprise s'assure que la génération de trafic se déroule correctement.

Ce chiffre d'affaires est constaté en comptabilité de la manière suivante :

La facturation intervient mensuellement pour les volumes délivrés au cours du mois. Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en comptabilité selon la période de livraison des clics facturés.

Note 3.11 Provision pour risques et charges

Provision pour risques

- **Provision pour litiges**

Une provision pour risque est constituée en cas de litige avec les tiers sur la base d'une analyse au cas par cas.

- **Provision pour pénalités de retard**

Une provision pour pénalités est constituée pour couvrir les pénalités de retard dues par la société dans le cadre des échéanciers obtenus auprès des organismes sociaux et fiscaux.

Note 3.12 Reconnaissance d'opérations en résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend, le cas échéant, des éléments extraordinaires qui sont définis de manière restrictive, correspondent à des opérations d'une importance significative par leur montant et résultent d'événements dont le groupe n'a pas la maîtrise.

Note 3.13 Indemnités de fin de carrière

Compte tenu de son montant non significatif du fait de l'ancienneté moyenne et de l'âge moyen des employés, il n'a pas été comptabilisé de provision pour indemnités de fin de carrière.

Note 3.14 Instruments financiers

La société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou couverture de taux).

Note 3.15 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en Euro au taux de change constaté à la date de clôture de l'exercice.
Les comptes de résultat et les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux moyen de l'exercice.
Les différences de conversion engendrées par la traduction en Euro des comptes des sociétés étrangères sont incluses dans les capitaux propres.

NOTE 4 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- **VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Entrée dans le périmètre de consolidation de la société NetBooster Spain depuis sa date de création soit en juillet 2005.

- **PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Société mère :
NetBooster SA
11, rue Dieu
75010 PARIS
Capital social : 446 686 euros
N°Siret : 418 267 704

Filiale britannique :
NetBooster Ltd
4, Bloomsbury square
WC1A 2 RP London
Angleterre
Capital social : 50 000 Gbp
N° immat. : 3980225
Pourcentage d'intérêts : 100 %
Méthode : Intégration globale

Filiale allemande :
NetBooster Webpositioning GmbH
34 Wittelsbacheralle
D-60316 FRANCFORT
Allemagne
Capital social : 75 000 euros
N° immat. : HRB74664 Frankfurt
Pourcentage d'intérêts : 100 %
Méthode : Intégration globale

Filiale espagnole :
NetBooster Spain SL
c/Lopez de Hoyos 35:
28002 MADRID
Espagne
Capital social : 3 010 euros
N° immat. : B84421320
Pourcentage d'intérêts : 100 %
Méthode : Intégration globale

- **EXCLUSION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

La société Buzz Lemon dans laquelle la société NetBooster Sa a acquis une participation de 50% pour un prix de 3 811 € au cours de l'exercice 2005 est une entité spécialisée dans les prestations de Buzz Marketing.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 56 074 € pour un résultat négatif de 5 978 € au titre de l'exercice 2005. Au 31 décembre 2005, les fonds propres de cette société s'élèvent à 853 €.

Malgré le caractère significatif de son pourcentage de détention dans le capital de cette entité, le groupe n'exerce pas d'influence notable sur les décisions opérationnelles et financières de cette société dont la gérance est assurée de manière indépendante par une personne physique détentrice de l'autre moitié du capital social et des droits de vote. Le groupe a donc pris la décision de ne pas intégrer cette entité dans son périmètre de consolidation au 31 décembre 2005.

Cette participation est inscrite à l'actif des comptes consolidés du groupe à son coût d'acquisition (3 811 €).

NOTE 5 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Note 5.1 Immobilisations incorporelles

Au cours de l'exercice écoulé, la société NetBooster SA a engagé le développement d'un outil logiciel de bid management destiné à améliorer la gestion et le suivi de ses contrats Pay Per Click et Paid Listing.
Ces développements ont été assurés par les services internes de recherche de la société NetBooster SA.
Les frais de développement portés à l'actif des comptes annuels au cours de l'exercice 2005 se sont élevés à 41 714 €.
Les frais de recherche développement précédemment inscrits à l'actif des comptes annuels 2004 ont été intégralement transférés au poste "Logiciels développés en interne", l'ensemble de ces projets étant aboutis au 1er janvier 2005.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit:

	01/01/2005 (non audités)	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Frais de recherche développement (1)	790 114	-	790 114	-
Marques/Frais de dépôts	47 057	1 528	-	48 585
Logiciels	47 237	1 472	28 243	20 466
Logiciels développés en interne	-	831 828	-	831 828
Logiciels de recherche	176 965	-	172 918	4 046
Travaux sur sites	12 687	-	12 687	-
Autres droits	-	2 050	-	2 050
TOTAL	***1 074 060***	***836 878***	***1 003 962***	***906 975***

(1) dont viré au poste Logiciels développés en interne : 790 114 €

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

	01/01/2005 (non audités)	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Frais de recherche développement (1)	393 020	-	393 020	-
Marques/Frais de dépôts	404	1 826	-	2 230
Logiciels	46 722	731	28 242	19 211
Logiciels développés en interne	-	643 601	-	643 601
Logiciels de recherche	175 147	1 555	172 918	3 784
Travaux sur sites	12 687	-	12 687	-
Autres droits	-	-	-	-
TOTAL	***627 980***	***647 713***	***606 867***	***668 826***

(1) dont viré au poste Logiciels développés en interne : 393 020 €

Note 5.2 Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2005 (non audités)	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Parkings (1)	144 679	-	144 679	-
Aménagements et installations	467 916	-	-	467 916
Matériels et mobiliers de bureau	466 374	14 540	75 125	405 789
TOTAL	***1 078 969***	***14 540***	***219 804***	***873 705***

(1) Ces biens avaient fait l'objet d'une réévaluation libre au 31 décembre 2004 ; le supplément de valeur nette de frais de cession soit 15 097 € demeure inscrit dans les capitaux propres au poste « Ecart de réévaluation libre ».

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

	01/01/2005 (non audités)	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Parkings	-	-	-	-
Aménagements et installations	195 017	48 623	-	243 640
Matériels et mobiliers de bureau	382 432	42 823	74 127	351 128
TOTAL	***577 449***	***91 446***	***74 127***	***594 768***

Note 5.3 Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2005 (non audités)	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Participations (1)	-	3 811	-	3 811
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	108 476	53 624	5 397	156 702
TOTAL	***108 476***	***57 435***	***5 397***	***160 513***

(1) Titres BUZZ LEMON : voir note 4 relative aux exclusions du périmètre de consolidation

Note 5.4 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

Créances clients et comptes rattachés	31 décembre 2005	31 décembre 2004 (non audités)
Clients et comptes rattachés	2 396 028	2 240 471
Prov pour créances douteuses	(148 390)	(416 885)
Prov pour incertitudes sur créances clients (1)	(290 427)	(265 709)
TOTAL	***1 957 211***	***1 557 877***

(1) Voir Note 3.6

Note 5.5 Autres créances

Les autres créances ont de manière générale une échéance inférieure à un an (à l'exception des créances de crédit d'impôt recherche – voir ci-dessous et des impôts différés actif – voir note 5.6) et s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

Autres créances	31 décembre 2005	31 décembre 2004 (non audités)
Fournisseurs	19 326	7 458
Personnel	14 673	9 023
Organismes sociaux	1 688	2 222
Etat impôts sur les bénéfices (1)	359 750	356 075
Etat impôts différés actif	614 505	108 698
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	34 435	47 196
Fonds de garantie, réserves et compte Factor	20 275	59 398
Autres créances	49 103	73 233
TOTAL	***1 113 755***	***663 303***

(1) Le poste Etat impôts sur les bénéfices comporte essentiellement les créances de crédit d'impôt recherche enregistrées par la société NetBooster SA au titre de ses dépenses de recherche-développement engagées au cours des années 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005 soit respectivement 154 901 €, 177 218 €, 10 645 €, 11 552 € et 3 187 €.

Les investissements en recherche ont notamment porté sur le développement de nouveaux outils devant permettre:

- d'améliorer l'efficacité du processus de référencement avec pour objectif d'accroître la productivité des services de production ;
- de créer, développer et enrichir la gamme de l'offre de prestations connexes au référencement, créatrices de valeur ajoutée additionnelle ;
- d'accéder à de nouvelles technologies débouchant sur une proposition de prestations innovantes sur le marché du référencement français.

Les créances de crédit d'impôt recherche sont remboursables dans l'hypothèse où la société ne pourrait les imputer sur l'impôt sur les bénéfices supporté au titre des trois années suivant celle de leur constatation.

La société a obtenu le remboursement de la créance originaire de 2001 au début du mois de janvier 2006. La créance originaire de 2002 (177 218 €) doit faire l'objet d'un remboursement au cours de l'année 2006.

Note 5.6 Impôts différés actifs

	31 décembre 2005	31 décembre 2004 (non audités)
NetBooster SA	480 853	-
NetBooster LTD (Royaume Uni)	89 173	108 698
NetBooster Gmbh (Allemagne)	39 725	-
NetBooster Spain (Espagne)	4 755	-
TOTAL	***614 505***	***108 698***

L'intégralité des impôts différés actif correspond à des économies d'impôts attendues des reports déficitaires dont sont détentrices les sociétés du groupe :

Tableau des reports de déficits fiscaux (1) des sociétés du groupe

	Taux d'impôt différés (%) (report variable)	Reports déficitaires au 31/12/2005 (1)	Taux d'activation des pertes fiscales (%) 2005	Reports déficitaires non activés au 31/12/2005 (1)	Reports déficitaires au 31/12/2004 (1) (2)	Taux d'activation des pertes fiscales (%) 2004	Reports déficitaires non activés au 31/12/2004 (1)
NetBooster SA	33,33 %	6 186 674	23 %	4 744 115	6 288 233	N E A N T	6 288 233
NetBooster LTD	19,00 %	469 332	100 %	0	572 095	100 %	0
NetBooster Gmbh	45,70 %	86 925	100 %	0	-	-	-
NetBooster Spain	35,00 %	13 585	100 %	0	-	-	-

(1) corrigés des décalages temporaires d'imposition
(2) non audités

- La filiale anglaise (NetBooster LTD) utilise ses reports déficitaires depuis l'exercice 2002. Les déficits sont reportables de manière illimitée dans le temps et leur imputation est estimée probable par le groupe.
- La filiale allemande (NetBooster GMBH) a également présenté des résultats bénéficiaires de manière récurrente depuis l'année 2002. L'exercice 2005 s'est soldé par une perte en raison d'éléments exceptionnels non récurrents liés à une restructuration importante des effectifs. Un retour à un bénéfice significatif est attendu dès l'exercice 2006 ; ce bénéfice devrait permettre d'utiliser rapidement les déficits constatés au titre de l'exercice 2005.
- La société NetBooster SA a affiché en 2005 pour la seconde année consécutive un résultat fiscal positif. En conséquence, le groupe a estimé probable l'imputation de 1 442 559 € de pertes fiscales sur les résultats fiscaux anticipés pour les années 2006 et 2007.

  L'impact de cette activation d'impôt différé actif sur le résultat de l'exercice s'élève à 480 853 €.
  L'imputation du solde de reports déficitaires (à durée illimitée dans le temps) n'est qu'éventuelle et n'a donc fait l'objet d'aucune activation complémentaire.

Note 5.7 Trésorerie

	31 décembre 2005	31 décembre 2004 (non audités)
Valeurs mobilières de placement	615 559	-
Disponibilités	480 532	139 576
TOTAL	***1 096 091***	***139 576***

Note 5.8 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 83 515 € au 31 décembre 2005 et correspondent à des ajustements classiques de charges d'exploitation.

Note 5.9 Capitaux propres

Opérations de l'exercice sur le capital social de la société consolidante

Le capital social de la société NetBooster SA s'élevait à 3 408 067 € au 31 décembre 2004 et était constitué de 34 080 670 actions de valeur nominale 0,10 euro.
En date du 11 janvier 2005, il a été décidé d'une réduction de capital social par imputation de pertes antérieures à hauteur de 3 208 067 € : cette opération s'est traduite par la suppression de 32 080 674 actions. Lors de cette même assemblée, les actionnaires ont approuvé une augmentation de capital social à la valeur nominale pour un montant de 150 000 € à libérer par apport de numéraire.
En date du 10 février 2005, les actionnaires ont décidé d'une nouvelle augmentation de capital par création de 966 863 actions de 0,10 euro de valeur nominale à libérer pour des apports en numéraire de 223 760 € (soit 127 074 € de primes d'émission). Les frais de réalisation de cette augmentation de capital ont fait l'objet d'une imputation sur le poste Primes d'émission à hauteur de 5 726 €.

Le capital social de la société s'élève à 446 685,90 € au 31 décembre 2005 et est constitué de 4 466 859 actions de valeur nominale 0,10 euro.
Les mouvements de l'exercice sur les postes de capitaux propres s'analysent comme suit :

	31 décembre 2004 (non audités)	**Augmentations**	**Diminutions**	**31 décembre 2005**
Capital social	3 408 067	246 686	3 208 067	446 686
Primes	2 729 246	127 074	5 726	2 850 594
Ecarts de réévaluation libre (1)	15 097	-	-	15 097
Réserves	762	-	-	762
Reports à nouveau	(6 038 784)	(563 302) (2)	(3 208 067)	(3 394 019)
Ecarts de conversion (2)	(108 477)	(8 855)	(33 375)	(83 957)
Résultat de l'exercice précédent	(540 296)	-	(540 296)	-
Résultat de l'exercice 2005	-	622 812	-	622 812
Situation nette	***(534 385)***	***424 415***	***(567 945)***	***457 975***

(1) Voir note 5.2
(2) Dont impact de la conversion au 31 décembre 2005 des reports à nouveau débiteurs de la filiale anglaise : (23 006) € portés en diminution du poste écarts de conversion débiteurs

Note 5.10 Information financière réduite à une seule action

	31 décembre 2005	**31 décembre 2004** (non audités)
Nombre moyen pondéré d'actions	4 313 047	1 999 996 (1)
Résultat net par action – part du groupe	0,144 €	(0,270) €

(1) après retraitement des titres annulés lors de la réduction du capital du 11 janvier 2005 pour assurer la comparabilité entre les années 2004 et 2005

	31 décembre 2005	**31 décembre 2004** (non audités)
Nombre d'actions en circulation en fin de période	4 466 859	34 080 670
Fonds propres par action (1)	0,103 €	(0,016) €

(1) y compris le résultat – part du groupe de l'exercice

Note 5.11 Provisions pour risques et charges

	31/12/2004 (non audités)	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Provisions pour risques				
Pénalités de retard (1)	124 821	20 386	10 262	134 945
TOTAL	***124 821***	***20 386***	***10 262***	***134 945***

(1) Ces pénalités sont liées au passif social et fiscal pour lequel la société consolidante a obtenu un moratoire auprès de la Commission des Services Financiers. Elles se décomposent en pénalités d'assiette pour 35 259 € et majorations de retard pour le solde.

Détail des reprises de provision de l'exercice

Reprises utilisées	:	10 262 €
Reprises non utilisées	:	N E A N T
Total des reprises de l'exercice	:	10 262 €

A l'exception des événements ou faits relatés en note 6, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et les résultats de la société.

Note 5.12 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Ce poste correspondait principalement à un emprunt contracté auprès de la Société Générale, pour l'acquisition de parkings (117 902 € au 31 décembre 2004). Cet emprunt a été intégralement remboursé en janvier 2005 lors de la cession des parkings :

	31 décembre 2005	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Soldes créditeurs de banques et agios à payer	89 696	89 696		
Total	**89 646**	**89 646**	**-**	**-**

Note 5.13 Dettes diverses

Les postes "Dépôts reçus" et "Avances conditionnées Coface" sont pour l'essentiel d'échéances supérieures à un an.

	31 décembre 2005	31 décembre 2004 (non audités)
Dépôts reçus	8 400	8 400
Avances conditionnées COFACE	87 920	90 797
Associés – Comptes courants	45 440	-
TOTAL	***141 760***	***99 197***

Note 5.14 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit au 31 décembre 2005 :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004 (non audités)
Comptes fournisseurs	1 616 954	1 205 000
Factures non parvenues (1)	125 788	120 283
TOTAL	***1 742 742***	***1 325 283***

(1) Données concernant la France

Au cours du mois de janvier 2005, la société a obtenu auprès de son principal créancier fournisseur un échéancier de règlement sur 36 mois de sa dette arrêtée au 31 décembre 2004 à 406 408 €. Ce poste a été transféré au poste "Autres dettes".

Note 5.15 Dettes fiscales et sociales - Autres dettes

Sous réserve des échéanciers en cours obtenus respectivement de la Commission des services Financiers et du principal fournisseur (poste "Autres dettes"), les dettes fiscales et sociales ont toutes une échéance inférieure à un an au 31 décembre 2005 et s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004 (non audités)
Dettes sociales	**338 477**	**823 085**
Personnel et comptes rattachés	140 988	142 085
Organismes sociaux	197 489	681 000
Dettes fiscales	**460 726**	**769 874**
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	417 266	713 346
Autres impôts et taxes	43 460	56 528
Autres dettes	**823 310**	**236 054**
Avances Factor	837	119 600
Avances Clients et Clients créditeurs	62 978	53 696
Clients – avoirs à établir	52 137	62 758
Echéancier Commission des Services Financiers	424 484	-
Echéancier fournisseur	282 874	-
TOTAL	***1 622 513***	***1 829 013***

Les échéances à plus d'un an s'élèvent, sur l'échéancier fournisseur, à 147 405 €. L'échéancier Commission des Services Financiers, relatif à des dettes sociales et fiscales, a fait l'objet d'un remboursement anticipé intégral en février 2006.

Note 5.16 Produits constatés d'avance (716 002 €)

Les produits constatés d'avance correspondent à l'étalement du chiffre d'affaires relatif aux phases d'audit, inscription et maintenance, aux avances sur consommations de trafic, à des prestations de Consulting facturées restant à servir et à des produits de sous-location.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 5.17 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'année 2005 par le groupe s'élève à 8 900 850 €. Il se répartit comme suit :

Période (12 mois)	Total Groupe	France	Royaume Uni (€)	Allemagne	Espagne
Prestations de référencement (Visibilité)	1 593 679	1 294 169	190 272	106 105	3 133
Prestations de génération de trafic	6 509 081	4 474 775	1 514 610	384 835	134 861
Prestations de Consulting	457 786	365 006	81 780	-	11 000
Prestations connexes	241 430	170 756	6 910	63 764	-
Autres produits	98 874	98 874	-	-	-
TOTAL	***8 900 850***	***6 403 580***	***1 793 572***	***554 704***	***148 994***

Note 5.18 Résultat financier

Période (12 mois)	2005
Produits financiers	**62 575**
Autres produits financiers	9 218
Gains de change	53 357
Charges financières	**(62 296)**
Intérêts sur emprunts financiers à moyen long terme	624
Autres charges financières	2 729
Pertes de change	58 943
Ecarts de conversion sur éliminations groupe	**(8 962)**
Résultat financier	***(8 682)***

Note 5.19 Autres produits d'exploitation

Périodes (12 mois)	2005	2004 (non audités)
Production immobilisée	41 714	193 131
Reprise de provision pour dépréciation de créances	269 032	2 106
Transfert de charges d'exploitation vers résultat exceptionnel (plan de départs)	68 413	-
Autres transferts de charges d'exploitation et divers	6 279	36 650
TOTAL	***385 438***	***231 887***

Note 5.20 Résultat exceptionnel

Période	2005
Produits exceptionnels	**226 349**
Régularisations diverses sur actifs et passifs	56 802
Produits des cessions d'actifs	151 538
Abandon de créances financières	7 747
Reprise de provision pour pénalités	10 262
Charges exceptionnelles	**547 262**
Régularisations diverses sur actifs et passifs	52 984
Frais exceptionnels de réimpression d'ouvrages	6 835
Dommages et intérêts sur litiges	157 474
Charges de restructuration (plan de licenciement)	68 413
Charges de restructuration financière (Moratoires)	25 751
Amendes et pénalités de retard	12 385
Perte de revenus constatés sur exercices antérieurs	15 856
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	144 679
Abandon de créance à caractère commercial (1)	41 500
Dotation aux provisions pour risques / pénalités de retard	20 386
Dotations aux prov. et amort. à caractère exceptionnel	999
Résultat exceptionnel	***(320 913)***

(1) Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (voir note 5.23)

Note 5.21 <u>Charges d'impôts sur les bénéfices (503 200 €)</u>

Le poste Impôts sur les bénéfices se décompose comme suit :

Impôts sur les bénéfices exigibles ou acquittés :	3 751 €
Créances de crédits d'impôts constatées vis-à-vis du Trésor Public :	(5 102 €)
Total impôts exigibles	**(1 351 €)**
Activation de postes d'impôts différés actifs :	(525 333 €)
Utilisation de postes d'impôts différés actifs :	23 484 €
Total variation des impôts calculés	**(501 849 €)**
Charge d'impôts sur les bénéfices de l'exercice	***(503 200 €)***

AUTRES INFORMATIONS

Note 5.22 Membres des organes d'administration et de direction

Rémunérations allouées à raison de leurs fonctions dans la société mère : 128 850 €
Rémunérations à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées : néant
Engagement en matière de pension et indemnités assimilées : néant
Avances et crédits accordés : néant

Note 5.23 Sûretés réelles consenties et engagements hors bilan

Sûretés réelles consenties et engagements donnés

La société a nanti son fonds commercial en garantie du plan de remboursement accordé en mai 2005 par la Commission des Services Financiers.

Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune : 41 500 €
En date du 11/08/2005, NetBooster SA a consenti à l'un de ses clients un abandon de créances à caractère commercial de 41 500 € Hors taxe assorti d'une clause de remboursement en cas de retour à meilleure fortune.
Le critère du retour à meilleure fortune s'entend de l'atteinte par ce client d'un objectif de chiffre d'affaires annuel au plus tard le 31 décembre 2015.
Au titre de l'exercice 2005, la société NetBooster SA n'a bénéficié d'aucun retour à meilleure fortune à ce titre.

NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Situation litigieuse opposant la société consolidante à l'un de ses clients

Depuis la fin de l'exercice 2005 et le début de l'exercice 2006, un litige commercial s'est développé entre la société NetBooster et l'un de ses clients. Ce litige s'est accompagné d'incidents de paiement qui n'ont pas permis à la société de recouvrer ses créances à ce jour soit la somme de 110 161 €.

Les avancées actuelles des négociations laissent entrevoir la possibilité de poursuivre des relations commerciales significatives tout en concédant un avoir de 14 432 € et un échelonnement assorti de garanties à définir sur une durée maximale de 24 mois portant sur une partie significative des créances contestées et restées impayées (95 729 €).

La société a provisionné un avoir à établir de 14 432 € au passif de ses comptes au 31 décembre 2005. En l'état des négociations et devant le caractère encore éventuel du risque pesant sur le solde de créances de 95 729 €, il a été décidé de ne pas constituer de provision complémentaire.

Remboursement anticipé du passif fiscal et social sous moratoire

L'amélioration de la situation opérationnelle et financière du groupe a permis à la société consolidante de procéder en date du 22 février 2006 au remboursement par anticipation du solde de son passif fiscal et social en principal - soit 441 449 € incluant 35 259 € de pénalités d'assiette.

A la date d'arrêté des comptes, les organismes en question ne se sont pas encore prononcés sur le niveau des remises gracieuses qu'ils accorderont à la société sur les majorations et pénalités de retard résiduelles (100 540 €) ; les différents interlocuteurs contactés ont toutefois laissé entendre que ces remises seraient significatives.

Devant l'impossibilité de chiffrer avec certitude les montants de remises en question, la société a décidé de maintenir en l'état les provisions inscrites au passif de ses comptes pour 134 945 € (voir note 5.11).

20.3.6. Informations complémentaires aux données comptables consolidées historiques

En vue de l'opération d'introduction en bourse de la Société NETBOOSTER, certaines informations complémentaires sont présentées ci-dessous.
Ces éléments complètent les comptes consolidés réalisés au titre de l'exerice clos au 31 décembre 2005 présentés précédemment, et sont rédigés à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers, spécifiquement dans le cadre du prospectus, et à la date d'émission du prospectus.

Note 3.1 Immobilisations incorporelles

- Les dépenses de développement engagées par le groupe NetBooster sont inscrites à l'actif immobilisé des Comptes Annuels dès lors que les conditions suivantes sont simultanément remplies :
  - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est démontrée ;
  - l'entreprise a l'intention d'achever l'immobilisation corporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
  - l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
  - l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs (existence d'un marché ou d'une utilité en interne) ;
  - l'entreprise dispose des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation ;
  - l'entreprise a la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

  Les frais de développement comprennent :
  - les salaires, appointements et autres coûts annexes du personnel affecté au développement ;
  - les éventuelles dépenses d'études et de développement sous-traitées à des entreprises extérieures ;
  - les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ou incorporelles affectées de manière exclusive au développement.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des outils développés débutant dès l'exercice d'inscription, à compter de leur mise en service. Compte tenu de la brièveté des cycles d'investissement propres au secteur d'activité de la société, la durée d'utilisation de ce type de biens est par principe limitée à 3 ans, sauf cas exceptionnel. L'échec des projets de développement se traduit dès sa constatation par l'amortissement exceptionnel définitif des frais de développement correspondants.

- Les dépôts des marques NetBooster, Pages Alias et Référencement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis.

Note 3.12 Reconnaissance d'opérations en résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend, le cas échéant, des éléments extraordinaires correspondant à des opérations ou évènements d'une importance significative par leur montant.

Note 3.13 Indemnités de fin de carrière

Compte tenu de son montant non significatif du fait de l'ancienneté moyenne et de l'âge moyen des employés *(entre 4 000 et 6 000 €)*, il n'a pas été comptabilisé de provision pour indemnités de fin de carrière.

Note 4

- **EXCLUSION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

La société Buzz Lemon dans laquelle la société NetBooster Sa a acquis une participation de 50% pour un prix de 3 811 € au cours de l'exercice 2005 est une entité spécialisée dans les prestations de Buzz Marketing.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 56 074 € pour un résultat négatif de 5 978 € au titre de l'exercice 2005. Au 31 décembre 2005, les fonds propres de cette société s'élèvent à 853 €.

Compte tenu du caractère peu significatif de cette activité en 2005, le groupe a pris la décision de ne pas intégrer cette entité dans son périmètre de consolidation au 31 décembre 2005.

Cette participation est inscrite à l'actif des comptes consolidés du groupe à son coût d'acquisition (3 811 €).

Note 5.13 Dettes diverses

Les conditions de remboursement (i.e. taux d'amortissements) des avances COFACE sont fixés comme suit :

- 7 % du montant total des facturations
- 14 % du montant des facturations de prestations de services et des sommes obtenues au titre de l'utilisation des biens de la Société
- 30 % des sommes obtenues au titre de la cession de biens de la Société »

Note 5.15 Dettes fiscales et sociales - Autres dettes

Sous réserve des échéanciers en cours obtenus respectivement de la Commission des services Financiers et du principal fournisseur (poste "Autres dettes"), les dettes fiscales et sociales ont toutes une échéance inférieure à un an au 31 décembre 2005 et s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

	31 décembre 2005	**31 décembre 2004** (non audités)
Dettes sociales	**338 477**	**823 085**
Personnel et comptes rattachés	140 988	142 085
Organismes sociaux	197 489	681 000
Dettes fiscales	**460 726**	**769 874**
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	417 266	713 346
Autres impôts et taxes	43 460	56 528
Autres dettes	**823 310**	**236 054**
Avances Factor (1)	837	119 600
Avances Clients et Clients créditeurs	62 978	53 696
Clients – avoirs à établir	52 137	62 758
Echéancier Commission des Services Financiers	424 484	-
Echéancier fournisseur	282 874	-
TOTAL	***1 622 513***	***1 829 013***

(1) Ce poste intègre les en cours clients remis au factor :

- *au 31 décembre 2005 : Néant*
- *au 31 décembre 2004 : 119 395 €..*

Les échéances à plus d'un an s'élèvent, sur l'échéancier fournisseur, à 147 405 €. L'échéancier Commission des Services Financiers, relatif à des dettes sociales et fiscales, a fait l'objet d'un remboursement anticipé intégral en février 2006.

Note 5.19 Autres produits d'exploitation

Périodes (12 mois)	**2005**	**2004** (non audités)
Production immobilisée	41 714	193 131
Reprise de provision pour dépréciation de créances (1)	269 032	2 106
Transfert de charges d'exploitation vers résultat exceptionnel (plan de départs)	68 413	-
Autres transferts de charges d'exploitation et divers	6 279	36 650
TOTAL	***385 438***	***231 887***

(1) Le poste reprise de provision correspond :

- *à des reprises de provision sur créances douteuses essentiellement détenues sur des sociétés en liquidation ou insolvables qui ont fait l'objet d'inscriptions définitives en pertes sur créances irrécouvrables au cours de l'exercice (184 957 €). Ces reprises sont intégralement utilisées.*
- *à une reprise de provision de 84 075 € portant sur une créance de 2004 ayant finalement fait l'objet d'un abandon de créance de 41 500 € assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (voir note 5.23). Cette reprise de provision est utilisée pour 41 500 € et non utilisée pour 42 575 €.*

Note 5.21 Charges d'impôts sur les bénéfices (503 200 €)

Le poste Impôts sur les bénéfices se décompose comme suit :

Impôts sur les bénéfices exigibles ou acquittés :	3 751 €
Créances de crédits d'impôts constatées vis-à-vis du Trésor Public :	(5 102 €)
Total impôts exigibles	**(1 351 €)**
Activation de postes d'impôts différés actifs :	(525 333 €)
Utilisation de postes d'impôts différés actifs :	23 484 €
Total variation des impôts calculés	**(501 849 €)**
Charge d'impôts sur les bénéfices de l'exercice	***(503 200 €)***

La preuve d'impôt de l'exercice s'établit comme suit :

Charge d'impôt théorique (33,83 %) :	40 K€
Impact de différences de taux d'imposition :	(30) K€
Imputation de déficits non activés (France) :	(31) K€
Impact des activations exceptionnelles sur France :	(481) K€
Impôts forfaitaires :	4 K€
Crédits d'impôts :	(5) K€
Charge/produit d'impôt effectif	**(503 K€)**

Note 5.23 Sûretés réelles consenties et engagements hors bilan

Clause de retour à meilleure fortune

L'objectif de chiffre d'affaires annuel qui active la clause de retour à meilleure fortune est de 200 000 euros.
Au 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires de ce client était inférieur à 25 000 euros.

Contexte d'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2005

Les présents comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 sont établis pour la première année par le groupe.
Les éléments comparatifs de l'exercice 2004 présentés sont des comptes consolidés établis selon les principes et méthodes comptables décrits dans l'annexe présentée ci après. Ils n'ont fait l'objet ni d'un arrêté par le Conseil d'administration de la société et ni d'un audit par le commissaire aux comptes de la société. »

20.4. Vérification des informations financières historiques

20.4.1. Comptes annuels sociaux clos au 31 décembre 2003

✓ ***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2003 :***

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société NetBooster, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 2.2 de l'annexe décrivant la situation de trésorerie.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article 225-235 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- La note 3.9 de l'annexe expose l'évaluation des provisions pour risques et charges. Nous avons apprécié le caractère raisonnable de ces provisions sur la base des éléments disponible à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à La Défense et Levallois-Perret,
Le 3 juin 2004

KPMG Audit
Grégoire Menou

Jean-Yves Hans

Les commissaires aux comptes

✓ ***Rapport spécial des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2003***

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Signature d'un sous-bail dérogatoire :

Personne concernée : Monsieur Michel Fantin, gérant de la SARL TECH & CO.

Nature et objet :

En date du 7 février 2003, le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un sous-bail dérogatoire à l'article 145-15 du Code du commerce pour une durée de 23 mois, pour 110 mètres carrés au deuxième étage du siège social à la société TECH & CO moyennant un loyer annuel de €.26 200 hors taxes et hors charges.

Modalités :

Cette convention n'a jamais été suivie d'effet.

- Agrément du contrat d'assurance GENERAL! France :

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre Eskenazi et Michel Fantin.

Nature et objet :

En date du 5 mars 2003, le Conseil d'Administration a autorisé l'agrément du contrat d'assurance GENERAL!France, concernant les cotisations du Collège des Cadres dirigeants, la cotisation étant calculée sur la tranche A du salaire pour un montant de 13,70% et sur la tranche B du salaire pour un taux de 13,70 % et la répartition se faisant à 100 % à la charge de l'employeur.

Modalités :

Cette convention n'a pas encore eu d'effet.

- Cession de la marque GOOSTER :

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre Eskenazi et Michel Fantin, co-gérants de GOOSTER.

Nature, objet et modalités :

En date du 20 novembre 2003, le Conseil d'Administrationa autorisé la cession de la marque Gooster déposée le 7 août 2003 pour des services des classes 35, 38 et 42 à la société GOOSTER qui vient d'être constituée moyennant la somme de €.5 000 payable le 30 juin 2004 au plus tard, soit en numéraire, soit par compensation de factures issues d'un contrat d'échange de prestations.

- Cession du logiciel comprenant un crawler et un moteur de recherche à la société GOOSTER :

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre Eskenazi et Michel Fantin, co-gérants de GOOSTER.

Nature et objet :

Cession du logiciel comprenant un crawler et un moteur de recherche à la société GOOSTER, de manière exclusive, définitive et pour le monde entier, la propriété et les droits d'exploitation du logiciel. NetBooster S.A. s'est engagée à n'utiliser le moteur de recherche que pour ses propres besoins, et s'est interdit de commercialiser le moteur de recherche et d'utiliser directement ou indirectement la technologie correspondante pour créer un nouveau moteur de recherche quel qu'en soit le domaine et ce, dans le monde entier.

Modalités:

Cette concession de logiciel a été faite moyennant le prix de €.12 506 correspondant au développement informatique des modules de crawl et du SGBD de stockage des catalogues de produits, auquel il faut ajouter la conception et le développement du moteur de recherche pour un montant de € 11 651.

- Développement du site GOOSTER.COM

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre Eskenazi et Michel Fantin, co-gérants de GOOSTER.

Nature, objet et modalités :

Dans le cadre du développement du site GOOSTER.COM, la société a facturé à GOOSTER : La réalisation de la charte graphique, l'intégration technique de cette charte et le développement informatique d'un module du crawler spécialisé dans la recherche des images ainsi que le développement du module download images, pour un montant de €.15 008, l'intégration technique de cette charte et le développement informatique d'un module du crawler spécialisé dans la recherche des images pour un montant de €.5 815 et le développement du module download images pour la somme de € 1 187.

- Autres relations avec la société GOOSTER

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre Eskenazi et Michel Fantin, co-gérants de GOOSTER.

Nature et objet :

La société NetBooster S.A. assure pour la société GOOSTER des prestations techniques (développements d'outils, hébergement, créations graphiques, conseil), le management (suivi client, le marketing, la communication, les RP, la mesure d'audience et ROI), la création graphique, le conseil, des prestations commerciales (apport d'affaires, vente d'espace et vente de clics) et la gestion (administration générale, facturation, ADV, courrier-téléphone, E-mail). De son côté, la société GOOSTER prend en charge pour le compte de NetBooster S.A. la fourniture de trafic, la fourniture de liens sponsorisés, la fourniture d'espaces publicitaires et la régie, ainsi que la fourniture de popularité.

Modalités :

Ces prestations sont effectuées moyennant un montant journalier de €.500, réglées par GOOSTER à 90 jours fin de mois de réception de facture. De son côté, la société GOOSTER assure l'ensemble des prestations énoncées moyennant un montant égal à 50 % des ventes générées par NetBooster S.A. sur GOOSTER. Les factures émises par GOOSTER sont réglées par Net booster S.A. à 90 jours fin de mois de réception de facture.

Il n'a pas été comptabilisé au cours de l'exercice 2003 des prestations de ce type.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Abandon en compte courant avec clause de retour à meilleure fortune :

Nature et objet :

En date du 27 décembre 2001, le Conseil d'Administration a autorisé la société NetBooster S.A. a consenti un abandon en compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune à la société NetBooster Gmbh, filiale à 100% de la société NetBooster S.A..

L'abandon en compte courant consenti en décembre 2001 s'élevait à €.678 710. Le contrat d'abandon de créance précisait :

- qu'en cas de retour à meilleure fortune, le remboursement ne portera que sur le principal du compte courant et les créances commerciales, étant entendu que les intérêts attachés au compte courant sont définitivement abandonnés,
- que le critère de retour à meilleure fortune se définit comme le profit avant impôt pris en compte du remboursement, sous réserve qu'après prise en compte du remboursement éventuel et après impôt, les capitaux propres de la filiale allemande soient au moins égaux au capital social.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2002 et du fait d'une amélioration de la situation de NetBooster Gmbh, la clause de retour à meilleure fortune a joué, entraînant le versement par la société allemande d'un montant de €.49 130 à NetBooster S.A..

- Mise à disposition de surface :

Nature et objet :

En date du 28 mai 2001, le Conseil d'Administration a autorisé la mise à disposition d'un mètre carré à la société Ademisus Invest en vue du transfert du siège de la société Ademisus Invest.

Modalités :

La mise à disposition de cette surface à la société Ademisus Invest devait faire l'objet d'une facturation de €.427 hors taxes par an. Ce montant n'a pas été facturé par votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Fait à La Défense et Levallois-Perret,
Le 3 juin 2004

KPMG Audit
Grégoire Menou

Jean-Yves Hans

Les commissaires aux comptes

20.4.2. Comptes annuels sociaux clos au 31 décembre 2004

✓ ***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2004 :***

En exécution de la mission qui m'a été confiée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société NetBooster, tels qu'ils sont joints au présent rapport (pages 1 à 22)
- La justification de mes appréciations
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article 225-235 du code du commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance l'élément suivant :

- Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application
- Par ailleurs, la note 2.2 « situation de trésorerie » ainsi que la note 5 « événements postérieurs à la clôture de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels confirment l'hypothèse de continuité de l'exploitation de la société

J'ai été conduit à examiner les dispositions envisagées, sur la base de mes travaux et des informations qui m'ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus.

3 - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Levallois-Perret,
Le 6 juin 2005

Jean-Yves Hans
Le commissaire aux comptes

✓ ***Rapport spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2004***

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L 225-40 du code du commerce, j'ai été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Mise à disposition de locaux

En date du 23 Mars 2004, le Conseil d'administration a autorisé la mise à disposition pour la SARL GOOSTER d'une pièce située au premier étage moyennant une somme mensuelle de 437,50 € hors taxes augmentée de 75 € pour charges.

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre ESKENAZI et Michel FANTIN, co-gérants de GOOSTER.

- Conventions de prestations

Une convention du 6 Janvier 2004 modifiée par un contrat de partenariat conclu le 5 Juillet 2004 définit les relations entre Netbooster SA et Gooster SARL :

A) La société NetBooster S.A. assure pour la société GOOSTER SARL, des prestations techniques (développements d'outils, hébergement, créations graphiques, conseil), le management (suivi client, le marketing, la communication, les RP, la mesure d'audience et ROI), et des prestations administratives (facturation, gestion de courrier, d'appels, d'e-mails).
Ces prestations sont effectuées moyennant un tarif journalier de 500 € réglées par GOOSTER à 60 jours fin de mois de réception de facture.
La société NetBooster a facturé 73.690 € au cours de l'année à la société GOOSTER.

B) La société GOOSTER SARL prend en charge pour le compte de NetBooster S.A. la fourniture de trafic, la fourniture d'espaces publicitaires, ainsi que la fourniture de popularité par l'insertion de liens.
Pour le trafic et les prestations réalisés par Gooster pour le compte de Netbooster, Gooster perçoit une commission de 50% de la marge brute réalisée par Netbooster.
Pour les prestations réalisées par Gooster directement auprès des anciens clients de Netbooster ayant résilié depuis moins de 6 mois, Gooster verse à Netbooster une commission d'apporteur d'affaires de 20% de la marge brute réalisée par Gooster.
Les factures émises par GOOSTER sont réglées par NetBooster S.A. à 60 jours fin de mois de réception de facture.
La société GOOSTER a facturé 45.376 € hors taxes au cours de l'année 2004 à la société NetBooster.

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre ESKENAZI et Michel FANTIN, co-gérants de GOOSTER

- Cession de droits d'édition

En date du 6 Juillet 2004, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un contrat de cession de droit concernant l'ouvrage « SEM – Stratégies de diffusion des sites Internet » de Monsieur Jean Pierre ESKENAZI moyennant le versement d'un montant forfaitaire de 10.000 €.

Pour prix de l'autorisation de publier l'ouvrage dans l'édition courante, la société versera à l'auteur un droit correspondant à 40% du prix de vente hors taxes.

Au cours de l'exercice, 7 156 € ont été comptabilisés à titre de droits d'auteurs.

Personne concernée : Monsieur Jean Pierre ESKENAZI

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Signature d'un sous-bail dérogatoire :

En date du 7 février 2003, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un sous-bail dérogatoire à l'article 145-15 du Code de commerce pour une durée de 23 mois pour 110 mètres carrés au deuxième étage du siège social à la société TECH & CO moyennant un loyer annuel de 26.200 € hors taxes et hors charges.

Cette convention n'a jamais été suivie d'effet.

Personne concernée : Monsieur Michel FANTIN, gérant de la SARL TECH & CO

- Abandon en compte courant avec clause de retour à meilleure fortune

En date du 27 décembre 2001, le Conseil d'administration a autorisé la société NetBooster S.A. à consentir un abandon en compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune à la société NetBooster Gmbh, filiale à 100 % de la société NetBooster S.A.

L'abandon en compte courant consenti en décembre 2001 s'élevait à 678.710 € Le contrat d'abandon de créance précisait :

Qu'en cas de retour à meilleure fortune, le remboursement ne portera que sur le principal du compte courant et les créances commerciales, étant entendu que les intérêts attachés au compte courant sont définitivement abandonnés

Que le critère de retour à meilleure fortune se définit comme le profit avant impôt pris en compte du remboursement, sous réserve qu'après prise en compte du remboursement éventuel et après impôt, les capitaux propres de la filiale allemande soient au moins égaux au capital social

Au cours de l'exercice 2004, et du fait d'une amélioration de la situation NetBooster Gmbh, la clause de retour à meilleure fortune a joué, entraînant l'inscription en compte courant par la société NetBooster S A d'un montant de 39.249 €.

- Mise à disposition de surfaces

En date du 28 mai 2001, le Conseil d'administration a autorisé la mise à disposition d'un mètre carré à la société Ademisus Invest en vue du transfert du siège de la société Ademisus Invest.

La mise à disposition de cette surface à la société Ademisus Invest devait faire l'objet d'une facturation de 427 € hors taxes par an. Ce montant n'a pas été facturé par votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Fait à Levallois-Perret,
Le 6 juin 2005

Jean-Yves Hans
Le commissaire aux comptes

20.4.3. Comptes annuels sociaux clos au 31 décembre 2005

✓ ***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2005 :***

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société NetBooster, tels qu'ils sont joints au présent rapport (pages 1 à 21)
- La justification de mes appréciations
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code du commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Levallois-Perret,
Le 24 mars 2006

Jean-Yves Hans
Le commissaire aux comptes

✓ ***Rapport spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2005 :***

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L 225-40 du code du commerce, j'ai été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Compte courant de la société NetBooster Limited

En date du 12 mai 2005, le Conseil d'administration a décidé de repousser le remboursement de la créance en compte courant de NetBooster Limited après juin 2007, sauf en cas de disponibilité exceptionnelle de sa trésorerie et d'échelonner le remboursement de ladite créance, sur la période de juin 2007 à juin 2010. Au vu des performances de NetBooster Limited, la société-mère NetBooster s'est engagée à ne pas faire abandon de ladite créance.

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Pierre ESKENAZI, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général et Directeur de la filiale britannique.

- Prestations du conseil

En date du 31 août 2005, le Conseil d'Administration a autorisé le principe que la société EF & Cie facture des prestations de conseil en marketing, en management et en organisation de conférence, sur la base d'un tarif horaire de 200 euros hors taxes et moyennant 10 heures de travail par mois. Il est bien entendu qu'il sera tenu compte du temps passé et que ce forfait de 10 heures peut éventuellement évoluer. Dans ce cas, le conseil d'administration serait appelé à en délibérer à nouveau.

Au cours de l'exercice, votre société a comptabilisé en charges un montant de 9.252 €.

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Pierre ESKENAZI, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général et gérant de la société EF & Cie.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Conventions de prestations

Une convention du 6 Janvier 2004 modifiée par un contrat de partenariat conclu le 5 Juillet 2004 définissant les relations entre Netbooster SA et Gooster SARL :

A) La société NetBooster S.A. assurait pour la société Gooster SARL, des prestations techniques (développements d'outils, hébergement, créations graphiques, conseil), le management (suivi client, le marketing, la communication, les RP, la mesure d'audience et ROI), et des prestations administratives (facturation, gestion de courrier, d'appels, d'e-mails).
Ces prestations étaient effectuées moyennant un tarif journalier de 500 € réglées par Gooster à 60 jours fin de mois de réception de facture.
Aucune prestation n'a été réalisée au cours de l'exercice 2005.

B) La société Gooster SARL prenait en charge pour le compte de NetBooster S.A. la fourniture de trafic, la fourniture d'espaces publicitaires, ainsi que la fourniture de popularité par l'insertion de liens.

Pour le trafic et les prestations réalisés par Gooster pour le compte de Netbooster, Gooster percevait une commission de 50 % de la marge brute réalisée par Netbooster.
Pour les prestations réalisées par Gooster directement auprès des anciens clients de Netbooster ayant résilié depuis moins de 6 mois, Gooster verse à Netbooster une commission d'apporteur d'affaires de 20 % de la marge brute réalisée par Gooster.

Aucune prestation n'a été réalisée au cours de l'exercice 2005.

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre ESKENAZI et Michel FANTIN, gérants de la société Gooster

- Cession de droits d'édition

En date du 6 Juillet 2004, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un contrat de cession de droit avec Monsieur Jean-Pierre ESKENAZI auteur d'un ouvrage intitulé « SEM – Stratégies de diffusion des sites Internet » a cédé à titre exclusif à la société le droit d'imprimer, de reproduire, de publier et vendre cet ouvrage dans une édition courante. De son côté, la société s'est engagée à assurer à ses frais les coûts de fabrication et de correction de cet ouvrage ainsi que sa publication en librairie, et à lui procurer les conditions favorables à son exploitation par une diffusion dans le public ainsi qu'auprès des tiers susceptibles d'être intéressés.

En contrepartie de cette cession, Monsieur Jean-Pierre ESKENAZI pouvait percevoir des à-valoir dans la limite de 4.000 euros par trimestre. Pour prix de l'autorisation de publier l'ouvrage dans l'édition courante, la société versera à l'auteur un droit correspondant à 40 % du prix de vente hors taxes.

Au cours de l'exercice, Monsieur Jean-Pierre ESKENAZI a perçu 5.000 €.

Personne concernée : Monsieur Jean-Pierre ESKENAZI

- Abandon en compte courant avec clause de retour à meilleure fortune

En date du 27 décembre 2001, le Conseil d'administration a autorisé la société NetBooster S.A. à consentir un abandon en compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune à la société NetBooster Gmbh, filiale à 100 % de la société NetBooster S.A.

L'abandon en compte courant consenti en décembre 2001 s'élevait à 678.710 € Le contrat d'abandon de créance précisait :

Qu'en cas de retour à meilleure fortune, le remboursement ne portera que sur le principal du compte courant soit 650.725 € et les créances commerciales, étant entendu que les intérêts attachés au compte courant sont définitivement abandonnés

Que le critère de retour à meilleure fortune se définit comme le profit avant impôt pris en compte du remboursement, sous réserve qu'après prise en compte du remboursement éventuel et après impôt, les capitaux propres de la filiale allemande soient au moins égaux au capital social

Au cours de l'exercice 2005, la société NetBooster SA a bénéficié d'aucun retour à meilleure fortune de sa filiale.

CONVENTIONS NON AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L 225-240 du Code de commerce, je vous signale que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de d'administration.

Il m'appartient sur la base des informations qui m'ont été données de vous communiquer, les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Au cours de l'exercice, votre société a consenti d'abandonner une créance à caractère commercial assorti d'une clause de retour à meilleure fortune à la société Gooster SARL.

Cette créance est d'un montant de 41.500 €.

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre ESKENAZI et Michel FANTIN

Ces conventions n'ont pas été préalablement approuvées par votre conseil à la suite de simples omissions.

Fait à Levallois-Perret,
Le 24 mars 2006

Jean-Yves Hans
Le commissaire aux comptes

20.4.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005

A la suite de la demande qui nous a été faite en notre qualité d'auditeur contractuel de la société NETBOOSTER (Deloitte & Associés) et en exécution de notre mission de commissaire aux comptes (Jean-Yves HANS), nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et établis pour les besoins du prospectus dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA des actions constituant le capital social de votre société.

Nous précisons que votre société établissant des comptes consolidés pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.9 sur les comptes consolidés expose les modalités de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés et la note 5.6 en détaille les effets sur les comptes. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, leur correcte application et les informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, le commissaire aux comptes a également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois Perret et Villeurbanne, le 29 mars 2006

Le Commissaire aux Comptes	L'Auditeur Contractuel
Jean-Yves HANS	**DELOITTE & ASSOCIES**
	Dominique VALETTE

20.5. Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières de la Société ont été vérifiées par ses contrôleurs légaux est l'exercice clos au 31 décembre 2005.

20.6. Informations financières intermédiaires

Néant.

20.7. Politique de distribution des dividendes

Il est rappelé qu'au cours des exercices précédents, aucun distribution de dividendes n'a été réalisée.

Les distributions de dividendes à venir devraient être très limitées, la Société privilégiant le financement de sa croissance à la distribution de ses résultats.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Hormis la procédure détaillée au paragraphe 4.1 de la première partie du présent document, pour laquelle la Société est en attente de la levée du nantissement sur son fonds de commerce, il n'y a pas eu, au cours des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital Social

21.1.1. Capital Social (article 8 des statuts) et conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 9 des statuts)

Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 446 685,90 euros.

Il est divisé en 4 466 859 actions de 0,1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Modification du capital social

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par élévation du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit encore par conversion d'obligations.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital. Elle peut déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de réaliser les augmentations qu'elle aura décidé, pour une durée qui ne peut excéder cinq (5) ans dans la limite du plafond qu'elle fixera.

Elle peut déléguer cette compétence au Conseil d'Administration pour une durée qui ne peut excéder vingt-six (26) mois dans la limite du plafond qu'elle fixera.

Dans la limite de la délégation donnée par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration disposera des pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts.

Les émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances régies par l'article L.228-91 du Code de commerce sont autorisées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires conformément aux articles L.225-129 à L.225-129-6 du Code de commerce. Celle-ci se prononce sur le rapport du Conseil d'Administration et sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes.
Il peut être décidé de limiter une augmentation de capital à souscrire en numéraire au montant des souscriptions reçues, dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire en numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois, les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel et l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide l'augmentation du capital peut supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

Conformément à la loi du 19 février 2001, les salariés doivent bénéficier lors d'une augmentation de capital, du droit à la souscription, dans le cadre d'un plan d'épargne salariale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut aussi décider ou autoriser le Conseil d'Administration à réaliser la réduction du capital social.

21.1.2. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émission prises par l'Assemblé Générale des actionnaires le 23 mai 2006 et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent prospectus.

Date d'assemblée	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation
23/05/2006	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (1)	250 000 €	26
23/05/2006	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (1)	250 000 €	26
23/05/2006	Augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (1)	250 000 €	26
23/05/2006	Option de surallocation dans le cadre des émission décidées en application des résolutions ci-dessus, dans les 30 jours de la clôture de sousrciption et dans la limite de 15% de l'émission initiale	37 500 €	26
23/05/2006	Emission de bons de souscription d'actions	31 628 €	26
23/05/2006	Emission d'options de souscriptions ou d'achats d'actions de la Société	8 934 €	38
23/05/2006	Emission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés et dirigeants de la Société	4 466 €	(2)
13/04/2006	Attribution gratuite d'actions	15 634 €	24

(1) : Le montant global nominal des augmentations de capital réalisées en vertu de ces trois délégations est limité à 250 000 €.
Il est précisé que les plafonds des émissions décidées selon les délégations visées ci–dessus ne se cumulent pas, et que les émissions viennent s'imputer sur un plafond global maximal de 250 000 euros nominal, quelque soit la nature de l'opération, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.
(2) : La présente autorisation prendra fin à la plus prochaine des dates suivantes : (i) 31 décembre 2006 ou (ii) la date à laquelle les conditions prévues à l'article 163 bis G du code général des impôts cesseraient d'être satisfaites.

21.1.3. Titres non représentatifs du capital

A la date d'enregistrement du présent document, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.4. Acquisition par la Société de ses propres actions

A la date d'enregistrement du présent document, la Société ne détient aucune de ses actions, et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

21.1.5. Autres titres donnant accès au capital

- **Actions gratuites**

En date du 20 avril 2006, 123 193 actions gratuites ont été attribuées sur décision du Conseil d'Administration.
Le montant global des attributions gratuites à émettre est fixé à 2,66 % du capital social (soit la somme de 12 319,3 euros correspondant, à la date du Conseil, à 123 193 actions nouvelles ordinaires, d'une valeur nominale de 0,1 euros chacune).
L'obligation de conservation des actions ainsi attribuées a été fixée à deux ans.
La période minimale d'acquisition au terme de laquelle l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive a été fixée à deux ans.

Tableau récapitulatif

	Plan 1
Date de l'Assemblée Générale	13 avril 2006
Nombre d'actions gratuites autorisées	156 340 [1]
Durée de la délégation	24 mois
Date d'attribution (Conseil d'Adminsitrattion)	20 avril 2006
Caractéristiques	
Durée minimale d'acquisition	2 ans
Durée minimale de l'obligation de conservation	2 ans
Actions gratuites attribuées par le Conseil d'Administration	
Nombre d'actions gratuites attribuées	123 193
Effet dilutif	2,68%

[1] *Soit 3,5 % du capital de la Société à la date de la tenue de l'Assemblée Générale*

- **Bons de souscription d'actions**

En vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006, le Conseil d'Administration du 8 juin 2006 a décidé l'attribution de bons de souscription d'actions représentant 1,4 % du capital social de la Société à la date de la tenue de l'Assemblée Générale, équivalent à l'attribution de 62 536 bons de souscription.

Tableau récapitulatif

	Attribution de BSA
Date de l'Assemblée Générale - Date d'émission	23 mai 2006
Limite de l'autorisation	7% du capital social soit 312 680 BSA
Date d'attribution du Conseil d'Administration	8 juin 2006
Bons de Souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration	
Nombre total des bons de souscription	62 536
Point de départ d'exercice des bons de souscription	Date du Conseil d'Administation
Attribution des bons de souscription	- 20% à partir de la date du Conseil d'Administration - puis par tranche de 20% à l'expiration de chaque période de six mois à compter de la première attribution de BSA, sur une période de deux ans.
Prix de souscription	0,05 €
Prix d'exercice	- 90% de la valeur d'une (1) action au jour de l'admission des titres de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA - ou en cas d'absence de cotation à un prix de souscription égal à la valeur d'une (1) action calculée sur la base de la dernière opération effectuée sur le capital de la Société augmenté de 20%.
Exercabilité des BSA	Exerçables à tout moment dès l'attribution et pendant une durée de cinq ans à compter de leur attribution
Date limite d'exercice des BSA	Dans les 5 années à compter de leur attribution
Nombre d'actions pouvant être émises	62 536
Effet dilutif maximum	1,4%

La dilution globale maximale entraînée par l'attribution d'actions gratuites et l'attribution de bons de souscription d'actions serait de 4,0 %.

A l'exception des titres décrits ci-dessus, il n'existe aucun autre titre donnant accès à terme au capital.

21.1.6. Droit d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation de capital

Néant

21.1.7. Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option

A la date d'enregistrement du présent document, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur ses actions.

21.1.8. Évolution du capital social

- *Évolution du capital social depuis le 1er janvier 2005*

Date de l'opération	Nature des opérations	Valeur nominale	Augmentation du capital	Prime d'émission	Nombre de titres créés	Nombre d'actions composant le capital	Capital après opération
11-janv.-05	Réduction de capital	0,10 €	-	-	-	1 999 996	199 999,60 €
	Augmentation de capital en numéraire	0,10 €	150 000,00 €	-	1 500 000	3 499 996	349 999,60 €
10-févr.-05	Augmentation de capital en numéraire	0,10 €	96 686,30 €	127 073,70 €	966 863	4 466 859	446 685,90 €

A noter qu'il n'y a pas eu de modification sur le capital social de la Société entre le 3 septembre 2000 et le 11 janvier 2005.

- *Opérations sur le capital ou donnant accès au capital de la Société depuis sa création*

Date et descriptif opération	Montant opération	Nombres de titres composant le capital	Valeur nominale du titre	Montant capital social	Montant prime d'émission
08/04/1998 Constitution de la Société (SARL)	- Apport en numéraire : 15.256,20 FRF - Apport en nature évalué à 34.743,80 FRF	500 parts sociales	100 F	50 000 F	Néant
AGE 20/10/1999 (incorporation des réserves, compensation de créances, incorporation de prime d'émission)	200 000 F	2.500 parts sociales	100 F	250 000 F	Néant
AGE 10/03/2000 Augmentation de capital - Diminution valeur nominale des actions	18 818 F	268 818 actions	1 F	268 818 F	6 981 182 F
AGE 14/04/2000 Augmentation de capital et incorporation partie prime émission Conversion du capital en euros	1 494 512,40 F	268 818 actions	1 €	268 818 €	Néant
Même AGE Augmentation de capital et incorporation partie prime émission	672 045 €	940 863 actions	1 €	940 863 €	Néant
AGE 26/04/2000 Augmentation de capital	81 557 €	10 022 242 actions	0,1 €	1 002 224,20 €	1 900 278,1 €
Même AGE Augmentation de capital Incorporation partie prime d'émission	2 044 840 €	30 672 600 actions	0,1 €	3 067 260 €	Néant
AGE 03/10/2000 Augmentation de capital	340 807 €	34 080 670 actions	0,1 €	3 408 067 €	2 709 415,65 €
AGE 11/01/2005 Réduction de capital	-3 208 067,40 €	1 999 996 actions	0,1 €	199 999,60 €	Néant
AGE 11/01/2005 Augmentation de capital	150 000 €	3 499 996 actions	0,1 €	349 999,60 €	Néant
AGE 10/02/2005 Augmentation de capital	96 686,30 €	4 466 859 actions	0,1 €	446 685,90 €	127 073,70 €
AGE du 13/04/06 Autorisation d'émission d'actions gratuites	3,5% du capital, soit un montant de 15 634 €	création et émission de 156 340 actions nouvelles	0,1 €	-	-

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en tous pays :

- la fourniture de tous services et conseils en implantation, promotions des serveurs sur réseaux informatiques, négoce de matériel lié à tous développements informatiques et de télécommunications, la publicité et la gestion de fichiers informatiques, la transmission de messages et d'images assistées par ordinateurs, l'organisation d'expositions à but commercial ou de publicité, l'édition de livres, de revues et publications périodiques,

et généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société.

21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 15 à 21 des statuts)

ARTICLE 15 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1- La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

2- Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

3- La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Tout membre sortant est rééligible.

4 - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

5- Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

ARTICLE 16 – ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 70 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office au jour de son soixante-dixième anniversaire.
Le Conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

ARTICLE 17 – DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens (e-mail, fax, lettre, télégramme…) et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation, en France ou à l'étranger.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Conformément au règlement intérieur de la Société, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs assistant aux réunions par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur. Toutefois, ce procédé ne peut être utilisé (i) pour l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du groupe [et (ii) la nomination ou la révocation du président du conseil, du directeur général et des directeurs généraux délégués ainsi qu'à la fixation de leur rémunération].

Tout administrateur peut donner, même par lettre, télégramme, courrier électronique ou télécopie, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

En cas de partage des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

ARTICLE 18- POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Selon des conditions définies par la loi, le Conseil choisit entre les deux modalités de direction générale, soit un Président nommé Directeur Général, soit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. A cet égard, le Conseil se réunit après chaque nomination ou renouvellement du Président et nomme le Directeur Général. La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. L'option retenue par le Conseil d'Administration est prise pour une durée librement choisie par le Conseil. Le changement de modalité d'exercice de la direction générale par le Conseil d'administration n'entraîne pas une modification des statuts.
Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués, personnes physiques, chargées d'assister le Directeur Général : Leur nombre ne peut être supérieur à cinq.

Les opérations suivantes ne pourront être réalisées, en une ou plusieurs fois, par la Société ou toute entité contrôlée par la Société, sans avoir obtenu au préalable l'accord du Conseil d'Administration statuant à la majorité simple, étant précisé que le Président du Conseil d'Administration ne disposera pas de voix prépondérante et ce, pour les décisions suivantes :

- augmentation ou réduction de capital ;
- modification des statuts ;
- acquisition / cession, investissement / désinvestissement, prise / cession de participation significative (supérieure ou égale à 5% du capital et/ou des droits de vote) et/ou apport dans toute autre entité juridique de quelque nature que ce soit (y compris société en participation, GIE, etc.), création et cession de filiales ;
- fusion avec une autre société ;
- transformation, liquidation amiable ou judiciaire ;
- décision modifiant significativement et durablement l'activité sociale ;
- suspension ou arrêt d'une branche d'activités ;
- octroi de garanties, sûretés ou cautionnements quel que soit leur montant ;
- octroi ou abandon exceptionnel de créances sortant du cadre usuel et normal de l'activité, sauf au profit d'une société étant contrôlée à plus de 50% du capital et des droits de vote par la Société ;
- adoption et révision des grandes masses du budget ;
- mise en place de formes d'intéressement de tout ou partie du personnel et/ou de dirigeants ;
- toute décision d'investissement ou de désinvestissement impliquant un montant supérieur à 100.000 € ;
- conclusion de tout contrat en vertu duquel la Société serait amenée sous une forme ou sous une autre à consentir un partenariat stratégique de nature à influencer le développement normal de l'activité ou à octroyer une exclusivité sur un secteur du référencement.

ARTICLE 19 – POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

ARTICLE 20 - DIRECTION GENERALE

1 - Directeur Général

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 70 ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office au jour de son soixante-dixième anniversaire.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

2 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à 70 ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office au jour de son soixante-dixième anniversaire.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

ARTICLE 21 – CUMUL DES MANDATS

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats d'administrateur ou membre de Conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf dérogation prévue par la loi.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de directeur général ou de membre du directoire ou de directeur général unique de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf dérogation prévue par la loi.

Sans préjudice des dispositions précédentes, une personne physique ne peut exercer plus de cinq mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf dérogation prévue par la loi.

Toute personne physique qui se trouve en infraction avec les dispositions relatives au cumul doit se démettre de l'un de ses mandats dans les trois mois de sa nomination, ou du mandat en cause dans les trois mois de l'événement ayant entraîné la disparition de l'une des conditions fixées par la loi en cas de dérogation. A l'expiration de ce délai, la personne est démise d'office et doit restituer les rémunérations perçues, sans que soit remise en cause la validité des délibérations auxquelles elle a pris part.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante (articles 12 et 13 des statuts)

ARTICLE 12 - TRANSMISSION ET INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions inscrites en compte se transmettent librement par virement de compte à compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'acceptation du cessionnaire n'est exigée que pour les transferts d'actions non entièrement libérées.
Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir, soit directement, soit indirectement au travers d'une ou plusieurs personnes morales dont elle détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, une fraction égale à cinq pour cent (5%) du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans le délai de quinze (15) jours par à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

La personne tenue à l'information précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique également chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non respect de ces dispositions et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, les actions excédant la fraction qui aurait du être déclarée sont privés de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification.

Conformément à l'article L. 228-2 et L.228-3 du Code de commerce, en vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et la cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. Elle peut, par ailleurs, demander aux personnes inscrites sur la liste fournie par l'organisme chargé de compensation des titres, les informations concernant la propriété des titres.

ARTICLE 13 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, le boni de liquidation et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs mobilières font leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaire.

21.2.4. Assemblées Générales (article 25 des statuts)

1- Les Assemblées Générales sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Lorsque la Société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique aux lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui lui indique leur adresse électronique.

2- Le droit de participer aux Assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la Société cinq jours ouvrables au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale,
- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, cinq jours ouvrables au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale, dans les conditions prévues par l'article 136 du décret du 23 mars 1967, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée Générale.

3- L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.
Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.
Lors de la réunion de l'Assemblée, l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

Le Conseil d'Administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux Assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Si le Conseil d'Administration décide d'exercer cette faculté pour une Assemblée donnée, il est fait état de cette décision du Conseil dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Les actionnaires participant aux Assemblées par visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'assemblé générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

L'assemblé générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, ou votant par correspondance, ou représentés.

4- Les Assemblées sont présidées par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette Assemblée. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

21.2.5. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Néant

21.2.6. Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

…

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir, soit directement, soit indirectement au travers d'une ou plusieurs personnes morales dont elle détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, une fraction égale à cinq pour cent (5%) du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans le délai de quinze (15) jours par à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

La personne tenue à l'information précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique également chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.
…

21.2.7. Garantie de cours (article 14 des statuts)

En application de la réglementation relative au marché Alternext, il est rappelé que, sauf si la loi ou toute autre disposition applicable en dispose autrement, les cessions de blocs de titres conduisant à la détention de la majorité des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donnent lieu à la mise en œuvre d'une garantie de cours, au sens de la réglementation boursière, pendant au moins dix jours de bourse.

Cette garantie de cours consiste dans l'obligation pour le ou les cessionnaire(s) du ou des bloc(s) visé(s) ci-dessus de se porter acquéreur, au cours auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours, de tous les titres présentés à la vente sur le marché sur lequel la société est cotée.
L'offre d'acquisition au titre de la garantie de cours sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition desdits titres devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, en comprenant les principales caractéristiques, conformément aux usages boursiers.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, le ou les cessionnaire(s) du ou des bloc(s) visé(s) ci-dessus devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

Celui-ci devra également déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la société, en rapport avec les stipulations du présent article.

21.2.8. Nantissements, garanties, sûretés sur les actifs

Courant 2004, connaissant certaines difficultés financières, soutenue par un mandataire ad'hoc désigné par le Tribunal de Commerce de Paris au mois de décembre 2004, NETBOOSTER a obtenu de la Commission des Services Financiers un plan provisoire sur un an consistant en un apurement de son passif fiscal et social s'élevant à plus de 929 K€.

Mis en application dès le début du mois de janvier 2005, ce plan a été effectivement accordé en date du 19 mai 2005 avec inscription de nantissements au profit des principaux créanciers privilégiés.

En date du 22 février 2006, et compte tenu de l'amélioration de la situation opérationnelle et financière de la Société, celle-ci a procédé au remboursement anticipé du solde de son passif fiscal et social, en principal et pénalités d'assiette, incluses dans le plan de règlement accordé le 19 mai 2005.

NETBOOSTER a parallèlement formulé une demande auprès de ses divers créanciers afin de lever l'inscription du nantissement sur le fonds de commerce de la Société.

Sur cette base, la levée des nantissements sur le fonds de commerce de la Société est en cours, NETBOOSTER restant en attente de régularisation de ses divers éléments.

Tableau récapitulatif :

Type de nantissement	Départ de date de nantissement	Daté d'échéance	Montant d'actif nanti (a)	Total Bilan (b)	(a) / (b) en %
Fonds de commerce	Janvier 2005	En cours de levée	691 797,11 €	4 932 712 €	14,0%

22. CONTRATS IMPORTANTS

État Néant.

La société n'a pas formé de contrats importants autres que ceux signés dans le cadre normal de ses activités.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

État Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

NETBOOSTER atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la Société et :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de NETBOOSTER, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- les informations financières historiques de NETBOOSTER et ses filiales pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de NETBOOSTER.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cf chapitre 7 de la présente partie.

DEUXIEME PARTIE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination des personnes responsables

Se reporter au paragraphe 1.1. de la première partie du présent prospectus.

1.2. Attestation des personnes responsables

Se reporter au paragraphe 1.2. de la première partie du présent prospectus.

1.1.1. Engagements de la Société

Conformément aux règles d'Alternext, NETBOOSTER s'engage à assurer :

1) La diffusion sur son site Internet et sur le site d'Alternext en français ainsi qu'en anglais le cas échéant, les informations suivantes :

- dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport de gestion comprenant ses états financiers (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- dans les quatre mois après la fin du deuxième trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- la convocation aux Assemblées Générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext),
- toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne,
- tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participations représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,
- les déclarations des dirigeants concernant leur cession de titres.

2) Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel elle procédera.

NETBOOSTER s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et notamment :

- L'information permanente (articles 221-1 à 222-11 du Règlement Général),
- La diffusion du rapport sur le contrôle interne (articles 221-6 à 221-8 du Règlement Général),
- La diffusion du rapport sur les honoraires des Commissaires aux comptes (article 221-1-2 du Règlement Général),
- Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (articles 222-15-1 à 222-15-3).

1.1.2. Calendrier indicatif de communication financière

Mi octobre 2006	Résultats semestriels au 30 juin 2006
Mi avril 2007	Résultats annuels au 31 décembre 2006

2. FACTEURS DE RISQUES DE MARCHE INFLUANT SUR LES VALEURS MOBILIERES

Un investissement dans les actions de la Société implique des risques. Tous les risques significatifs que la Société a identifiés à la date du présent prospectus sont décrits dans le paragraphe 4 de la première partie du présent document. Toutefois, d'autres risques et incertitudes non connus de la Société à ce jour ou qu'elle juge aujourd'hui négligeables pourraient également perturber son activité. Si l'un de ces risques ou l'un des risques décrits au paragraphe 4 "Facteurs de Risques" de la première partie du présent prospectus, venait à se concrétiser, les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe pourraient en souffrir.

Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société pourrait baisser, et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans les actions de la Société.

- Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes.

En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 21.2.6., 21.2.7. de la Partie 1 et 1.2.1. de la Partie 2 du présent document.

De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne.

L'augmentation de capital avec abandon des droits préférentiels de souscription pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital. Par ailleurs, si l'opération n'atteignait pas 75 %de la partie augmentation de capital prévue, celle-ci serait annulée, les ordres seraient caducs et annulés.

Il est précisé que l'admission est subordonnée à une ouverture effective du capital qui prend la forme d'une offre au public donnant lieu à souscription d'un montant d'au moins 2,5 millions d'euros. L'offre au public se fait par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dûment agréé. Les offres au public peuvent être réalisées par centralisation auprès d'Euronext Paris, selon les modalités techniques et conditions tarifaires fixées par celle-ci.

- ***Absence de garantie de bonne fin pour l'augmentation de capital***

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L 225-145 du Code de Commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, soit dès que celui-ci dispose effectivement des fonds, c'est-à-dire à la date de règlement / livraison (voir paragraphe 5.4.3 de la deuxième partie du présent document).

- ***Absence de cotation antérieure.***

Les actions de la Société n'ont fait l'objet jusqu'à présent d'aucune cotation sur un marché. Le prix des actions offertes dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris sera déterminé par les actionnaires cédants, le Listing Sponsor de la Société, la banque introductrice et la Société en tenant compte, notamment, des conditions de marché et des conditions économiques prévalant alors, des résultats et revenus estimés de la Société.

En l'absence de cotation antérieure, les cours observés lors des premières négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris pourraient ne pas refléter le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre. Il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour les actions de la Société, ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera. Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, la liquidité et le cours des actions pourraient en être affectés.

- ***Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.***

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que des variations du résultat de la Société, une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité, ou l'annonce d'amélioration de certains services, par la Société ou ses principaux concurrents.

De plus, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

- ***La cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours des actions de la Société.***

La cession d'un nombre significatif d'actions par un ou plusieurs actionnaires de la Société est susceptible d'avoir un impact sur le cours de l'action.

Il est toutefois précisé que des engagements de conservation de titres ont été pris par les principaux actionnaires de la Société.
Ces engagements de conservation sont détaillés au paragraphe 7.2 de la deuxième partie du présent prospectus.

3. INFORMATIONS DE BASE

3.1. Déclaration sur le fonds de roulement net

NETBOOSTER atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant (c'est-à-dire que le Groupe a des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes) au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date d'établissement du présent prospectus.

3.2. Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations du CESR (CESR 127), la situation de l'endettement et des capitaux propres au 31 mars 2006 est la suivante :

En euros	**Au 31/03/2006**
Capitaux Propres, dont :	**449 979**
Capital Social	*446 686*
Réserves	*95 247*
Ecarts de conversion	*-91 954*
Endettement financier, dont :	**424 253**
Total des dettes à court terme	221 775
- Garanties	-
- Privilégiées	-
- Non garanties / Non privilégiées	*221 775*
Total des dettes à moyen et long terme	202 478
- Garanties	-
- Privilégiées	-
- Non garanties / Non privilégiées	*202 478*
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	**449 281**

Le montant des capitaux propres au 31 mars 2006 n'inclut pas le résultat du premier trimestre 2006.

En euros	**Au 31/03/2006**
A. Trésorerie	336 138
B. Instruments équivalents	113 143
C. Titres de placement	-
D. Liquidités (A+B+C)	**449 281**
E. Créances financières à court terme	79 769
F. Dettes bancaires à court terme	33 486
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	135 469
H. Autres dettes financières à court terme	52 820
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	**221 775**
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	**-307 275**
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L. Obligations émises	-
M. Autres emprunts à plus d'un an	202 478
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	**202 478**
O. Endettement financier net (J+N)	**-104 797**

En date du 7 avril 2006, des avances en compte courant ont été consenties par certains actionnaires de la Société pour un montant total de 247 895 €.
Aucun événement significatif autre que celui relaté ci-dessus n'est venu modifier le montant des capitaux propres et de l'endettement financier net présenté ci dessus depuis le 31 mars 2006.
Par ailleurs, conformément à la note 5.22 des comptes consolidés (ou 4.26 des comptes sociaux) « *engagements hors bilan* » il n'existe pas de dette indirecte ou éventuelle au 31 décembre 2005 et au 31 mars 2006.

3.3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre

A la connaissance de la Société, le Listing Sponsor/Prestataire de services d'investissement et la Banque Introductrice n'ont pas d'intérêts autres que ceux au titre desquels ils fournissent leurs services professionnels dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, pouvant influer sensiblement sur l'offre d'actions de la Société.

3.4. Raisons de l'offre et utilisation du produit

L'admission des actions de NETBOOSTER aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris est une étape importante dans le développement de la Société. Cette opération d'introduction de la Société et l'augmentation de capital qu'elle implique a pour objectif de lui donner davantage de ressources financières afin de poursuivre sa croissance et en particulier pour :

- Financer l'augmentation de besoin en fonds de roulement directement liée à la croissance interne du Groupe ;
- Financer l'accroissement de la palette de services offerts aux clients ;
- Financer le développement de l'activité en Europe par la création de nouvelles structures dédiées à ce marché.

Cette opération permettra par ailleurs à la Société de renforcer sa notoriété et sa crédibilité vis-à-vis de ses clients, de ses fournisseurs et de ses partenaires, en France comme à l'étranger.

Une réduction de l'enveloppe d'augmentation de capital à 75 % n'aurait pas d'impact significatif sur la stratégie que NETBOOSTER souhaite suivre au cours des prochains exercices.

4. INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION

4.1. Nature des actions offertes et code ISIN

Actions ordinaires de même catégorie.

Code ISIN : FR0000079683

4.2. Droit applicable

Les actions sont régies par le droit français.

4.3. Forme des actions (article 11 des statuts)

Les actions entièrement libérées revêtent la forme de titres nominatifs ou de titres au porteur au choix de chaque actionnaire en ce qui le concerne, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La propriété des actions délivrées sous la forme nominative résulte de leur inscription en compte nominatif.

4.4. Monnaie de l'émission

L'émission des actions sera réalisée en euros.

4.5. Droits attachés aux valeurs mobilières

L'article 13 des statuts indique que :

« Chaque action donne droit, dans les bénéfices, le boni de liquidation et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs mobilières font leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaire. »

4.6. Cadre juridique de l'émission

4.6.1. Assemblée Générale ayant autorisé l'émission

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 23 mai 2006 a notamment voté la résolution suivante :

« L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2, L.225-135 alinéa 1, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce, délègue au conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentation de capital immédiate et/ou à terme par l'émission, en France et à l'étranger, en faisant appel public à l'épargne, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société ou de toute société qui posséderait directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle posséderait directement ou indirectement plus de la moitié du capital,

lesdites valeurs mobilières pouvant être émises en euros, en monnaie étrangères ou en unités monétaires quelconques établies par référence à plusieurs monnaies au choix du conseil d'administration.

L'assemblée générale décide que le montant global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des pouvoirs délégués par l'assemblée générale au conseil d'administration dans la présente résolution ne pourra, en tout état de cause, excéder un plafond nominal global de 250.000 euros ou en contre-valeur en monnaie étrangère, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi et que toute utilisation de cette délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation du capital de 250.000 euros fixé dans la dix-septième résolution ci-dessous.

L'assemblée générale décide que pour chacune des émissions décidées en application de la présente résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L 225-135-1 du Code de commerce, dans la limite du plafond nominal global de 37.500 euros prévu ci-dessus, si le Conseil d'administration constate une demande excédentaire

L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour arrêter les prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et la forme des valeurs mobilières à créer, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer les moyens de préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières sonnant accès au capital de la Société, étant précisé que le prix d'émission des valeur mobilières sera déterminé par le Conseil d'administration selon les modalité suivantes :

- au titre de l'augmentation de capital à réaliser à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché d'Alternext d'Euronext Paris , le prix de souscription d'une action nouvelle résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « Construction du livre d'ordre »; le prix de souscription des actions qui seraient émises dans le cadre d'une offre au public offerte aux particuliers pourra être inférieur au prix de souscription proposé au même moment aux investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement global,
- dès lors que les actions sont admises aux négociation sur le marché d'Alternext d'Euronext Paris ou sur un marché réglementé de l'Union Européenne ou sur le Nasdaq National Market ou le New York Stock Exchange aux Etats-Unis, le prix de souscription d'une action sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation de ce prix, avec une décote maximum de 10%.

L'assemblée générale décide que le Conseil d'administration pourra :

- à sa seule initiative et lorsqu'il l'estimera approprié, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les augmentations de capital réalisées en vertu des pouvoirs délégués par la présente résolution, sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur le montant de ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque opération ;
- prendre toute décision en vue de la cotation des valeurs mobilières ainsi émises et, plus généralement ;
- prendre toutes mesures, conclure tout engagement et effectuer toutes formalités utiles à la bonne fin de l'émission proposée, ainsi qu'à l'effet de rendre définitive l'augmentation de capital en résultant, et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

Cette délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée. »

4.6.2. Conseil d'Administration ayant décidé l'émission

En vertu des délégations de compétence qui lui ont été conférées par l'Assemblée Générale visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société, dans sa séance du 19 juin 2006, a :

- ✓ décidé le principe d'une augmentation du capital social, par voie d'appel public à l'épargne, d'un montant nominal maximal de 83 500 euros, par voie d'émission de 835 000 actions nouvelles de 0,10 centimes d'euro de nominal chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription. En cas d'exercice total de l'option de surallocation de 15 %, ce montant est susceptible d'être monté à un montant nominal maximal de 96 025 euros, par voie d'émission de 960 250 actions nouvelles de 0,10 centimes d'euros de nominal.
- ✓ fixé la fourchette indicative du prix appliquée dans le cadre de l'Offre entre 5,55 euros et 6,45 euros par action.

4.7. Date prévue de l'offre

Il est prévu que les actions nouvelles soient émises le 6 juillet 2006.

4.8. Restrictions à la libre négociation des valeurs mobilières

Il n'existe aucune restriction à la libre négociabilité des actions NETBOOSTER.

Les statuts de la Société ne prévoient pas de restriction à la libre négociation des actions. Les actions seront librement cessibles et négociables.

Il est toutefois précisé que des engagements de conservation de titres ont été pris par les principaux actionnaires de la Société.
Ces engagements de conservation sont détaillés au paragraphe 7.2 de la deuxième partie du présent prospectus.

4.9. Règles de retrait ou de rachat obligatoire applicables aux valeurs mobilières

Garantie de cours

Aux termes de la réglementation française, un projet de garantie de cours visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote doit être déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers lorsqu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après l'« initiateur »), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société ; l'Initiateur devra alors proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

Le mécanisme de garantie de cours est détaillé en première partie au paragraphe 21.2.7 du présent prospectus.

Retrait obligatoire

La procédure de retrait obligatoire n'est pas applicable sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA.

4.10. Opérations publiques d'achat récentes

Aucun titre de la Société n'étant admis aux négociations sur un marché réglementé à la date du présent document, il n'y a eu, à ce jour, aucune offre publique lancée par un quelconque tiers sur le capital de NETBOOSTER.

4.11. Régime fiscal des valeurs mobilières

Le régime fiscal des actions de la Société en l'état actuel de la législation française est décrit ci-après.

L'attention des investisseurs est cependant attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.
Les non-résidents fiscaux français doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence, sous réserve de l'application d'une convention fiscale signée entre la France et cet État.

1) Résidents fiscaux français

a. Personnes physiques détenant leur titre dans le cadre de leur patrimoine privé et n'effectuant pas d'opérations de bourse à titre habituel

(i) Dividendes

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004, portant notamment sur la réforme du régime fiscal des distributions, les dividendes mis en paiement à compter du 1er janvier 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal, lequel était jusqu'alors égal à 50 % du dividende payé.

Aux termes de la loi de finances pour 2006, les dividendes distribués, à compter de l'imposition des revenus de 2006, à un actionnaire personne physique seront soumis à l'imôt sur le revenu au barème progressif après abattement égal à 40 % du montant des dividendes perçus.

Le montant ainsi déterminé, diminué d'un abattement global et annuel de 3 050 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune, ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'imposition de revenus de l'année du troisième anniversaire de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil, et de 1 525 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et soumises à une imposition séparée, sera soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Les actionnaires personnes physiques résidant en France bénéficieront en outre d'un crédit d'impôt égal à 50 % du dividende effectivement perçu (avant abattement des 40 %). Ce crédit d'impôt, retenu dans les limites globales et annuelles de 230 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune, ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'imposition de revenus de l'année du troisième anniversaire de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil, et de 115 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées soumises à une imposition séparée, sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle les dividendes seront perçus. L'excédent de crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur le revenu sera restitué.

En outre, les dividendes, avant tout abattement, sont soumis :

- à la contribution sociale généralisée (« CSG ») de 8,2 % dont 5,8 % sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG
- au prélèvement social de 2 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu
- à la contribution additionnelle au prélèvement social de 2 %, perçue au taux de 0,3 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu, et
- à la contribution au remboursement de la dette sociale («CRDS») au taux de 0,5 % non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

(ii) Plus-values

Si le montant annuel des cessions de valeurs mobilières et droits sociaux réalisés au cours de l'année civile excède, au niveau du foyer fiscal, le seuil actuellement fixé à 15 000 euros, les plus-values de cessions sur ces titres sont imposables, dès le premier euro, au taux effectif de 27 % :

- 16 % au titre de l'impôt sur le revenu ;
- 8,2 % au titre de la contribution sociale généralisée, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- 0,5 % au titre de la contribution pour le remboursement de la dette sociale, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- 2 % au titre du prélèvement social, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à une contribution additionnelle au prélèvement social, de 0,3 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

En cas de moins-values, celles-ci peuvent être imputées sur les gains de même nature réalisés au cours de l'année de la cession ou des dix années suivantes, à condition que le seuil de cession de 15 000 euros visé ci-dessus soit dépassé l'année de réalisation desdites moins-values.

La loi de finances rectificative pour 2005 prévoit que pour les cessions réalisées à partir du 1er janvier 2006, la plus-value sera diminuée d'un abattement d'un tiers pour chaque année de détention au-delà de la cinquième. Les plus-values seront ainsi définitivement exonérées (hors prélèvements sociaux) lorsque les titres seront cédés après avoir été détenus pendant plus de 8 ans.

(iii) Impôt de solidarité sur la fortune

Les actions détenues par les personnes physiques dans le cadre de leur patrimoine privé seront comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

(iv) Droits de succession et de donation

Les actions acquises par voie de succession ou de donation seront soumises aux droits de succession ou de donation en France.

(v) Régime spécial des PEA

Les actions de la Société souscrites dans le cadre de l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA seront éligibles au PEA.

Tant que le plan d'épargne en actions fonctionne, les dividendes perçus et les plus-values réalisées sont exonérés d'impôt sur le revenu. Lors de la clôture des PEA de plus de 5 ans, le gain réalisé est soumis au prélèvement social, à la contribution sociale généralisée et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale.

Le tableau ci-dessous résume les différents impôts applicables en fonction de la date de clôture du PEA :

Durée du PEA	Prélèvement social	CAPS	CSG	CRDS	IR	Total
Inférieure à 2 ans	2,0%	0,3%	8,2%	0,5%	22,5%	33,5% (1)
Comprise entre 2 et 5 ans	2,0%	0,3%	8,2%	0,5%	16,0%	27% (1)
Supérieure à 5 ans	2,0% (2)	0,3% (3)	8,2% (2) (4)	0,5% (5)	0,0%	11,0%

(1) Sur la totalité des produits en cas de dépassement du seuil de cession.
(2) Pour les produits acquis à compter du 1er janvier 2005.
(3) Pour les produits acquis à compter du 1er juillet 2004.
(4) Limitée à 3,4 % pour les produits acquis entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 1997 et à 7,5 % pour les produits acquis entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2004.
(5) *Pour les produits acquis à compter du 1er février 1996.*

Les dividendes perçus dans le cadre d'un PEA ainsi que ceux perçus hors PEA ouvriront droit au crédit d'impôt égal à 50 % du dividende et plafonné à 115 euros ou 230 euros selon la situation de famille du bénéficiaire. Ce crédit d'impôt ne sera pas versé sur le plan, mais il sera imputable, dans les mêmes conditions que le crédit d'impôt attaché aux dividendes perçus hors du cadre d'un PEA, sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des dividendes, et restituable en cas d'excédent.

A la clôture d'un PEA avant l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de la date d'ouverture fiscale ou, sous conditions, après 5 ans, lorsque la valeur liquidative du plan ou de rachat du contrat de capitalisation est inférieure au montant des versements effectués sur le plan depuis son ouverture, la perte est imputable sur les plus-values de cession de valeurs mobilières de même nature réalisées hors d'un PEA au cours de la même année ou des dix années suivantes, à condition que le seuil annuel de cession des valeurs mobilières (et droits ou titres assimilés) applicable au titre de l'année de réalisation de la moins-value soit dépassé au titre de l'année considérée.

b. Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés (régime de droit commun)

(i) Dividendes

Les dividendes perçus seront compris dans le résultat imposable à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun, soit actuellement au taux de 33,1/3 %. S'y ajoutent la contribution additionnelle égale à 1,5 % de l'impôt sur les sociétés (cette contribution sera supprimée pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2006), ainsi qu'une contribution sociale égale à 3,3 % du montant de l'impôt sur les sociétés excédant 763 000 euros par période de douze mois.

Cependant, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 7 630 000 euros et dont le capital social, entièrement libéré, est détenu de manière continue pendant la durée de l'exercice considéré, pour au moins 75 %, par des personnes physiques ou par des sociétés satisfaisant elles-mêmes à l'ensemble de ces conditions, le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 15 %, dans la limite de 38 120 euros du bénéfice imposable par période de douze mois. Ces entreprises sont, en outre, exonérées de la contribution sociale de 3,3 % mentionnée ci-dessus.

Sous certaines conditions, les dividendes encaissés par les personnes morales détenant au moins 5 % du capital de la société distributrice sont susceptibles, sur option, d'être exonérés (sous réserve de la prise en compte dans le résultat de la société bénéficiaire d'une quote-part de frais et charges égale à 5 % du montant des dividendes, majorés des crédits d'impôt y attachés, limitée au montant total des frais et charges de toute nature exposés par la société au cours de la période d'imposition) en application des dispositions du régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du CGI.

(ii) Plus-values

Les plus-values de cession de titres en portefeuille sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 33,1/3 % (ou, le cas échéant, au taux de 15 % dans la limite de 38 120 euros par période de douze mois pour les entreprises qui remplissent les conditions décrites ci-dessus), augmenté de la contribution additionnelle de 1,5 % (article 235 ter ZA du Code Général des Impôts, cette contribution additionnelle sera supprimée pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2006) et, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 % qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 euros par période de douze mois (article 235 ter ZC du Code Général des Impôts).

Toutefois, les plus-values issues de la cession de titres de participation détenus depuis plus de deux ans au moment de la cession sont imposables à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 15 %, majoré de la contribution additionnelle au taux de 1,5 % à compter du 1er janvier 2005 et, le cas échéant, de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % précitées.

Constituent des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code Général des Impôts, les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère au plan comptable, ainsi que, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères prévu à l'article 145 et 216 du Code Général des Impôts. Les titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 euros, et qui remplissent les conditions pour bénéficier du régime mères et filiales autres

que la détention de 5% au moins du capital de la société émettrice, sont également présumés constituer des titres de participation si ces titres sont inscrits en comptabilité au compte « titres de participation » ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable.

En application des dispositions de l'article 219-I-a quinquies du Code Général des Impôts, les plus-values résultant de la cession des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code Général des Impôts à l'exception des titres de sociétés à prépondérance immobilière et des titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 € mais représentant moins de 5 % au moins du capital de la société émettrice, seront imposées au taux réduit de 8 % (augmenté le cas échéant de la contribution sociale, soit un taux effectif de 8,264 %), à compter du 1er janvier 2006, et exonérées de toute imposition pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (sous réserve de la réintégration, dans le résultat imposable au taux de droit connu de l'impôt sur les sociétés, d'une quote-part de frais et charges égales à 5 % du montant net des plus-values).

Les moins-values à long terme réalisées, le cas échéant, lors de la cession des actions sont imputables exclusivement sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou, s'agissant des moins-values sur titres relevant du secteur d'imposition à 15 %, des dix années suivantes (sous réserve des conditions particulières d'imputation du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, telles qu'elles résultent de l'article 219-I a quinquies du Code Général des Impôts).

Chaque personne morale devra vérifier si le régime des plus ou moins-values à long terme est susceptible de s'appliquer aux gains et pertes réalisées lors de la cession des actions ainsi que les conditions d'imputation, à l'avenir, du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006.

2) Non-résidents

(i) Dividendes

Les dividendes distribués par des sociétés dont le siège social est situé en France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25 % lorsque le domicile fiscal ou le siège du bénéficiaire effectif est situé hors de France.

Sous certaines conditions, cette retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en application des dispositions des conventions fiscales internationales qui le prévoient ou de l'article 119-ter du Code général des impôts.

Par exception, les dividendes de source française versés à des personnes qui n'ont pas leur domicile fiscal ou leur siège en France et ouvrant droit au transfert de l'avoir fiscal en vertu d'une convention en vue d'éviter les doubles impositions, ne supportent, lors de leur mise en paiement, que la retenue à la source au taux réduit prévu par la convention, à condition, notamment, que les personnes concernées justifient, avant la date de mise en paiement des dividendes, qu'elles ne sont pas résidentes en France au sens de cette convention (Bulletin Officiel des Impôts 4-J-1-94 instruction du 13 mai 1994). L'avoir fiscal est, le cas échéant, remboursé sous déduction de la retenue à la source applicable au taux prévu par la convention.

(ii) Plus-values

Sous réserve des dispositions plus favorables des conventions fiscales applicables, les plus-values réalisées à l'occasion de la cession de leurs actions par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4-B du Code général des impôts ou dont le siège social est situé hors de France et, dont la propriété des actions n'est pas rattachée à un établissement stable ou une base fixe en France, ne sont pas imposables en France dans la mesure où le cédant, directement ou indirectement, seul ou avec des membres de sa famille, n'a pas détenu plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la société à un moment quelconque au cours des cinq années qui précèdent la cession.

(iii) Impôt de solidarité sur la fortune

En principe, l'impôt de solidarité sur la fortune ne s'applique pas, à raison de la participation qu'elles détiennent dans la Société, aux personnes physiques domiciliées hors de France, au sens de l'article 4-B du Code général des impôts, qui possèdent, directement ou indirectement, moins de 10 % du capital de la Société, pour autant toutefois que leur participation ne leur permette pas d'exercer une influence sur la société.

(iv) Droits de succession et de donation

La France soumet aux droits de succession ou de donation les titres des sociétés françaises acquis par voie de succession ou de donation par un non-résident de France. La France a conclu avec un certain nombre de pays des conventions destinées à éviter les doubles impositions en matière de succession et de donation, aux termes desquelles les résidents des pays ayant conclu de telles conventions peuvent, sous réserve de remplir certaines conditions, être exonérés de droits de succession et de donation en France ou obtenir un crédit d'impôt dans leur pays de résidence.

Il est recommandé aux investisseurs intéressés de consulter dès à présent leurs conseils en ce qui concerne leur assujettissement aux droits de succession et de donation à raison de leur participation dans la Société, et les conditions dans lesquelles ils pourraient obtenir une exonération des droits de succession ou de donation en France en vertu d'une des conventions fiscales ainsi conclues avec la France.

3) Règles spécifiques à Alternext

(i) Impôt de bourse

Toutes les opérations portant sur les valeurs mobilières émises par les sociétés dont la capitalisation boursière n'excède pas 150 millions d'euros sont exonérées de cet impôt.

(ii) Sociétés de capital-risque (« SCR »), fonds communs de placement à risques (« FCPR ») et fonds communs de placement dans l'innovation (« FCPI »)

Sous certaines conditions, les SCR, les FCPR, et les FCPI sont actuellement exonérés d'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des produits et plus-values provenant de leur portefeuille, à condition notamment que celui-ci comprenne au moins 50% de titres non admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé, français ou étranger émis par des sociétés ayant leur siège dans l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein, ayant une activité industrielle ou commerciale et soumise à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent.

Sous certaines conditions, les titres admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé européen, tel qu'Alternext, émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros seront également susceptibles d'être pris en compte pour l'appréciation de ce quota de 50%, dans la limite de 20%.

Dans la mesure où la capitalisation boursière de la Société n'excède pas 150 millions d'euros, les titres de la Société sont susceptibles sous certaines conditions d'être pris en compte dans ce quota de 50%.

(iii) Contrats d'assurance-vie investis en actions (article 125-0 A du CGI)

Les produits de contrats d'assurance-vie dont l'unité de compte est une part ou une action d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières peuvent être exonérés d'impôt sur le revenu en cas de rachat au-delà d'une durée de 8 ans, si l'actif de l'OPCVM est constitué :

• Pour les contrats souscrits avant le 1er janvier 2005 (contrats « DSK ») :
- Pour 50% au moins d'actions et de titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein ;
- Dont 5% au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment de parts de FCPR, de FCPI, d'actions de SCR, d'actions ou de parts de sociétés non cotées, ou d'actions de sociétés cotées sur un marché réglementé ou organisé dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.

• Pour les contrats souscrits après le 1er janvier 2005 (contrats « Sarkozy »)
- Pour 30% au moins d'actions ou titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein,

Et au sein du quota de 30% :
- Pour 10% au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment d'actions de sociétés non cotées, ou de sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, de parts de FCPR, de FCPI ou d'actions de SCR,
- Et pour 5% au moins de titres non cotés.

Les titres de la Société, dans la mesure où la capitalisation boursière de celle-ci n'excède pas 150 millions d'euros, sont susceptibles, sous certaines conditions, d'être pris en compte pour l'appréciation des quotas d'investissement de 5% (pour les contrats DSK) et de 10% (pour les contrats Sarkozy) mentionnés ci-dessus.

(iv) Réduction d'impôt sur le revenu au titre de la souscription à l'augmentation de capital

Les versements au titre de la souscription en numéraire à une augmentation de capital de sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché règlementé peuvent ouvrir droit, jusqu'au 31 décembre 2006, à une réduction d'impôt sur le revenu en application de l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Parmi les conditions requises pour ouvrir droit à cette réduction d'impôt, figure en particulier la détention directe de plus de 50% des droits sociaux attachés aux actions ou parts de la société, soit uniquement par des personnes physiques, soit par une ou plusieurs sociétés formées uniquement de personnes parentes en ligne directe ou entre frères et soeurs ainsi qu'entre conjoints, ayant pour seul objet de détenir des participations dans une ou plusieurs sociétés répondant aux conditions générales requises pour entrer dans le champ de l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'impôt ne peuvent pas figurer dans un plan d'épargne en actions, un plan d'épargne entreprise ou interentreprises, un plan partenariat d'épargne salariale volontaire ou un plan d'épargne pour la retraite collectif.

La réduction d'impôt est égale à 25% du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition. Les versements effectués sont retenus dans la limite annuelle de 20 000 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées, ou de 40 000 euros pour les couples mariés ou partenaires d'un pacte civil de solidarité, soumis à une imposition commune.

L'octroi définitif des réductions est subordonné à la détention des titres jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Les titres de la Société étant cotés sur un marché organisé et non règlementé, les souscription à l'augmentation de capital de la Société sont susceptibles d'ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 199 terdecies-0 A du CGI si, à l'issue de la présente offre, les actions de la Société sont détenues à plus de 50% par des personnes physiques dans les conditions indiquées cidessus, et ce, en faisant abstraction des participations détenues par des organismes de capital risque.

Si la condition du seuil de 50% est remplie, la Société, qui remplit les autres conditions requises par l'article 199 terdecies-0 A du CGI, en informera les souscripteurs à l'augmentation de capital et leur délivrera, en temps utile, l'état individuel leur permettant, le cas échéant, de demander le bénéfice de la réduction d'impôt dans les conditions prévues par l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Si les conditions sont respectées, la Société respectera les dispositions déclaratives.

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d'impôt sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

5. CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1. Conditions générales de souscription

5.1.1. Conditions auxquelles l'offre est soumise

Il est prévu que la diffusion des actions existantes dans le public (le « Placement ») se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une « offre à prix ouvert », principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre Publique »),
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 30 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement. Ainsi, le nombre minimum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique est de 250 500, le nombre maximum d'actions théoriquement allouées au Placement Global est de 584 500, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension. En cas d'exercice de la Clause d'Extension, le nombre minimum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique est de 288 075, le nombre maximum d'actions théoriquement allouées au Placement Global est de 672 175.
En cas de réduction de l'Offre à 75 % de l'augmentation de capital, le nombre minimum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique est de 187 875, le nombre maximum d'actions théoriquement allouées au Placement Global est de 438 375.
Les nombres définitifs d'actions affectées à l'Offre Publique d'une part et au Placement Global d'autre part seront arrêtés dans le respect des principes édictés par l'article 321-115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est précisé que la diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des articles P 1.2.1. et suivants du Livre II (« Règles de marché de la Bourse de Paris ») des règles de marché d'Euronext.

Le nombre définitif d'actions offertes diffusées dans le cadre de l'Offre Publique d'une part, et du Placement Global d'autre part, arrêté dans le respect de l'article 321-115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, est susceptible d'ajustement en fonction de la demande.

En particulier :

- le nombre définitif d'actions offertes diffusées dans le cadre de l'Offre Publique pourra être augmenté par prélèvement sur le Placement Global sans toutefois que le nombre d'actions diffusées dans le cadre de l'Offre Publique ne puisse excéder 60 % du nombre total d'actions offertes diffusées.
- le nombre définitif d'actions offertes diffusées dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur l'Offre Publique, dans le cas où cette dernière ne serait pas entièrement couverte.

Ces ajustements doivent permettre de garantir une allocation minimale au public et éviter un déséquilibre manifeste entre les différentes catégories d'investisseurs.

Le nombre définitif d'actions offertes respectivement dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global fera l'objet d'un avis d'Euronext Paris.

L'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de Commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire des fonds, c'est à dire après la date de règlement – livraison.

Il est par ailleurs rappelé que si l'ensemble des souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée et/ou répartir librement totalement ou partiellement les actions non souscrites entre les personnes de son choix.

Les montants souscrits donneront lieu uniquement à un versement en numéraire.

5.1.2. Montant de l'offre

Nombre d'actions admises sur le marché Alternext d'Euronext Paris

La totalité des actions composant le capital de NETBOOSTER à la date du présent prospectus, soit 4 466 859 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, ainsi qu'un nombre de 960 250 actions nouvelles à provenir d'une augmentation de capital, sous réserve de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension (cf paragraphe 5.2.5 de la deuxième partie du présent prospectus).

En fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'actions offertes dans le cadre de l'augmentation de capital, soit 835 000 actions, est susceptible d'être augmenté d'un maximum de 15 % pour être porté à un nombre maximum de 960 250 actions nouvelles (Clause d'Extension) (cf. paragraphe 5.2.5 de la deuxième partie du présent prospectus).

Le produit brut de l'émission des actions nouvelles est estimé à 5 010 000 euros en considérant que le nombre d'actions émises est de 835 000 et que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 6,00 € par action). En cas d'exercice de la Clause d'Extension, le produit brut de l'émission des actions nouvelles est estimé à 5 761 500 euros.

Le prix définitif de l'Offre, les nombres définitifs d'actions affectés à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement Global, et le montant définitif du produit brut de l'offre feront l'objet d'un avis publié par Euronext Paris et seront publiques conformément à l'article 212-17 du règlement Général de l'AMF.

5.1.3. Durée de l'offre

Le début du Placement Global et de l'Offre Publique est fixé au 23 juin 2006.
L'Offre Publique durera jusqu'au 5 juillet 2006.
Le Placement Global durera jusqu'au 6 juillet 2006.

5.1.4. Révocabilité de l'offre

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour l'Offre Publique ou le Placement Global non prévue par le présent prospectus, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture de l'Offre Publique sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

Il est précisé que les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des marchés financiers n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire.

5.1.5. Réduction de l'offre

L'augmentation de capital pourra être réduite si elle n'est pas totalement couverte par les souscriptions sans que cette réduction puisse représenter plus de 25 % de l'offre initiale, soit 208 750 titres.

La fraction des ordres inférieure ou égale à 200 actions et la fraction des ordres supérieure à 200 actions pourront chacune faire l'objet d'une réduction proportionnelle, étant précisé que la fraction des ordres inférieure ou égale à 200 actions bénéficiera d'un taux de service préférentiel par rapport à la fraction des ordres supérieure à 200 actions.

Au cas où l'application des taux de réduction éventuels n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

5.1.6. Montant minimum de souscription

La souscription minimum est de 1 (une) action : le montant minimum de souscription s'élève ainsi à 6,00 €.

5.1.7. Délai de rétractation

Les ordres de souscription sont irrévocables.

5.1.8. Calendrier de l'offre

23 mai 2006	Tenue de l'Assemblée Générale
20 juin 2006	Obtention du visa AMF
21 juin 2006	Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'opération
23 juin 2006	Début du Placement Global et de l'Offre Publique
5 juillet 2006	Clôture de l'Offre Publique
6 juillet 2006	Clôture du Placement Global Fixation du prix Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation des actions Communiqué de presse confirmant le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global ainsi que le prix définitif des actions
7 juillet 2006	Avis financier publié dans la Tribune indiquant le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global ainsi que le prix définitif des actions
12 juillet 2006	Règlement-Livraison des actions
13 juillet 2006	Début des négociations des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris

5.1.9. Dates et modalités de publication des résultats de l'opération

Les résultats de l'opération feront l'objet d'un communiqué d'Euronext Paris, et d'un communiqué de presse dans un quotidien financier de diffusion nationale, au plus tard en date du 6 juillet 2006.

5.1.10. Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Non applicable

5.2. Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières

5.2.1. Catégories d'investisseurs et restrictions de vente

Le Conseil d'Administration aura la faculté de répartir les actions faisant l'objet de la présente émission auprès de tous investisseurs.

La totalité de l'émission est réalisée sur le marché français. Il n'y a pas de tranche spécifique destinée à être placée sur le marché international ou un marché étranger.

5.2.2. Engagements de souscription

Truffle Venture, agissant pour le compte de différents de ses fonds, aujourd'hui actionnaire à hauteur de 37,7 % du capital et des droits de vote, s'est engagé à souscrire dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse de la Société NETBOOSTER pour un montant de 1 000 000 euros.
De même, Edmond de Rothschild Investment Partners, détenant 3,7 % du capital et des droits de vote, s'est engagé, pour le compte de différents de ses fonds, à souscrire 501 000 euros dans le cadre de cette opération.

5.2.3. Information de pré allocation

Cette opération ne comprend pas de tranches de pré allocation.

5.2.4. Procédure de notification aux souscripteurs

Les souscripteurs seront informés par leur intermédiaire de leur souscription effective.

5.2.5. Dispositif de sur allocation et de rallonge

En fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'actions offertes dans le cadre de l'augmentation de capital, soit 835 000 actions nouvelles, pourra, en accord avec la Société et Banque d'Orsay en sa qualité d'Introducteur, être augmenté d'un maximum de 15 %, soit 125 250 actions nouvelles qui seront offertes au Prix de l'Offre pour porter le nombre total d'actions nouvelles à émettre à un maximum de 960 250 actions nouvelles.

5.3. Fixation du prix d'émission des valeurs mobilières

5.3.1. Prix d'émission

Le prix d'acquisition des actions résultera de la confrontation du nombre de titres offerts et des demandes émanant des investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, et sera fixé par le Conseil d'Administration.

L'allocation définitive sera réalisée en fonction des ordres transmis par les investisseurs, de leur éventuelle spécification en matière de prix de souscription, de la quantité de titres demandée et de leur capacité à assurer un développement ordonné du marché secondaire des actions de la Société.

Le prix d'acquisition des actions dans l'Offre à Prix Ouvert et le Placement Garanti sera identique.
La date de fixation indicative des prix d'acquisition des actions devrait être le 6 juillet 2006.

A titre indicatif, il est possible de préciser que le prix par action devrait être compris entre 5,55 € et 6,45 €.
Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourra se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 6 juillet 2006.

5.3.2. Procédure de publication du prix

Date de fixation du prix – modification éventuelle du calendrier

Le prix de l'offre fera l'objet d'un communiqué le 6 juillet 2006 en fin d'après midi et devrait être publié dans la presse le 7 juillet 2006, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettaient pas de fixer le Prix du Placement Global et le Prix de l'Offre à Prix Ouvert dans des conditions satisfaisantes.
Dans ce cas, la nouvelle date de clôture du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert et la nouvelle date prévue pour la détermination du prix du Placement Global et du prix de l'Offre à Prix Ouvert feront l'objet d'un avis diffusé par Euronext Paris et d'un communiqué de presse diffusé au plus tard la veille de la date de clôture initiale du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert et publié dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale.

Publication du prix

Le Prix du Placement Global et le Prix de l'Offre à Prix Ouvert seront indiqués dans des communiqués de presse, et dans un avis publié par Euronext Paris et portés à la connaissance du public, le 6 juillet 2006.

Modification des fourchettes, fixation du prix en dehors de la fourchette et modification du nombre d'actions offertes

En cas de modification de la fourchette indicative de prix, en cas de fixation du prix du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert en dehors de la fourchette, ou en cas de modification du nombre d'actions offertes (autrement que dans le cadre de la faculté décrite au paragraphe 5.1.1 ci-dessus) dans le cadre de l'Offre, les nouvelles modalités de l'Offre seront portées à la connaissance du public au moyen d'un avis diffusé par Euronext Paris et d'un communiqué de presse publié par la Société dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale.
La clôture de l'Offre à Prix Ouvert sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'Offre à Prix Ouvert sera alors rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué et la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert.
Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert avant la publication du communiqué visé ci-avant seront maintenus sauf à être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert incluse. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert incluse (ces ordres pourront toutefois être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert incluse en cas de nouveau report de la date de fixation du prix du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert et/ou de nouvelle modification des modalités de l'Offre).
L'avis et le communiqué susvisés indiqueront le nouveau calendrier, avec la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert, la nouvelle date prévue pour la fixation du prix et la nouvelle date de règlement livraison.

Clôture anticipée

Les dates de clôture du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert pourront être avancées (sans toutefois que la durée de l'Offre à Prix Ouvert ne puisse être inférieure à 2 jours de bourse) sous réserve de la publication d'un avis par Euronext Paris et de la publication par la Société d'un communiqué de presse annonçant cette modification dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale, au plus tard la veille de la nouvelle date de clôture ou de la date de clôture initialement prévue, selon le cas.

Modification des autres modalités de l'Offre

En cas de modification des autres modalités initialement arrêtées pour l'Offre non prévue par le présent document, une note complémentaire sera soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers. Les ordres remis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des marchés financiers n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire.

5.3.3. Éléments d'appréciation de la fourchette de prix

La fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après une processus au cours duquel a été pris en compte une série de facteurs et, en particulier, l'analyse financière indépendante réalisée sur la Société et sa perception par les investisseurs ainsi que la connaissance par Euroland Finance du secteur et de l'état actuel des marchés financiers.

La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui leur ont été fournies à la suite de ce processus. A noter que toutes les données comptables et financières retenues par Euroland Finance sont issues de ses propres estimations, NETBOOSTER n'ayant pas remis de business plan.

La fourchette de prix indicative fait ressortir une capitalisation de la Société après augmentation de capital et avant exercice de la clause d'extension de 31,8 millions d'euros sur la base du prix médian de la fourchette indicative de prix (6,00 euros par action).
La fourchette indicative de prix retenue est cohérente avec les méthodes de valorisations usuellement employées conformément aux pratiques de marché.

A noter qu'Euroland Finance a pris en compte pour ses travaux d'évaluation une croissance très significative du chiffre d'affaires pour les exercices 2006, 2007 et 2008, croissance qui lui paraît raisonnable.

Pour aboutir à la fourchette indicative de prix proposée, les critères suivants ont été retenus : valorisation par la méthode des comparables et valorisation par la méthode de l'actualisation des flux. Ces deux méthodes d'évaluation sont les seules méthodes utilisées par EuroLand Finance dans le cadre de son évaluation de la Société, les autres méthodes n'étant pas été jugées aussi pertinentes que celles présentées ci-dessous. Il est ainsi précisé que Euroland Finance n'a pas retenu les approches de valorisation correspondant à l'actualisation des dividendes et à l'actif net, ces méthodes, basées sur des données historiques, n'ayant pas été jugées représentatives du potentiel du Groupe.

Il est précisé que NETBOOSTER n'a pas distribué de dividendes sur les périodes antérieures. (Cf paragraphe 20.2 du prospectus). L'approche par l'actif net est plus particulièrement adaptée pour des sociétés disposant d'un patrimoine significatif, comme par exemple dans le secteur immobilier.

Valorisation post-money par la méthode de l'actualisation des flux

Les hypothèses de calcul du taux d'actualisation sont indiquées dans le tableau ci-dessous. EuroLand Finance a retenu une majoration de la prime de risque de 1,5 points pour tenir compte de la taille de la société et de sa cotation sur un marché non réglementé. Pour ces mêmes raisons, EuroLand Finance a retenu une majoration de 0,5 par rapport au bêta sectoriel sans dette (1,03 : source Damodaran).

Taux sans risque (OAT 10 ans)	4,10%
Prime de risque (source : JCF Group-La Vie Financière)	4,50%
Prime de risque ajustée	6,00%
Bêta sans dette	1,53
Bêta endetté	1,53
Coût des capitaux propres	**13,28%**
Coût de la dette après impôt	**0,00%**
Coût moyen pondéré du capital	**13,28%**
Taux de croissance à l'infini	2,00%

Source : Euroland Finance

Le taux d'actualisation de 13,3 % est conforme à celui retenu pour les récentes IPO de sociétés Internet sur Alternext.

Euroland Finance a retenu un taux de croissance à l'infini relativement prudent de 2 %. La matrice ci-dessous met en évidence la sensibilité de notre valorisation post-money au taux de croissance à l'infini et coût moyen pondéré du capital.

		Taux de croissance à l'infini				
		1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
CMPC	12,3%	9,7	9,9	10,1	10,3	10,5
	12,8%	9,4	9,5	9,7	9,8	10,0
	13,3%	9,0	9,2	9,3	9,4	9,6
	13,8%	8,7	8,8	9,0	9,1	9,2
	14,3%	8,4	8,5	8,6	8,8	8,9

Source : Euroland Finance

La valorisation post-money du groupe NetBooster par la méthode des DCF ressort à 9,30 € par action sur la base d'une hypothèse d'augmentation de capital de 5,0 M€ (sur le base d'un prix en milieu de fourchette). Après prise en compte de la dilution potentielle (actions gratuites et BSA attribués), la valeur par action est de 8,9 €.

Valorisation post-money par la méthode des comparables

Pour valoriser NetBooster, Euroland Finance a retenu six sociétés positionnées dans des domaines d'activité proches du groupe. La plupart ne sont pas des concurrents directs mais sont des sociétés offrants des services de marketing on-line.

- Hi-Media : Coté sur l'Eurolist B, Hi Media est la première régie publicitaire française sur Internet. Spécialisé dans la vente d'espaces publicitaires et les solutions de micropaiement, le groupe propose également des prestations de marketing direct. Si Hi-Media réalise un CA 2005 4 fois plus important que NetBooster, les deux sociétés présentent des marges d'exploitation relativement proches (4,3 % pour Hi Media vs 5 % pour Netbooster).
- Business Interactif : Coté sur l'Eurolist C, Business Interactif est l'un des leaders en France dans le domaine des digital marketing services. Présent sur les marchés de l'e-mailing et du référencement sur Internet, le groupe propose aussi un service de tracking et de mesure de la performance. Dotée d'une plateforme d'outils qui lui permet de suivre le trafic et d'analyser en temps réel l'audience des sites de ses clients, Business Interactif dispose depuis l'acquisition de Webformance d'une activité de référencement (naturel et payant) concurrente de l'offre de NetBooster.
- Deal Group Media : Coté sur l'AIM du London Stock Exchange, Deal Group Media offre des produits et des services de marketing on-line à plus de 250 clients. Le groupe est capable de retracer le parcours des internautes et de mesurer le ROI des campagnes. Payé à la performance, le groupe propose à travers son réseau de plusieurs milliers de petits entrepreneurs media des solutions marketing on-line visant à générer un ROI élevé. La comparaison parait pertinente du fait que NetBooster opère sur les mêmes segments de marché et pourrait s'oriente vers un modèle économique similaire à celui de Deal Group Media où les annonceurs paient seulement si le clic se transforme en prise de commande ou en vente effective d'un bien ou service.
- FullSIX : FullSIX est une agence de marketing relationnel créée à Paris en 1997. Coté sur le Milan Stock Exchange, FullSIX conçoit et met en oeuvre des campagnes multi-canaux intégrées visant à identifier, recruter et fidéliser les consommateurs et permettant à ses clients de bâtir des relations profitables avec leurs propres clients à travers tous les canaux d'interaction à la fois online et offline.
- Maximiles : Coté sur Alternext, Maximiles est spécialisé dans la conception et la commercialisation de programmes personnalisés ou multi enseignes de fidélisation sur Internet. Cette société est un partenaire de NetBooster.
- 1000Mercis : Coté sur Alternext, 1000Mercis est spécialisé dans les prestations de marketing et de publicité interactifs. Le marketing interactif (53 % du CA 2004-2005) va de la création du site Internet à l'élaboration d'études de segmentation et à la réalisation de programmes de fidélisation des clients. La publicité interactive (47% du CA), activité assurée au travers du programme Elisa, consiste en la commercialisation des bases de données clients auprès des annonceurs.
- Come & Stay : Cette société est un spécialiste de l'e-mailing qui met à disposition de ses clients une base de 22 millions d'adresses, dont 4 millions en exclusivité. Come & Stay a mis en place un mode de rémunération à la performance : elle est donc rémunérée en fonction de l'atteinte d'un objectif (CA généré, inscription à un concours.). Cette société a réalisé un CA 2005 de 5,2 M€, en croissance de 123 %.

Les données estimées des sociétés comparables sont issues des estimations réalisées par EuroLand Finance, dans le cadre de ses études, sur la base de projections rendues publiques par les sociétés concernées et sur la base de données telles que JCF Group.

Les ratios de valorisation moyens ont été appliqués aux estimations d'EuroLand Finance pour NETBOOSTER.

Les ratios des sociétés comparables indiqués ci-dessous ont été appliqués à aux prévisions d'EuroLand Finance pour NETBOOSTER 2006-2008. NETBOOSTER bénéficiant d'un report déficitaire ne paiera pas d'impôt en 2006 et continuera à activer son crédit d'impôt. Certaines des sociétés du peer group étant dans le même cas, il a été retenu

une imposition normative pour l'ensemble des sociétés de l'échantillon ainsi que pour NETBOOSTER afin d'homogénéiser l'ensemble des données. Les PER sont donc des PER corrigés avec un taux d'imposition normatif.

	VE/EBE 06	VE/EBE 07	VE/EBE 08	VE/REX 06	VE/REX 07	VE/REX 08	PER 06	PER 07	PER 08
Hi Media	20,5	11,0	7,4	22,7	11,3	8,8	33,3	16,6	12,9
Business Interactif	13,4	9,1	7,5	16,2	10,2	8,2	23,9	15,1	12,1
Deal Group Media	10,4	10,5	10,9	6,1	4,7	4,0	24,2	9,7	9,1
Fullsix	9,2	7,0	6,0	11,5	8,0	6,9	25,6	17,1	10,5
Maximiles	10,9	8,6	nc	15,7	11,8	9,8	29,6	22,2	18,4
1000mercis	11,3	8,4	6,8	12,0	8,8	7,1	22,1	15,2	12,5
Come & Stay	19,4	13,2	8,8	21,7	14,8	9,5	39,3	24,0	16,0
Moyenne des comparables	**13,6**	**9,7**	**7,9**	**15,1**	**9,9**	**7,7**	**28,3**	**17,1**	**13,1**
VE induite	30 648	36 907	42 668	30 577	35 630	39 736			
Valorisation induite pré-money	30 938	37 197	42 958	30 867	35 920	40 026	38 096	41 475	45 315
Moyenne	38 088								
Valorisation après décote de taille	**36 184**								
Augmentation de capital	5 010								
Valorisation Netbooster post-money	**41 194**								
Valeur de l'action Netbooster en €	**7,8**								
Valeur de l'action Netbooster après dilution en €	**7,5**								

Sources : Sociétés, estimations JCF. Données au 13 juin 2006 :

EuroLand Finance n'a pas retenu le ratio VE/CA en raison des disparités importantes entre les différentes sociétés du peer group du fait de leurs niveaux de marge brute très différents.

La valorisation post-money ressort à 7,8 € par action. Après prise en compte de la dilution attendue liée aux BSA et actions gratuites attribués, la valorisation de l'action NETBOOSTER est de 7,5 €. EuroLand Finance a appliqué une décote de 5 % pour tenir compte du différentiel de taille entre NETBOOSTER et le peer group.

Conclusion : valorisation post-money

Valorisation de la Société	Approche par les DCF	Approche par les comparables boursiers
En millions d'euros après augmentation de capital et avant exercice de la clause d'extension	49,3 M€	41,4 M€
En euros par action	9,29 €	7,80 €

La valorisation moyenne post-money et après dilution ressort à 8,20 € par action. Par rapport au prix de l'offre en milieu de fourchette (6,00 €), nous constatons une décote de 26,8 %.

Le tableau ci-dessous indique les ratios de NetBooster post-money au prix de l'offre en milieu de fourchette (6,00 €), ainsi qu'en haut et bas de fourchette. Il est à noter que pré-money, le PER corrigé de l'impôt normatif 2006 de NetBooster est de 19,9 en milieu de fourchette.

	VE/EBE 06	VE/EBE 07	VE/EBE 08	VE/REX 06	VE/REX 07	VE/REX 08	PER 06	PER 07	PER 08
Moyenne des comparables	**13,6**	**9,7**	**7,9**	**15,1**	**9,9**	**7,7**	**28,3**	**17,1**	**13,1**
Ratios NetBooster post-money sur la base du bas de fourchette avec impôt normatif	**10,9**	**6,4**	**4,5**	**12,1**	**6,8**	**4,8**	**21,8**	**12,2**	**8,5**
Ratios NetBooster post-money sur la base du milieu de fourchette avec impôt normatif	**11,8**	**7,0**	**4,9**	**13,1**	**7,4**	**5,2**	**23,6**	**13,1**	**9,2**
Ratios NetBooster post-money sur la base du milieu de fourchette avec impôt réél	**11,8**	**7,0**	**4,9**	**13,1**	**7,4**	**5,2**	**10,8**	**12,3**	**9,5**
Ratios NetBooster post-money sur la base du haut de fourchette avec impôt normatif	**12,7**	**7,5**	**5,3**	**14,1**	**8,0**	**5,6**	**25,4**	**14,1**	**9,9**

Sources : Sociétés, estimations JCF. Données au 13 juin 2006

5.3.4. Restrictions relatives au droit préférentiel de souscription

Les Actions Offertes sont composées d'actions nouvelles. Les actions nouvelles sont émises en vertu de la 14ème résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 23 mai 2006 autorisant une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et par appel public à l'épargne (voir le paragraphe 4.6.1 de la deuxième partie du présent prospectus).

5.3.5. Disparité entre prix du médian dans le cadre du Placement Global et titres souscrits ou pouvant être souscrits par des membres des organes d'administration et de direction

Le tableau suivant présente les écarts de prix résultant des dernières opérations réalisées par les membres des organes d'administration, ou des membres de la direction générale ou des apparentés depuis le 01/01/2005 :

Actionnaire	Nombre d'actions acquises/ cédées	Date	Mode d'entrée dans le capital	Valorisation de la Société lors de l'entrée au capital	Prix milieu de fourchette de l'Offre	Décote / Surcote
Pascal CHEVALIER	700 000 actions	11/01/2005	Souscription	0,10 €	6,00 €	-98,3%
Jean-Pierre Eskenazi	616 actions	28/01/2005	Acquisition	0,06 €	6,00 €	-99,0%
Jean-Pierre Eskenazi	-11 167 actions	04/04/2005	Cession	0,45 €	6,00 €	-92,5%
Pascal Chevalier	-11 167 actions	09/05/2005	Cession	0,45 €	6,00 €	-92,5%
Jean-Pierre Eskenazi	-76 575 actions	30/05/2005	Cession	0,78 €	6,00 €	-86,9%
Jean-Pierre Eskenazi	-7 214 actions	31/05/2005	Cession	0,78 €	6,00 €	-86,9%
Pascal Chevalier	-9 243 actions	31/05/2005	Cession	0,78 €	6,00 €	-86,9%
Jean-Pierre Eskenazi	-89 337 actions	01/06/2005	Cession	0,78 €	6,00 €	-86,9%
Jean-Pierre Ezkenazi	-13 400 actions	21/07/2005	Cession	2,24 €	6,00 €	-62,7%
Truffle Venture FCPR	1 685 754 actions	Janvier 2006	Acquisition	3,18 €	6,00 €	-47,0%
Emmanuel Brizard	415 957 actions	Janvier 2006	Acquisition	3,18 €	6,00 €	-47,0%
Pascal CHEVALIER	-203 877 actions	06/01/2006	Cession	3,18 €	7,00 €	-54,6%
Jean Pierre Eskenazi	-446 686 actions	06/01/2006	Cession	3,18 €	6,00 €	-47,0%
La Chose SAS	223 493 actions	17/03/2006	Cession	5,60 €	6,00 €	-6,7%

Décote par rapport aux bons de souscriptions d'actions émis et à l'attribution d'actions gratuites :

Opération	Date	Valorisation de la Société	Prix milieu de fourchette	Décote
Attribution d'actions gratuites	20/04/2006	0,00 €	6,00 €	100%
Emission de BSA	08/06/2006	5,40 €	6,00 €	10%

5.4. Placement et prise ferme

5.4.1. Établissement en charge du placement

Euroland Finance
62, rue de la Boétie
75008 Paris

Banque d'Orsay
33 avenue de Wagram
75017 Paris

5.4.2. Établissement désigné pour recevoir les souscriptions et services Titres

Les souscriptions et versements des actionnaires ayant leurs titres au porteur ou au nominatif administré seront reçus des souscripteurs, ou de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte, sans frais auprès de :

Banque d'Orsay
33 avenue de Wagram
75017 PARIS

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Les fonds versés en libération des actions seront centralisés par Banque d'Orsay.

Le service titres récurrent est assuré par :
Société Générale
Securities Services

32 rue du Champ de tir
44300 Nantes

5.4.3. Garantie

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L 225-145 du Code de Commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, soit dès que celui-ci dispose effectivement des fonds (c'est-à-dire à la date de règlement / livraison). Si les trois-quarts (75 %) de l'augmentation de capital d'un montant de 5 010 000 euros n'étaient pas réalisés, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

6. ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1. Conditions générales d'admission

Les modalités définitives de l'Offre feront l'objet d'un communiqué de presse et d'un avis diffusé par Euronext Paris.

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour le Placement non prévue par le présent prospectus, un complément au prospectus sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est précisé que les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des Marchés Financiers n'apposait pas son visa sur ce complément.

Caractéristiques communes à l'Offre Publique et au Placement Global :

Le prix des actions acquises dans le cadre du Placement devra être versé comptant par les donneurs d'ordre à la date prévue pour la publication par Euronext Paris de l'avis de résultat du Placement, soit le 6 juillet 2006. Ce même jour, un communiqué indiquera le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global ainsi que les prix définitifs des actions.

L'Offre Publique est principalement destinée aux personnes physiques en France.

Il est précisé qu'aucune démarche n'a été entreprise par la Société en vue de permettre l'offre au public des actions offertes dans le cadre du Placement dans une juridiction étrangère. En particulier, les actions n'ont pas été enregistrées aux Etats-Unis d'Amérique en vertu du Securities Act de 1933. En conséquence, le prospectus ne pourra être utilisé à l'appui d'une quelconque offre ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Le Placement Global comportera un placement public en France et un placement privé international en dehors de France.

Aucune distinction entre les demandes d'acquisition d'actions ne sera faite en fonction de l'établissement financier via lequel ces demandes auront été faites.

Caractéristiques principales de l'Offre Publique :

L'Offre Publique débutera le 23 juin 2006 et prendra fin le 5 juilet 2006 à 17 heures.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 30 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension. Ainsi, le nombre minimum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique est de 250 500, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension.

La date de clôture de l'Offre Publique pourra être avancée ou prorogée sous réserve de la publication d'un avis par Euronext Paris et de la publication par la Société d'un communiqué de presse annonçant cette modification, au plus tard la veille de la nouvelle date de clôture ou de la date de clôture initialement prévue, selon le cas. En cas de prorogation de la date de clôture, ce nouvel élément sera porté à la connaissance du public dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et repris dans un avis publié par Euronext Paris. Dans ce cas, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre Publique pourront, s'ils le souhaitent, révoquer avant la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique les ordres émis avant la publication de ce communiqué auprès des établissements qui auront reçu ces ordres. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

Les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres en réponse à l'Offre Publique. Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées. Ils devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre Publique.

Il est précisé qu'un ordre ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra donc être confié à un seul intermédiaire ; s'agissant d'un compte comportant plusieurs titulaires, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique pourront être servis avec réduction, suivant les modalités indiquées ci-après.

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être passés par écrit auprès de tous établissements de crédit ou entreprises d'investissement habilités à la réception et à la transmission d'ordres pour le compte d'investisseurs. Les personnes ne disposant pas en France d'un compte permettant l'acquisition d'actions de la Société dans le cadre de l'Offre Publique devront à cette fin ouvrir un tel compte chez un prestataire de services d'investissement habilité lors de l'émission de leurs ordres.

Les ordres reçus pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des dispositions applicables en cas de fixation d'une nouvelle fourchette indicative de prix ou en cas de fixation du Prix du Placement Global en dehors de la fourchette indicative de prix.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être reçus par des prestataires de services d'investissement habilités pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique, soit au plus tard le 5 juillet 2006 à 17 heures.

Les prestataires de services d'investissement habilités en assureront, conformément aux modalités prévues dans l'avis d'ouverture de l'Offre Publique publié par Euronext Paris, la transmission à Euronext Paris aux fins de centralisation.

Le résultat de l'Offre Publique fera l'objet d'un avis publié par Euronext Paris et d'un communiqué de presse en date du 6 juillet 2006 qui préciseront les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis, information permettant aux souscripteurs de la partie Offre Publique de connaître le montant correspondant aux titres qui leur ont été alloués. La fraction des ordres inférieure ou égale à 200 actions et la fraction des ordres supérieure à 200 actions pourront chacune faire l'objet d'une réduction proportionnelle, étant précisé que la fraction inférieure des ordres bénéficiera d'un taux de service préférentiel par rapport à la fraction supérieure.

Au cas où l'application des taux de réduction éventuels n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

Caractéristiques principales du Placement Global :

Le Placement Global débutera le 23 juin 2006 et prendra fin le 6 juillet 2006 à 12 heures.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 30 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension. Ainsi, le nombre maximum d'actions théoriquement allouées au Placement Global est de 584 500, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension.

Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis.

En cas de prorogation de la date de clôture du Placement Global, ce nouvel élément sera porté à la connaissance du public dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et repris dans un avis publié par Euronext Paris.

Les entités autres que les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions ou en montant demandés. Ils pourront comprendre des conditions relatives au prix. Ils pourront faire l'objet d'une réduction totale ou partielle.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par Banque d'Orsay au plus tard le 6 juillet 2006 à 12 heures.

Le résultat du Placement Global fera l'objet d'un avis publié par Euronext Paris et d'un communiqué de presse en date du 6 juillet 2006. Banque d'Orsay indiquera aux souscripteurs de la partie Placement Global le montant correspondant aux titres qui leur ont été alloués.

6.2. Marché de négociation de titres

A la date du présent prospectus, les actions NETBOOSTER ne sont admises aux négociations sur aucun marché réglementé.

Une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris a été formulée par la Société.

6.3. Autres placements de valeurs mobilières concomitants

Néant.

6.4. Contrat de liquidité

Néant

6.5. Stabilisation post-opération

Néant

7. DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

Les 835 000 actions mises à la disposition du public, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension, proviennent d'une augmentation de capital de la Société.

Le nombre et la provenance des actions offertes dans le cadre du placement au public sont les suivantes :

- 835 000 actions nouvelles de la Société, toutes de même catégorie, nombre susceptible d'être augmenté d'un maximum de 125 500 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, portant dans ce cas, le nombre d'actions nouvelles à 960 250, actions à provenir d'une augmentation de capital.

7.1. Actionnaires cédants

Néant.

7.2. Engagements de conservation

Les actionnaires se sont engagés à respecter certaines conditions de conservation de titres en accord avec la Société et le listing sponsor.
En fonction de leur situation, les actionnaires ont été répartis en quatre catégories distinctes, chacun s'étant engagés selon les modalités suivantes :

Engagements pris par les Managers opérationnels et actionnaires disposant de plus de 2,50 % du capital social actuel depuis plus de 10 mois à l'exception de M. Eskenazi

Personnes concernées	- Pascal Chevalier - Xavier Penat - Bertrand Fraboulet - Gilles Bourdin - Financière Proxalan
S'engagent irrévocablement à conserver (et donc à ne pas transférer en tout ou partie)	Conservation de 85 % des titres concernés à compter du jour de règlement-livraison des actions dans le cadre du Placement et de l'Offre à Prix Ouvert, et ce, pendant une période expirant à la fin de l'année civile en cours, soit le 31 décembre 2006. Conservation de 75 % des titres concernés et ce pendant la période comprise entre le 31 décembre 2006 et le jour de la publication par la Société de ses comptes annuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2006.
Dispense de l'engagement de conservation des titres dans les cas suivants	Pour toute cession ou transfert d'actions au profit d'un actionnaire soumis à la même obligation de conservation à la date de ladite cession Pour toute cession ou transfert d'un nombre d'actions ayant pour effet de transférer seule(s) ou concomitamment avec une ou plusieurs autres cessions consenties par d'autres actionnaires soumis à une obligation de conservation ou par des tiers, le contrôle de la Société, au sens de l'article L 233-3 du code de commerce, à un actionnaire soumis à l'obligation de conservation ou à un tiers Pour toute cession d'actions effectuée dans le cadre d'une garantie de cours portant sur les actions de la Société, cette opération conduisant au transfert du contrôle de la Société Pour toute cession ou transfert d'actions intervenant dans le cadre d'une fusion entre la Société et une autre société

Actionnaires rentrés au capital depuis moins de 10 mois

Personnes concernées	- Fonds Rothschild - Fonds Truffle - Emmanuel Brizard - Mathieu Perard
S'engagent irrévocablement à conserver (et donc à ne pas transférer en tout ou partie)	Conservation de l'intégralité des titres concernés et ce pendant une période de 6 mois à compter du jour de règlement-livraison des actions dans le cadre du Placement et de l'Offre à Prix Ouvert Conservation de 85 % des titres concernés et ce pendant une période comprise entre 6 mois et le jour de la publication par la Société de ses comptes annuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2006.
Dispense de l'engagement de conservation des titres dans les cas suivants	Pour toute cession ou transfert d'actions au profit d'un actionnaire soumis à la même obligation de conservation à la date de ladite cession Pour toute cession ou transfert d'un nombre d'actions ayant pour effet de transférer seule(s) ou concomitamment avec une ou plusieurs autres cessions consenties par d'autres actionnaires soumis à une obligation de conservation ou par des tiers, le contrôle de la Société, au sens de l'article L 233-3 du code de commerce, à un actionnaire soumis à l'obligation de conservation ou à un tiers Pour toute cession d'actions effectuée dans le cadre d'une garantie de cours portant sur les actions de la Société, cette opération conduisant au transfert du contrôle de la Société Pour toute cession ou transfert d'actions intervenant dans le cadre d'une fusion entre la Société et une autre société

Partenariat stratégique avec la Chose

Personnes concernées	- La Chose - Valérie Tong Cuong - Stéphane Richard
S'engagent irrévocablement à conserver (et donc à ne pas transférer en tout ou partie)	Conservation de 100% des titres concernés juqu'au 31 décembre 2006.
Dispense de l'engagement de conservation des titres dans les cas suivants	Pour toute cession ou transfert d'un nombre d'actions ayant pour effet de transférer seule(s) ou concomitamment avec une ou plusieurs autres cessions consenties par d'autres actionnaires soumis à une obligation de conservation ou par des tiers, le contrôle de la Société, au sens de l'article L 233-3 du code de commerce, à un actionnaire soumis à l'obligation de conservation ou à un tiers Pour toute cession d'actions effectuée dans le cadre d'une garantie de cours portant sur les actions de la Société, cette opération conduisant au transfert du contrôle de la Société Pour toute cession ou transfert d'actions intervenant dans le cadre d'une fusion entre la Société et une autre société Par dérogation aux dispositions qui précèdent, selon l'évolution du cours des titres de la Société sur Alternext, Euroland pourrait considérer que tout ou partie des contraintes de liquidité fixées ne sont plus nécessaires. En conséquence, les actionnaires pourraient être déliés des stipulations ci-dessus à l'initiative et sur demande écrite d'Euroland, dans la limite de 40 % des titres dont ils sont titulaires.

8. DEPENSES LIEES A L'EMISSION

Le produit brut de l'augmentation de capital est estimé à environ 5,01 millions d'euros en considérant que le nombre d'actions offertes est de 835 000, avant exercice de la clause d'extension, et que l'offre est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 6,00 € par action).

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers est estimée à 250 000 euros et le montant des frais juridiques et administratifs est estimé à 230 000 euros. Les frais juridiques et administratifs et la rémunération globale des intermédiaires financiers seront pris en charge par la Société.

Le produit brut de l'augmentation de capital est estimé à environ 5,76 millions d'euros en considérant que le nombre d'actions offertes est de 960 250, après exercice de la clause d'extension, et que l'offre est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 6,00 € par action).

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers est estimée à 280 000 euros et le montant des frais juridiques et administratifs est estimé à 230 000 euros. Les frais juridiques et administratifs et la rémunération globale des intermédiaires financiers seront pris en charge par la Société.

Le produit brut de l'augmentation de capital, en cas de souscription insuffisante, pourrait être réduit, et atteindre ainsi environ 3,76 millions d'euros en considérant que le nombre d'actions offertes est de 626 250.

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers est estimée à 187 875 euros et le montant des frais juridiques et administratifs est estimé à 230 000 euros. Les frais juridiques et administratifs et la rémunération globale des intermédiaires financiers seront pris en charge par la Société.

9. DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION

9.1. Pourcentage de dilution résultant de l'offre

En cas d'émission réalisée à 100%, soit 835 000 actions nouvelles, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 6,00 € par action), le produit brut de l'émission s'élèverait à 5 010 000 euros, soit une augmentation de capital nominale de 83 500 euros et une prime d'émission de 4 926 500 euros.

En cas d'exercice en totalité de la Clause d'extension, et sur la base du même prix d'émission, le produit brut de l'émission de 960 250 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre s'élèverait 5 761 500 euros soit une augmentation de capital de 96 025 euros et une prime d'émission de 5 665 475 euros.

Sur la base du prix de souscription de 6,00 € par action (point médian de la fourchette indicative de prix), les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2005 de la Société s'établiraient comme suit :

	Avant émission	Après Offre	
		Avant extension	*Après extension*
Capitaux Propres (en €) [(1)]	457 975	4 987 475	5 701 400
Nombre d'actions composant le capital	4 466 859	5 301 859	5 427 109
Capitaux propres par action (en euros)	0,10	0,94	1,05

[(1)] : Capitaux propres au 31 décembre 2005 diminués des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers dans le cadre de l'opération

9.2. Évolution d'un actionnaire ne participant pas à la présente opération

- **En supposant que le nombre d'actions nouvelles émises soit de 835 000 actions, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :**

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société évoluer de la manière suivante :

Opérations sur capital	Nombre d'actions	%age après dilution	Capitaux propres par action
Avant Opération	**4 466 859**	**1,00%**	0,10 €
*Si prise en compte des actions gratuites et du plan de BSA **	*4 652 588*	*0,96%*	*0,17 €*
Actions issues de l'augmentation de capital	835 000		
Après Augmentation de capital	**5 301 859**	**0,84%**	**0,94 €**
*Si prise en compte des actions gratuites et du plan de BSA **	*5 487 588*	*0,81%*	*0,97 €*

** A la date du présent prospectus, il existe 123 193 actions gratuites et 62 536 bons de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'administration.*

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant

La répartition des actions composant le capital social de la Société, sur la base du nombre d'actions existantes et de leur répartition à la date de la présente note d'opération, et en supposant que le nombre d'actions nouvelles émises est de 835 000, serait modifiée comme suit :

Noms des actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote
Jean Pierre ESKENAZI	252 710	4,8%
Total Fondateur	**252 710**	**4,8%**
Pascal CHEVALIER	475 713	9,0%
Emmanuel BRIZARD	415 957	7,8%
Gilles BOURDIN	302 246	5,7%
Xavier PENAT	114 070	2,2%
Bertrand FRABOULET	22 084	0,4%
Mathieu PERARD	3 000	0,1%
Total Managers	**1 333 070**	**25,1%**
Financière PROXALAN S.A.	230 513	4,3%
Truffle Venture	1 685 754	31,8%
Edmond de Rothschild Investment	164 871	3,1%
Total Investisseurs financiers	**2 081 138**	**39,3%**
Eric PLANTIER	102 968	1,9%
Rebecca PLANTIER	95 369	1,8%
Benoist GROSSMANN	53 572	1,0%
Dan MANOR	34 133	0,6%
Isabelle BORDRY	22 334	0,4%
Jean-Marc DUMESNIL	111 671	2,1%
Jean-Paul KAHN	44 669	0,8%
Agnès TROTTIER	22 334	0,4%
Total Business Angels	**487 050**	**9,2%**
Valérie TONG CUONG	44 699	0,8%
Stéphane RICHARD	44 699	0,8%
Société LA CHOSE S.A.S.	223 493	4,2%
Total Investisseurs stratégiques	**312 891**	**5,9%**
Public	**835 000**	**15,7%**
TOTAL	**5 301 859**	**100%**

- **En supposant que le nombre d'actions nouvelles émises soit de 960 250, après exercice de la totalité de la Clause d'extension, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :**

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société évoluer de la manière suivante :

Opérations sur capital	Nombre d'actions	%age après dilution	Capitaux propres par action
Avant Opération	**4 466 859**	**1,00%**	0,10 €
*Si prise en compte des actions gratuites et du plan de BSA **	*4 652 588*	*0,96%*	*0,17 €*
Actions issues de l'augmentation de capital	960 250		
Après Augmentation de capital	**5 427 109**	**0,82%**	**1,05 €**
*Si prise en compte des actions gratuites et du plan de BSA **	*5 612 838*	*0,80%*	*1,08 €*

** A la date du présent prospectus, il existe 123 193 actions gratuites et 62 536 bons de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'administration.*

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant

La répartition des actions composant le capital social de la Société, sur la base du nombre d'actions existantes et de leur répartition à la date de la présente note d'opération, et en supposant que le nombre d'actions nouvelles émises est de 960 250 modifiée comme suit :

Noms des actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote
Jean Pierre ESKENAZI	252 710	4,7%
Total Fondateur	**252 710**	**4,7%**
Pascal CHEVALIER	475 713	8,8%
Emmanuel BRIZARD	415 957	7,7%
Gilles BOURDIN	302 246	5,6%
Xavier PENAT	114 070	2,1%
Bertrand FRABOULET	22 084	0,4%
Mathieu PERARD	3 000	0,1%
Total Managers	**1 333 070**	**24,6%**
Financière PROXALAN S.A.	230 513	4,2%
Truffle Venture	1 685 754	31,1%
Edmond de Rothschild Investment	164 871	3,0%
Total Investisseurs financiers	**2 081 138**	**38,3%**
Eric PLANTIER	102 968	1,9%
Rebecca PLANTIER	95 369	1,8%
Benoist GROSSMANN	53 572	1,0%
Dan MANOR	34 133	0,6%
Isabelle BORDRY	22 334	0,4%
Jean-Marc DUMESNIL	111 671	2,1%
Jean-Paul KAHN	44 669	0,8%
Agnès TROTTIER	22 334	0,4%
Total Business Angels	**487 050**	**9,0%**
Valérie TONG CUONG	44 699	0,8%
Stéphane RICHARD	44 699	0,8%
Société LA CHOSE S.A.S.	223 493	4,1%
Total Investisseurs stratégiques	**312 891**	**5,8%**
Public	**960 250**	**17,7%**
TOTAL	**5 427 109**	**100%**

- **En supposant que le nombre d'actions nouvelles émises soit de 626 250 (réduction de 25 % de l'émission), l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :**

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société évoluer de la manière suivante :

Opérations sur capital	Nombre d'actions	%age après dilution	Capitaux propres par action
Avant Opération	**4 466 859**	**1,00%**	0,10 €
*Si prise en compte des actions gratuites et du plan de BSA **	*4 652 588*	*0,96%*	*0,17 €*
Actions issues de l'augmentation de capital	626 250		
Après Augmentation de capital	**5 093 109**	**0,88%**	**0,75 €**
*Si prise en compte des actions gratuites et du plan de BSA **	*5 278 838*	*0,85%*	*0,78 €*

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant

La répartition des actions composant le capital social de la Société, sur la base du nombre d'actions existantes et de leur répartition à la date de la présente note d'opération, et en supposant que le nombre d'actions nouvelles émises est de 626 250 modifiée comme suit :

Noms des actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote
Jean Pierre ESKENAZI	252 710	5,0%
Total Fondateur	**252 710**	**5,0%**
Pascal CHEVALIER	475 713	9,3%
Emmanuel BRIZARD	415 957	8,2%
Gilles BOURDIN	302 246	5,9%
Xavier PENAT	114 070	2,2%
Bertrand FRABOULET	22 084	0,4%
Mathieu PERARD	3 000	0,1%
Total Managers	**1 333 070**	**26,2%**
Financière PROXALAN S.A.	230 513	4,5%
Truffle Venture	1 685 754	33,1%
Edmond de Rothschild Investment	164 871	3,2%
Total Investisseurs financiers	**2 081 138**	**40,9%**
Eric PLANTIER	102 968	2,0%
Rebecca PLANTIER	95 369	1,9%
Benoist GROSSMANN	53 572	1,1%
Dan MANOR	34 133	0,7%
Isabelle BORDRY	22 334	0,4%
Jean-Marc DUMESNIL	111 671	2,2%
Jean-Paul KAHN	44 669	0,9%
Agnès TROTTIER	22 334	0,4%
Total Business Angels	**487 050**	**9,6%**
Valérie TONG CUONG	44 699	0,9%
Stéphane RICHARD	44 699	0,9%
Société LA CHOSE S.A.S.	223 493	4,4%
Total Investisseurs stratégiques	**312 891**	**6,1%**
Public	**626 250**	**12,3%**
TOTAL	**5 093 109**	**100%**

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1. Conseillers ayant un lien avec l'offre

EuroLand Finance ne détient pour compte propre, directement ou indirectement, aucune action de la Société.

10.2. Rapports des contrôleurs légaux des comptes

Voir paragraphe 1.2 de la deuxième partie du présent prospectus.

10.3. Rapports d'experts

Néant

10.4. Informations provenant de tiers

La Société confirme que les informations visées ci-dessus ont été reproduites fidèlement. Pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par ces tierces parties, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.